

La 5^e édition du colloque international de Dakar a réuni pendant trois jours à l'université Cheikh Anta Diop plus de 150 participants dont des invités de seize pays (Afrique du Sud, Allemagne, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, France, Grèce, Mali, Mauritanie, Nigéria, Niger, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Tunisie), chercheuses et chercheurs, militantes et militants des droits humains ou d'organisations politiques, syndicales, étudiantes et citoyennes.

Comment parler d'émergence africaine sans revoir le paradigme de développement mis en œuvre jusqu'à présent alors que les inégalités s'accroissent et que l'impératif climatique, énergétique et l'insécurité grandissent ? L'Europe dans ses relations avec l'Afrique apporte-t-elle des solutions à ces défis ou participe-t-elle à les accroître ? La permanence des politiques néolibérales, les politiques migratoires et la lutte contre le terrorisme réduites aux seules dimensions sécuritaire et militaire semblent au contraire multiplier les incohérences et les contradictions, d'autant qu'elles s'appuient sur des régimes dont la légitimité est faible.

Des « révolutions citoyennes » les contestent jusqu'à défier les pouvoirs en place les plus autoritaires. Ces processus inachevés questionnent l'avenir et rénovent le politique. Au sein de ces luttes, la jeunesse est en première ligne, malgré la précarité de sa condition.

Les communications rassemblées dans cet ouvrage révèlent l'ampleur de ces urgences sociale, sanitaire, sécuritaire et démocratique, et mettent en débat une émergence qui ne bénéficie en réalité qu'à une minorité.

De façon constructive, les contributions montrent aussi ce qui avance et suggèrent des pistes de réflexion et d'action pour aller plus loin et soutenir les forces démocratiques qui luttent contre des pratiques d'un autre temps, contre les dictatures et les dérives libérales du pillage organisé.

Le colloque de Dakar était organisé par la fondation Gabriel Péri, le Parti de l'indépendance et du travail du Sénégal (PIT), le Département de philosophie de la faculté des sciences et des technologies de l'éducation et de la formation de l'université Cheikh Anta Diop (FASTEF/UCAD) et la fondation Rosa Luxemburg, en partenariat avec la revue *Recherches internationales*.

Fondation Gabriel Péri

www.gabrielperi.fr

Tour ESSOR - 14, rue Scandicci - 93500 Pantin - France

T +33 (0)1 41 83 88 50 - F +33 (0)1 41 83 88 59

fondation@gabrielperi.fr



Les relations entre l'Afrique et l'Europe aujourd'hui : le néolibéralisme contre la paix et le développement

5^e édition du colloque international de Dakar
23-25 novembre 2016,
Université Cheikh Anta Diop

Actes du colloque de la Fondation Gabriel Péri

Les relations entre l'Afrique et l'Europe aujourd'hui : le néolibéralisme contre la paix et le développement

ACTES FGP

7€



ISBN 2-37526-015-9



juin
2017

Les relations entre l'Afrique et l'Europe aujourd'hui : le néolibéralisme contre la paix et le développement

Actes du 5^e colloque international organisé par la fondation Gabriel Péri, le Parti de l'indépendance et du travail du Sénégal (PIT), le Département de philosophie de la faculté des sciences et des technologies de l'éducation et de la formation de l'université Cheikh Anta Diop (FASTEF/UCAD) et la fondation Rosa Luxemburg, en partenariat avec la revue *Recherches internationales*, Dakar, UCAD II, 23-24-25 novembre 2016



Recherches
internationales



A Lila Chouli et Sémou Pathé Gueye

Couverture: manifestation contre la hausse des frais de scolarité,
Johannesburg, octobre 2015.

ACTES



Les relations entre l'Afrique et l'Europe aujourd'hui : le néolibéralisme contre la paix et le développement

5^e édition du colloque international de Dakar
23-25 novembre 2016,
Université Cheikh Anta Diop

Actes du colloque de la Fondation Gabriel Péri

juin
2017

*Allocutions
d'ouverture*

Samba Sy

*Secrétaire général du Parti de l'indépendance
et du travail du Sénégal (PIT)*

Notre colloque se tient en cette période bien particulière de notre histoire avec des séquences manifestement importantes, ayant pour certaines d'entre elles une valeur quasi sismique, alors que paradoxalement la tendance est de les vivre comme si de rien n'était!

Ne serait-ce que sous ce rapport, que des hommes et des femmes de différents pays et continents, des militants de la libération humaine qu'unissent le dessein de voir advenir un autre monde et l'envie de se donner les moyens de le faire surgir, se retrouvent, trois jours durant, au cœur de l'Université Cheik Anta Diop de Dakar, ne peut que reconforter.

Aussi voudrais-je dire, au nom de tous les militants et dirigeants du Parti de l'Indépendance et du Travail du Sénégal, merci à nos partenaires des Fondations Gabriel Péri et Rosa Luxembourg, merci au département de philosophie de la Faculté des sciences et technologies de l'éducation et de la formation de l'Université Cheikh Anta Diop, merci à nos amis de la Revue Recherches internationales.

Je voudrais par ailleurs signifier toute notre gratitude à tous ceux qui ont consenti à prendre de leur temps pour investir les différents aspects du thème que grâce à leur concours nous mettons en débat. Avec eux, nous voulons penser notre monde afin d'agir sur lui de manière plus efficace. Avec eux, nous espérons parvenir à l'intelligence d'un réel qui nous impose, de manière de plus en plus pressante et, à bien des égards moins convenue, davantage de vigilance, plus d'engagement et de solidarité.

À la vérité, notre planète ne va pas aussi bien que cela. Précisément parce que plus les peuples aspirent à la liberté, aux progrès partagés, à la paix et donc au véritable développement, davantage un tel horizon semble se dérober à leurs yeux, davantage un tel cap semble difficile à atteindre, justement parce que de partout surgissent de lourdes menaces.

Concrètement, alors que de nombreux pays européens semblent expérimenter à leur tour les politiques d'ajustement structurel auxquelles sont familiers bien des pays africains, les tendances, que ce soit en Amérique latine ou aux États-Unis, sont tout sauf rassurantes.

Presque partout, l'accroissement des richesses, l'amélioration des performances économiques s'accompagnent d'une péjoration des conditions de vie du grand nombre, d'un creusement de plus en plus inacceptable des injustices et inégalités sociales. Le tout révélant aux yeux de tous que le monde tel qu'il va ne souffre pas d'un déficit de ressources, mais est plutôt plombé par la répartition de ces ressources, dont le caractère inégal est devenu proprement outrancier.

Or, dans le même temps, les forces de progrès semblent en reflux, perdant çà et là des bastions importants. Mieux ou pire, des forces dont beaucoup mesurent les sombres menaces dont elles sont porteuses, ont pignon sur rue, ayant presque fini de s'imposer comme des alternatives crédibles, prétendument capables de sortir le monde de la grave crise dans laquelle il est aujourd'hui empêtré.

Ce qui est en jeu est donc important. Il s'agit de se donner les moyens de changer fondamentalement de cap, de gagner le pari du développement véritable pour conquérir et préserver la paix dans le monde.

Alain Obadia

Président de la Fondation Gabriel Péri (France)

Avant de commencer mon intervention, permettez-moi de remercier un certain nombre d'organisations, d'institutions et de personnalités qui ont été déterminantes dans la tenue de notre colloque.

Je veux tout d'abord remercier le PIT et Samba Sy son nouveau secrétaire général depuis le mois d'août dernier.

J'ai bien sûr une pensée amicale pour Amath Dansokho qui ne pourra être présent parmi nous. N'oublions pas qu'Amath a été l'un des initiateurs de la tenue régulière de nos colloques.

Je veux remercier aussi Maguette Thiam qui était Secrétaire générale du PIT jusqu'au mois d'Août 2016, le professeur Ibrahima Thioub, recteur de l'université qui a accepté d'accueillir l'événement au sein de cette dernière, le professeur Mamadou Kabiro Gano, chef du département de philosophie de la faculté des sciences et technologies de l'éducation et de la formation de l'université Cheikh Anta Diop, les enseignants chercheurs de philosophie, Oumar Dia, qui fut élève de Sémou Pathé Gueye, et Hady Ba, de l'Ecole normale supérieure.

Je remercie également la fondation Rosa Luxemburg, et singulièrement Armin Osmanovic, directeur du bureau d'Afrique de l'Ouest, et son équipe pour l'appui financier, organisationnel ainsi que pour leur contribution scientifique à l'élaboration du programme.

Je veux enfin remercier et saluer nos invités venant du Sénégal, de France, d'Allemagne, de Grèce, du Brésil ainsi que de 12 pays africains: de Tunisie, du Maroc, du Mali, du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, du Niger, de Mauritanie, du Tchad, du Nigeria, du Cameroun, de la République démocratique du Congo et d'Afrique du Sud.

La précédente édition du colloque de Dakar - la quatrième - qui s'était tenue en mai 2013, portait sur la crise de la représentation

démocratique en Europe et en Afrique. L'actualité la plus récente avec notamment l'élection de Donald Trump aux Etats-Unis montre à quel point le sujet était bien choisi. En effet, avec la crise financière de 2008 et l'aggravation de la mainmise du néolibéralisme sur la marche du monde, les politiques d'austérité se sont généralisées, créant les conditions d'un accroissement redoutable des inégalités et des tensions au sein des sociétés et entre les territoires.

Les conséquences politiques de ces évolutions sont contradictoires. D'un côté, les mobilisations citoyennes pour le changement comme les formes d'engagement se renouvellent, se diversifient et se multiplient à différents niveaux, dans les domaines économique, social, culturel, ou encore écologique, et cela tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Des forces politiques ancrées à gauche ont émergé et conquis le pouvoir dans des configurations variées à l'échelle d'un pays comme en Grèce ou au Portugal, ou plus localement comme en Espagne. Au Burkina Faso, l'insurrection populaire a fait tomber une dictature. En Tunisie, malgré les grandes difficultés et les contradictions existant au sein du pays, les mobilisations sans relâche de la société civile ont permis l'adoption d'une constitution moderne, même s'il reste beaucoup de chemin à parcourir pour ancrer solidement la démocratie.

Mais à côté de ces évolutions positives, la tendance est à la montée des populismes d'extrême droite. J'ai évoqué l'élection de Trump aux Etats-Unis qui en est l'expression, tout comme la montée en puissance du Front National en France, de l'Alternative für Deutschland en Allemagne, du UK Independence Party au Royaume-Uni – dont l'influence a été démontrée par le vote majoritaire en faveur du Brexit –, ainsi que de pouvoirs autoritaires, voire totalitaires, qui gouvernent en Turquie, en Hongrie ou encore en Pologne.

En Afrique, les régimes dictatoriaux sont encore nombreux. Nous avons suivi de près les séquences électorales au Tchad, au Congo-Brazzaville et au Gabon où les présidents en place ont volé les élections, arrêté arbitrairement leurs opposants, réprimé lourdement les populations. Pourtant, les mobilisations massives en faveur d'une alternance démocratique comme en République Démocratique du Congo sont aussi le signe d'« un début de

révolution globale dans le bassin du Congo » et en Afrique centrale, comme l'a écrit récemment Alain Mabanckou⁽¹⁾.

Par l'accélération et la complexification des mouvements du monde qu'elle engendre, la crise systémique qui touche tous les domaines de l'organisation des sociétés débouche sur une fin de cycle elle aussi multidimensionnelle.

L'intérêt de nos échanges est d'éclairer ces hypothèses et ces questionnements à partir de ce que nous vivons dans nos pays respectifs en Afrique, comme en Europe.

Cette fin de cycle concerne, à n'en pas douter, les démocraties du XX^e siècle qui doivent se réinventer. Nous vivons également une fin de cycle pour l'ordre international instauré par les institutions de Bretton Woods à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, mais également par le consensus de Washington dès la fin des années 1980. La puissance montante des BRICS, notamment de la Chine, ainsi que des émergents avec leur vitalité démographique ont rebattu les cartes de l'ordre mondial.

Aussi peut-on avancer l'hypothèse d'une fin de cycle pour le néolibéralisme et les politiques qui l'accompagnent. La réduction des dépenses publiques, le tout-marché, la concurrence libre et non-fauscée comme seule boussole perdent leur crédibilité pour les peuples. Ni efficaces, ni légitimes, ni démocratiques, ils sont donc de plus en plus largement contestés.

La libéralisation économique a dominé l'agenda international depuis près de quarante ans fournissant une boîte à outils utilisée face à tous les problèmes qu'il s'agisse de la croissance économique, de l'emploi, de l'éducation, de la santé, et même de la lutte contre la pauvreté. Dans les dernières décennies, elle a également été mobilisée pour la protection de l'environnement. Or, le bilan est sans appel. Confier au marché des fonctions qui relèvent du bien public et de l'intérêt général aboutit au creusement des inégalités, exacerbe les tensions sociales et déstabilise des sociétés qui sont déjà

¹ « Ce qui se passe au Gabon n'est pas une petite querelle de lézards mais un début de révolution globale dans le Bassin du Congo... », Alain Mabanckou, twitter, le 31 août 2016. « Les dictateurs croient avoir le temps, mais la montre est au peuple », entretien au journal Le Monde, le 20 septembre 2016.

fragilisées. Les conséquences politiques sont alors dangereuses et hors de contrôle.

Les politiques de développement, de planification économique stratégique, de régulation du commerce, de contrôle des flux de capitaux sont encore très souvent perçues comme hors de propos et passivistes. Mais même au plus haut niveau, les dirigeants du G20 savent qu'ils ne peuvent plus imposer le diktat des marchés et de l'oligarchie financière.

Des brèches ont été ouvertes. En Europe, la Grèce – dont la situation n'est évidemment pas exempte de contradictions – ainsi que le Portugal résistent aux autorités financières et aux technocrates de la « troïka ». Plus globalement, les négociations des mégas accords commerciaux comme le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) – également appelé Traité de partenariat transatlantique (TAFTA) –, et le Partenariat trans-pacifique (TPP) sont pour le moment en échec.

Du côté des pays africains, l'organisation de la résistance aux accords de partenariat économique et au projet de zone de libre-échange continentale est déterminante pour l'avenir du continent qui sera peuplé de plus de 2 milliards d'habitants d'ici 2050.

Plus généralement, avec cette question se joue le combat pour une nouvelle phase d'émancipation des pays africains du joug des puissances néocoloniales et des multinationales. La Fondation Gabriel Péri a d'ailleurs contribué à ce débat en travaillant sur la souveraineté monétaire des pays des deux zones franc CFA. Elle a organisé des initiatives et soutenu la publication d'un ouvrage collectif, « Sortir l'Afrique de la servitude monétaire : A qui profite le franc CFA? », sous la direction de chercheurs de renom : Kako Nubukpo, Demba Moussa Dembélé, Bruno Tinel et Martial Ze Belinga.

Ce combat en faveur d'une nouvelle émancipation est aujourd'hui porté par une effervescence intellectuelle et culturelle remarquable sur le continent où les débats se multiplient pour penser l'Afrique du XXI^e siècle à partir des savoirs et des histoires africaines. C'est aussi pour cela que nous souhaitons organiser cette édition à l'université avec le département de philosophie de l'UCAD et ses enseignants chercheurs. Nous sommes heureux de pouvoir compter

sur la participation du Codesria et de M. Ebrima Sall, son secrétaire exécutif. Ces échanges sont d'autant plus nécessaires que l'Europe traverse ce que certains appellent une « crise civilisationnelle ». Elle a donc tout à gagner à être attentive aux débats d'idées animés par les Africaines et les Africains qui pensent l'émancipation dans le monde d'aujourd'hui et de demain.

Plutôt que de centrer nos discussions sur une problématique particulière, le colloque porte la réflexion sur une série de questions déterminantes pour l'humanité et notre avenir commun, parmi lesquelles: les enjeux de l'accès à l'énergie, du réchauffement climatique et les partenariats possibles qu'offrent les accords de Paris puis de Marrakech entre les pays européens et les pays africains pour y faire face; les migrations et les politiques migratoires en cours qui sont le reflet, pour l'Europe en tout cas, d'une tendance au repli sur soi, écho de la crise civilisationnelle que j'évoquais. Enfin, nous consacrerons la dernière journée aux enjeux de sécurité collective et de paix dans un contexte où la recrudescence des milices armées et des mouvements sectaires, qui recourent à un terrorisme animé par une idéologie médiévale, pose des défis nouveaux en même temps qu'elle invite à revenir aux besoins fondamentaux du développement, au combat pour la dignité, les droits humains et la démocratie.

Mamadou Kabirou Gano

Chef de département de philosophie de la FASTEUF/UCAD (Sénégal)

Notre rencontre s'inscrit dans la continuité des rencontres initiées par feu le professeur Sémou Pathé Gueye depuis maintenant bien des années. Comme avec les éditions précédentes qui ont largement démontré leur pertinence et leur prise sur l'actualité, celle de 2016 ne déroge en rien à cette tradition bien établie d'espaces d'échanges féconds et enrichissants. Le sujet de notre réunion ne manque pas d'intérêt. En effet, le thème de cette cinquième édition du colloque international de Dakar s'intitule : « *Les relations entre l'Afrique et l'Europe aujourd'hui : le néolibéralisme contre la paix et le développement* ».

Ce présent colloque est coorganisé par la fondation Gabriel Péri, la fondation Rosa Luxemburg, le PIT du Sénégal et le département de philosophie de la Faculté des sciences et technologies de l'éducation et de la formation de l'université Cheikh Anta Diop en partenariat avec la revue *Recherches internationales*. Nous remercions toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à notre invitation, toutes les institutions qui ont souscrit à ce partenariat et qui nous ont fait confiance.

La précarité socio-économique, qui est le lot commun de la plupart des habitants de nos pays, et l'instabilité institutionnelle dans laquelle baignent beaucoup d'États africains alimentent une recherche effrénée d'une boussole idéologique magique. En effet, on s'accroche à tout ce qui semble présenter une quelconque vertu. Le recours au néolibéralisme participe de cette quête de boussole. Paradoxalement, ce nouveau credo prospère sur les ruines des espérances notamment celles des politiques qui se donnent pour ambition de réaliser la justice sociale et l'équité dans la répartition des richesses nationales. Le néolibéralisme se pose comme un paradigme politique indépassable pour des franges assez larges d'hommes politiques et d'institutions. Ce serait la voie d'accès obligée au paradis du développement. Mais surtout et avant tout la grille d'interprétation incontournable des réalités sociales et

économiques. Dès lors, les relations entre l'Europe et l'Afrique doivent-elles être conçues et interprétées sous le prisme du néolibéralisme?

Pour répondre à cette question, le recours à l'histoire des relations Europe-Afrique peut s'avérer instructif. En effet, l'histoire des relations multiséculaires entre l'Europe et l'Afrique a été déclinée sous tous les modes, mais le plus souvent sous un régime binaire fait d'attraction et de répulsion. Les variations ne concernent que l'enveloppe incarnée successivement par l'exploration, la Traite esclavagiste, la colonisation, les pseudo-indépendances et la néocolonisation... mais le fond reste le même à savoir un unilatéralisme fait de violence, de domination et de diktat tant dans le domaine économique que sur le plan idéologique à la fois dans sa double dimension épistémique et doctrinale. Quid alors du néolibéralisme? Dans la situation actuelle de nos pays, une politique pouvant mener efficacement vers le développement peut-elle privilégier une conception d'un État adepte du laisser-faire? En érigeant le néolibéralisme comme guide pour l'action, quel sort réserve-t-on à la justice sociale et aux caractéristiques culturelles, économiques et politiques locales sachant, après tout, que cette conception est le produit d'une histoire qui prend son origine quelque part? N'est-ce pas à ce niveau que l'Afrique peut trouver avec d'autres un intérêt à définir un socle de valeurs communes, universelles? Les relations entre l'Europe et l'Afrique peuvent-elles s'apprécier et se construire autrement que sous l'angle de l'hégémonisme séculaire occidental qui, dans sa version idéologique, a emprunté la plupart du temps la toge du libéralisme?

Pourtant, à sonder les racines du néolibéralisme, on se rend compte que beaucoup de ceux qui l'ont adopté comme socle de leur action politique n'en ont compris ni les fondements, ni le langage, encore moins les enjeux. Ils ignorent la générosité de principe qui a irrigué le libéralisme à sa naissance, mais qui, par la suite, a engendré un darwinisme féroce. En effet, à l'origine, le libéralisme désigne le courant culturel et politique qui fait du progrès social et des libertés concernant les mœurs et les opinions, les conditions de la liberté individuelle. En d'autres termes, au départ le libéralisme est une invention des Lumières contre les

formes conservatrices traditionnelles. Chez les auteurs majeurs de ce courant philosophique, nous voyons que tous ont cherché à promouvoir universellement le progrès politique, social et culturel. Ainsi, au XVII^e siècle le libéralisme fut incontestablement un grand acquis en termes de liberté et de progrès social. Avec Thomas Hobbes, le libéralisme a été en réalité un antilibéralisme politique radical conventionnel, seul capable de mettre fin à la guerre de tous contre tous en se servant de la force de la loi et de la puissance du souverain absolu. Chez John Locke, l'État est réduit à sa fonction de régulation et de pacification, des égoïsmes nécessaires, indissociables de l'exercice de la liberté naturelle limitée et garantie. Jean-Jacques Rousseau assigne à l'État la promotion de l'égalité et la régulation de la vie économique en instaurant une coopération solidaire, volontaire et désintéressée entre tous. Au total, le libéralisme fut inventé pour lutter contre les forces conservatrices et qu'il fut porteur de progrès politique, social et culturel pour tous.

Différents tournants, notamment au vingtième siècle, ont cherché à l'arrimer à des politiques darwinistes quitte à le couper d'une partie de son histoire. Ce sont ces avatars darwinistes qui masquent les origines généreuses de la pensée libérale. C'est ainsi qu'aujourd'hui, partout où il sévit, le néolibéralisme s'impose comme un mode planétaire de conduite des affaires publiques qui prend incontestablement dans sa version politique et économique contemporaine la figure d'un capitalisme sauvage et d'une liberté d'entreprendre des seuls détenteurs de capitaux aux dépens des salariés. D'où l'équivoque qui procède d'un véritable détournement de sens visant à présenter les progressistes comme des ennemis de la liberté, comme des antilibéraux, sinon des totalitaires voulant asservir les individus à la toute-puissance de l'État ; ce détournement de sens aboutit à faire subir au plus grand nombre les conséquences de mesures antisociales, inhumaines, celles d'un capitalisme dérégulé qui vient encore récemment de démontrer, sous plusieurs formes, leur caractère barbare (crise grecque, crise des subprimes aux États-Unis, ou encore en Espagne et ailleurs). Point n'est besoin de faire la chronique des crises qui ont pu sévir dans d'innombrables pays du tiers-monde.

Pour s'imposer, on n'hésite pas à recourir à des méthodes brutales en mettant en quarantaine ceux qui n'y adhèrent pas. On met à l'index les récalcitrants en les soumettant à une diète financière. Des institutions se chargent de mettre en œuvre l'ingénierie financière en parant de mille vertus les formules de la nouvelle kabbale tout en soumettant les populations à des sortes de relations fondées sur des rapports d'état de nature. Ainsi, dans les pays où presque tout le monde est sous l'empire du besoin, le néolibéralisme ne pourrait qu'exacerber les tensions et par conséquent menacer la paix sociale. C'est dans cette mesure que les relations entre paix et liberté sont complexes voire paradoxales: nul ne peut être libre d'exercer quelque droit que ce soit dans un contexte d'insécurité et de violence. Lorsqu'on se sent menacé dans sa vie, on est partagé entre deux attitudes: la révolte potentiellement mortelle ou la tendance à renoncer à revendiquer ou à lutter pour le triomphe de ses droits.

Comment un ordre civil juste peut-il prospérer dans un contexte où la plupart des citoyens sont soumis à des pressions et à des rigueurs multiformes à un tel degré qu'ils se voient dépossédés de leurs moyens d'agir et qu'ils se sentent impuissants face à des menaces irrésistibles, de sorte qu'ils ne peuvent cultiver en eux l'indépendance d'esprit et la force de caractère nécessaire pour faire valoir leurs droits. D'où la précarité de l'idée de citoyenneté consubstantielle d'un ordre de cette nature. Cela ferait donc, dans ces conditions, de l'ordre néolibéral l'unique issue envisageable où seuls les plus forts pourraient s'en sortir. D'où encore la tendance à succomber au culte du chef, et naturellement à celui de la toute-puissance de l'État, négateur de toutes les libertés y compris celles dont le néolibéralisme fait l'apologie. De protecteur absolu, l'État se transformerait en oppresseur total. Toute identification à un groupe est nécessairement identification à la puissance du chef qui en ordonne l'unité fusionnelle par le pouvoir de terreur et de séduction qu'il exerce sur lui. Dans l'extrême insécurité, le besoin de se soumettre collectivement au chef sauveur dont le pouvoir est (doit être) sans limites, car sans contre-pouvoir, domine tout autre désir individuel.

On le voit, s'il y a bien une générosité de principe qui irrigue le libéralisme au départ, il y a aussi une fatalité inhérente au

néolibéralisme qui conduit inmanquablement à la « glorification de la loi du plus fort », cette loi de la jungle que nous constatons partout comme étant sa marque de fabrique. En effet, dans sa figure philosophique initiale le libéralisme est loin d'un schéma où l'État n'est que le pantin entre les mains de puissances occultes. Une sorte de néodarwinisme où l'État n'est que l'ombre portée de lui-même ou au contraire omniprésent. Les « réussites » en la matière charrient des « dégâts sociaux collatéraux » énormes. L'expérience de la Chine ou d'autres, modèles relatifs ou universels de réussite en la matière, semblent être « répliquables » en tout lieu et en tout temps. Néanmoins, partout on cherche à occulter sciemment le coût humain et l'énorme tribu économique qui est à consentir. Sous ce rapport, on ne peut nier les innombrables échecs qui ponctuent les expériences africaines. La marche forcée vers un libéralisme « intégriste » ne peut qu'instituer des économies cannibales.

Ces propos liminaires esquissent quelques aspects des innombrables interrogations autour desquels pourraient se nouer nos échanges. Ces questions prennent le relief suivant : Le néolibéralisme peut-il conduire au développement ? Quelle paix peut provenir du nouvel ordre néolibéral ? Les nouvelles formes de résistance populaire incarnées par les mouvements citoyens portés par des dynamiques démocratiques exogènes aux partis politiques ne sont-elles pas consubstantielles à l'individualisme inhérent au néolibéralisme ? Sont-elles des refuges commodes ou des alternatives réelles et crédibles ? Le néolibéralisme rime-t-il avec pillage des ressources nationales ? Nos pays où tout est à concevoir et à construire peuvent-ils s'autoriser d'avoir un État *a minima* ? N'avons-nous pas besoin d'un État-providence ? Peut-il y avoir une citoyenneté pleinement assumée sans un cadre institutionnel performant ? Comment faire prévaloir la paix sociale sans la justice sociale ? Comment faire jouer la saine concurrence sans écraser les plus faibles ?

Nous cherchons à répondre à ces questions et à opérer un diagnostic pertinent des relations Afrique-Europe telles que le néolibéralisme semble les concevoir ou cherche à les mettre en œuvre. Nos échanges ne manquent pas d'examiner les politiques publiques, leur incidence en matière de respect de la justice sociale

et des droits humains, sur la paix. Les différentes communications, au vu de l'éventail des centres d'intérêt et des panels, explorent les facettes variées des riches relations entre l'Afrique et l'Europe.

Armin Osmanovic

*Directeur du bureau Afrique de l'Ouest
de la Fondation Rosa Luxemburg (Dakar)*

La Fondation Rosa Luxemburg a quatre bureaux régionaux sur le continent africain : celui de Johannesburg, dont j'étais le directeur ces six dernières années, celui de Dar-es-Salaam en Tanzanie, celui de Dakar pour l'Afrique de l'Ouest qui est ouvert depuis 2010, et un autre plus récent à Tunis. Ces quatre bureaux travaillent avec plus de cinquante partenaires africains, des ONG, des universités (celles de Dakar, de Saint-Louis et d'autres régions pour ce qui concerne le Sénégal) et des syndicats.

Les activités du bureau de Dakar sont axées autour de trois programmes. Le premier porte sur le monde du travail et consiste en la réalisation de formations avec les syndicats. Le deuxième est dédié aux ressources naturelles, une grande question en Afrique, et notamment au Sénégal où l'on vient de découvrir du pétrole et du gaz. Nous travaillons en particulier sur les conflits, mais aussi sur la question démocratique en tentant de répondre aux questions suivantes : quels usages sont faits de l'argent public ? Quels investissements sont réalisés avec les recettes du pétrole ? Etc. Le troisième programme s'intéresse aux rapports entre les jeunes et la politique. Nous savons tous que l'Afrique est un continent où la jeunesse constitue plus de la majorité de la population, ce qui crée une grande différence avec l'Europe. Nos partenaires font bien souvent le même constat. Les jeunes ont plein de potentialités et de ressources, mais sont sans emploi, la plupart du temps, et sans voix en politique. Nous travaillons donc avec des ONG et des associations pour faire participer les jeunes à la vie politique.

Le plus important, c'est l'approche. La nôtre est basée sur le fait que nous sommes un nouvel acteur. L'Allemagne n'est pas – comme la France ou le Royaume-Uni – impliquée dans une histoire partagée et souvent difficile avec l'Afrique, bien que notre histoire coloniale fût aussi douloureuse. Il ne faut pas oublier le génocide en Namibie au début du XX^e siècle. Mais l'Holocauste et les atrocités

de la Deuxième Guerre mondiale dominant l'histoire allemande. L'histoire coloniale allemande a été pendant longtemps débordée par cette histoire.

De nos jours, l'attention du gouvernement allemand se porte davantage vers les pays de l'Europe de l'Est et les États-Unis, au détriment parfois de l'Afrique, ce qui a un impact sur l'activité de nos bureaux, des ambassades d'Allemagne et de tous les organismes qui s'y intéressent.

Cette conférence est donc une opportunité pour mieux comprendre les évolutions en Afrique, et saisir non seulement les besoins du continent, mais surtout les débats d'idées qui y ont lieu.

En Europe, le néolibéralisme est à l'œuvre. L'État social est fort heureusement encore présent. Mais il y a de grandes différences entre des pays comme la France, qui est depuis longtemps dans une crise profonde, et l'Allemagne qui, bien qu'elle ait été touchée par la crise de 2008, et qu'une partie de ses travailleurs soit confrontée à des situations de précarité, a un taux de chômage autour de 6 %.

Cette rencontre est une occasion pour nous tous de réfléchir à ce que l'on veut et ce qu'on peut faire ensemble autour de nos valeurs communes, en prenant comme point de départ la nécessité de mieux nous comprendre les uns et les autres.

Dans cet esprit, je remercie les organisateurs, les intervenants et les participants présents pour aborder ensemble des questions difficiles, mais cruciales pour l'Europe et l'Afrique.

Session 1 :

*Sortir des impasses
du néolibéralisme, repenser
la relation Europe-Afrique*

1. Peut-on sortir des politiques néolibérales ?

Quelles leçons tirer de l'expérience grecque?

Mario Katsis

Député de Syriza au Parlement grec

Président du groupe d'amitié Grèce-République démocratique du Congo

C'est un grand honneur d'être parmi vous. Ma joie est double pour deux raisons. D'un côté, parce que je participe à ce débat et, d'autre part, parce que je n'étais pas revenu en Afrique depuis 19 ans. En effet, j'ai eu la chance de vivre cinq années de mon enfance de 1992 à 1997 en République Démocratique du Congo (ex-Zaïre) où mon père travaillait comme instituteur dans une école grecque. C'est pendant cette période très tourmentée que Mobutu fut renversé par Kabila. Une leçon de vie qui fut difficile à porter à la connaissance d'un pays européen comme la Grèce.

Depuis ce temps, beaucoup d'années ont passé et, malheureusement, je n'ai pas réussi à suivre comme je l'aurais voulu le développement politique et économique de l'Afrique, un continent qui a été violemment exploité par la colonisation, ébranlé par des interventions étrangères et les antagonismes internationaux. Je sais aussi que la crise économique mondiale a frappé beaucoup d'économies africaines, rendant plus difficiles les perspectives économiques et menaçant la paix sociale.

Je sais aussi que le Sénégal, malgré les difficultés, a réussi à avancer, tant au niveau démocratique qu'économique. Le Sénégal est exemplaire si on considère les difficultés auxquelles font face les pays de son voisinage. La stabilité est importante pour l'Afrique, l'Europe et le monde entier. L'instabilité est nocive à l'économie, comme le démontre la situation des pays de l'Afrique du Nord où elle a provoqué une augmentation des flux migratoires.

Je viens aussi à cette conférence pour présenter notre problématique concernant les défis à affronter, comme parti de gauche, dans un environnement international instable. En tant que député de Syriza (Synaspismós Rizospastikís Aristerás) – la coalition

de gauche radicale qui est au pouvoir en Grèce depuis deux ans –, je souhaite partager notre expérience de gouvernement.

Notre débat coïncide avec deux événements politiques internationaux que nous devons prendre en considération. Il s'agit d'abord du choix de la Grande-Bretagne de se séparer de l'Union européenne, puis de l'élection récente de Donald Trump comme nouveau président des États-Unis. Ces deux éléments nouveaux ne doivent pas nous surprendre. Ils sont le résultat d'une série d'événements économiques et géopolitiques au niveau mondial.

S'opposer au modèle d'économie mondiale que propose le néolibéralisme, avec pour résultat la concentration de la richesse dans les mains d'une oligarchie et la généralisation de la pauvreté pour la majorité, n'est pas nouveau. Des références existent dans l'histoire contemporaine. Les exemples les plus significatifs sont, selon moi, Seattle aux États-Unis en 1999 et Gênes en Italie en 2001 où de grandes manifestations ont lourdement mis en cause le modèle néolibéral et la mondialisation sans limites de l'économie. Ce sont deux dates importantes. Les slogans « l'Homme est plus important que le gain », « un autre monde est possible » y ont été affirmés et clairement entendus.

Avec la chute de Lehman Brothers en 2008, la situation mondiale et ces mots d'ordre ont pris une dimension nouvelle. La quatrième banque la plus importante des États-Unis s'est effondrée provoquant une crise économique d'ampleur colossale. Par effet domino, elle est arrivée en Europe, sous la forme d'une crise de la dette, touchant principalement les pays de la zone euro. Certains parlaient d'une crise structurelle du capitalisme en tant que modèle de développement, en raison de la forte concentration des richesses et des capitaux qui n'étaient plus basés sur la production, mais sur la spéculation à travers le marché bancaire.

Le néolibéralisme dur, en prenant comme prétexte l'augmentation de la compétitivité des économies et comme arme les banques qui gèrent la dette, a violemment attaqué le système social, les droits des travailleurs, les salaires, les pensions de retraite et l'emploi. Une élite politique européenne a choisi de faire payer la crise des marchés aux travailleurs, aux classes moyennes et populaires et aux pays les plus faibles. Cette théorie, ce dogme appelé « austérité » a été imposé

en Europe pour soi-disant relancer le développement économique face aux économies de la Chine et de l'Inde, deux pays qui ont une main-d'œuvre bon marché et disponible. Le but était en réalité de leur faire concurrence en abaissant les salaires et en supprimant les droits des travailleurs dans des pays comme la Grèce.

Pour imposer cette théorie, il était nécessaire de lever l'obstacle important qu'est la démocratie. Des instances supranationales et des technocrates se sont imposés aux gouvernements élus. Les institutions démocratiques ont été remplacées par des débats à huis clos, les médias ont propagé le nouveau dogme en diffamant les citoyens qui s'y opposaient tandis que les indicateurs économiques s'amélioraient et que les citoyens s'appauvrirent. Ce mélange a fait naître de grands mouvements de protestation et de revendication contre l'austérité et la mondialisation en Europe et en Amérique. Un « ras-le-bol » s'est généralisé au sud de l'Europe. « Occupy Wall Street » a largement mobilisé aux États-Unis. Syriza en Grèce, Podemos en Espagne et Bernie Sanders aux États-Unis sont les expressions de cette même tendance.

Cependant, ce mélange a aussi fait renaître le mouvement néonazi, Aube dorée, en Grèce. Des partis d'extrême droite, de la haine et du racisme, sont coupables d'actions criminelles en Europe et en Amérique. Parallèlement à la crise économique, l'Europe doit faire face à la crise de l'immigration suite à la guerre en Syrie et à l'instabilité des pays d'Afrique du Nord. Ces flux s'ajoutent aux flux migratoires de l'Asie et de l'Afrique. Je voudrais souligner le fait que l'intervention en Libye a eu des répercussions très graves pour le pays, pour son peuple et sur les flux migratoires en Méditerranée. La situation peut encore s'aggraver s'il n'y a pas une politique stable et un renforcement de son économie. Ces deux facteurs – la crise économique avec l'écart entre les riches et les pauvres, et la crise migratoire – ont pour résultat la rhétorique exprimée tant à travers le Brexit qu'avec l'élection de Trump. Mais il n'y a pas que cela.

Je voudrais attirer votre attention sur notre responsabilité, en tant que partis de gauche, de ne pas laisser les masses populaires, les gens déçus, dans les bras de l'extrême droite, du nationalisme, du racisme et du fondamentalisme. C'est notre devoir de nous regrouper, de

changer la société, en unissant nos différentes appartenances, nos parcours et nos expériences.

Le langage de l'extrême droite essaie, d'une façon insidieuse, d'apparaître comme l'opposé de l'extrême néolibéralisme. Elle porte le masque de l'antisystème pour représenter les déçus de celui-ci. Cependant, nous savons que ce n'est que par opportunisme politique et qu'au fond elle s'inscrit dans ce même système. Nous savons que la lutte des classes réclame que nous réunissions toutes les forces disponibles.

Nous assistons au retour des temps surnois ! On doit être alertes et combattre avec toutes les forces déterminées qui se trouvent dans un espace plus large que celui de la gauche, de la social-démocratie et de l'écologie, afin d'assumer notre rôle historique. En Grèce, nous avons vécu les deux crises de l'économie et de l'immigration, sous une forme plus dure que les autres pays de l'Union européenne.

Syriza s'est fondée, dès le début, sur une orientation européenne et internationale dans le but de s'opposer à la politique d'austérité et au dogme du néolibéralisme. Peut-être qu'un seul pays peut commencer cette lutte, mais il ne peut être victorieux s'il reste isolé, si la dynamique de la lutte ne s'étend pas à un mouvement plus large, et si ce pays ne se montre pas comme incarnant le début d'un cycle historique conquérant pour toute l'Europe.

La Grèce est le premier pays de l'Union européenne à avoir élu un mouvement de gauche au pouvoir pour sortir le pays de la crise grâce à une société debout qui résiste. Syriza rassemblait, avant la crise de la dette, en 2009, 4,6 % des votes. En 2012, elle réunit 26,89 % des suffrages. En janvier 2015, elle prend le pouvoir avec 36,34 % des votes.

De 2009 à 2015, il y a eu une sévère instabilité politique en Grèce. Aucun gouvernement n'a pu terminer son mandat. De nouveaux partis sont entrés au parlement, avec parmi eux, Aube dorée. Ce bouleversement sur la scène politique grecque reflète d'abord l'importance de la catastrophe économique en Grèce et, par conséquent, son impact sur la société grecque. Deuxièmement, il est aussi le résultat de l'impuissance des grands partis nationaux qui pendant 40 ans ont dominé la vie politique du pays. Ils ont géré la crise, dont ils sont responsables pour une grande partie.

À son arrivée au pouvoir en janvier 2015, Syriza hérite de deux conventions d'emprunt impliquant la participation à la gestion du pays des membres de la zone euro et du Fonds monétaire international qui s'allient pour imposer des objectifs budgétaires contraignants et des programmes de réforme portant sur la politique économique nationale, le travail et le système social. Ils ont par ailleurs établi un cadre très strict qui limite, voire asphyxie, la liberté de tout exercice du pouvoir politique par le gouvernement grec. En Afrique, nous trouvons de nombreux exemples de ce fonctionnement imposé par les crédateurs aux pays endettés. Tous les cas ne sont pas identiques ; ils permettent pourtant de comprendre la situation.

Parallèlement, Syriza devait gérer le flux migratoire, venant de la Syrie et des alentours, chose extrêmement difficile, car nous parlons d'êtres humains qui ont besoin qu'on les respecte et qu'on s'occupe d'eux. En considérant l'ampleur du problème et les capacités du pays, je pense que nous pouvons affirmer que nous avons réussi.

Cependant, pour revenir à l'économie, quelques chiffres indicatifs sont nécessaires pour comprendre la situation à laquelle nous avons dû faire face. En cinq ans, depuis le début de la crise, la Grèce a perdu 26 % de son PIB et le taux de chômage est passé à 28 %. En 2015, la dette publique représentait 180 % du PIB. Ces chiffres sont les mêmes que ceux d'un pays sortant de guerre alors que nous parlons d'un pays de la zone euro. Il montre aussi l'ampleur de la catastrophe provoquée par le programme d'austérité le plus lourd qu'un pays européen ait connu. Quand nous avons pris le pouvoir, nous sommes passés par une période très dure de négociation avec les crédateurs pour changer la situation dans l'intérêt de la communauté. La négociation est arrivée à son point culminant après les sept premiers mois de gouvernement avec le référendum et la fermeture des banques comme mesures de rétorsion de la part de la Banque centrale européenne (BCE).

Quand nos créanciers ont mis en place l'ultimatum concernant le programme de réformes à appliquer au pays, nous l'avons soumis au jugement du peuple pour décision. Malgré la pression exercée par les médias du système, la fermeture des banques grecques par la BCE et les menaces des gouvernements des pays du nord d'exclure la

Grâce de la zone euro, les citoyens ont refusé à 62 % la proposition des créanciers.

Les forces étaient contre nous. À la fin, nous sommes arrivés à une conciliation avec les créanciers. Ce fut une décision difficile pour nous car nous avons perdu beaucoup de points essentiels de notre programme. Cependant nous avons gagné ce qui paraissait impossible : l'affirmation que la dette du pays a besoin d'ajustement.

Ce qui est important, ce sont les enseignements pour notre lutte collective. Nous avons internationalisé le problème de la Grèce et mis en doute la politique d'austérité au niveau mondial. À travers le référendum de l'été 2015, nous avons montré à toute l'Europe et au monde entier ce qui est arrivé réellement et ce que les créanciers essayaient de cacher, à savoir que le néolibéralisme ne supporte pas la volonté démocratique d'un peuple. Sont également ressorties à la surface toutes les pathologies du pays, de l'élite politique et des entrepreneurs en faillite associés clairement aux intérêts des créanciers et non à ceux de la majorité de la société.

Ils ont perdu!

Cela a une grande importance dans la conscience du peuple, qui sait maintenant que l'Europe peut changer avec l'union de tous et non pas seulement par le sacrifice d'un seul peuple. Beaucoup croyaient que si une ligne dure envers le gouvernement grec se maintenait, il serait par conséquent forcé de s'éloigner de ses objectifs et de ses déclarations, on créerait ainsi des déceptions et on saperait l'élan des gauches radicales dans les autres pays. Des forces en Grèce et à l'étranger auraient voulu un tel déroulement. Mais ils se sont trompés. Au Portugal, il existe aussi un gouvernement des forces de gauche qui est largement soutenu. En Espagne, parti de rien, Podemos a conquis une position centrale dans la politique tandis que le gouvernement de droite, vivement critiqué, perdait sa force et que le bipartisme espagnol entraînait en crise. En Italie, l'orientation du gouvernement Renzi devient de plus en plus claire.

Face à ce mouvement qui se développe en Europe, l'autre tendance est conservatrice et d'extrême droite. Le danger de sa propagation et son établissement en dehors de l'Europe est grand, mais il ne constitue pas une voie à sens unique.

La crise économique se transforme en crise politique. Cet environnement aggrave l'instabilité géopolitique et les différences de classes. Plusieurs économies en Afrique sont touchées par la crise. Le progrès économique et les efforts accomplis ces quinze ou vingt dernières années pour établir la stabilité sociale sont en suspens. En tant que parti de gauche, nous devons apporter notre soutien aux démarches visant de façon conquérante l'établissement de la paix et du progrès dans la région.

Nous sommes dans un moment historique où le défi est le changement du modèle dominant. Notre devoir est de rendre ce changement réalisable, de l'ancrer à gauche et de lui allier de nouvelles conquêtes démocratiques. Car si ce sont les thèses de l'extrême droite qui l'emportent, nous ferons un bond en arrière de plusieurs décennies pour revenir à la période la plus sombre de l'humanité.

Au Nigéria, rupture ou continuité?

Ken Henshaw

ONG Social Action (Nigéria)⁽²⁾

Souvent qualifié de pays dit « émergent », peut-on dire que le Nigeria a mis en œuvre un modèle de développement alternatif, différent du néolibéralisme? Le président Buhari et son gouvernement ont-ils lancé un New Deal nigérian comme on peut parfois le lire dans la presse? Selon moi, nous en sommes très loin. Je considère d'ailleurs qu'appliquer ces deux concepts de « pays émergent » et de « New Deal » à mon pays est très étrange, car pour ma part, je ne constate rien qui ne s'apparente à une politique d'émergence ou de New Deal au Nigéria actuellement.

Il faut au contraire décrire le Nigéria tel qu'il est, c'est-à-dire un État ancré dans le système capitaliste mondial et dans le néolibéralisme. Pourtant de nouveaux paradigmes sont possibles et s'offrent au pays. La note conceptuelle du colloque utilise le terme particulièrement intéressant de « laboratoire », pour évoquer ces lieux, ces pays qui ont servi de test pour la mise en œuvre de politiques ultralibérales. Il n'est aucun endroit au monde où ce concept d'un terrain d'essai de l'idéologie néolibérale est plus réel, concret et manifeste que dans mon pays, le Nigéria.

Au cours des trente à quarante dernières années, le Nigéria est devenu un laboratoire géant des modèles néolibéraux. Un laboratoire comptant 170 millions de cobayes sur qui différentes idées abjectes vouées à l'échec ont été testées, plongeant le pays dans une pauvreté sans précédent.

Dans les faits, le Nigéria a commencé à adopter des politiques néolibérales dans les années 1980, suite à la crise de la dette. De

² Social Action est un « centre de développement social intégré » qui agit pour la démocratie, la justice sociale et les droits humains dans les secteurs de l'énergie, des mines, de l'environnement et du changement climatique, du commerce et des dépenses publiques. L'ONG promeut le changement social à travers la recherche, l'éducation populaire et la solidarité avec les communautés locales, les militants et les jeunes : saction.org

nombreux pays, dont le Nigéria, qui ne pouvaient plus satisfaire les besoins et offrir les services publics adéquats aux populations, sont tombés dans le piège particulièrement pernicieux de la dette. En 1985, le gouvernement a décidé de s'en remettre au FMI (Fonds Monétaire International) et à la Banque mondiale pour obtenir un prêt afin de sortir le pays de la récession économique. Cette requête a reçu la réponse traditionnelle et caractéristique des institutions financières : le Nigéria devait accepter un programme économique et respecter des conditions précises afin d'obtenir ce prêt.

Avant cela, dans les années 1970, le Nigéria avait connu un boom pétrolier sans précédent. Il était alors le sixième exportateur de pétrole brut, ce qui lui apportait d'importants revenus. Cet argent a permis au Nigéria de financer un système d'État-providence viable à l'époque. Des programmes de construction massifs ont été entrepris, les départements des transports, de l'éducation, de la santé ont reçu des subventions considérables. Les citoyens eux-mêmes ont également reçu des subventions pour acheter des denrées alimentaires et subvenir aux besoins essentiels.

L'une des principales conditions à l'octroi d'un prêt de 1,9 à 2,4 milliards de nairas (ce que le Nigéria réclamait) était, dans la droite ligne du paradigme néolibéral, une privatisation de tous les services publics, des coupes budgétaires drastiques, une libéralisation du commerce, ce que le FMI appelait "une ouverture du commerce". Le Nigéria a dû mettre en place des taxes commerciales, cesser les subventions aux carburants et dévaluer sa monnaie.

En 1986, le gouvernement nigérian, la dictature militaire, a accepté ces conditions et un programme d'ajustement structurel a été mis en place. Les conséquences se font encore sentir aujourd'hui, et elles ont été dévastatrices. Les dépenses ont été considérablement réduites dans le domaine de l'éducation. Les professeurs ont même cessé de percevoir un salaire à une période. Les écoles ont été fermées, aucun fonds n'était alloué à la recherche, ni à l'enseignement. Dans le secteur de la santé, l'espérance de vie a baissé de façon dramatique pour atteindre l'âge de 40 ans environ parce que ce secteur ne recevait plus aucun financement. La mortalité infantile a doublé lors de cette période d'ajustement structurel.

En 1991, le remboursement de la dette représentait 47 % du budget total du Nigéria. En clair, près de la moitié de l'argent produit par le Nigéria terminait entre les mains des créanciers internationaux. Alors que l'État coupait le financement du secteur public, de la santé publique, de l'éducation, de l'industrie, la Banque mondiale et le FMI continuaient de promettre que ces secteurs se remettraient d'eux-mêmes. Cette promesse est restée lettre morte. En réalité, lorsque l'État s'est retiré de ces secteurs, ils sont tombés en ruines. Et ils sont toujours en ruines aujourd'hui.

En 1999, suite à une âpre lutte menée par les forces progressistes du Nigéria, un gouvernement civil fut restauré. La démocratie a été rétablie début 1999, cependant l'objectif n'était pas de répondre aux besoins des Nigériens, mais plutôt de créer une économie de marché efficace, en d'autres termes, de créer un espace qui stimulerait l'économie de marché. C'est ainsi que les forces pro démocratiques se sont fourvoyées. À cette période, nous voyions la lutte contre le régime militaire, la lutte pour la démocratie, comme une fin en soi. Nous ne la voyions pas comme un processus, comme une étape vers l'élimination complète des politiques néolibérales. De ce fait, après l'instauration de la démocratie en 1999, nous nous sommes ensuite tous reposés sur nos lauriers. La lutte n'a pas repris depuis et le pays est au bord du gouffre.

Il est aisé de comprendre les politiques poursuivies après 1999 en considérant le parcours de personnes qui sont à la tête de notre économie depuis lors. Voici trois exemples : tout d'abord, Madame Ngozi Okonjo-Iweala, ministre des Finances, a été directrice de la Banque mondiale à cette période ; Madame Obiageli Ezekwesili à la tête du budget et de l'urbanisme du Nigéria pendant un temps, a été vice-présidente de la Banque mondiale ; Charles Chukwuma Soludo, président du Conseil d'Administration de la Banque centrale du Nigéria, a été consultant pour la Banque mondiale. Il est donc très clair que même après l'avènement de la démocratie en 1999, le paradigme néolibéral au Nigéria n'était pas simplement un point à l'ordre du jour, mais bien la priorité.

Donc revenons-en à la question du nouveau gouvernement du président Muhammadu Buhari, porté au pouvoir l'an dernier par une vague de soutien et un profond mécontentement populaire

généralisé par l'accroissement de la pauvreté dans tout le pays. Au risque de vous décevoir, les quelques mois du gouvernement Buhari ont été marqués par une récession. Celle-ci n'est pas seulement à mettre sur le compte de la baisse du prix du pétrole, elle est aussi le résultat de mauvaises politiques. Ces politiques respectent les programmes prévus, stipulés et menés par le FMI et la Banque mondiale. Le gouvernement continue les mêmes politiques alors que le Nigéria connaît une récession. Les subventions aux carburants ont été coupées. Davantage de privatisations ont été réalisées depuis son arrivée au pouvoir. Le pays s'est tourné vers les mêmes créanciers afin d'obtenir des prêts et de contracter des dettes. Le naira a été dévalué. Les inégalités se sont creusées. Le gouvernement Buhari poursuit le même modèle que le gouvernement Obasanjo qui l'a précédé.

Je souhaite brièvement revenir sur ce gouvernement Obasanjo. Comme je le disais précédemment, en 1999, nous croyions être entrés dans une nouvelle ère. Mais alors que nous battions le pavé réclamant cette nouvelle ère, le FMI, la Banque mondiale et les autres institutions néolibérales avaient un tout autre agenda en tête. Il est facile de s'en apercevoir en regardant les trois premières mesures prises par le gouvernement en 1999. La première a été intitulée le "debt by back deal". Selon cet accord, le Nigéria devait rembourser un certain montant aux créanciers du club de Paris. La majorité des dettes en question était contestable, mais le programme des institutions néolibérales voulait que le Nigéria épuise la majorité de ses ressources et de ses réserves fédérales pour s'acquitter d'une dette qui n'a jamais bénéficié au peuple nigérian.

En 2009, j'ai mené des recherches sur l'endettement extérieur du Nigéria. Et je suis arrivé à la conclusion que le Nigéria n'avait jamais, au cours de toute son histoire, emprunté plus de 10 milliards de dollars américains. Au cours de la période allant jusqu'en 2005, si l'on prend en compte les paiements du service de la dette, les pénalités de retard et les pénalités pour payer les pénalités de retard, le Nigéria a reversé 35 milliards de dollars. En 1999, lors du retour à un gouvernement civil, nous avons déjà remboursé 36 milliards de dollars. Qui fait des affaires de cette façon?

La deuxième mesure prise par le gouvernement a été de retirer les subventions aux carburants. Il s'agissait d'un des points au programme des institutions néolibérales: couper les subventions pétrolières trop coûteuses, car selon elles, elles représentent trop de dépenses pour le gouvernement. À sept reprises au cours du mandat de 8 ans du président Obasanjo, le gouvernement a tenté de couper ces subventions.

La mesure que le gouvernement Obasanjo a poursuivie sans relâche à partir de 1999 a été la vente d'actifs publics. Tous les actifs publics ont été vendus un par un. La production d'électricité, les routes, tout a été revendu à des agences privées. Tout a été privatisé. Excellent exemple des stratégies classiques des institutions néolibérales.

Quant à la question: "le Nigéria s'éloigne-t-il de ce paradigme économique?", la réponse est oui et non. Lorsque l'on pense au Nigéria, on ne doit pas seulement penser au gouvernement du Nigéria, mais aussi au peuple nigérian. Et sur ce point, le gouvernement et le peuple ne sont vraiment pas sur la même longueur d'onde. Le gouvernement de Muhamed Buhari est un gouvernement du déni. Le pays est en récession, la population s'appauvrit, 70 % des Nigériens vivent sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins d'1 \$ par jour. Pourquoi le pays est-il en récession? Le gouvernement Buhari continue de penser que le néolibéralisme est la solution. Il estime que les politiques ne sont pas appliquées de façon adéquate, que si nous faisons autrement, la situation changera. Le gouvernement continue de penser qu'il ne doit pas faire d'interventionnisme. Il continue de penser que la seule chose à faire est de créer un environnement propice au libre jeu du marché. Le gouvernement rejette la faute sur tout: il tient la corruption, le népotisme, les soulèvements religieux, le militantisme, etc., pour responsables de son déni de démocratie. Mais il ne remet pas en cause la source du problème: le néolibéralisme. Le gouvernement est en plein déni.

Quels sont les autres paradigmes? Les Nigériens savent très bien que le modèle du gouvernement a échoué. La vague de manifestations dans 55 villes à travers le pays en 2012, suite au retrait des subventions au secteur médical, en est la preuve. Vous pouvez

trouver des images de ces manifestations sur Google. Vous verrez les pancartes et les bannières brandies par les manifestants, vous verrez leurs revendications. Vous verrez à quel point ils méprisent et abhorrent ce système qui leur a causé tant de tort.

Mais quelque chose ne tourne pas rond. Aucun lien n'a été établi entre ce système défaillant et la source de ses défaillances. Donc les manifestants mettent le gouvernement en cause, ils incriminent tout : l'extrémisme religieux et la corruption seraient responsables de ce système qui n'a pas fonctionné. Mais ils ne créent pas de lien entre ces échecs, le problème de la corruption, les insurrections armées à travers le pays et les problèmes financiers. Ils ne font pas le lien entre ces problèmes et le paradigme néolibéral actuel. Il nous revient de le leur montrer.

Il nous revient de prendre la tête des mouvements populaires de masse au Nigéria. Le peuple nigérian s'est mobilisé autour d'un mouvement social et réclame un changement légitime. Nous devons être le fer de lance de ce mouvement, être à l'avant-garde et expliquer aux Nigériens que leurs griefs ne sont que la manifestation d'un problème bien plus vaste, à savoir un système économique défaillant, voué à l'échec. Un système destiné à répondre aux intérêts des capitaux mondiaux aux dépens du peuple. Pour ce faire, nous avons créé plusieurs centres d'études politiques à travers le pays, dans lesquels nous formons des jeunes et nous leur enseignons une autre méthode d'action. Cela a également permis aux partis de gauche ayant connu une période creuse depuis 1999 de réapparaître. Ils ont lancé leurs propres centres d'études, de nouveaux modes de pensée se profilent, une nouvelle lutte pour le pouvoir a lieu et pour la première fois, il existe un programme alternatif. Il existe un nouveau mode de pensée selon lequel une solution alternative est nécessaire et possible. C'est pour cette raison que notre collaboration, la collaboration du peuple nigérian avec des organisations d'action sociale de premier plan, comme la Fondation Gabriel Péri et la Fondation Rosa Luxembourg est particulièrement utile. Grâce à votre soutien et votre solidarité, nous commençons à façonner un nouveau modèle aux yeux duquel le Nigéria n'est pas un marché où acheter et vendre, mais bien un lieu propice à l'interaction et au développement humain.

Tunisie : libéralisme, austérité et luttes sociales

Jilani Hammami

*Député du Front populaire,
secrétaire général du Parti des travailleurs de Tunisie*

En cette fin de novembre 2016, se poursuit sous la coupole du Parlement tunisien un débat houleux sur le projet de budget de l'État et le projet de loi de finances pour l'an 2017. Ce débat illustre les grandes contradictions qui divisent le pays. D'une part, les politiques néolibérales dictées par le FMI et que propose encore et toujours la majorité de droite (alliance de Nidaa Tounès, le parti du président, qui signifie « l'appel pour la Tunisie », avec les islamistes d'Ennahdha, « renaissance »); et d'autre part, un autre modèle de développement qui œuvre pour une vraie indépendance nationale et une prospérité économique en faveur du peuple tunisien que défend l'opposition dont, notamment, notre groupe du Front populaire qui regroupe huit partis de gauche, nationalistes et marxistes, socialistes et indépendants.

Ce débat revêt cette année un caractère tout à fait spécifique puisque la loi de finances 2017 est conçue pour mettre en œuvre les mesures dictées par le FMI dans l'accord qu'il a signé avec le gouvernement actuel le 16 mai 2016 sous le nom d'« accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit » pour un crédit de 2,9 milliards de dollars, soit 5 800 millions de dinars tunisiens, soit encore environ le sixième du budget de l'État en 2017.

Je reviendrai sur le contenu de cet accord et l'essentiel de ces mesures une à une. Mais il convient de rappeler brièvement l'historique des politiques néolibérales imposées à notre pays depuis plus de trente ans et de donner une idée des luttes du peuple tunisien contre ces politiques.

Le libéralisme : mode de sous-développement, d'appauvrissement et de crise générale.

Les premières protestations remontent à 1984 avec « la révolution du pain » contre la hausse du prix du pain (plus de 100 %), dictée par le FMI qui exigeait l'élimination des subventions alimentaires et des services de la caisse générale de compensation comme condition de l'accord de prêt avec le FMI.

Sur fond de crise, le FMI entama des pourparlers avec le gouvernement tunisien à l'époque. Ils débouchèrent sur un accord qui imposa à la Tunisie un Programme d'ajustement structurel (PAS).

Ce programme s'inscrivait dans une nouvelle orientation économique à l'échelle planétaire qui consistait à revenir aux classiques du libéralisme dans un contexte à l'époque, de crise générale du capitalisme international.

Le programme dictait au gouvernement tunisien ce qui suit :

1. Le désengagement total de l'État de son rôle économique et productif au profit du capital privé et étranger.
2. La privatisation des entreprises et des services publics.
3. L'élimination des subventions pour la compensation des prix des produits de première nécessité et le retour à la libération totale des prix.
4. L'orientation de la production vers l'exportation.
5. La suppression de postes pour réduire les charges des entreprises publiques avant de les céder au privé.
6. La maîtrise des salaires et des charges sociales, et la libéralisation du système de protection sociale et de santé.

Ce programme néolibéral mena rapidement à une inflation galopante et à un chômage de masse qui aggrava la crise économique du pays jusqu'à l'éclatement d'un conflit social en janvier 1984. La situation politique déboucha sur une nouvelle crise entre le pouvoir et la centrale syndicale unique, l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT). Quelques mois plus tard, le Premier ministre Ben Ali évinça le chef de l'État, Habib Bourguiba, figure emblématique du pouvoir, suite à un coup d'État sans effusion de sang. Le général Ben Ali devint président de la République en novembre 1987. Ce coup visait la sûreté politique postcoloniale

régnant depuis les années 1950 et entama une nouvelle ère pour activer la mise en œuvre des PAS. Pendant deux ans, Ben Ali a usé de démagogie démocratique pour mettre de l'ordre dans son appareil d'État autoritaire. Le mouvement social n'a pas tardé à s'exprimer et dès le début des années 1990, le pays connaît une vague de fortes grèves dans les secteurs les plus influents de l'économie tunisienne : les PTT, les banques, les transports publics, l'éducation, etc. Le régime fut obligé d'accepter une nouvelle politique de dialogue social et une augmentation triennale des salaires. Toutefois, il usa de toutes les manigances pour éviter qu'elle soit réalisée, et parvint à s'allier une bureaucratie syndicale chevronnée, à la tête de la centrale de l'UGTT depuis des décennies. Le gouvernement Ben Ali aligné traditionnellement sur la politique de la France se rapprocha des États-Unis, mais cela n'empêcha pas la conclusion d'un accord de libre-échange avec l'Union européenne en 1995, un programme de privatisations massives sous la supervision du FMI et de la Banque mondiale contre une prime de mise à niveau des petites et moyennes entreprises tunisiennes déjà fragilisées par le bannissement des barrières douanières.

La Tunisie est devenue un paradis de main-d'œuvre bon marché pour l'UE. Le tissu économique a été démantelé ; le taux de chômage a dépassé les 20 % et avoisiné les 40 % chez les jeunes diplômés. Le pouvoir d'achat s'est gravement détérioré. Un malaise social quasi général s'est alors abattu sur le pays.

Cette situation s'ajoute à la politique sécuritaire imposée aux Tunisiens avec la répression de l'opposition des partis de gauche et des islamistes, la pratique de la torture est devenue un système de gouvernement, le musellement de la presse et l'absence de liberté d'expression ont fait du pays une grande prison. La clique familiale au pouvoir a usé de la corruption pour faire fortune. Elle a provoqué un mécontentement général de la population.

Tous les facteurs ont été réunis pour qu'éclatent les protestations des jeunes, des travailleurs, des intellectuels et de la quasi-totalité des couches populaires dans tous les coins du pays. Ben Ali et son gouvernement ont pu résister et rester au pouvoir, car ils ont fait leur preuve comme serviteurs fidèles des États-Unis et de l'UE. Ils ont obéi et appliqué scrupuleusement les diktats du FMI. Mais Ben

Ali n'a pas obtenu la confiance de son peuple qu'il a appauvri et opprimé.

Tout laissait prévoir l'avènement de la révolution tunisienne. Quelques années auparavant, en janvier 2008, alors que le système capitaliste international voyait naître les signes avant-coureurs de la crise des subprimes, le régime néolibéral de Tunisie souffrait déjà de la crise. Il affronte alors une première épreuve, celles des protestations du bassin minier au sud du pays six mois durant. Le régime a usé de toutes ses forces sans parvenir à contenir la colère populaire, pour mater ces contestations qui ont gagné les sympathies du peuple. Aussitôt qu'il a réduit au silence la révolte du bassin minier, le mouvement de protestation a gagné d'autres régions au sud, puis dans le nord. Les localités ont rejoint une à une la désobéissance au régime de Ben Ali qui s'est trouvé face à d'énormes difficultés. Tout laissait croire que la révolution n'était plus qu'une question de temps.

Le 17 décembre 2010 à Sidi Bouzid, un jeune diplômé chômeur s'immola en protestation contre des mesures l'interdisant de gagner son pain. Cela donna rapidement lieu à l'éclatement d'une colère qui germait en silence partout dans le pays. Les régions du centre, de Sidi Bouzid, Kasserine, Gafsa, Siliana, Kairouan, brûlèrent. Au bout d'un mois, le mouvement gagna tous les coins du pays.

Le 14 janvier, la capitale Tunis prend le relais. Ben Ali se rend à l'évidence à la fin de son règne, plie bagage et prend la fuite. Les revendications pendant les premiers jours de la révolte reflétaient l'indignation des manifestants, réclamaient le droit au travail et les libertés. Les slogans étaient : « emploi, liberté et dignité nationale », « l'emploi est un droit, bande d'escrocs ». Mais, au fil des jours, celui qui enflammait les protestations et que l'on retrouvait dans les accrochages avec la police se concentrait sur une revendication principale : « le peuple veut la chute du régime ».

La révolution tunisienne a bel et bien réussi de ce point de vue. Elle a inspiré les masses populaires partout dans le monde arabe à en faire autant. Malheureusement, le mouvement a connu des processus différents en Libye, en Syrie, où il se convertit en guerre civile. En Égypte, il aurait pu mieux faire. Pour le reste des pays, il est en échec.

Je dois avouer que le processus révolutionnaire tunisien s'est avéré être à mi-chemin pour des raisons multiples. Le bilan est maigre. En dehors des libertés et des acquis démocratiques, tout reste à faire. Les structures socio-économiques de l'ancien régime sont restées à l'abri de tout changement. La grande bourgeoisie compradore maintient toujours ses positions économiques et sociales. Le modèle de gestion économique est toujours le même. Aucune réforme au niveau des instances politiques et de l'administration d'État n'a été accomplie. On assiste même à un processus de restauration galopante de l'ancien régime sous de nouvelles appellations.

Ladite gouvernance actuelle issue de l'alliance du parti Nidaa Tounès, composé des anciens du parti de Ben Ali, avec les islamistes d'Ennahdha, un parti intégriste, a renoué avec le FMI et les grandes instances financières internationales pour soumettre le pays à leurs diktats. La Tunisie est fortement endettée (64 % du PIB), son budget connaît un déficit de la balance des paiements d'environ 6 %, le taux d'inflation est toujours au-dessus de 5 %, la balance commerciale est déficitaire. L'économie connaît une récession sans issue. La machine productive est en panne. La croissance peine à dépasser 1 %. Les conséquences de cette crise n'épargnent aucune des classes populaires et touchent même la classe moyenne et petite-bourgeoise. On assiste à une montée du chômage, au-delà de 16 %, et de la pauvreté, au-delà de 24 %. L'analphabétisme, l'immigration clandestine, la consommation de drogue, la criminalité et toutes les formes de délinquance, la violence et le terrorisme gagnent du terrain.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement de coalition de droite a choisi encore une fois les exigences du FMI. Le 16 mai 2016 un accord a été signé pour consentir à la Tunisie un prêt de 2,9 milliards de dollars payable sur une décade, durant les quatre années à venir (2016-2019). En contrepartie, le pays sera dans l'obligation de se conformer aux consignes du FMI et de mettre en œuvre les réformes néolibérales suivantes :

1. La réforme de la fonction publique: le blocage total du recrutement pour maintenir le ratio masse salariale / PIB au-dessous de 14 % et le blocage des augmentations salariales d'ici fin 2018.

2. La réforme du système bancaire et financier: ouverture de la capitalisation des banques publiques au privé, autonomie de la banque centrale, convertibilité de la monnaie tunisienne jugée actuellement surévaluée.
3. La réforme du système de sécurité sociale par l'augmentation des taux d'affiliation, de l'âge de départ à la retraite à 65 ans, et la révision à la baisse des pensions de retraite.
4. La réforme du secteur public: privatisation des entreprises publiques, vente des participations de l'État.
5. La réforme et la privatisation des secteurs de la santé, de l'éducation et de l'enseignement.
6. La mise en place d'un nouveau code d'investissement et de cadres juridiques pour le partenariat public privé (PPP).
7. La finalisation du partenariat approfondi avec l'UE: l'accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA).

Le projet de budget 2017 autour duquel se tient un grand débat au parlement tunisien comme partout dans l'opinion publique vient pour amorcer la concrétisation de ces consignes à partir de janvier 2017. Ce débat se fait sous hautes tensions sociales. La colère populaire se fait sentir dans tout le pays. Les manifestations se multiplient. La centrale syndicale qui s'oppose au projet de gel des augmentations salariales se prépare à décréter la grève générale. Les jeunes chômeurs diplômés sont dans les rues. Les avocats, les médecins, les pharmaciens s'opposent aux dispositions de la nouvelle loi des finances et surveillent chaque discussion au parlement pour décider des actions de protestation à entreprendre.

Les populations des régions intérieures et rurales laissées pour compte ne cessent de manifester leur colère, alors qu'elles vivent dans des conditions difficiles.

Tout laisse croire qu'une nouvelle révolution à caractère social – avec cette fois-ci des revendications d'ordre social – peut éclater. La Tunisie s'attend à un hiver social chaud, à une insurrection populaire que l'on voit venir. Nous sommes dans une course contre la montre. On se prépare dans les régions, pour élaborer le programme d'une lutte permanente et organiser la résistance des populations.

La lutte contre les politiques néolibérales vue d'Amérique latine : le cas du Brésil

Kjeld Jakobsen

Directeur de la fondation Perseu Abramo - Brésil

Le lancement de la première phase d'ajustement néolibéral imposé par les agents du Consensus de Washington a contribué à l'élection de plusieurs candidats présidentiels de gauche en Amérique latine à la fin des années 1990 et au début du XXI^e siècle.

Avant l'élection d'Hugo Chavez en 1998 au Venezuela, seul Cuba et le Chili avaient à leur tête un dirigeant et un parti de gauche. Entre 1998 et 2009, dix autres pays d'Amérique centrale et d'Amérique latine sur vingt ont basculé à gauche. La gauche a gagné du terrain même dans des contextes compliqués : en Colombie, Bogota a élu un maire de gauche pour la première fois en 2003 et au Mexique, le PRD (Parti de la Révolution Démocratique) a manqué la présidence de peu à cause de fraudes électorales.

Certains analystes conservateurs ont essayé de scinder le nouveau groupe de dirigeants de gauche entre modérés et radicaux. C'était idiot, car aucun dirigeant n'était communiste ou marxiste-léniniste bien que des alliances avec de tels partis, d'ordinaire peu influents en Amérique latine, avaient parfois été conclues. Les nouveaux gouvernements de gauche ont essayé de trouver des solutions alternatives au néolibéralisme, de promouvoir des changements économiques et une justice sociale adaptés à leur contexte historique et politique. De surcroît, chacun de ces gouvernements a dû faire face à des situations de dépendance passées dont il était difficile de s'affranchir sans un soutien populaire massif. Le gouvernement de Rafael Correa en Équateur, par exemple, n'a toujours pas réussi à changer la monnaie nationale qui reste le dollar. Lula, au Brésil, a dû promettre, lors de sa campagne électorale en 2002, de respecter les engagements de son prédécesseur pour rassurer les marchés et les forces conservatrices. Ce fut également le cas du gouvernement vénézuélien : Hugo Chavez réussit à conforter sa position en

décrochant la majorité au parlement, le soutien des armées et de la Cour suprême. Cependant, ni lui ni son successeur n'ont réussi à ne plus dépendre des revenus du pétrole ou à trouver d'autres modes de production.

La situation du Brésil

Nul ne peut nier les résultats extraordinaires obtenus en près de 20 ans de politique progressiste en Amérique latine, en particulier lorsque l'on voit à quel point la pauvreté et l'exclusion sociale ont reculé, comme le montrent les données de la CEPALC (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes). Cependant, il faut reconnaître que de nombreuses réformes structurelles, notamment celles du système électoral et du système juridique, de la branche judiciaire du pouvoir, du monopole des médias, entre autres, n'ont pas été menées par les nouveaux gouvernements, en particulier au Brésil. Le président Lula a choisi de former une coalition avec d'autres partis progressistes, mais également avec des partis du centre et du centre-droit peu attachés aux politiques néolibérales afin d'obtenir la majorité au Parlement.

Il a également eu la chance de pouvoir nommer la majorité des membres de la Cour suprême au cours de ses deux mandats. Néanmoins, ils ont presque unanimement agi à l'encontre de son gouvernement et du PT (le Parti des travailleurs de Lula), notamment dans des situations délicates comme les jugements et condamnations de dirigeants du parti en 2005. Ceux-ci étaient accusés d'avoir soudoyé des parlementaires de partis alliés et du PT afin qu'ils votent en faveur du gouvernement, des accusations ridicules puisque les supposés parlementaires soudoyés, surtout ceux membres du PT, auraient de toute façon toujours voté en faveur du gouvernement. Plus récemment, la Cour a accepté la procédure de destitution de la présidente Dilma Rousseff, se rendant complice d'un coup d'État parlementaire.

La nouvelle politique économique adoptée par Lula a été surnommée "néo-développementisme" par certains. Des initiatives positives ont été engagées grâce à l'intervention de l'État. Il a encouragé la production et relancé l'économie à travers des mesures comme des appels d'offres pour la production au niveau national

plutôt qu'à l'étranger pour l'entreprise pétrolière d'État Petrobrás. Cette mesure a relancé l'industrie navale et a créé 80 000 emplois indirects. Une autre initiative positive: le salaire minimum est désormais calculé en termes réels, augmenté chaque année et indexé à l'inflation de l'année précédente ainsi qu'à la croissance du PIB deux années plus tôt. Cette mesure, négociée avec les centres nationaux pour les travailleurs, a eu un impact direct sur la vie de millions de familles. La "Bolsa Família", créée peu de temps avant, a également contribué à tirer 36 millions de personnes de l'extrême pauvreté. Les négociations collectives menées par les syndicats entre 2003 et 2014 ont permis d'augmenter les salaires de façon significative dans la plupart des branches bénéficiant de représentants syndicaux. Lorsque la crise économique s'est emparée des pays développés en 2008, le gouvernement brésilien a adopté une politique keynésienne et a injecté les fonds publics nécessaires pour encourager la consommation et protéger l'emploi. Les résultats ont été positifs et l'économie a connu une croissance légèrement supérieure à 7 % en 2010 grâce au plan de relance du marché national. L'augmentation des salaires les plus bas a réduit le fossé entre les riches et les pauvres sans pour autant entamer la richesse de ces derniers. Sur le plan social, de nombreuses autres initiatives ont été adoptées afin d'ouvrir l'accès des universités aux plus démunis et aux personnes d'ascendance africaine. La politique étrangère de Lula lui a également valu des éloges au niveau international.

Le président Lula a quitté ses fonctions fort d'une cote de popularité de 80 % et a choisi son successeur, Dilma Rousseff, première présidente de l'histoire du Brésil. Elle a poursuivi les politiques de Lula et a essayé en 2012 de se débarrasser des taux d'intérêt élevés imposés par le Consensus de Washington pour lutter contre un taux d'inflation considérable. Elle obtint de bons résultats dans un premier temps, mais sur le long terme cette politique n'a pas fonctionné du fait du poids colossal du secteur financier dans la politique brésilienne. En 2013, elle a été confrontée à de très nombreuses manifestations en raison des mauvaises performances des services publics.

En 2014, la crise économique a fini par atteindre les côtes brésiliennes, se traduisant par une baisse des prix des matières

premières et un déclin des importations provenant des pays développés. Toutefois, Dilma Rousseff a été réélue de justesse au second tour à 53 % contre 47 % pour le candidat de droite. Bien que sa campagne électorale progressiste lui ait valu son deuxième mandat, elle a entamé ce dernier en mettant en place un programme d'austérité mené par un ministre de l'économie anciennement salarié du FMI. Les partis de droite, de connivence avec les médias, semblent ne jamais avoir clôturé leur campagne et ont continué de dénigrer le gouvernement. De nombreuses organisations sociales se sont jointes à leurs critiques du fait du changement de politique économique. Rares étaient les voix à s'opposer à cette campagne médiatique intense et méthodique contre le gouvernement. Dans le même temps, un parlementaire opposé au gouvernement, bien que membre du principal parti de la coalition, a été élu président de la chambre des députés et est ainsi devenu troisième dans la ligne de succession de la présidence. Il est intéressant de mentionner que malgré la réélection de Dilma Rousseff en 2014 et les bons résultats des gouvernements d'États et de provinces importants, la Chambre des députés et le Sénat ont pris un tournant encore plus conservateur. Il est donc devenu très difficile pour la présidente de maintenir l'unité de la coalition, offrant l'opportunité à la droite de reconquérir ses terres perdues en 2002.

Il est également important de mentionner que depuis 2003 une procédure juridique a été lancée pour enquêter sur des cas de corruption et de pots-de-vin impliquant d'anciens directeurs de Petrobrás, des entrepreneurs, des courtiers et des politiques. Cette enquête, appelée "Operação Lava Jato" (opération lavage express), est toujours en cours et a été dirigée contre les travaillistes. Plusieurs dirigeants du parti ont été jetés en prison et traînés dans la boue, entachant l'image du parti. Toutefois, le président de la Chambre des députés, mentionné précédemment, a également été arrêté récemment. Cela ne l'a pas empêché de lancer la procédure de destitution à l'encontre de Dilma avant son arrestation : la présidente aurait avancé des paiements du budget sans l'approbation du parlement, ce qui n'a aucun sens. Seuls le PT et d'autres partis de gauche l'ont soutenue ; la destitution a été approuvée par deux tiers des parlementaires des deux chambres.

En plus de ce contexte, la bourgeoisie brésilienne a formé une coalition inédite depuis le coup militaire de 1964, composée du secteur financier, de l'industrie, du Parlement, du pouvoir juridique et des médias. Ils ont même écarté les grands entrepreneurs de leur coalition, car ceux-ci ne soutenaient pas exclusivement les partis de droite, mais également le PT et ses parlementaires depuis la première élection de Lula. D'aucuns font aussi l'objet d'enquêtes dans le cadre de l'opération "Lava Jato" et le gouvernement putschiste s'en désintéresse puisqu'il compte de toute façon ouvrir les frontières aux entreprises de construction étrangères. Un vent de haine souffle à travers le pays contre le PT et les résultats des récentes élections municipales s'en ressentent puisque la gauche a perdu d'importantes mairies.

Le programme politique actuel engage une nouvelle phase du néolibéralisme, bien plus radicale que celle des années 1990. Le gouvernement putschiste vient d'approuver le gel des dépenses sociales pour les vingt années à venir et d'autres mesures sont prévues sans attendre : la réforme du système des retraites, la réforme du Code du travail, et un programme de privatisations massif. Il prévoit probablement de signer des accords internationaux comme l'Accord de partenariat transpacifique ou l'ACS (Accord sur le commerce des services). Les négociations entre l'UE et le Mercosur ont repris le mois dernier et pour la première fois la question des appels d'offres gouvernementaux, taboue sous le mandat de Lula, a été ajoutée à l'ordre du jour. La politique étrangère des putschistes a été catastrophique et créé déjà des problèmes avec nos voisins, notamment l'Uruguay et le Venezuela. Ils donnent un souffle nouveau à "l'internationale de droite" menée par Aznar, Carriles et Uribe.

La première étape du coup d'État est un succès. Dilma a été virée. La deuxième étape, un nouveau programme économique et politique, est en cours. La troisième étape est d'empêcher Lula de se présenter en 2018 en intentant une action judiciaire contre lui, quel qu'en soit le motif. Les putschistes jouissent du soutien de la branche juridique du pouvoir. La quatrième étape est de neutraliser le PT en l'asphyxiant financièrement. La cinquième étape est de neutraliser le mouvement social. L'École Nationale des Sans-terre a

été prise d'assaut en novembre 2016 : la police est arrivée en tirant et en hurlant, sombre présage de ce qu'il risque de nous arriver bientôt.

Deux importants pays d'Amérique latine effectuent actuellement un virage à droite : l'Argentine et le Brésil. L'Argentine a cependant revu ses politiques suite aux dernières élections. Toutefois, comme ils le font au Brésil avec Lula, les conservateurs argentins tentent de barrer la route à Cristina Kirchner en la poursuivant en justice, en l'empêchant de se présenter aux prochaines élections. Le Venezuela est toujours gouverné par le PSUV (Parti Uni Socialiste du Venezuela), mais la droite bénéficie de la majorité au parlement et le gouvernement a été dans l'incapacité de résoudre le problème des pénuries qui dure depuis des mois et inquiète profondément la population. La présidente chilienne Michelle Bachelet a vu sa cote de popularité baisser également du fait de l'implication de son fils dans une affaire immobilière frauduleuse et de sa difficulté à honorer ses promesses de réformes.

Le président Correa ne se représente pas aux prochaines élections présidentielles, mais son vice-président, Lenin Moreno, un homme droit, est candidat. Nous verrons ce que l'avenir nous réserve en Équateur. Les négociations de paix en Colombie sont une bonne nouvelle bien que la politique économique du gouvernement soit fondée sur les recommandations de l'OCDE. La normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis en est à un stade déjà trop avancée pour que Donald Trump puisse revenir en arrière.

Session 1 :

Sortir des impasses du néolibéralisme, repenser la relation Europe-Afrique

*2. Repenser et transformer la relation Europe-Afrique :
quelles solutions face aux défis communs ? Partenariat
économique, réchauffement climatique et migrations.*

L'APE ou Accord de paupérisation économique entre l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest

Jacques Berthelot

Analyste des politiques agricoles à SOL⁽³⁾ (France)

La question des Accords de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne (UE) et les pays ACP, tous d'anciennes colonies (à l'exception du Libéria), illustre le constat que leur indépendance politique est restée purement formelle, l'UE ayant réussi à leur imposer ces accords de paupérisation économique.

1. Genèse des APE

L'argument juridique pour passer des préférences commerciales des Conventions de Lomé depuis 1975 à l'Accord de Cotonou de juin 2000 instaurant les APE a été l'incompatibilité des premières avec l'OMC. L'UE y a été condamnée pour violation du principe de non-discrimination suite aux plaintes des neuf pays d'Amérique latine exportateurs de bananes de devoir payer des droits de douane (DD) alors que les pays ACP étaient exemptés. Pourtant, si la discrimination est interdite selon un critère géographique, elle est possible selon le niveau de développement. D'où la mise en œuvre de plusieurs régimes tarifaires préférentiels :

- le système de préférences généralisées (SPG) de l'UE depuis 1971 accorde aux pays en développement (PED) une réduction d'environ 30 % sur les DD applicables aux pays développés, dits DD NPF (de la nation la plus favorisée). Toutefois l'UE a réduit en 2014 le bénéfice du SPG à 89 PED contre 176 auparavant, soit parce qu'il s'agit de « pays émergents » ayant augmenté leur niveau

³ <https://www.sol-asso.fr/analyses-politiques-agricoles-jacques-b-2/>

L'association SOL est une organisation de solidarité internationale créée en 1980 qui a pour objectif de participer à la satisfaction des besoins essentiels des agriculteurs paysans et à la valorisation de leurs rôles dans la société en agissant sur deux volets : l'accès à une agriculture paysanne et la protection des ressources naturelles et de la biodiversité.

- de vie, soit parce qu'il s'agit de pays ayant conclu des accords de libre-échange (ALE) avec l'UE ;
- le régime spécifique réservé aux PMA (pays les moins avancés) qui peuvent exporter à DD nuls et sans quotas vers l'UE depuis sa décision « Tout sauf les armes » (TSA) de 2001 ;
 - le SPG+ supprime les DD à payer sur l'essentiel des exportations vers l'UE – sauf pour quelques produits soumis aux DD NPF, notamment les bananes, les cuirs et peaux, l'aluminium –, des PED respectant des critères de vulnérabilité économique et 27 conventions internationales sur les droits humains et sociaux, l'environnement et la bonne gouvernance.

Or le PIB par tête des 9 pays d'Amérique latine est 4,7 fois supérieur en 2014 à celui des 3 pays de l'Afrique de l'ouest (AO) exportateurs de bananes (Cameroun, Côte d'Ivoire et Ghana). L'UE aurait pu, et pourrait encore, obtenir une dérogation à l'OMC pour maintenir ses préférences commerciales comme les États-Unis (EU) l'ont obtenue pour la loi Africa Growth and Opportunity Act (AGOA) adoptée en 2000 par le Congrès américain, renouvelée pour 10 ans en 2015 avec le consensus unanime de l'OMC. Car la « guerre de la banane » a été doublement enterrée. D'abord à l'OMC en décembre 2009 où ces pays d'Amérique latine ont accepté que l'UE maintienne ses importations à droits nuls des pays ACP en contrepartie d'une baisse des droits sur leurs bananes. Puis par les accords de libre-échange conclus en 2012 avec une baisse supplémentaire des DD jusqu'à 75 € par tonne en 2020.

Mais l'UE n'a pas voulu renouveler les préférences de Lomé car elle poursuit une stratégie d'accès aux marchés par la multiplication d'ALE compte tenu de la stagnation du Doha Round à l'OMC, avec plusieurs tactiques pour imposer les APE. Ils ont été négociés par la direction générale (DG) Commerce de la Commission européenne quand les Conventions de Lomé étaient négociées par la DG Coopération et développement. Ensuite l'UE a imposé de les négocier non pas avec l'ensemble des pays ACP, mais à travers sept APE régionaux, dont cinq en Afrique subsaharienne (ASS), dont elle a défini les périmètres. Chaque APE comprend des PMA et des PED (non PMA). Puisque chaque APE doit supprimer ses DD sur

80 % environ des exportations de l'UE, cela annule les préférences reconnaissant aux PMA la possibilité de taxer les exportations de l'UE.

Les négociations de l'APE Afrique de l'Ouest (AO) – qui regroupe la CEDEAO et la Mauritanie – ont commencé en 2003 mais les États de l'AO ont émis très vite des réserves, appuyés par les mobilisations de leurs sociétés civiles. La Côte d'Ivoire (CI) et le Ghana ont tout de même paraphé des APE intérimaires (APEi) avec l'UE fin 2007 et début 2008 pour continuer à exporter vers l'UE sans payer les DD du SPG. Le Nigéria a refusé car il exporte peu de produits agricoles mais essentiellement des produits pétroliers non taxés par l'UE.

Les chefs d'État de l'AO ont paraphé l'APE régional le 10 juillet 2014 et le Conseil des ministres de l'UE a autorisé sa signature le 12 décembre 2014. Au 7 avril 2017, le Nigéria et la Gambie n'ont toujours pas signé et la Mauritanie n'a pas encore d'accord avec la CEDEAO sur le tarif extérieur commun (TEC). Le 3 février 2016, le président du Nigéria Muhammadu Buhari a déclaré au Parlement européen qu'il ne pouvait signer l'APE car il menacerait son industrialisation. Comme ce pays compte 78 % du PIB et 52 % de la population de l'AO, en cas de refus définitif l'APE serait enterré.

Suite à ce retard, l'APEi de Côte d'Ivoire (CI), signé le 28 novembre 2008 avec l'UE, a été approuvé par le Parlement européen le 25 mars 2009 et ratifié par le Parlement ivoirien le 12 août 2016, puis est entré en application provisoire le 3 septembre 2016. La CI craignait que la Commission européenne ne retire aux pays non PMA leur accès au marché de l'UE sans DD ni quota si l'APE régional n'était pas ratifié avant le 1^{er} octobre 2016. Quant au Ghana, il a ratifié son APEi le 3 août 2016, ce que le Parlement européen a fait le 1^{er} décembre 2016, et il est entré en application provisoire le 15 décembre 2016.

2. L'impact désastreux de l'APE d'Afrique de l'Ouest

L'UE s'est efforcée de justifier les APE en commençant par un raisonnement par l'absurde : puisque les préférences de Lomé depuis 1975 n'ont pas empêché les pays ACP de s'appauvrir malgré le fait que 97 % de leurs exportations vers l'UE aient été exemptées

de DD, les exposer au libre-échange avec leur principal partenaire déclenchera une réaction salutaire qui accroîtra leur compétitivité. Pourtant, en 2014, le PIB par tête de l'UE était 18 fois supérieur à celui de l'AO.

L'APE régional et les APEi ont été justifiés par des études basées sur des modèles d'équilibre général censés apporter une vérité scientifique indiscutable. Pourtant, la Commission européenne a refusé de publier les trois dernières études qu'elle avait financées car elles concluaient à un impact négatif pour l'AO⁽⁴⁾. Finalement, la DG Commerce a publié sa propre étude en mars 2016, remplie de contre-vérités. Notamment en affirmant que le programme d'aide à l'APE (PAPED) apportera 6,5 milliards d'euros (Md€) à l'AO de 2015 à 2020 alors que la DG Développement souligne qu'il s'agit d'un reciblage des aides du FED (Fonds européen de développement), de la BEI (Banque européenne d'investissement) et des fonds du Budget de l'UE⁽⁵⁾. L'ambassadeur de l'UE au Nigéria a même déclaré que l'UE s'engage à financer le PAPED de 6,5 Md€ tous les 5 ans jusqu'en 2035, une impossibilité puisque l'Accord de Cotonou expire en 2020, que l'on ne sait s'il sera renouvelé ni à quelle hauteur. Et le Royaume-Uni, qui quitte l'UE, finance 14,5 % du 11^e FED, qui n'est pas un budget de l'UE mais des États membres.

Selon la DG Commerce, l'APE permettrait à l'AO d'accroître ses exportations dans l'UE. Ceci n'est pas crédible car sa population baisserait après 2030 et l'AO perdra en compétitivité, notamment vis-à-vis des trois pays andins et des six pays d'Amérique centrale ayant accès aussi à droits nuls au marché de l'UE pour le cacao transformé, les conserves de thon et les ananas.

L'impact de l'APE a deux facettes dont la première concerne les pertes de DD et TVA à l'importation et la seconde l'érosion de ses marges de manœuvre politique.

⁴ <http://www.bilaterals.org/?four-impact-studies-of-the-west&lang=en>. La quatrième étude à laquelle il est fait référence, celle de l'Université de Lagos, n'a pas été commandée par l'UE.

⁵ https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/epa-brochure_en.pdf

2.1. Les pertes de recettes douanières

Dans un APE sans le Royaume-Uni, les pertes annuelles de DD et TVA sur les produits libéralisés passeraient de 66 millions d'euros (M€) en année T5 (5 ans après le début de l'application provisoire, soit 2020 si l'entrée en application était intervenue en 2015) à 4,6 milliards d'euros (Md€) en T20 (2035) et 7 Md€ en T35 (2050). Les pertes cumulées bondiraient à 32,2 Md€ en T20 et 120 Md€ en T35⁽⁶⁾. Ces évaluations tiennent compte de la hausse des importations venant de l'UE à 28 sans le Royaume-Uni (UE28-RU) liées : à la hausse de la population (de 62 % de 2016 à 2035), au détournement des échanges au profit de l'UE et au détrimement des importations venant de l'AO et des pays tiers, et à la perte de TVA sur les importations. Ce sont 51 % des pertes qui pèseraient sur les 13 PMA (auxquels on assimile le Cap Vert), dont 7,2 % sur le Sénégal, 7,8 % sur la CI, 8,5 % sur le Ghana et 33 % sur le Nigéria⁽⁷⁾.

Les pressions exercées par la Commission européenne sur les responsables politiques de l'AO et de l'UE pour signer l'APE d'AO et les APEi s'expliquent par les pressions en amont des firmes d'agrobusiness, surtout françaises : la compagnie fruitière de Robert Fabre qui produit et exporte l'essentiel des bananes et ananas de CI, du Ghana et du Cameroun ; le Groupe Mimran qui possède les Grands Moulins d'Abidjan et de Dakar et qui a fait pression pour réduire à zéro le DD sur le blé importé ; Thai Union Europe et sa filiale MW Brands à Paris, qui contrôle l'essentiel des exportations de conserves de thon de CI vers l'UE, avec une conserverie à Douarnenez ; le groupe Bolloré qui contrôle la plupart des infrastructures portuaires du Golfe de Guinée et participe à l'exportation des produits vers l'UE.

Mais les montants avancés par le Ghana pour les droits à payer pour continuer à exporter vers l'UE, de 400 M€, sont un gros mensonge car ils seraient de 55,90 M€ en tenant compte du Brexit.

⁶ *Pertes douanières de l'Afrique de l'Ouest avec l'APE et sans APE*, SOL, 7 février 2017, Sol 7 février 2017 : <https://www.sol-asso.fr/analyses-politiques-agricoles-jacques-b-2/>

⁷ *Pertes de droits de douane de l'Afrique de l'Ouest sur les exportations de l'UE28-RU de T5 à T20 avec l'APE*, SOL, <http://www.sol-asso.fr/analyses-politiques-agricoles-jacques-b/>

Par contre, la CI devrait payer 146 M€ sur ses exportations vers l'UE28-RU en l'absence d'APE.

Mais ces calculs ignorent les conséquences des APEi sur la taxation probable d'une partie des exportations de CI et du Ghana vers le reste de l'AO. Car les importations de ces pays seront soumises à deux tarifs extérieurs différents selon qu'elles viendront de l'UE ou de pays tiers ou des autres États de la CEDEAO. Même si la libéralisation des importations ne commence qu'après 2 ans pour l'APEi de CI et 5 ans pour l'APEi du Ghana, elles seraient frappées immédiatement de DD inférieurs à ceux du TEC puisque le DD maximum des APEi est de 20 % contre 35 % dans le TEC. Il en résultera immédiatement un détournement des investissements au sein de la CEDEAO et donc une meilleure compétitivité des produits de la CI et du Ghana au détriment des autres États de la CEDEAO. Et à partir de l'ouverture du marché de ces deux pays aux exportations de l'UE, une partie des produits importés à DD nuls de l'UE seraient réexportés vers les autres États de l'AO sans pouvoir les taxer, compte tenu du laxisme des règles d'origine de la CEDEAO et d'une absence de vérification sérieuse par les douaniers.

L'intégration régionale étant censée être le premier objectif de l'APE, la DG Commerce et le Parlement européen n'ont eu cure de la désintégration de l'AO. Toutes les politiques communes mises en place depuis 1975 seraient ébranlées, notamment la politique agricole (ECOWAP) étant donné le poids de la CI dans les échanges agricoles régionaux.

2.2. L'érosion de l'espace politique des États de l'AO

Les contraintes suivantes joueront dans l'APE régional et plus encore dans les APEi.

- Interdiction d'augmenter les taxes à l'exportation sans l'accord de l'UE.
- Interdiction d'augmenter les DD appliqués, empêchant la CEDEAO de devenir membre de l'OMC et d'avoir des DD consolidés pour relever les DD appliqués jusqu'au niveau consolidé.

- Clause de la nation la plus favorisée (NPF) étendant à l'UE le traitement plus favorable accordé à d'autres grands pays développés ou émergents.
- Clause de « rendez-vous » pour élargir la libéralisation à de nouveaux thèmes que les PED ont refusé à l'OMC.
- Les sauvegardes ne joueraient qu'en cas de forte hausse des quantités importées mais pas en cas de chute des prix à l'importation. Mais l'UE bénéficie de la sauvegarde spéciale agricole qui joue aussi en cas de baisse des prix et la CEDEAO ne pourrait faire jouer sa taxe complémentaire de protection (TCP) qui joue aussi en cas de baisse des prix.
- Interdiction de restrictions quantitatives, alors que l'UE les utilise pour ses produits agricoles sensibles dans la plupart de ses autres ALE ainsi que dans l'APE avec la communauté de développement d'Afrique australe (SADC).
- Impact catastrophique en termes humains puisque la forte poussée du chômage et de la misère ferait exploser les immigrants illégaux dans l'UE, déjà passés de 35 000 en 2014 à 54 085 en 2015 selon FRONTTEX, et renforcerait les terroristes de Boko Haram et autres AQMI et Ansar Eddine.

2.3. Les contraintes spécifiques de l'APE AO pour les produits agricoles

L'APE de l'AO comme les deux APEi seront particulièrement néfastes pour l'agriculture alors que l'explosion démographique, le changement climatique et le déficit alimentaire croissant de l'AO exigent d'écarter toute libéralisation des produits alimentaires. Le déficit alimentaire de l'AO a bondi de 373 M\$ en 2000 à 9,6 Md\$ en 2013, et de 2,3 Md\$ à 14,7 Md\$ sans le cacao et le café qui ne sont pas des aliments de base. Le chômage affecte 50 % des jeunes de l'AO et il faudra créer 284 millions de nouveaux emplois d'ici 2050 que l'agriculture doit attirer car l'industrie risque d'en fournir peu. Pour la Banque mondiale, une hausse de 1 % du PIB par tête dans l'agriculture africaine réduit cinq fois plus la pauvreté que 1 % de hausse dans d'autres secteurs, surtout pour les plus pauvres.

Certes le pourcentage des produits agricoles et piscicoles libéralisés serait moitié moindre dans l'APE AO que pour l'ensemble des produits: 37,5 % contre 76,3 %. Et les DD sur les

produits agricoles et de la pêche exclus de la libéralisation sont de 51,4 % du total des DD sur l'ensemble des produits exclus. Mais plusieurs produits alimentaires de base seront libéralisés : les céréales hors riz et la poudre de lait verront leur DD déjà très faible de 5 % tomber à zéro dès l'année 5, ce qui ruinera les producteurs de céréales tropicales (mil, sorgho, maïs, fonio), tubercules (manioc, igname, patate douce, taro) et banane plantain, et fera exploser les importations de blé et la consommation de pain, pâtes alimentaires et couscous. Dans l'UE l'équivalent *ad valorem* du DD sur le blé tendre et l'orge était de 53 % en 2015 et de 49 % sur le maïs.

Au moins, l'Afrique de l'Est maintiendra le DD sur le lait en poudre à 60 %, et 97 % de la consommation (de 99 kg par tête et par an au Kenya) est satisfaite par la production locale de lait contre 25 % au Nigéria et 27 % au Ghana, mais pour une consommation totale de seulement 8,5 kg au Ghana et 8,1 kg au Nigeria par an. À comparer à plus de 250 kg par an dans l'UE qui a aussi des DD parmi les plus élevés au monde, dont 63 % pour le lait en poudre.

L'exigence de l'UE à réduire les DD bien plus faibles que les siens sur les produits alimentaires de base de l'AO est d'autant plus intolérable que cette protection élevée s'accompagne d'un dumping considérable de ses exportations dont elle nie l'existence. Ainsi ses subventions internes aux exportations vers l'AO sont passées de 379 M€ en 2012 à 409 M€ en 2014, dont 184 M€ pour les céréales, 162 M€ pour les viandes et 64 M€ pour les produits laitiers. En 2016 les subventions de l'UE28 à ses exportations vers l'AO sont passées à 204 Md€ pour les produits céréaliers⁽⁸⁾ et à 169 M€ pour les produits laitiers⁽⁹⁾ (on n'a pas encore actualisé celles aux viandes et œufs).

⁸ Subventions aux exportations de produits céréaliers de l'UE à l'Afrique de l'Ouest en 2015 et 2016, SOL, 16 mars 2017, <https://www.sol-asso.fr/analyses-politiques-agricoles-jacques-b-2/>

⁹ L'énorme dumping des produits laitiers extra-UE et vers les APE d'AO, SADC, CEMAC et EAC en 2016, SOL, 10 avril 2017, <https://www.sol-asso.fr/analyses-politiques-agricoles-jacques-b-2/>

3. Les alternatives à l'APE

3.1. La folie de la zone de libre-échange continentale (ZLEC)

La feuille de route de la ZLEC a été adoptée par l'Union africaine (UA) en 2012. Il a été décidé de lancer des négociations en juin 2015 avec pour objectif une mise en place d'ici fin 2017.

C'est une folie irréaliste de l'UA, soutenue par la CNUCED et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA ou CEA). Fascinée par les ALE méga-régionaux comme le TAFTA et le TTP – qui seront annulés avec l'arrivée de Donald Trump à la Maison Blanche –, l'UA montre ses muscles en prétendant faire mieux entre ses 54 États. Loin de favoriser l'intégration régionale du continent, elle le désintégrerait en ouvrant largement les portes aux firmes multinationales déjà présentes qui concentreront leurs activités dans les pays les plus compétitifs en exportant vers les autres. Et comment établir des règles commerciales communes dans ce continent qui abrite 1,2 milliard d'habitants en 2016 et en aurait 2,5 milliards en 2050 avec un PIB par tête en 2015 allant de 276 \$ au Burundi à 15 476 \$ aux Seychelles ?

Le ministre du Commerce et de l'Industrie du Ghana a accueilli une réunion de la CEDEAO du 9 au 11 mars 2016 pour trouver une position commune sur la ZLEC. Il a fait sienne les conclusions de l'étude d'impact de l'UNECA qu'elle « pourrait augmenter le commerce intra-africain de 35 milliards de \$ par an, soit 52 % de plus en 2022 que dans l'année de base 2017 ». Pour la CNUCED, la ZLEC vise « un degré de libéralisation plus large et plus profond que les ALE extra-régionaux existants tels que les APE ACP-UE »⁽¹⁰⁾. Elle ajoute: « Éliminer les droits de douane aux échanges intra-africains en agriculture par le ZLEC serait un facteur clé puisque les échanges agricoles font face à un taux de protection supérieur à celui des secteurs non agricoles », ignorant que les marchés agricoles ont été protégés depuis les Pharaons dans tous les pays puisque, contrairement aux produits industriels et services, ils ne peuvent s'autoréguler. Face à une demande alimentaire stable à court terme,

¹⁰ http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/ditc2015misc3_en.pdf

la production fait face à des aléas climatiques – qui s'accroîtront avec le changement climatique –, auxquels s'ajoutent les aléas de marchés avec les fluctuations des prix mondiaux en dollars, accentuées par les fluctuations des taux de change et la spéculation.

Le pire est que la CEA propose, au-delà de la ZLEC, de créer une Union douanière continentale (UDC) d'ici 2019 : « Cela accroîtra les importations africaines entre 16,2 milliards de dollars et 21,6 milliards de dollars d'ici 2022, par rapport au scénario où seule la ZLEC serait en place... Les exportations intra et extra-africaines augmentent également (entre 45,8 et 52,9 milliards de dollars) avec l'UDC car les économies africaines deviennent plus compétitives sur le marché mondial ». Du pur délire!

C'est pourquoi les pays développés et les institutions internationales sont enthousiastes de financer le processus de la ZLEC qui ouvrirait encore plus les marchés africains à leurs exportations. Avec ces idées inculquées par l'UA, la CNUCED et la CEA, on comprend pourquoi la plupart des chefs d'État ont opposé si peu de résistance aux APE. Ces derniers pourraient apparaître comme un moindre mal par rapport à la ZLEC et à l'Union douanière continentale!

L'accord de libre-échange tripartite (TFTA) paraphé en juin 2015 – regroupant les 26 États des trois Communautés économiques régionales (CER) du COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe, de l'EAC (Communauté économique régionale d'Afrique de l'Est) et de la Communauté de développement d'Afrique australe – n'est pas plus crédible bien que considéré comme une étape de la ZLEC⁽¹¹⁾.

Il faut au contraire renforcer chaque communauté économique régionale (CER) pendant au moins vingt ans avant d'élargir le libre-échange à plusieurs CER et *a fortiori* à l'ensemble du continent. Ademola Oyejide, professeur émérite de l'Université d'Ibadan, va plus loin en 2015 : « Une des bonnes raisons pour le Nigeria de rester en dehors de l'APE est que l'économie doit d'abord internaliser entièrement les coûts d'ajustement liés à la mise en

¹¹ <http://www.sundaystandard.info/new-tripartite-free-trade-area-threatens-future-sacu>

œuvre du TEC avant de devoir s'ajuster à un autre ensemble généré par la libéralisation significative du commerce qui viendrait avec l'APE »⁽¹²⁾.

3.2. *Les alternatives crédibles à l'APE AO*

Quelles sont les alternatives à l'APE AO et aux APEi intérimaires de CI et du Ghana qui préservent toutes les chances d'un développement durable à long terme ?

De loin, la meilleure alternative serait que l'UE concède le SPG+ aux trois non PMA – CI, Ghana et Nigéria –, ce qui ne poserait pas de problème juridique puisqu'ils ont signé ou ratifié les 27 conventions internationales requises et remplissent les critères de vulnérabilité économique. Bern Lange, président de la Commission du commerce international (INTA) du Parlement européen a d'ailleurs suggéré au Kenya de déposer sa demande du SPG+ comme alternative à l'APE Afrique de l'Est que la Tanzanie et le Burundi refusent de signer. Mais l'UE refuse cette solution qui mettrait fin à ses ambitions d'exporter plus.

Lors du débat de la Commission INTA sur la ratification de l'APEi du Ghana, sa ministre des affaires étrangères a déclaré que le SPG+ ne donne pas de garanties de pérennité aux investisseurs car il est soumis à des examens fréquents de la Commission européenne. Mais celle-ci a déclaré en 2014 que le SPG standard révisé « sera efficace pendant 10 ans... suffisamment stable et prévisible pour les opérateurs économiques » et que « Cela devrait rendre le SPG+ plus attrayant pour les candidats potentiels ». Alors que le Ghana aurait dû payer 55,90 M€ de DD en 2015 à l'UE28-RU, il n'aurait payé que 5 M€, onze fois moins, avec le SPG+, essentiellement pour les bananes et l'aluminium. La CI n'aurait payé que 38,20 M€ avec le SPG+ au lieu de 146,40 M€ avec le SPG et NPF, 3/4 de moins. Et les trois PED n'auraient payé que 45 M€ au lieu de 210 M€, soit 5 fois moins. Et ces 45 M€ pourraient être mutualisés dans un Fonds régional de solidarité proposé par la société civile de l'AO à

¹² <http://www.frontiersnews.com/NG/?p=34371>

Dakar en 2014, où chacun des 16 États de l'AO contribuerait en proportion des importations extra-AO.

Conclusion

La CEDEAO doit devenir membre à part entière de l'OMC afin de pouvoir négocier au nom de ses 15 États membres et renforcer son influence sur ses règles. Cela la fera bénéficier de DD consolidés – les seuls négociés à l'OMC – au niveau de la moyenne pondérée des droits de ses 15 États membres afin d'ajuster le niveau des droits appliqués – les seuls dont elle dispose avec le TEC – en fonction de la conjoncture. Et ensuite de transformer ces DD en prélèvements variables pour de nombreux produits agricoles, afin de garantir des prix stables et rémunérateurs aux agriculteurs⁽¹³⁾.

¹³ Jacques Berthelot, *Réguler les prix agricoles*, L'Harmattan, 2013. La version anglaise (How to regulate agricultural prices) peut être téléchargée en ligne : <https://www.sol-asso.fr/articles-de-2013/>

Pourquoi nous disons « Non aux APE »

Guy Marius Sagna

*Coordinateur de la Coalition nationale sénégalaise « Non aux APE »
(Sénégal)*

1. Le contexte des Accords de partenariat économique (APE)

Le contexte dans lequel se mettent en place les APE est le suivant. Ces dix à vingt dernières années, les parts de marché des pays européens, particulièrement celles des locomotives de l'Union européenne (UE), ont reculé de manière drastique. Un pays comme la France a vu ses parts de marché fondre de moitié. Cela a des impacts sur les comportements d'achat des citoyens des pays anciennement colonisés par la France dont la langue officielle est le Français. Ces parts de marché sont perdues au profit de nouveaux acteurs qui gagnent du terrain, et deviennent même plus forts que la France, notamment les pays émergents dont les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). Pour les pays européens, la question est de savoir comment faire face à ces pertes de parts de marché, comment les regagner, comment être plus compétitif que les concurrents traditionnels et les nouveaux. À cela s'ajoute la question de la baisse tendancielle du taux de profit, augmentant la difficulté à laquelle les pays capitalistes en général, et ceux de l'UE en particulier, sont confrontés.

Ces baisses de part de marché se traduisent par des crises économiques et sociales. Il y a moins de deux mois, on a suivi en France ce qu'on a appelé la « crise du lait », et notamment les éleveurs français qui travaillent avec le numéro un mondial du lait, Lactalis. La France produit 25 milliards de litres de lait par an, l'Allemagne en produit 30 milliards. Ces pays n'ont pas où vendre leur lait. Ce n'est pas nouveau, ils doivent trouver des débouchés. Dans le fond, c'est la même problématique qu'au temps de l'esclavage et de la colonisation. En fait, l'APE est un moyen d'oppression qui s'ajoute à ceux existant déjà comme le franc CFA, les bases militaires étrangères, les plans d'ajustement structurel du FMI et de la Banque

mondiale, etc. Nous devons sortir de cette domination, de cette oppression et non la renforcer. Or l'APE ne fera que renforcer l'oppression des pays dominés, des pays africains et du Sénégal en particulier.

2. La perte de recettes douanières

La première conséquence des APE est la perte des recettes douanières. On estime que le Sénégal va perdre au moins 75 milliards de francs CFA par an de recettes budgétaires dès la première année. À partir de la vingtième année, il perdra au moins 240 milliards de francs CFA par an. Il faut dire « au moins » car il convient de prendre en compte les entreprises qui fermeront boutique et ne pourront donc plus contribuer à l'économie.

Si l'un des blocs capitalistes a ses préférences en Afrique de l'Ouest, les concurrents de l'UE ne vont pas rester inertes. Ils voudront également gagner les 300 millions de consommateurs que constitue l'Afrique de l'Ouest. Les États-Unis, de même que la Chine et les autres blocs, vont chercher à avoir la même chose, comme cela s'est passé sur le plan militaire: la France a une base militaire au Sénégal et on a signé il y a moins d'un an un accord de défense avec les États-Unis.

Or, pour un État comme le Sénégal qui a 6 000 abris provisoires qui servent de classes, le ministre de l'Éducation nationale dit qu'il faut un peu plus de 75 milliards pour les résorber. Ne les ayant pas, une réflexion est en cours pour mettre en place des partenariats public-privé. Comment un gouvernement peut-il être dans une situation pareille et signer un accord qui va lui faire perdre chaque année 75 milliards de francs CFA? Il y a deux ans, le gouvernement a mis à la disposition des paysans 13 000 semoirs subventionnés. Sachant qu'au Sénégal il y a plus de 12 000 villages, cela fait au moins un semoir par village. Comment être dans cette situation et accepter de perdre autant de recettes douanières?

Cela est aussi valable pour les autres pays de l'Afrique de l'Ouest. Il n'y a pas longtemps, le Niger a recouru à l'aide internationale pour faire face à une épidémie de méningite. Le cas de l'épidémie d'Ebola montre également que nos pays ont besoin de ressources

pour faire face aux besoins de santé, d'éducation, de sécurité pour faire face au terrorisme, etc.

3. Des marchandises européennes plus compétitives que celles locales

Par rapport aux marchandises identiques ou similaires produites localement, 75 % des marchandises en provenance de l'UE ne payant plus de droits de douane vont être beaucoup plus compétitives. La poudre de lait, dès la première année, ne paiera plus de droit de douane. Aujourd'hui, toutes les entreprises au Sénégal qui font du lait utilisent la poudre de lait en provenance de l'UE. Au lieu de prendre les 14 millions de Sénégalais et de les attacher aux 3 millions de bovins sénégalais pour donner des revenus supplémentaires à nos éleveurs – pour réduire le nombre de 500 000 Sénégalais en insécurité alimentaire cette année-ci, ou 1 500 000 l'an dernier – on les arrime aux 12 ou 13 millions de bovins français. Voilà concrètement à partir de l'exemple du lait ce que signifient les APE.

Idem pour les céréales qui vont être touchées par la libéralisation. Aujourd'hui, la Fédération nationale des boulangers du Sénégal se plaint qu'il est plus facile et moins cher d'acheter du blé sur le marché international que d'acheter des céréales produites localement. C'est-à-dire que, déjà sans les APE, les boulangers sont incités à aller prendre le blé sur le marché international plutôt que les céréales locales. Et avec les APE, le blé n'aura plus de droit de douane dès la première année. Cela veut dire qu'on va négliger les cultures locales et que les périodes de soudure vont se renforcer. Or la majeure partie des Sénégalais en insécurité alimentaire se trouve en zone rurale.

Autre conséquence, les PME/PMI vont fermer, nos paysans ne vont plus pouvoir vendre et la pauvreté va augmenter. En moins de deux mois, il a été noté à Kafountine, sur la côte au sud du Sénégal, qu'au moins deux pirogues ont été arrêtées avec des jeunes tentant leur chance pour aller en UE. En 2014, sans être dans les APE, il y avait tous les jours des Sénégalais qui traversaient la mer Méditerranée pour aller en Italie. Avec les APE leur nombre va augmenter.

Plus généralement, on parle d'intégration régionale mais les APE vont chasser du Sénégal les marchandises en provenance du Mali, de Guinée, du Nigéria et vice versa. On peut parler de détournement de commerce car le consommateur ouest-africain sera incité à acheter des marchandises de l'UE plutôt que celles locales qui coûteront un peu plus chères.

Voilà le plan de l'UE pour faire face à la crise économique et sociale. Pour illustrer, tous les ans en France on estime à 600 le nombre de suicide d'agriculteurs ne parvenant pas à rembourser leurs dettes. Donc l'APE c'est une manière de dire qu'on prend ces suicides et qu'on les donne au Bénin, au Tchad, au Sénégal ou au Togo.

4. L'absence de transparence

Il faut aussi noter l'opacité, la gestion antidémocratique du processus menant à l'APE. Au Sénégal on ne sait quasiment rien. Il a fallu qu'on menace le ministre du Commerce de faire un sit-in devant son ministère pour qu'il nous reçoive. C'était il y a plus de deux ans. Depuis lors, plus rien. L'UE avait fixé un ultimatum pour le 1^{er} octobre passé mais il n'y a aucune communication. À la limite, il faut solliciter des parlementaires ou des amis de l'UE pour avoir des informations car nos gouvernements ne communiquent pas là-dessus. Ces derniers sont en effet conscients que ce n'est pas conforme aux intérêts du peuple et que communiquer consisterait à donner des armes aux citoyens pour mieux se mobiliser.

Ce manque de transparence est à lier à la répression. En octobre 2014, nous avons créé la coalition « Non aux APE » qui regroupe différents acteurs de la société civile et politique. Cette année nous avons organisé plus de trois manifestations. Toutes ont été réprimées et douze de nos membres ont été gardés à vue plusieurs fois de 7 heures à plus de 72 heures.

Concernant la Zone de libre-échange continentale (ZLEC), nous avons été invités à participer du 28 novembre au 2 décembre 2016 à la première Semaine du commerce africain au siège de

l'Union africaine (UA) à Addis Abeba¹⁴. On ne peut pas accepter que les choses se passent ainsi. On nous invite à des milliers de kilomètres pour parler de la ZLEC, mais dans notre propre pays le gouvernement et les ministères en charge de cette question refusent de discuter.

Conclusion

La lutte va continuer. Nous avons conscience que cela va être difficile car l'APE est important pour l'UE, de même que l'esclavage et la colonisation étaient importants pour les pays capitalistes de l'époque. Ils vont réunir toutes les conditions pour avoir la rectification de cet APE. De notre côté, nous travaillons à bâtir un rapport de force pour le retrait du Sénégal et des autres pays sur cette question. Dans cette perspective, nous avons conscience que cette bataille n'est pas seulement nationale mais communautaire. C'est pourquoi avec nos camarades ouest-africains et européens nous essayons de dire ensemble non à ces accords de libre-échange en général et aux APE en particulier.

¹⁴ Voir le compte-rendu et les arguments contre la ZLEC de la Coalition nationale « Non aux APE » : http://www.impact.sn/NON-a-la-Zone-de-Libre-echange-Continentale-neo-liberale-au-service-des-multinationales-OUI-a-une-integration-africaine_a1146.html

L'Afrique dans le contexte énergétique mondial

Michel Rogalski

Directeur de la revue Recherches internationales (France)

Le contexte énergétique international

L'énergie cristallise les asymétries de l'économie mondiale. Elle en est un fatidique révélateur et fait apparaître des cartes où se superposent pauvreté et absence d'accès à l'énergie. Une large partie de la population africaine n'a pas l'accès à l'énergie, notamment à des réseaux électrifiés. Cette situation la met hors de toutes perspectives de développement. Les besoins essentiels ne peuvent pas y être assurés.

Les solutions possibles s'inscrivent dans un contexte de montée de la préoccupation du changement climatique. Celui-ci exercera en Afrique comme ailleurs des contraintes qui pèseront sur les choix technologiques et sur les modes de vie. L'énergie est souvent appréhendée sous un double regard. Celui de l'accès aux ressources - l'amont - qui suggère l'idée de limites et d'épuisement. Et celui de la pollution produite par son accès et son utilisation - l'aval - et qui renvoie à la dégradation des écosystèmes, indispensables à la poursuite de l'activité humaine. Aujourd'hui, c'est la deuxième préoccupation qui s'impose. Elle s'incarne à l'échelle de la planète par la crainte du changement climatique qui découle non pas d'une raréfaction de ressources, mais au contraire, par l'excès de l'exploitation de celles qui sont carbonées.

Le marché mondial énergétique est en perpétuel bouleversement. Les ressources sont fluctuantes et dépendent des prix, de la technologie d'accès et des ressources concurrentes. Il n'y a pas un stock de ressources défini a priori. On assiste à une création de ressources qui s'empilent les unes sur les autres sans nécessairement les remplacer. Ainsi, le bois de feu coexiste toujours avec le nucléaire. Les marchés sont volatils et affectent aussi bien dans leurs variations que les pays consommateurs que les pays producteurs. Ils constituent

un grand facteur de vulnérabilité à l'encontre d'économies souvent fragiles.

Un contexte marqué par le Protocole de Kyoto et les COP annuelles

Le Protocole de Kyoto, signé en 1997 et appliqué depuis 2005, porte un concept important qui sera au cœur de toutes les négociations internationales sur le climat. C'est le principe de responsabilités différenciées impliquant des contraintes d'engagements différents selon les pays. Les uns doivent s'engager de suite, notamment dans l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Les autres disposent d'un moratoire et de formes d'aide pour s'adapter aux effets du réchauffement, grâce à un Fonds vert à alimenter à hauteur de 100 milliards de dollars par an. C'est en gros l'accord du Sommet de Copenhague qui propose aux pays des engagements volontaires et parvient à faire revenir les États-Unis, débouquant l'attitude chinoise et impliquant à terme l'ensemble du tiers-monde.

La COP 21 (Paris) et la COP 22 (Marrakech), cette dernière avec pour thème « l'atténuation aux effets du changement climatique et l'innovation en matière d'adaptation », vivent sur ces acquis qui doivent entrer en vigueur dès 2020.

La situation de l'Afrique

Aujourd'hui l'Afrique, qui émet moins de 5 % des GES, compte 1,2 milliard d'habitants et a la population la plus jeune du monde. En Afrique 650 millions de personnes vivent sans électricité.

Aujourd'hui, 94 % de l'électricité d'Afrique du Sud provient du charbon.

L'Afrique pèse pour 8 % des réserves pétrolières mondiales, 8 % du gaz (principalement en Afrique du Nord et dans les pays riverains du Golfe de Guinée) et 4 % du charbon (Afrique australe). 1/3 des réserves minières sont en Afrique.

Les réserves d'énergie hydraulique, 1100 TWh, ne sont exploitées qu'à 8 %.

Les capacités géothermiques sont énormes. Seules 1 % sont exploitées.

L'accès à l'électricité pour toute la population du continent est actuellement tout simplement impossible car le coût de l'extension du réseau est prohibitif: entre 7 000 et 15 000 euros le kilomètre. Il faudrait 830 milliards de dollars pour réussir à raccorder toute l'Afrique au réseau électrique avant 2030.

Selon un rapport de l'Agence internationale de l'énergie: « en 2040, deux tiers des systèmes autonomes et des mini-réseaux des zones rurales seront alimentés par le solaire photovoltaïque, de petites centrales hydroélectriques ou l'éolien ».

L'Afrique pourrait donc trouver son émancipation énergétique par des solutions « hors réseau » et renouvelables.

Si les énergies fossiles donnent lieu en Afrique à une exploitation plus intensive que les énergies renouvelables, leur consommation domestique reste extrêmement réduite. Ainsi, les trois quarts de la production de pétrole du continent sont destinés à l'exportation en raison de la faiblesse des capacités de transformation locales.

Avec 34 % de la population reliée à l'électricité en 2000, l'Afrique présente les taux d'électrification les plus faibles du monde en voie de développement (40 % en Asie du Sud, 86 % en Amérique latine, 86 % en Asie de l'Est et 91 % au Moyen-Orient).

En Afrique subsaharienne, les populations rurales sont les plus mal loties puisque seules 7 % ont accès à l'électricité.

L'Afrique est peu concernée par les efforts en termes de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Par contre sa préoccupation essentielle est comment financer les énormes efforts pour faire face aux coûts d'adaptation aux changements climatiques.

L'agriculture africaine est en effet particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique. Le phénomène de désertification, la perturbation des cycles de précipitations, l'intensification des événements extrêmes ont d'ores et déjà des impacts désastreux sur les récoltes et les revenus des agriculteurs, encore très largement dépendants de techniques traditionnelles. Le consensus scientifique estime qu'une augmentation de la température mondiale, même contenue sous la barre des 2 °C, provoquera une baisse des rendements agricoles de 15 à 20 % en moyenne sur le continent d'ici 2050, quand dans le même temps, la population africaine est amenée à doubler.

Le dossier agricole est sensible et les approches divergentes. D'un côté, les pays africains, et plus généralement ceux du G77 et la Chine, veulent l'aborder sous l'angle de l'adaptation et des moyens financiers à mettre en œuvre pour aider l'agriculture des pays du sud à affronter le changement climatique. De l'autre, les pays développés s'avèrent plus soucieux de parler d'atténuation, c'est-à-dire de diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités agricoles.

Les questions

- L'Afrique possède des atouts pour sauter des étapes et s'éviter de reproduire toutes les phases parcourues par les pays développés. Elle peut, sans attendre l'électrification, s'engager dans des formes d'autonomie énergétiques en s'appuyant sur des technologies modernes (solaire, éolien). De même que les smartphones ont pu se développer sans installation de réseaux filaires. Cela autorise toutes les formes d'inventions, mais devra s'appuyer sur des transferts de technologie et se heurtera à la question marchande des brevets.
- Le marché est immense tant les besoins sont grands. Mais est-il solvable? Le pouvoir d'achat des populations rurales est si faible qu'il est illusoire de penser que cette fourniture d'énergie pourrait se faire à prix coûtant. On imagine déjà les débats sur les payeurs ultimes et la satisfaction d'un droit à l'énergie.
- Enfin, cette énergie, fabriquée et acheminée dans des pays instables présente des risques sécuritaires qui doivent faire réfléchir. Peut-on installer une centrale nucléaire dans un Sahel où la prégnance djihadiste est importante? Les réseaux d'acheminements peuvent-ils être contrôlés et sécurisés en dehors de toute influence de gangs mafieux?
- Pour les États africains, l'urgence consiste donc moins à diminuer leurs contributions à la pollution atmosphérique qu'à s'adapter aux effets des changements climatiques.
- Pour les États disposant de ressources énergétiques, la question de leur insertion dans l'économie mondiale est déterminante. Sauront-elles la maîtriser ou en feront-elles un facteur de dépendance supplémentaire?

Ne soyons pas naïfs. Il s'agit là de marchés potentiels, à la fois de ressources à piller et de marchés à satisfaire. Les lobbies sont puissants et sont à l'œuvre. La vigilance sera donc plus que jamais nécessaire d'autant que le concept d'économie verte qui avait pointé le bout de son nez lors de la Conférence de Rio+20 en 2012 œuvre ouvertement à enlever au concept de développement durable sa dimension sociale.

Quel partenariat face aux changements climatiques après l'accord de Paris? Le cas de l'agriculture

Mamadou Amadou Sow

Directeur général de l'Institut National de Pédologie du Sénégal

Les fortes émissions des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère provenant des activités humaines ont provoqué un dérèglement de la circulation atmosphérique générale communément appelé « changements climatiques ». Dans le protocole de Kyoto, les principaux gaz à effet de serre retenus comme étant responsables des changements climatiques sont entre autres :

- le dioxyde de carbone (CO_2) : il émane surtout de la combustion des carburants fossiles tels le charbon, le pétrole et le gaz. Il provient également de la déforestation, des conditions d'utilisation agricole des sols et de l'usage d'autres combustibles ;
- le méthane (CH_4) : le méthane provient de la décomposition ou de la combustion des végétaux en l'absence d'oxygène. L'élevage bovin, les sites d'enfouissement, la culture du riz et la production de pétrole et de gaz génèrent également des quantités importantes de méthane ;
- l'oxyde nitreux (N_2O) : ce gaz est émis par les fertilisants chimiques de la combustion des carburants fossiles et des productions animales ;
- les hydrofluorocarbures (HFC) : il s'agit de sous-produits chimiques utilisés dans des équipements de réfrigération ;
- les perfluorocarbures (PFC) sont des produits chimiques produits pour divers usages médicaux et autres.

Chaque gaz à effet de serre a son équivalent de quantité de CO_2 émise dans l'atmosphère (tableau). Cet équivalent de CO_2 autres gaz à effet de serre (CH_4 , N_2O , HFC, PFC) permet de quantifier l'impact des activités humaines sur les changements climatiques.

Tableau : Equivalent de CO₂ des gaz à effet de serre

Gaz à effet de serre	Equivalent de CO ₂
Gaz carbonique (CO ₂)	1
Méthane (CH ₄)	25
Oxyde nitreux (N ₂ O)	298
Hydrofluorocarbures (HFC)	120 à 14 800
Perfluorocarbures (PFC)	7 400 à 12 200

Source : 4^e Rapport du GIEC (2007)

Etant un élément de l'environnement, le sol peut être à la fois émetteur et récepteur de gaz à effet de serre selon ses conditions d'utilisation. Nous allons apporter des éléments de réponse à la question suivante : Quel partenariat peut-on mettre en œuvre face aux changements climatiques après l'accord de Paris de 2015 dans le domaine agricole ?

Pour ce faire, nous allons d'abord rappeler le contexte des changements climatiques, mettre ensuite un focus sur l'accord de Paris pour enfin proposer des éléments de réflexion en vue d'établir un partenariat dynamique sur les changements climatiques en relation avec les productions agricoles.

1. Le contexte des changements climatiques

La problématique des changements climatiques est une des dimensions environnementales du développement durable. Déjà, dans les années 1970, la quête du profit centrée sur l'accumulation des richesses avait relégué au second plan les préoccupations de la prise en compte de l'environnement dans les politiques économiques. Il en résulte une crise des ressources énergétiques et une dégradation des ressources naturelles conduisant les experts du club de Rome à tirer la sonnette d'alarme en publiant le rapport de Meadows en 1972. Ce rapport, intitulé *Halte à la croissance*, dénonce les effets destructeurs de la croissance économique matérialisés par

l'effondrement des dynamiques de progression des sociétés du fait de la surexploitation des ressources naturelles.

En 1987, une commission des Nations unies, sous la direction de Madame Gro Brundtland produit une contre-expertise du rapport de Meadows pour soutenir l'existence d'une seule crise planétaire. Le développement durable est alors proposé pour apporter des solutions à cette crise d'envergure mondiale. Les principes de ce développement durable sont déclinés dans le rapport intitulé *Notre avenir à tous*¹⁵. Depuis la publication de ce rapport, les problématiques environnementales, y compris les changements climatiques, sont intégrées dans le concept global de développement durable dont l'appropriation est encadrée par l'organisation des cycles de grandes conférences dont les plus marquantes sont :

- la conférence de Rio de Janeiro en 1992 sur la conservation de la biodiversité et l'adoption de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ;
- le sommet mondial de Johannesburg en 2002 pendant lequel le spectre des problématiques environnementales est encore mis à jour autour du concept du développement durable. La biodiversité, la pollution et les changements climatiques deviennent de plus en plus des objets de préoccupation aux yeux de la communauté internationale ;
- le sommet de Copenhague de 2009 portant principalement sur l'évaluation des acquis de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le bilan était mitigé car les Etats-Unis d'Amérique et la Chine, considérés comme les deux grands pays pollueurs du monde, ont refusé d'adhérer à un accord contraignant.

Les négociations se sont poursuivies au niveau international où scientifiques et décideurs politiques ont souvent rappelé les risques de catastrophe auxquels l'humanité tout entière était exposée à cause des modes de production et de consommation dommageables à la préservation des biens de l'environnement. Comparée aux

¹⁵ Notre avenir à tous ou *Our Common Future* est le rapport publié par la commission des Nations unies en 1987 pour proposer le développement durable comme modèle de croissance économique respectueuse de l'environnement et de l'équité sociale.

précédentes conférences, la conférence de Paris (COP21) du 30 novembre au 12 décembre 2015 a débouché sur des résultats prometteurs dans la mise en œuvre des stratégies de lutte contre les changements climatiques.

2. L'accord de Paris sur les changements climatiques

Un des objectifs majeurs de la COP 21 de Paris⁽¹⁶⁾ était de bâtir une alliance planétaire pour une diminution des émissions des GES et une adaptation des sociétés aux dérèglements climatiques en vue de contenir l'augmentation de la température moyenne de la planète en dessous de 2 °C d'ici 2100.

Deux postulats permettent de comprendre cet engagement chiffré de moins de 2° Celsius à l'horizon 2100 :

- premier Postulat: les travaux du Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC) ont mis en évidence une augmentation de la température d'environ 0,6 °C depuis la fin du XIX^e siècle à nos jours. Cette augmentation est due en grande partie aux activités industrielles, aux productions agricoles et aux changements d'utilisation et affectation des terres (déforestation, urbanisation) ;
- deuxième Postulat: des analyses prospectives jusqu'en 2100 menées par le GIEC ont établi une hausse des températures sur la base de quatre scénarios climatiques synthétisés autour des profils de concentration des émissions des gaz à effet de serre appelés RCP (Radiative Concentration Pathways):
 - RCP 2.6: Scénario de changement climatique à faible intensité (entre 0,3 et 1,7 °C)
 - RCP 4.5: Scénario de changement climatique à moyenne intensité (entre 1,1 et 2,6 °C)
 - RCP 6.0: Scénario de changement climatique à forte intensité (entre 1,4 et 3,1 °C)
 - RCP 8.5: Scénario de changement climatique à très forte intensité (entre 2,6 et 4,8 °C).

¹⁶ La COP 21 de Paris s'est tenue du 30 novembre au 12 décembre 2015

Ces tendances sur l'évolution des conditions climatiques posent des risques de vulnérabilité de la productivité des systèmes de productions agricoles notamment ceux de l'Afrique sahélienne.

3. L'impact des changements climatiques sur les productions agricoles

Les changements climatiques qui vont se manifester dans la région sahélienne par une augmentation des températures et une diminution du volume des précipitations vont affecter la productivité des sols et les rendements agricoles.

D'une part, les facteurs de dégradation des sols risquent de s'intensifier avec les changements climatiques en favorisant :

- une accélération des processus d'érosion (hydrique et éolienne) ;
- une salinisation accrue des plaines alluviales (deltas) et des estuaires (mangroves) ;
- des tendances généralisées à l'acidification des sols du fait d'une surexploitation ;
- un rétrécissement permanent de la biodiversité affectant la performance des productions animales.

D'autre part, en considérant le scénario de changement climatique à forte intensité, une simulation de l'évolution des rendements agricoles avec le logiciel de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture montre :

- une baisse des rendements du mil et de l'arachide de l'ordre de 9 % en 2050 ;
- une baisse des rendements de ces mêmes cultures d'environ 30 % en 2080.

La détérioration de ces facteurs de production montre que l'Afrique est concernée au premier plan par les changements climatiques au regard de ses conséquences qui se répercutent à l'échelle planétaire. Pour établir un partenariat dynamique face à ce fléau mondial, il nous paraît utile de rappeler les stratégies d'adaptation et d'atténuation en cours en nous basant sur l'agriculture sénégalaise.

4. Éléments de réflexion pour un partenariat dynamique

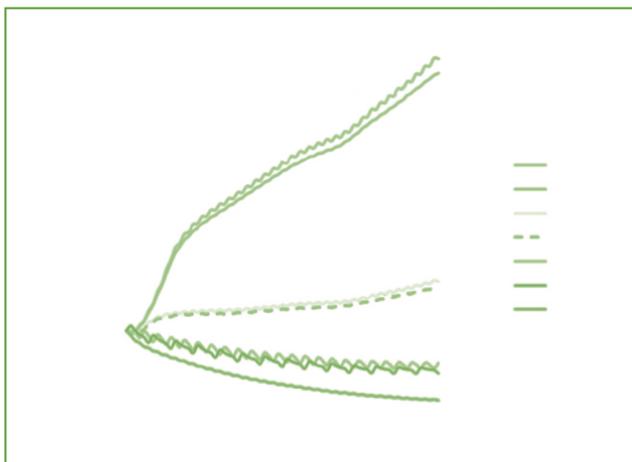
Le Sénégal a élaboré en septembre 2015 un référentiel d'évaluation des mesures d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques dénommé CPDN (Contribution prévue déterminée au niveau national). Dans ce référentiel, les émissions de CO₂ provenant de l'agriculture sont estimées à 10 000 Gigagrammes⁽¹⁷⁾ (Gg) d'ici 2030. La réduction attendue des émissions pour le secteur agricole est de 0,63 % d'ici 2030.

Or l'amélioration des pratiques agricoles peut permettre le passage d'une agriculture émettrice de gaz à effet de serre à une agriculture de stockage de carbone dans les compartiments sol-végétation. Autrement dit, il est possible de promouvoir en Afrique sahélienne des productions agricoles avec une balance déficitaire d'émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. La figure ci-dessous montre que l'introduction de l'agroforesterie à base de *Faidherbia albida* (AJ_Faid_HCC⁽¹⁸⁾) dans les systèmes de production agricole permet d'augmenter les stocks de carbone dans le sol de l'ordre de 17 tonnes de carbone organique par ha entre 2010 et 2080. L'agroforesterie avec *Acacia Senegal* (AJ_Aca_HCC ou AM_Aca_HCC) permet de générer des gains de carbone de l'ordre de 2 t C/ha en 2080.

¹⁷ 1 gigagramme de CO₂ équivaut à 1000 tonnes de CO₂

¹⁸ AJ_Faid_HCC signifie la rotation Arachide (A), Jachère (J) associé à *Faidherbia albida* (Faid) dans le scénario à high climate change (HCC).

Figure : Évolution des stocks de carbone dans le sol en fonction de la rotation arachide-mil-jachère ou de rotations culturales associées à l'agroforesterie



D'autres pratiques de gestion durable des terres comme les jachères améliorées ou l'intégration des systèmes de production animale avec les systèmes de culture peuvent maintenir les systèmes de production agricole à l'équilibre en termes de stratégies d'atténuation ou d'adaptation aux changements climatiques.

Cette résilience des systèmes de production agricole d'Afrique sahélienne face aux changements climatiques nous amène à nous poser la question suivante : **la dynamique de partenariat relancée depuis l'accord de Paris est-elle appropriée, par rapport au potentiel de contribution des agroécosystèmes sahéliens, à l'atténuation ou à l'adaptation aux changements climatiques ?**

Cette question est d'autant plus pertinente que divers mécanismes de financement sont prévus pour accompagner les pays en développement dans la mise en œuvre des stratégies d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques :

- le Fonds vert : Un mécanisme de financement qui doit être alimenté par les pays industrialisés pour soutenir des programmes

- de réduction de GES et d'adaptation au changement climatique dans les pays en développement ;
- REDD: un programme de Réduction des Émissions issues de la Déforestation et de la Dégradation en finançant des projets de protection des forêts tropicales dans une démarche inclusive impliquant les acteurs locaux, pouvoirs publics et société civile ;
 - le MDP: Mécanisme de Développement Propre qui vise à promouvoir le marché carbone en encourageant des transferts de technologies dans les pays en développement qui permettent de réduire les émissions de GES ;
 - le 4 pour mille: Les sols pour la sécurité alimentaire et le climat. L'objectif est de favoriser la séquestration du carbone dans le sol en augmentant les stocks de 0,4 %. Le stockage de ce taux de carbone dans la profondeur des sols permet une réduction des émissions de GES dans l'atmosphère.

Une enveloppe de 100 milliards de dollars/an doit être mobilisée par les pays industrialisés pour le financement de ces programmes.

Conclusion

Des réponses appropriées aux stratégies d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques dans le contexte de l'agriculture sahélienne nécessitent d'abord l'adoption d'une stratégie commune des pays d'Afrique dans l'élaboration des termes de référence des protocoles de partenariat. Les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) doivent être synthétisées pour déboucher sur une contribution déterminée au niveau régional ou continental. Il convient ensuite de prévoir des mesures d'accompagnement des collectivités locales, des pouvoirs publics déconcentrés et des organisations communautaires de base pour leur faciliter l'accès aux sources de financement consacrées à la mise en œuvre des stratégies d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques. L'efficacité de ces mesures d'adaptation et d'atténuation passe aussi par une appropriation des concepts structurants des changements climatiques (séquestration du carbone, gaz à effet de serre, agriculture de précision) par les populations locales tout en veillant au respect des engagements pris durant les conférences des parties (COP).

A l'heure du réchauffement climatique et après l'Accord de Paris, quelles solutions face au défi commun du droit à l'énergie pour tous ?

Robert Textoris

*Pôle international de la Fédération nationale des mines et de l'énergie
de la CGT, secrétaire du comité d'entreprise européen d'Engie
(France)*

C'est avec beaucoup d'honneur que je participe à ce colloque avec le sentiment d'être parmi vous pour apprendre et mieux percevoir les enjeux auxquels sont confrontées les populations africaines. En tant que syndicaliste du monde de l'énergie, je souhaite situer mon intervention comme une simple contribution pour alimenter nos réflexions, un témoignage s'appuyant sur les effets d'un secteur énergétique de plus en plus libéralisé qui accentue les inégalités entre les citoyens. Je débiterai mon propos en positionnant plusieurs éléments de contexte pour situer les enjeux.

Tout d'abord, un lourd constat qui révèle aujourd'hui que 1,4 milliard d'êtres humains sur la planète sont privés de tout accès à l'énergie. Actuellement, dans le monde, une personne sur cinq vit sans accès à l'électricité, et près de 40 % de la population mondiale a recours au bois, au charbon, au charbon de bois ou aux déchets d'animaux pour cuisiner et chauffer les maisons. Cette situation entraîne malheureusement plus de quatre millions de décès chaque année, principalement des femmes et enfants, liés aux fumées inhalées à l'intérieur des habitations. Dans tous les pays où techniquement il y a l'accès à l'énergie, la précarité énergétique s'est développée.

Dans ce contexte, une question fondamentale se pose alors que l'Organisation des Nations Unies considère que l'accès à l'énergie est un besoin vital pour l'humanité : Comment mettons-nous en

œuvre concrètement l'accès à l'énergie pour les populations dans le monde, dans tous les pays?

Comment inscrit-on ce droit fondamental dans la constitution de chaque Etat? L'accès pour tous à l'électricité est un droit de l'Homme fondamental et universel car il permet l'accès aux autres droits fondamentaux que sont l'accès à l'eau, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, à la sécurité. Il n'y a aucun développement possible dans un monde moderne sans énergie.

Comment mettre en œuvre et faire respecter ce droit fondamental reconnu par l'Organisation des Nations Unies, quand dans le même temps l'énergie est considérée comme un bien « marchand » soumis aux lois du marché et de la concurrence par l'Organisation Mondiale du Commerce? L'équation est complexe pour que l'énergie et son accès soient reconnus dans les actes comme un besoin vital pour les populations. Cette question appelle une réponse politique de la part des Etats alors que sur l'aspect technique les évolutions permettent d'esquisser et mettre en œuvre des réponses. Des bouleversements dans le paysage énergétique mondial sont attendus et ont déjà débuté. Comment ces évolutions bénéficieront-elles aux populations et au développement collectif?

De rapides évolutions technologiques

Le boom des énergies renouvelables dans le monde va s'accélérer. C'est ce que prévoit l'Agence Internationale de l'Energie (l'AIE), qui vient de revoir à la hausse, il y a quelques semaines, ses prévisions dans son rapport à cinq ans sur le sujet : selon les experts, la capacité installée en hydroélectricité, solaire ou éolien atteindra 825 GW en 2021, soit 42 % de plus qu'aujourd'hui. Cette estimation est supérieure de 13 % à celle réalisée il y a seulement un an. Cette révision est consécutive à la « violente baisse des coûts et [au] fort soutien public dans les pays clefs » indique l'agence, notamment les États-Unis, la Chine, l'Inde et le Mexique.

Sur les 153 GW de nouvelles capacités installées dans le monde en 2015, le renouvelable a pour la première fois représenté plus de la moitié, 55 % exactement. Par contre, en termes de production cumulée installée dans le monde, les énergies renouvelables ne représentent que 23 % en 2015 du total, car elles ne produisent pas

100 % du temps. C'est bien ce dernier indicateur qu'il nous faut avoir présent en tête car, quelles que soient les capacités installées pour ce qui est des énergies renouvelables, leur production demeure « intermittente » pour ce qui est du solaire et de l'éolien. Il est donc nécessaire de veiller à un équilibre du mix énergétique, car si ces sources d'énergie intermittentes représentent une part importante du mix énergétique, elles sont susceptibles de déséquilibrer le réseau électrique, si elles cessent brutalement de produire faute de soleil ou de vent.

L'essor de ces deux énergies nécessitera donc des dispositifs de stockage de l'électricité ou une certaine flexibilité de la demande si les réseaux ne disposent pas d'un mix énergétique suffisamment large et complémentaire⁽¹⁹⁾ (diversité des sources de production : hydroélectricité, nucléaire, gaz...). En tout cas, pour ce qui est des capacités de stockage, cela nécessite de mettre en œuvre de nouvelles technologies et un développement de la recherche en la matière. Pour ce qui est d'une adaptation de la consommation à la production disponible, cela vient poser le problème de la continuité de la fourniture d'énergie et les enjeux économiques induits par une rupture de la fourniture d'électricité.

Nous retiendrons cependant que la part de l'éolien terrestre et du solaire photovoltaïque dans le mix énergétique mondial est encore très faible avec 4,7 % pour le premier et 2,6 % pour le second en 2015, l'hydroélectricité restant la source renouvelable la plus importante avec 14 %. Ces évolutions transposées au continent africain sont à observer avec précision et imposent une réflexion politique globale car nous sommes de toute évidence dans une période charnière pour le développement économique du continent. Il est impératif de réussir cette évolution et de l'inscrire durablement de façon que les populations africaines bénéficient enfin des retombées économiques et des évolutions technologiques permettant un accès à l'énergie à tous.

¹⁹ Le mix énergétique définit la répartition des différentes sources d'énergie primaire (nucléaire, charbon, pétrole, éolien, solaire, etc.) utilisées pour produire une énergie bien définie comme l'électricité. La part de chaque source d'énergie primaire est exprimée en pourcentage (%).

L'état des lieux de l'accès à l'énergie en Afrique

Sur le continent africain, 645 millions de personnes ne disposent pas d'un accès à l'électricité. La consommation d'énergie par habitant en Afrique subsaharienne est la plus faible de tous les continents. Elle est estimée à 181 kWh par habitant contre 6 500 kWh par habitant en Europe et près de 13 000 kWh par habitant aux États-Unis. Au-delà des difficultés financières, l'Afrique dans son ensemble est dans une véritable course contre la montre. La courbe du nombre de personnes privées d'accès à l'électricité doit être inversée, alors que sa population s'apprête à doubler en passant à 2 milliards d'ici 2050.

Pour se rendre bien compte des enjeux de l'électrification en Afrique, il convient de dresser un rapide tableau de la situation. De nos jours, la production électrique totale de l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne est à peu près égale à celle de l'Espagne, pour une population près de vingt fois supérieure. Le taux d'électrification de cette zone est l'un des plus bas au monde avec 31 %.

Cette situation est cependant très contrastée suivant les lieux, avec un taux d'électrification qui se situe plutôt autour de 10 % dans les secteurs ruraux de l'Afrique subsaharienne. Bertrand Heysch de la Borde, directeur du département infrastructures pour l'Afrique chez IFC (Société Financière Internationale, membre du groupe de la Banque mondiale), souligne à ce titre cette forte disparité : « *Au Sénégal par exemple, si le taux d'électrification est en moyenne de 60 %, il tombe parfois à zéro dans certaines zones. En dehors des villes, le taux moyen d'électrification en Afrique n'est que de 12 %* ».

Prenons l'exemple du Niger et ses difficultés. Ce pays est d'une superficie deux fois supérieure à celle de la France. Sa précarité énergétique se traduit par une faible consommation d'énergie de 0,14 tonne équivalent pétrole par habitant, comparativement aux moyennes africaines et mondiales qui sont respectivement de :

- 0,5 tonne équivalent pétrole par habitant (Afrique)
- 1,2 tonne équivalent pétrole par habitant (monde)

Le taux d'accès des ménages à l'électricité se situe à 10 % au plan national alors que la moyenne mondiale se situe à 60 %. Le taux d'accès à l'électricité en milieu urbain est de l'ordre de 40 %. En milieu rural, il est de 0,6 % alors que la moyenne pour l'Afrique

subsaharienne est d'environ 8 % et la moyenne mondiale 44 %. Au-delà, la répartition géographique des abonnés montre la dichotomie criarde entre 17 % d'urbains qui consomment 99 % de l'électricité totale du pays et le reste de la population qui vit sans avoir accès à cette ressource de base. Est-il acceptable que dans un pays, 17 % de la population soit fournie en électricité quand les 83 % restants vivent dans le noir intégral ?

Voici une réalité de situation qui illustre la dimension tout comme l'acuité du problème. Pourtant, le Niger dispose en quantité d'importantes sources d'énergies. Par exemple, l'uranium extrait du sous-sol nigérien classe le pays au rang des premiers fournisseurs mondiaux. La France, qui exploite cet uranium à travers le groupe Areva depuis plus d'un demi-siècle, assure quant à elle une grande partie de son besoin énergétique à partir de cette matière première. Ce sont en moyenne 450 TWh d'électricité par an qui sont produits à partir de cette ressource pour la France alors que la production d'électricité au Niger est de seulement 0,25 TWh en 2014.

Cet exemple met en évidence les effets et les conséquences des accords financiers entre les multinationales qui exploitent les richesses du sous-sol des pays africains et les dirigeants des états. Les populations locales ne bénéficient pas des justes retombées économiques pour améliorer les conditions de vie et le développement, bien au contraire elles sont confrontées à des conditions d'exploitation lamentables et peu scrupuleuses quant au respect de l'environnement et la santé des populations.

Quelles perspectives technologiques pour le continent ?

Avec ses 320 jours d'ensoleillement annuel, l'Afrique dispose du plus gros gisement d'énergie solaire au monde. Ce potentiel – qui selon les experts pourrait à lui seul répondre à la demande actuelle du continent – reste largement inexploité dans une région où seulement un Africain sur trois a accès à l'électricité. Les énergies vertes (hors biomasse) s'établissent seulement à 2 % du mix énergétique en Afrique subsaharienne. À la faveur des coûts d'équipements déclinants et d'une volonté politique renforcée, les générateurs diesels polluants et forts émetteurs de CO₂ seront remplacés par des panneaux photovoltaïques.

L'Agence Internationale de l'Énergie estime à 40 % la part du solaire dans le mix énergétique de l'Afrique d'ici 2040 (New Energy Outlook 2016). C'est notamment dans les zones rurales, où 63 % de la population vit et que l'accès à l'électricité est souvent tout simplement impossible, que ces dispositifs vont se développer pour alimenter de mini réseaux autonomes. Car éloignée des grands centres urbains, la population est également éloignée des réseaux et le coût d'extension du réseau demeure prohibitif selon les études, se situant entre 7 000 et 15 000 euros au kilomètre.

Seulement 32 % de la population est connectée à un réseau électrique, à la qualité souvent médiocre, avec des coupures de courant fréquentes. Les réseaux autonomes se développent et ils sont incontestablement la solution la plus rapide et la moins coûteuse pour développer l'accès à l'électricité. L'impact de ces installations simples est sans précédent. Un exemple simple: « *La qualité de l'éclairage améliore le niveau d'éducation de manière significative, puisque les enfants peuvent étudier après le coucher du soleil* », indique Yves Maigne directeur de la Fondation Énergie pour le Monde.

Sans oublier les effets pour la santé et la sécurité: utiliser une lampe solaire plutôt que la lampe à pétrole, largement répandue, évite de respirer des fumées toxiques ou de déclencher des incendies. L'Agence Internationale de l'Énergie affirme que l'investissement dans les mini réseaux est crucial: « *il permet de combler l'écart en matière d'offre d'énergie et d'opportunités économiques qui sépare les communautés rurales d'Afrique subsaharienne des habitants des villes* ».

Le modèle à tout de même ses limites

Il demeure quelques questions essentielles, car si « *depuis que les prix ont baissé et que de nombreuses entreprises se sont mises à vendre du solaire, pour des solutions d'équipement hors réseau dans les communautés rurales, qui s'occupe et s'occupera du service après-vente?* », demande Yves Maigne. Il y a un risque que peu d'entreprises ne soient capables de réparer les installations solaires quand elles tomberont en panne.

C'est une question cruciale qu'il faut envisager dès maintenant. Quels sont les réponses et les dispositifs efficaces à mettre en œuvre en termes de formation technique, de développement des compétences

en local, etc.? Car sinon dans cinq ou dix ans – le temps de vie des panneaux solaires – la ruralité nouvellement éclairée d'Afrique subsaharienne pourrait retourner dans la nuit.

Prendre en compte le contexte économique du secteur de l'Énergie pour ne pas renouveler les mêmes schémas

À la lumière des importantes évolutions et modifications dans le secteur énergétique mondial, il est urgent de tirer toutes les conséquences, de porter une réflexion de fond et d'apporter les corrections nécessaires à un modèle économique qui génère de plus en plus d'inégalités.

Ne pas commettre ou renouveler les mêmes erreurs

Depuis 20 ans, avec la libéralisation du secteur énergétique et les conséquentes privatisations des entreprises publiques, nous avons vu mondialement la création d'un marché de l'énergie. C'est ce que nous avons vécu en Europe depuis 1996, mais ce phénomène s'est aussi développé sur d'autres continents comme en Amérique centrale, notamment au Mexique. Nous le voyons même en Afrique, avec des privatisations d'entreprises dans les pays du Maghreb, par exemple au Maroc, et en Afrique subsaharienne. Ce malgré les 645 millions d'Africains qui n'ont pas accès à l'électricité.

Dans un premier temps, les entreprises publiques ont contribué dans de nombreux pays à l'accès à l'énergie. Dès lors que les investissements les plus coûteux ont été réalisés avec les deniers publics, une vague de privatisations de ces entreprises est apparue. En parallèle de ces privatisations, le dogme de la concurrence libre et non faussée est devenu la règle économique pour réguler le marché de l'énergie ce qui conduit l'électricité à être considérée comme une marchandise.

Les objectifs des entreprises du secteur, à savoir des multinationales des services et de l'énergie, ne sont plus de répondre aujourd'hui à un besoin vital pour les êtres humains mais de dégager des profits afin de rémunérer leurs dirigeants et leurs actionnaires.

La déréglementation du secteur a accéléré le phénomène de la précarité énergétique.

Les habitants des pays du Nord et de l'OCDE ont accès à l'énergie, mais cet accès n'est pas un droit. Si les moyens techniques permettent de répondre à l'accès à l'énergie dans ces pays, encore faut-il en avoir les moyens financiers. L'énergie n'est pas considérée comme un droit vital pour le développement de l'homme mais comme une marchandise, l'inégalité face à la consommation est donc totale et se définit en fonction des ressources de l'utilisateur. La précarité énergétique dans les pays du Nord se manifeste par l'impossibilité, pour un grand nombre des familles les plus démunies, de payer leurs factures d'électricité et de gaz.

En Europe, on peut considérer qu'il y a entre 75 et 125 millions de personnes en situation de précarité énergétique indique une étude sur la précarité énergétique en Europe⁽²⁰⁾. Ces chiffres auront tendance à augmenter dans l'avenir suite à la crise financière et à la hausse des prix de l'énergie. La libéralisation et la déréglementation du secteur de l'électricité et du gaz, décidées par l'Union européenne, ont amplifié la précarité énergétique.

L'Union Européenne depuis l'an 2000 impose aux pays de la rive sud de la Méditerranée ses choix politiques de création d'un marché de l'énergie, avec l'accélération des réformes dans ces mêmes pays en vue d'une intégration progressive des marchés électriques et gaziers euroméditerranéens. Ainsi les mêmes causes produisent les mêmes effets dans ces pays. Par exemple au Maroc, où 97 % de la population peut avoir accès à l'électricité, la fin des tarifs réglementés et de la péréquation ont eu pour conséquences l'apparition dans cet espace de la précarité énergétique et la mise en place de microcrédits pour répondre à celle-ci.

Là encore nous restons dans la financiarisation et non dans l'élaboration d'une réponse à la pauvreté. Appliquer les mêmes

²⁰ « Lutter contre la précarité énergétique en Europe », guide publié par l'ADEME dans le cadre du projet européen EPEE, « Etude de la Précarité Énergétique en Europe », lauréat de l'appel à projets « Energie Intelligente pour l'Europe » associant cinq pays : Royaume-Uni, Belgique, Italie, Espagne et France, septembre 2009.

mesures à l'Afrique subsaharienne ne répondra pas à l'accès à l'énergie pour tous, mais répondra à la volonté des multinationales de l'énergie de faire des profits et agrandir leurs marchés.

Énergie durable pour tous - COP 21 - quels financements ?

C'est à l'occasion du Sommet mondial sur l'énergie qui a eu lieu à Abou Dhabi le 16 janvier 2013 que le Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-Moon, appelait les gouvernements, le secteur privé ainsi que la société civile à soutenir l'initiative « Énergie durable pour tous ». Celle-ci vise à assurer un accès universel aux services énergétiques modernes. Par ailleurs, l'ONU affirme que sans accès à l'énergie pour tous, les huit objectifs du Millénaire pour le développement durable ne seront pas atteints. Mais la lutte contre le réchauffement climatique ne peut se faire si les acteurs du secteur considèrent les actions de protection de la planète comme nuisibles à leurs intérêts commerciaux...

L'accord de la COP 21 de Paris conclu le 12 décembre 2015 s'inscrit dans le cadre fixé par la convention des Nations unies. Cet accord prévoit un dispositif de contribution des Nations qui est le principal mécanisme de réduction de la hausse globale des températures : les pays développés se sont ainsi engagés à lever 100 milliards de dollars (93 milliards d'euros) par an entre 2020 et 2025...

Cette contribution des Etats regroupe deux types d'objectifs :

- Les objectifs d'atténuation, qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, par exemple en modifiant les techniques de production employées. La contribution de chaque État doit présenter des éléments chiffrables et faire mention de l'année de référence, de la période d'engagement, du calendrier de mise en œuvre, ainsi que préciser les méthodologies employées pour estimer les émissions de gaz à effet de serre.
- Les objectifs d'adaptation, qui visent à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains aux effets des changements climatiques réels ou prévus. La contribution aux objectifs de ce volet est volontaire.

Pour entrer en vigueur, cet accord devait être ratifié par au moins 55 États, couvrant 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de

serre. Entré en vigueur le 4 novembre dernier, il a été ratifié à ce jour par 111 pays représentant plus de 70 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

La COP 22 qui vient de s'achever à Marrakech a validé la feuille de route de l'accord de Paris avec une échéance avancée à 2018 pour arrêter le mode d'emploi et non plus en 2020. Les ONG ne sont cependant pas rassurées, d'après ce que nous pouvons lire dans la presse : « Les États sont venus les mains vides et se sont comportés comme s'ils voulaient se décharger sur la société civile. Il ne s'agit pas de transférer l'effort, mais de le partager. Les États doivent rester garants », estime Denis Voisin, porte-parole de la Fondation Nicolas Hulot.

En effet, l'Accord de Paris ne précise pas le montant exact des financements qui doivent être alloués à l'adaptation dans les pays en développement. Au final les négociateurs de Marrakech, qui se félicitent de la feuille de route proposée par les pays donateurs, ne prévoient que 20 % des 100 milliards de dollars promis, destinés au financement de l'adaptation d'ici 2020...

Le droit à l'énergie pour tous passe par un contrôle public des financements et des projets.

Pour répondre à l'objectif d'un accès universel à l'énergie, des banlieues pauvres des grandes villes au fin fond des campagnes subsahariennes, il importe de trouver les financements autrement que par des promesses internationales. Il est nécessaire de trouver des solutions différentes dans le cadre d'une maîtrise publique pour lever des fonds à taux réduits et ainsi échapper aux cercles vicieux des projets ponctuels et partiels, au saupoudrage, toujours en retard sur les réels besoins. De nombreux projets sont portés et des acteurs publics et privés multiples manifestent de l'intérêt, cela correspond à une volonté d'exportation des pays industrialisés, un potentiel de ressources inexploitées, accompagné d'une forte baisse du coût des Énergies renouvelables. Mais les projets sont pour la plupart insuffisamment financés.

Ne serait-il pas opportun de mettre en place une ou des entités spécifiques, sous contrôle public, pour coordonner les projets

et conjuguer les efforts, trouver les financements nécessaires, notamment grâce au levier des aides internationales? Seules des structures sous contrôle public sont en capacité de garantir le « droit d'accès à l'énergie » pour les populations et anticiper les besoins en ayant une vision à long terme pour pérenniser, entretenir et renouveler les dispositifs mis en œuvre, tels que les mini réseaux autonomes par exemple dans les zones rurales. De nombreuses initiatives ou réflexions sont lancées. Des agences régionales publiques dédiées spécifiquement au financement des infrastructures énergétiques s'appuyant sur l'épargne, réunissant tous les acteurs et composées majoritairement d'instances représentant les pouvoirs publics, des banques de développement, des Etats industrialisés, ne pourraient-elles pas catalyser une transition énergétique massive dans toute l'Afrique, avec pour objectif de garantir un accès à l'énergie durable pour l'ensemble des populations du continent?

La réponse ne relève pas de l'ordre technique mais bien du politique. Il serait illusoire de croire que des coopérations pourraient répondre à ces enjeux dans le cadre du libre-échange, comme il serait illusoire de croire que des partenariats public-privé pourraient aussi répondre de façon durable à ces enjeux. Parce que l'énergie est le moteur de la croissance et du développement de l'Afrique, que les évolutions technologiques innovantes sont devenues accessibles, il est impératif pour réussir ce développement attendu que les Africains mettent en œuvre des modes de régulation publics originaux pour échapper au diktat des multinationales du secteur et du courant de pensée néolibéral. Le constat ahurissant de 1,4 milliard d'êtres humains qui n'ont pas accès à l'énergie sur la planète est la démonstration de l'échec d'un système économique mondialisé, qui plutôt que mettre les évolutions technologiques et le progrès au service des peuples et de leur émancipation, accélère les politiques d'austérités, augmente la précarité, creuse les inégalités sociales, condamne des populations entières à l'exode et la pauvreté.

Migrations africaines et politiques migratoires en cours

Aly Tandian

*Sociologue, fondateur du Groupe d'Études et de Recherches
sur les Migrations & Faits de Sociétés (GERM),
Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal)*

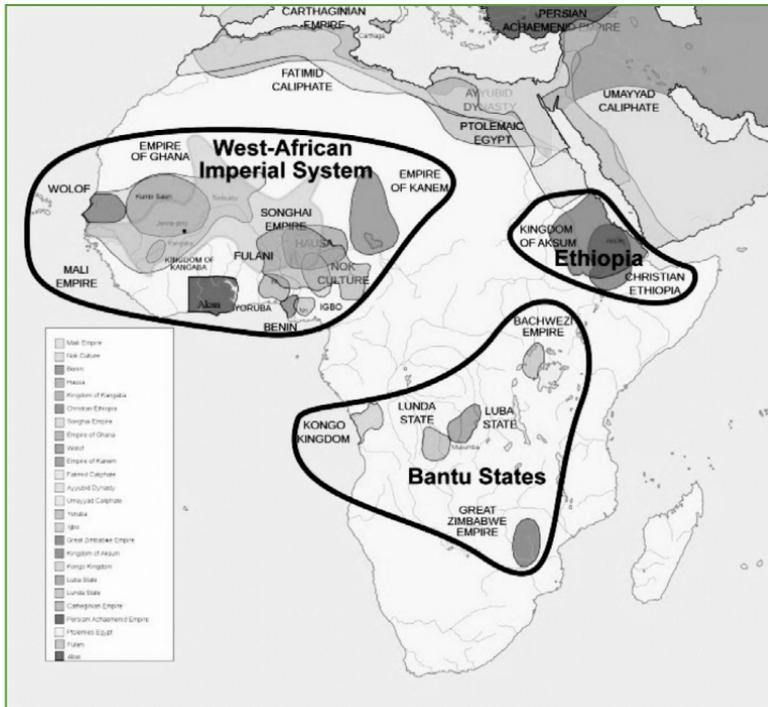
Mon intervention s'inspire de mes travaux sur les migrations africaines et les politiques migratoires. Premier constat concernant ces dernières, il n'y a pas eu de grands changements entre les politiques migratoires établies depuis 2007 et celles de 2015. Le maître mot revenant constamment est celui de la sécurité.⁽²¹⁾

Pour les questions de migrations africaines, je présenterai ce que nous savons tous, ce que nous vivons tous, mais que nous interprétons différemment.

Il est d'abord utile de situer les migrations ouest-africaines en prenant à témoin la démarche ethnique. L'Afrique de l'Ouest est marquée par une présence de groupes ethniques qui facilitent les

²¹ Des politiques migratoires européennes, nous constatons la récurrence de la sécurité à travers les textes. 2007 : Le système RABIT, institué par règlement le 11 juillet, permet la constitution, lors d'un afflux massif d'immigrants clandestins, d'équipes d'intervention rapide aux frontières pour fournir une assistance à un Etat membre qui en fait la demande; 2008 : Le réseau européen des migrations est institué pour collecter, analyser et diffuser des données en matière d'asile et d'immigration; 2009 : Une « carte bleue européenne » est créée en mai pour faciliter les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers hautement qualifiés. Le Programme de Stockholm définit les orientations en matière d'immigration et d'asile, pour une durée de cinq ans. Il remplace le programme de La Haye; 2010 : Élaboration d'une nouvelle stratégie pour l'intégration des migrants; augmentation du nombre d'inspections sur les lieux de travail des migrants en situation irrégulière; augmentation de la contribution financière pour le fonctionnement du Bureau européen d'appui en matière d'asile; 2011 : Renforcement des contrôles en bordure de la zone Schengen ainsi qu'aux frontières de l'Union avec échange d'information entre les pays membres « sur les possibilités d'intégration des immigrants légaux »; 2013 : Suite au naufrage entraînant la mort de près de 400 migrants clandestins au large de l'île italienne de Lampedusa, les Etats membres s'engagent à renforcer les moyens de Frontex et du bureau européen d'appui en matière d'asile; 2015 : Les chefs d'Etats et de gouvernement de l'UE décident de tripler les moyens de l'opération de surveillance Triton, menée par Frontex; de saisir et détruire les embarcations transportant des migrants; d'intervenir militairement en Libye contre les réseaux de passeurs et de répartir 5 000 réfugiés sur le territoire européen.

déplacements des populations comme on le voit avec le groupe ethnique Haoussa qui est présent dans une bonne partie des pays ouest-africains. C'est également le cas des groupes ethniques Peul, Mandingue, Songhaï, etc. Cette présence dans différents espaces a beaucoup facilité les circulations des populations. On retrouve cette même situation dans d'autres espaces de l'Afrique comme c'est le cas de l'Afrique de l'Est et du Sud-est avec le groupe ethnique Bantou. Sur la carte ci-dessous, je montre la construction des grandes familles ethniques au niveau des différentes parties de l'Afrique. Leur présence a beaucoup joué sur les mobilités des populations, sur les déplacements d'un pays à l'autre et sur l'accueil. Même si sur certains espaces, des difficultés peuvent être désignées en termes de migration des populations. Elles ont surtout été constatées avec la création des États dont l'objectif premier était de définir des frontières et de régler les déplacements des populations.

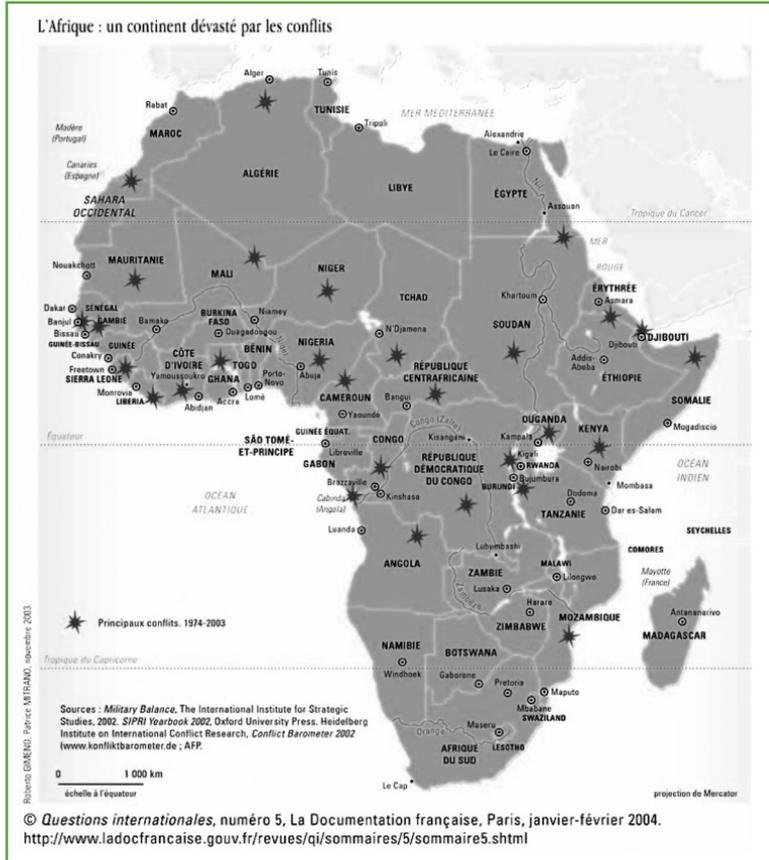


De manière générale, ce qu'on peut dire en termes d'analyse des migrations des populations en Afrique, c'est qu'il s'agit d'un problème qui peut être analysé sous diverses formes avec des modalités plurielles. Il y a des facilités de mobilité quand on prend l'exemple entre le Sénégal et la Guinée, entre le Niger et le Nigéria avant Boko Haram, bien évidemment, qui a rendu les mobilités plus difficiles. On peut aussi prendre en témoin l'exemple entre le Burkina Faso, le Mali et la Côte d'Ivoire.

La présence de groupes ethniques dans différents États, la proximité linguistique et socioculturelle ont joué un rôle très important sur la mobilité de ces populations. Cette migration est aussi facilitée par la mise en place d'États-nations avec des frontières assez poreuses. C'est l'exemple de la frontière sénégal-gambienne, sénégal-bissau-guinéenne et celui de la frontière avec le Mali. La photo récente ci-dessous montre un panneau désignant la Haute Volta qui n'existe plus. Aujourd'hui, il s'agit du Burkina Faso, mais au niveau des frontières, on voit encore écrit Haute Volta. L'illustration montre cette porosité et une certaine négligence des États qui font que les populations peuvent circuler.



Le deuxième élément qui contribue grandement aux mobilités et aux migrations des populations, ce sont les conflits internes. On l'a vu avec la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Sierra Leone où les circulations se sont densifiées quand il y a eu des conflits. La carte ci-dessous nous montre les espaces concernés.



L'Afrique subsaharienne est marquée par une forte présence des conflits qui expliquent pour beaucoup, des déplacements de populations et la construction d'espaces d'accueil au nord, à l'ouest, à l'est et en Afrique australe. Malgré cette mobilité intense, il arrive assez souvent qu'il y ait des expulsions qui parfois ne répondent

pas aux destinations établies. Du coup, des contradictions existent même si en termes de politique régionale, on encourage la mobilité et la circulation des populations. Lorsque des conflits surviennent, les dispositions ne sont pas respectées et l'on assiste à des expulsions. Ce fut le cas entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, entre la Côte d'Ivoire et le Mali, entre la Sierra Leone et la Guinée, entre le Sénégal et la Mauritanie, entre le Niger et le Nigéria également.⁽²²⁾

Ces migrations ont surtout été facilitées par des opportunités économiques. On s'est rendu compte que depuis 1990 les migrations demeurent, mais les causes changent parce que les aspirations de ceux qui migrent, notamment des populations juvéniles, sont définies autrement. C'est le cas au Sénégal où cette volonté de partir tient à différentes raisons, mais peut être aussi liée à la déception des politiques. On a vu des vagues de contestation, de violence (arrachage d'affiche), des grèves scolaires répétées et, en résumé, l'envie de chercher un avenir qui semble meilleur ailleurs, pour plusieurs populations juvéniles de divers espaces. Pour elles, le départ est aussi un impératif.

Autre élément qui semble important, l'école est en perte de vitesse. On entend ci et là des proverbes faisant l'apologie d'autres activités que l'école. Au Sénégal, on nous dit souvent et de manière assez violente : « avoir une chance, c'est mieux qu'avoir une licence ». Cela veut dire que l'école ne produit plus les résultats attendus, qu'elle n'est plus l'espace où il faut aller pour se réaliser. S'y ajoute

²² En Afrique, la libre circulation peut en effet être mise à mal par les restrictions de visas pour les Africains alors que les conditions en sont simplifiées pour les visiteurs britanniques, français ou autres. Prenons l'exemple du Botswana où un ressortissant africain se voit imposer des heures de tracasseries administratives à l'entrée, alors que le visa est accordé plus simplement à un citoyen européen. On peut également noter que certains pays soumettent les ressortissants des Etats membres tels que la République Démocratique du Congo, le Soudan du Sud ou encore l'Algérie à un visa bien qu'ils soient porteurs d'un passeport diplomatique. Dans le même sens, on pense à l'exclusion des citoyens malgaches ou angolais de la dispense de visa mise en place par la Southern African Development Community (SADC) au sein de la région alors même que les deux pays en sont membres. Il est également possible de mentionner des expulsions massives, par exemple, en 2012, la Guinée expulsait de son territoire une vingtaine de résidents maliens, sur des fondements juridiques discutables. Entre 1983 et 1985, le Nigeria, qui venait de signer le Protocole sur la libre circulation des ressortissants de la CEDEAO, a expulsé environ un million des personnes.

l'idée que le secteur informel constitue une opportunité pour plusieurs populations. Par ailleurs, l'arrivée du business chinois en Afrique permet à certains d'accéder au capital économique et de disposer des ressources nécessaires pour se réaliser. Un autre élément que l'on peut évoquer est celui d'une économie de la « débrouille » parfois au point mort, comme cela a été le cas au Gabon, en Afrique centrale, ou au Sénégal il y a quelques années. Les marchands ambulants pour qui la débrouille était l'unique alternative ont été confrontés à de nombreuses difficultés les empêchant de réaliser leur commerce. L'environnement est devenu un élément complice qui contribue pour beaucoup aux déplacements parce que l'agriculture ne permet plus aux populations de subvenir à leurs besoins, parce que les entreprises ferment, etc. Les populations sont donc obligées de chercher un avenir ailleurs soit à partir des migrations internes, soit à partir des migrations internationales.

Ces migrations internationales ont été réalisées et continuent de se réaliser grâce à la construction de fantasmes et avec la complicité des technologies de l'information et de la communication comme on peut le voir dans certains espaces, surtout dans ce qu'on appelle les « quartiers populaires », où les populations sont en suspens, c'est-à-dire qu'elles ne sont ni de là-bas, ni d'ici.⁽²³⁾

Canal Horizon ou les telenovelas brésiliennes aident à construire ces fantasmes, des rêves permanents où l'on pense que l'ailleurs est meilleur. Ils se matérialisent ensuite dans les cas les plus heureux, par la construction d'un capital. On peut prendre l'exemple de ces jeunes qui se rendent à Paris et qui dans leurs premiers courriers à la famille et aux amis montrent des images emblématiques comme la Tour Eiffel ou un café où il est inscrit : « I love Paris ».

L'autre élément qui contribue au départ est l'argent en termes de capital au sens de Bourdieu. L'argent donne à l'autre ce capital culturel symbolique qui permet de gagner l'estime de ses pairs et de sa communauté. Il permet aux migrants de se réaliser et de faire profiter sa famille de ces avantages, comme c'est le cas dans la vallée

²³ Nous prenons à témoin des jeunes utilisant leur smartphone pour se connecter à longueur de journée cherchant à être informés de l'actualité aux Amériques, en Europe tout en vivant l'austérité de la vie dans les banlieues sénégalaises.

du fleuve Sénégal ou ailleurs sur le continent lorsque les migrants ont réussi. Les noms qu'ils donnent aux maisons construites, comme « la villa Barcelone » ou « la villa Madrid », font comprendre à tout le monde qu'ils se sont réalisés à partir de la migration.

En conséquence, des populations jeunes et moins jeunes pensent que la migration est un droit ou un devoir. Par exemple, dans le cadre d'une recherche précédente, des jeunes interrogés nous disaient à haute voix : « Nous avons libéré la France », donc « c'est un droit pour nous d'avoir le visa et de partir ».



Autre exemple, à Dakar, dans le cadre d'une marche organisée par de vieux pêcheurs victimes de la présence de chalutiers étrangers sur les côtes sénégalaises, qui affirmaient clairement que l'Espagne a besoin de marins professionnels, comme en témoigne la photo ci-dessous.



Ces populations n'ont plus peur d'être en situation irrégulière et clandestine. Toutes les opportunités sont mobilisées, tous les risques sont pris, y compris de celui de mourir comme le montrent les jeunes ouest-africains qui prennent des pirogues pour se rendre en

Espagne. On le voit sur cette photo qui témoigne de la précocité des migrations, par la présence d'enfants, de femmes et de bébés malgré les campagnes de sensibilisation visant à maintenir les populations sur place.



La honte ne facilite pas les choses et pousse parfois des populations à inventer. Pour les migrants, on peut parler de l'invention de routes. Avec Frontex, il est devenu difficile d'utiliser des pirogues. Les routes terrestres ont donc pris le relais. Les populations passent par le Niger, l'Algérie, le Maroc, etc., espérant un jour traverser la Méditerranée par Lampedusa. Les statistiques proposées permettent-elles de comprendre réellement un phénomène qui reste clandestin ou irrégulier? On peut en tout cas l'analyser en se gardant de fantasmer sur ces données.

De toutes les politiques migratoires engagées en Afrique ou en Europe, quelques maîtres-mots reviennent souvent. En Afrique, il s'agit du manque d'harmonisation des politiques migratoires d'un pays à un autre, voire des positions très contradictoires malgré la proximité. C'est le cas entre le Sénégal et le Mali, entre le Niger et le Nigéria, entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. L'absence de politiques migratoires harmonisées pose problème. De plus, il y a

un retard significatif des États sans prise en compte des décisions régionales et des protocoles. Les décisions prises au niveau régional, par la CEDEAO notamment, ne sont pas ressenties au niveau local. Il y a donc un décalage manifeste entre les discours politiques et les aspirations des populations locales. Cette même situation peut être évoquée ailleurs en Afrique.

En Europe, le maître mot qui revient en termes de politiques migratoires est la sécurité. Je prends pour exemple toutes les grandes décisions prises depuis la mise en œuvre de l'intervention rapide aux frontières en 2007 : la diffusion de l'information en 2008, les conditions d'entrée et de séjour en 2009, les inspections sur les lieux de travail des migrants en 2010, le renforcement des moyens de Frontex avec l'opération de surveillance Triton en 2015.

En résumé, cinq points affectent la politique migratoire :

1. La prévention des migrations et les guerres ;
2. Le renforcement de la protection ;
3. L'intensification de la coopération ;
4. L'amélioration de la coopération en matière de retour, de réadmission et de réintégration ;
5. La détermination des causes profondes sans réellement s'engager à les traiter.

Le constat est clair. Le durcissement des politiques migratoires continue.

Externalisation et sous-traitance de la gestion des migrations

Claudia Charles

*Juriste, chargée d'étude au Gisti (Groupe d'information
et de soutien des immigré-e-s) – Migreurop (France)*

Dans ce texte nous présentons la politique euro-africaine en matière migratoire telle que préconisée lors du sommet Union européenne – Afrique de 2015, par la Commission européenne et telle que, dans les faits, d'ores et déjà appliquée.

1. Teneur de la déclaration politique adoptée lors du sommet UE-Afrique

Les 11 et 12 novembre 2015 a eu lieu, à la Valette (Malte), le sommet entre les États membres de l'Union européenne (UE), d'une part, et des États africains membres du processus de Rabat⁽²⁴⁾ et du processus de Khartoum⁽²⁵⁾, d'autre part, afin d'aborder les questions de coopération dans le domaine migratoire. Une déclaration politique a été adoptée à cette occasion, dans laquelle on peut lire : « Nous sommes profondément préoccupés par la forte augmentation des flux des réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants en situation irrégulière, qui entraîne des souffrances, des abus et diverses formes d'exploitation, dont les enfants et les femmes sont en particulier les victimes, ainsi que la perte inacceptable de vies dans le désert ou en mer. [...] Nous nous accordons à reconnaître que la première priorité dans ce contexte est de sauver des vies et de déployer tous les moyens nécessaires pour secourir et protéger les

²⁴ Dialogue Euro-Africain sur la migration et le développement, qui réunit près de soixante pays partenaires européens et africains d'Afrique centrale, de l'ouest et du nord, la Commission européenne et la Commission de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

²⁵ Lancé à l'occasion de la conférence tenue à Rome en novembre 2014, réunissant les ministres des 28 États membres de l'UE et de plusieurs pays africains : Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Somalie, Soudan, Soudan du Sud et Tunisie.

migrants dont la vie est menacée ». Comme à l'accoutumée dans ce type de déclarations, les États s'engagent à mettre en œuvre toutes les actions dans le respect des obligations internationales et des droits de l'Homme.

Trois grands axes de travail sont proposés. D'abord, favoriser une bonne gestion de la migration et de la mobilité entre les deux continents et au sein de ceux-ci. Ensuite, étudier les « causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés ». Dans ce cadre, il est proposé de travailler afin de réduire la pauvreté; promouvoir la paix, la bonne gouvernance, l'État de droit et le respect des droits de l'Homme; soutenir une croissance économique inclusive en offrant des perspectives d'investissement et en créant des emplois décents et améliorer la prestation de services de base tels que l'éducation, la santé et la sécurité. Il est également envisagé de renforcer les possibilités de migration et de mobilité légales, notamment la migration professionnelle, la mobilité des entrepreneurs, des étudiants et des chercheurs. Enfin, renforcer la lutte contre l'immigration irrégulière à travers des accords en matière de retour et de réadmission, voire le retour dit « volontaire ».

La déclaration signale encore la « ferme détermination politique à faire en sorte que les actions que nous décidons en commun soient mises en œuvre dans le cadre des mécanismes bilatéraux et régionaux existants, notamment le processus de Rabat et de Khartoum, ainsi que le dialogue sur la migration et la mobilité, tout en promouvant leurs aspects opérationnels ». Lors de ce sommet, il a également été annoncé la création d'un fonds d'affectation spéciale d'urgence de l'UE « pour la stabilité et la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique », à hauteur de 1,8 milliard d'euros.

Sans grande surprise, les représentants de la société civile ont été tenus complètement à l'écart de cette rencontre, plusieurs associations et réseaux de défense des droits de l'Homme ayant manifesté, la veille, leurs inquiétudes sur les orientations qui s'y dégageaient. Ainsi, une déclaration conjointe a été signée par plus d'une trentaine d'associations à la fois européennes et africaines, où il est rappelé avec force que l'accès à l'aide au développement ne doit pas être conditionné à l'acceptation des politiques migratoires

de l'UE et de ses instruments; que les processus de coopération qui visent à stopper la migration irrégulière sans offrir d'alternatives concrètes d'accès à la mobilité doivent cesser (tels le processus de Rabat et le processus de Khartoum); les associations exigent également la suspension des négociations en cours en matière migratoire tant que la société civile n'est pas véritablement consultée et entendue⁽²⁶⁾.

Malgré les réactions mitigées des dignitaires africains face à certains projets évoqués lors de ce sommet, notamment sur la réadmission, la politique européenne d'éloignement et la création de centres d'enfermement en Afrique⁽²⁷⁾, la réponse de l'UE ne s'est pas fait attendre.

2. Les préconisations de la Commission européenne

Le 7 juin 2016, la Commission européenne a rendu publique une communication relative à « la mise en place d'un nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers dans le cadre de l'Agenda européen en matière de migration »⁽²⁸⁾. Elle propose de mettre en place un nouveau modèle de négociations bilatérales : des « pactes » qui devront s'inscrire dans les processus et partenariats déjà existants ou à venir (tels que la politique européenne de voisinage, les accords d'association ou de coopération). Dans ce cadre, le Liban, la Jordanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, le Mali et l'Éthiopie sont considérés comme cibles prioritaires.

La Commission rappelle par ailleurs qu'une des premières réponses apportées à la mal nommée « crise migratoire » a été l'accord entre l'Union européenne et la Turquie du 18 mars 2016, dont les résultats « ont eu un effet immédiat sur les traversées de migrants » entre cette dernière et la Grèce. Sans prendre en compte les nombreuses critiques de la société civile et de certaines

²⁶ « Déclaration conjointe: Les droits humains au cœur des politiques migratoires », 10 novembre 2015, <http://www.euomedrights.org/fr/publication/declaration-conjointe-les-droits-humains-au-coeur-des-politiques-migratoires/>

²⁷ « A Malte, Européens et Africains réunis face à la crise migratoire », RFI, 11 novembre 2015, <http://www.rfi.fr/europe/2min/20151111-sommet-malte-migrations-europeens-africains>

²⁸ COM (2016), 385 final, 7 juin 2016.

institutions qui ont souligné les contradictions entre cet accord politique et le droit européen et international, la Commission relève notamment que cet accord a démontré « que la coopération internationale pouvait être efficace » grâce à l'assistance financière et « dans le respect intégral des droits de l'Homme et de la dignité des personnes concernées, ainsi que du principe de non-refoulement ».

Parmi les principaux objectifs mis en avant par la Commission se trouve l'augmentation du taux de retour vers les pays d'origine et de transit. Dans ce cadre, elle avait déjà publié une communication relative au « plan d'action de l'UE en matière de retour »⁽²⁹⁾, dans laquelle figure la promotion du retour volontaire, l'évaluation de la mise en œuvre de la directive « retour », le recours plus systématique aux opérations de retour conjointes coordonnées par Frontex et, bien sûr, l'intensification de la coopération dans le domaine de la réadmission avec les pays d'origine et de transit.

Outre l'urgence à activer l'article 13 de l'accord de Cotonou, au titre duquel les États parties s'engagent à accepter le retour et la réadmission de leurs propres ressortissants en séjour irrégulier sur le territoire d'un des États membres de l'Union, neuf pays étaient alors présentés comme prioritaires pour la négociation de nouveaux accords de réadmission : le Nigeria, le Sénégal, le Mali, l'Éthiopie, la République démocratique du Congo (RDC), la Guinée, la Côte d'Ivoire et la Gambie.

Dans son document de juin 2016, la Commission franchit un pas supplémentaire en indiquant désormais que l'objectif « devrait être désormais de parvenir à des augmentations spécifiques et quantifiables du nombre et du taux de retours et de réadmissions ».

Et pour cela, la Commission précise que les accords de réadmission ne sont pas le seul instrument, insistant sur la nécessité d'assurer des retours rapides et efficaces, mais pas nécessairement à travers la conclusion d'accords officiels (à l'image donc de celui passé avec la Turquie), ce qui implique également que le Parlement européen ne puisse pas interférer dans le contenu des accords ainsi négociés.

²⁹ Doc. COM (2015) 453 final, 9 sept. 2015

Par ailleurs, la Commission souligne que l'identification des personnes reste un élément clef, à travers la bonne tenue des registres de l'état civil, le système de numérisation des empreintes digitales ou des identifiants biométriques. Dans le premier bilan d'étape sur l'évolution de la mise en place de cette nouvelle politique des « pactes » du 18 octobre 2016, la Commission insiste sur l'importance des missions d'identification effectuées par des agents des pays d'origine concernés, venus sur le territoire d'un État membre sur ce cadre spécifique. Ainsi, on apprend qu'une mission a été organisée par l'ambassade du Mali en Allemagne lors de laquelle des fonctionnaires maliens du ministère des Maliens de l'extérieur sont allés en Allemagne « pour l'identification de migrants présumés citoyens maliens en situation irrégulière sur le territoire allemand ». Cette mission a eu lieu entre le 21 et le 24 novembre 2016⁽³⁰⁾.

Second objectif, l'inscription des futurs « pactes » (et donc de la gestion et du contrôle des flux migratoires) dans le cadre des politiques relevant de l'Union européenne menées avec les pays tiers, telles que la politique de voisinage, l'aide au développement, le commerce, la mobilité, l'énergie, la sécurité, l'éducation, la recherche, l'agriculture, l'environnement, etc.

À ce titre, la Commission affirme qu'il est notamment nécessaire de renforcer « la cohérence entre les politiques de migration et de développement pour faire en sorte que l'aide au développement permette aux pays partenaires de gérer plus efficacement les migrations, tout en les incitant à coopérer efficacement en matière de réadmission des migrants en situation irrégulière ».

Le ton est ainsi donné, la Commission insistant sur le besoin d'intégrer toutes les « mesures incitatives, tant positives que négatives, dans la politique de développement de l'UE, en récompensant les pays se conformant à leur obligation internationale de réadmettre leurs propres ressortissants, les pays qui coopèrent dans la gestion des flux des migrants en situation irrégulière venus de pays tiers et les pays qui prennent des mesures pour héberger comme il se doit

³⁰ « Accord de réadmission : le Mali est déjà dans la phase d'application », MaliJet, 16 décembre 2016 <http://malijet.com/actualite-politique-au-mali/flash-info/173275-accord-de-reeadmission-le-mali-est-d%C3%A9jà-dans-la-phase-d%E2%80%99applicat.html>

les personnes fuyant les conflits et les persécutions ». Et de préciser, s'il était besoin, que les pays qui ne coopèrent pas en matière de réadmission et de retour doivent « en payer les conséquences ».

Ce n'est pas la première fois que l'Union conditionne les politiques commerciales et de développement à la gestion et au contrôle des flux migratoires. Les conclusions du Conseil européen de Séville des 21 et 22 juin 2002 précisait déjà que dans « tout futur accord de coopération, accord d'association ou accord équivalent que l'Union européenne [...] conclura avec quelque pays que ce soit, soit insérée une clause sur la gestion conjointe des flux migratoires ainsi que la réadmission obligatoire en cas d'immigration illégale ». La Commission affirme cette fois sans détour l'utilisation de l'aide au développement au service de la politique d'externalisation.

Pour la Commission, tous les instruments financiers existants devront être exploités pour soutenir les mesures (immédiates et à long terme) fixées dans les pactes, parmi lesquels le Fonds d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique et le Fonds européen de développement.

À court terme, la Commission fixe comme objectif la somme de 1,8 milliards d'euros pour la période 2016 – 2020 afin de « lutter contre les causes profondes des migrations ». À plus long terme elle vise un fonds d'investissement de 62 milliards d'euros, l'ensemble de ces fonds restant conditionné à la contribution financière des États membres.

3. Mesures déjà mises en œuvre

Plusieurs actions sont déjà à l'œuvre. Au Niger, une enveloppe de 75 millions d'euros a été négociée en mai 2016 pour accélérer le renforcement des contrôles aux frontières et éviter que les migrants ne rejoignent la Libye⁽³¹⁾, cela au mépris des dispositions du protocole de la CEDEAO sur la libre circulation sous-régionale. De plus, ce pays a bénéficié d'un appui de 30 millions d'euros au

³¹ <http://www.tamtaminfo.com/declaration-conjointe-niger-ue-a-la-suite-du-dialogue-de-haut-niveau-dans-le-cadre-du-suivi-du-sommet-de-la-valette-cinq-projets-au-profit-du-niger-pour-un-montant-de-pres-de-50-milliards-fcfa/>

profit du secteur de la justice et de la sécurité pour lutter contre la criminalité organisée, les trafics illicites et la traite des êtres humains.

Sollicitée par les États africains, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) apporte son expertise à travers un « programme de renforcement des capacités pour la gestion des frontières », déployé notamment en Mauritanie, au Mali et au Niger. Soutenue par les autorités nigériennes, l'OIM-Niger a ainsi construit 24 postes de police aux frontières et en a réhabilité 20 autres.

Dans le cadre d'un projet de 2,35 millions d'euros financé par l'UE et mis en œuvre par l'OIM en partenariat avec la gendarmerie mauritanienne, quatre nouveaux postes frontières ont été officiellement inaugurés au sud de la Mauritanie. La construction de ces postes frontières fait partie d'un projet financé par l'Union européenne.

D'autres pays comme le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso, le Tchad et le Nigeria ont accepté la mise en place du dispositif de contrôle de leurs frontières appelé MIDAS (Migrant Information and Data Analysis System).

En plus du renforcement des capacités des garde-frontières en Angola⁽³²⁾, il a été constaté la mise en place d'antennes ou de bureaux « accueil et orientation » au Mali et au Sénégal.

Dans ce dernier pays, la construction d'un nouveau poste frontière à Dagana, petit village sur la rive sud du fleuve Sénégal marquant la limite avec la Mauritanie, permettra aux responsables sénégalais de la sécurité de mieux contrôler les activités et les mouvements migratoires le long de la frontière⁽³³⁾.

D'autres mesures s'y ajoutent, comme l'adoption, le 26 octobre 2016, d'un règlement de l'Union européenne « relatif à l'établissement d'un document de voyage européen destiné au retour de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier ».

³² http://www.portalangop.co.ao/angola/fr_fr/noticias/politica/2016/4/19/Angola-Police-Garde-Frontiere-recoit-120-voitures,ab78c7d5-e919-4a3e-92f1-3fd55c89345d.html

³³ <https://www.iom.int/fr/news/loim-et-ses-partenaires-debutent-la-construction-de-nouveaux-postes-frontieres-au-senegal>

Dans ce règlement, il est affirmé que « les autorités nationales des États membres sont confrontées à des difficultés pour assurer le retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier qui ne possèdent pas de documents de voyage en cours de validité ». Par conséquent « il est [...] nécessaire de favoriser l'acceptation par les pays tiers d'un document de voyage amélioré et uniforme destiné à l'éloignement effectif des personnes concernées, "en tant que document de référence aux fins de retour" ». Il est enfin précisé que ce document unique de voyage européen « devrait alléger la charge administrative et bureaucratique qui pèse sur les administrations des États membres et des pays tiers, y compris les services consulaires, ainsi qu'à réduire la durée des procédures administratives nécessaires pour assurer le retour et la réadmission » des étrangers en séjour irrégulier.

Le règlement, qui prévoit une harmonisation du format, des normes de sécurité et de la technique relatives aux « laissez-passer européen » (LPE) n'aborde absolument pas la question des règles de délivrance, de l'utilisation qui en est faite et de la garantie des droits fondamentaux. Lors du sommet UE – Afrique à la Valette, cette idée avait été mise sur la table des négociations avec les pays africains présents lesquels avaient pourtant manifesté leur opposition. Avec l'objectif d'augmenter le taux de retour et les mesures d'éloignement dans l'UE, ce règlement soulève de nombreuses questions et inquiétudes pour la société civile mais également pour les pays concernés par ces renvois.

À titre d'exemple, ce document de voyage ou LPE semble aujourd'hui une pierre d'achoppement dans le cadre de la coopération entre l'UE et le Mali. À la suite de la réadmission au Mali de deux personnes détentrices de ce document délivré par la France au mois d'août 2016, c'est-à-dire avant même l'adoption du règlement en question, et grâce à la mobilisation de la société civile, les autorités maliennes ont finalement refusé l'accès sur le territoire de personnes dans la même situation et réitéré leur refus de cette pratique.

Conclusion

En conclusion, face aux menaces certaines qui pèsent sur les droits fondamentaux des migrants dans le cadre de cette politique euro-africaine, la mobilisation de la société civile se fait de plus en plus indispensable, comme c'est le cas également s'agissant de la politique commerciale et des accords de partenariat économique (APE). La politique économique porte préjudice à la politique commerciale de la CEDEAO. C'est aussi le cas en matière migratoire où le renforcement des capacités répressives des pays africains bafoue davantage les droits des migrants qui, au sein d'un espace de libre circulation régionale (CEDEAO), doivent faire face aux contrôles renforcés, au fichage, à la biométrie et à la détention.

Le vote des diasporas africaines : nouvelle frontière de la citoyenneté?⁽³⁴⁾

Thibaut Jaulin

Politiste

Etienne Smith

*Chercheur au sein de la Chaire d'études africaines comparées
(EGE- Rabat)*

En Afrique, comme dans le reste du monde, le vote à distance s'est généralisé. Sur les 55 pays que compte le continent, 42 permettent à leurs citoyens vivant à l'étranger de participer aux élections de leur pays d'origine, alors qu'ils n'étaient que 5 avant 1990. Cette inclusion de l'électorat expatrié est encore trop peu étudiée, mais déjà encombré d'idées reçues. Si les diasporas peuvent être perçues à juste titre comme des aiguillons des luttes sociales et politiques, leur inclusion électorale n'est pas toujours guidée par le souci des États d'approfondir la citoyenneté à distance et ne renforce pas toujours les oppositions face aux pouvoirs en place. Le caractère démocratique du vote à distance doit d'abord se mesurer à l'aune de ses pratiques et non pas être déduit de sa simple reconnaissance juridique et institutionnelle.

Trois phases d'adoption du vote à distance

À l'exception de l'Île Maurice (1968) et du Libéria (1986), le premier groupe de pays africains à adopter le droit de vote à distance dans les années 1970 et 1980 sont les pays du Maghreb (Algérie 1976, Maroc 1984, Tunisie 1988), dont les régimes autoritaires organisant des scrutins de façade cherchent à mieux connaître et

³⁴ Pour aller plus loin, voir le numéro thématique d'Afrique Contemporaine, n° 256 (2015), sur « Les diasporas africaines aux urnes » (dir. Thibaut Jaulin et Etienne Smith) : http://www.afrique-contemporaine.info/numero_revue/2015-4-les-diasporas-africaines-aux-urnes/

contrôler leur diaspora. Ensuite, après la fin de la guerre froide, plusieurs pays adoptent le droit de vote externe, dans le contexte de démocratisation relative du début des années 1990, en particulier en Afrique de l'Ouest (Cap Vert en 1991, Sénégal et Mali en 1992) et dans le cône sud du continent (Afrique du Sud en 1994). Sauf exceptions, l'Afrique de l'Est et Centrale restent remarquablement absentes de cette « deuxième » vague d'adoption. C'est enfin à partir du milieu des années 2000 que le vote à distance se généralise en Afrique. On remarque, malgré tout, des absents de taille, comme le Nigeria, l'Éthiopie, la RDC, pays qui ont des diasporas importantes, mais qui pèsent numériquement peu par rapport au corps électoral au pays.

De manière générale, hormis certains États à la trajectoire singulière ou au champ politique extrêmement polarisé, les émigrés ne sont généralement plus perçus comme des « déserteurs », ou comme des figures de l'ennemi à l'étranger, mais comme des ressources à capter et des acteurs à coopter.

Remises des migrants, approfondissement démocratique ou volonté de contrôle ?

L'une des raisons communément avancée pour expliquer la généralisation du vote à distance est la volonté des pays exportateurs de main-d'œuvre d'encourager les transferts financiers des émigrés, qui constituent une source essentielle de devises étrangères. Pourtant, les recherches existantes ont montré qu'il n'existe pas de lien clair entre l'adoption du vote à distance et le pourcentage des remises dans le PIB ou la taille relative de la population à l'étranger. Le poids économique des migrants ne se convertit pas nécessairement en une influence politique directe sur cette question du vote à distance : sans relais par les partis politiques, les demandes d'inclusion électorale des expatriés restent souvent sans réponse.

Par ailleurs, il est tentant de voir dans le vote à distance un des effets des processus de libéralisation politique qu'a connus l'Afrique depuis 25 ans. En effet, la première grande vague d'adoption du vote à distance en Afrique, principalement en Afrique de l'Ouest et dans le cône sud, est concomitante de la diffusion du multipartisme ou de transitions politiques au début des années 1990. Toutefois, le

vote à distance a également été adopté, et même mis en œuvre, par des régimes autoritaires qui, face à une crise interne, ont cherché à renforcer leur légitimité en « tendant la main » aux émigrés, tout en exerçant un contrôle politique étroit sur ces derniers. C'est le cas de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie dans les années 1970-1980, et du Soudan, de Djibouti ou du Tchad dans les années 1990.

Comprendre la diffusion du vote à distance nécessite alors d'interroger les dynamiques politiques internes propres à chaque pays et les mécanismes de diffusion des nouvelles normes « démocratiques », en particulier les effets de mimétisme entre pays voisins ou les formes d'héritage institutionnel entre anciennes métropoles et ancienne colonies. On remarque ainsi que les anciennes colonies portugaises ont adopté les formes de représentation parlementaire de la diaspora bien avant les autres pays, notamment francophones, qui ont d'abord octroyé le droit de vote aux élections présidentielles avant d'octroyer, dans un second temps, une représentation parlementaire spécifique. Le sens du vote à distance est nullement prédéterminé, ce dernier pouvant s'inscrire dans le cadre d'un véritable approfondissement démocratique comme devenir un outil multiplicateur de la fraude électorale (les représentants des partis d'oppositions n'ayant souvent pas les moyens d'avoir des représentants dans l'ensemble des bureaux de vote à l'étranger ou n'étant pas en bons termes avec les ambassades quand celles-ci ont une forte tradition d'encadrement ou de surveillance de la diaspora).

De l'adoption juridique à la mise en œuvre

Le chemin est souvent long et tortueux du droit à la pratique du vote à distance. Parmi les pays africains qui ont adopté le vote à distance, un tiers ne l'a pas encore mis en œuvre. Si l'organisation d'élections hors du territoire national soulève de réelles difficultés techniques et financières, ces dernières peuvent également servir de prétextes à des calculs électoralistes, notamment dans les pays où le parti au pouvoir craint que le vote de la diaspora ne favorise l'opposition. En Afrique du Sud, le vote à distance a même été suspendu de 1994 à 2009, après avoir été mis en œuvre lors des

premières élections multiraciales et avant d'être rétabli à la suite d'une longue bataille juridique menée par l'opposition. Au Maroc, le pouvoir est revenu sur l'octroi du droit de vote de 1984 pour privilégier les modalités non électorales de participation de la diaspora. Par ailleurs, dans de nombreux pays, des procédures de vote restrictives empêchent la majorité des résidents à l'étranger d'exercer leur droit de vote (en 2013, le Kenya limitait ainsi la participation électorale de la diaspora aux Kenyans installés en Afrique de l'Est). En revanche dans d'autres pays comme le Cap Vert, le Sénégal, le Mali, le Botswana le Mozambique ou São Tomé e Príncipe, la participation de la diaspora est un élément familier et routinisé de la pratique électorale.

Une autre modalité de la diffusion de normes et de pratiques relatives au droit de vote à distance est le rôle joué par les organisations internationales, en particulier l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), mais aussi le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et l'ONU, dans l'organisation de scrutins à l'étranger, notamment auprès de réfugiés ou dans des pays en situation de post-conflit. Selon une logique de contractualisation du scrutin, les organisations internationales prennent généralement en charge l'ensemble du processus électoral à l'étranger, depuis l'inscription électorale, les campagnes d'information, le recrutement des observateurs, l'organisation des bureaux de vote et le décompte des voix. En Afrique, l'ONU a par exemple supervisé le référendum sur l'indépendance de l'Erythrée en 1993, incluant le vote de plus de 300 000 Erythréens à l'étranger. L'OIM a participé à l'organisation du référendum sur l'indépendance du Sud-Soudan en 2011 (dans 8 pays), et des élections libyennes de 2012 (dans 6 pays) et 2014 (dans 13 pays). Pour sa part, le HCR est notamment intervenu pour faciliter la participation des réfugiés maliens à l'élection présidentielle de 2013. Plus récemment, il a exhorté le gouvernement centrafricain à accorder le droit de vote aux réfugiés lors des élections de décembre 2015 et février 2016.

La diaspora fait-elle vraiment l'élection ?

L'influence que les électeurs à l'étranger exercent sur les élections dans leur pays d'origine diffère d'une élection à l'autre et d'un pays à l'autre en fonction du poids relatif de l'électorat externe, du mode de scrutin, de la structure du champ politique, et de la participation. Dans la plupart des pays africains (mais cela n'est pas spécifique au continent), les électeurs inscrits à l'étranger représentent en réalité une très faible part de l'électorat. Acteurs politiques et médias ont tendance à exagérer, sciemment ou non, l'impact électoral de la diaspora. Non seulement les électeurs à l'étranger représentent rarement plus de 2 ou 3 % de l'électorat, mais le taux de participation parmi ces derniers est presque toujours inférieur à la moyenne nationale. Même dans les pays où l'électorat externe dépasse les 10 % (Cap Vert), ou 5 % (Mali et Tunisie), la diaspora est rarement en mesure par elle-même de faire pencher la balance. Ce qui n'empêche pas les candidats de courtiser cet électorat, escomptant d'éventuelles consignes de vote des émigrés vers des membres de la famille restés au pays (mais dont la portée est cependant souvent exagérée), ou des retombées médiatiques. En effet, le poids médiatique et symbolique de la diaspora ne doit pas être négligé et certaines localités de l'étranger sont de véritables « bastions électoraux » à conquérir, équivalent numériquement à une grande ville ou un département dans le pays d'origine.

L'importance du vote à distance tient aussi à son articulation à d'autres formes de participation et d'engagement politique transnational. Il permet notamment de mettre en évidence l'émergence d'élites politiques dont les carrières transnationales favorisent et bénéficient à la fois de l'implication politique des diasporas ainsi que le rôle déterminant des diasporas dans le financement des campagnes électorales et dans la médiatisation internationale des enjeux de l'élection, éléments décisifs pour une éventuelle alternance au pouvoir.

Enfin, l'idée communément répandue, selon laquelle la diaspora est nécessairement acquise à l'opposition n'est avérée que dans un nombre limité de cas. Il faut plutôt analyser les résultats circonscription par circonscription, ce qui permet de saisir le paysage électoral à l'étranger, très hétérogène, dans toutes

ses nuances et variations locales en lien avec l'histoire migratoire et les variables socio-économiques, régionales ou résidentielles. Dans la combinaison des variables explicatives prémigratoires et post-migratoires, il semble que les premières demeurent plus déterminantes que les secondes pour la compréhension du vote des diasporas.

Le cas sénégalais : quelles leçons ?⁽³⁵⁾

Depuis 1992, le Sénégal a acquis une longue expérience du vote de ses ressortissants à l'étranger, qui s'est exercé d'abord dans une dizaine de pays, puis dans plus d'une quarantaine à l'heure actuelle (42 pays retenus lors de l'élection de 2012). Au total, ce sont près de 651 bureaux de vote qui ont été ouverts en 2012 pour les électeurs de l'extérieur, ce qui représente un coût non négligeable (expédition du matériel électoral, mobilisation du personnel des consulats, missions de la Commission électorale autonome, etc.). Rapportée aux effectifs de l'ensemble des inscrits au Sénégal, la diaspora représente une proportion modeste de l'électorat : 3,9 % du corps électoral en 2000, 2,8 % en 2007, 3,6 % en 2012. Cet électorat de l'extérieur est néanmoins très courtisé. Ce fut le cas dès la première participation de la diaspora en 1993, puis à chacune des élections suivantes. En 1993 et en 2000, la campagne électorale démarre d'ailleurs par des meetings à l'étranger, avant le démarrage officiel de la campagne au Sénégal. Si les candidats à la présidentielle font campagne auprès de l'électorat de la diaspora, c'est aussi pour compter sur les ressources financières des migrants, qui jouent un rôle important dans le financement de la campagne, notamment pour les partis d'opposition qui ne disposent pas de l'accès aux ressources de l'État comme le candidat sortant.

³⁵ Cette partie est un résumé de l'article de Etienne Smith, « Sénégal, la diaspora fait-elle l'élection ? Le vote à distance de 1992 à 2012 », *Afrique Contemporaine*, n° 256, 2015, 51-72.

On constate que le vote de la diaspora, pris dans son ensemble, diffère bien du vote national. A première vue, il y aurait bien un vote atypique de la diaspora, mais un vote en sens inverse des attentes de l'opposition en 2000 et 2007. Lors de ces deux élections, les Sénégalais de l'extérieur, pris dans leur ensemble, ont voté plus massivement pour le candidat sortant que le reste du pays (47 % contre 41 % en 2000, 69 % contre 56 % en 2007). En 2012, le vote de la diaspora diffère encore, mais cette fois dans un sens défavorable au sortant qui n'obtient que 30 % contre 35 % au plan national. Pourtant, ces résultats globaux ne nous disent pas grand-chose : les tendances intéressantes à étudier se révèlent si on les désagrège, le vote externe par pays et par bureau de vote à l'étranger, mettant au jour les caractéristiques plus classiques d'explication du vote selon les catégories socio-économiques et l'environnement d'origine des migrants.

Intervenant après l'élection de 2000 qui, du fait de l'alternance réussie, avait donné lieu à des récits quelque peu exagérés sur le rôle de la diaspora dans l'élection, l'élection de 2007 a constitué une forme de test, Or malgré une forte mobilisation de la diaspora, le pouvoir sortant fut largement majoritaire, y compris dans la diaspora, pour ce scrutin de 2007 – dont les résultats rappellent davantage les scrutins à un tour des années 1980 qu'un espace politique post-alternance... En 2012, ayant retenu les leçons de 2007, la diaspora opposée au troisième mandat de Wade s'est nettement mieux organisée en amont de l'élection de 2012, devenant progressivement majoritaire dans l'électorat expatrié. Son impact sur l'élection fut moins le produit de consignes de vote aux familles au pays (qui existent indéniablement mais dont l'impact est souvent surestimé) que le produit d'une stratégie patiente de lobbying, de recherche de financements, de défection de membres du PDS, de médiatisation de l'enjeu et d'actions concertées au sein de l'opposition et avec la société civile depuis les Assises nationales en 2010 jusqu'à la mobilisation contre la réforme constitutionnelle du 23 juin 2011 bien relayées à l'étranger.

Session 2:

Les luttes sociales et politiques au cœur du changement

*1. Mobilisations collectives, mouvements citoyens
et impacts sur le et la politique*

Le mouvement étudiant en Afrique du Sud #FeesMustFall

Fasiha Hassan

Secrétaire générale du Conseil des représentants des étudiants de l'Université de Witwatersrand (Wits), Johannesburg, secrétaire générale adjointe de l'Union des étudiants d'Afrique du Sud (SAUS)

En Afrique du Sud, en général, lorsque l'on s'adresse à quelqu'un, on entame la conversation par "Amandla", et tout le monde répond "Amandla". "Amandla" signifie "le pouvoir au peuple". Ce slogan a traversé l'histoire de l'Afrique du Sud. C'est un symbole du pouvoir populaire. C'est ce terme que scandaient Nelson Mandela, Oliver Tambo, Walter Sisulu, Lillian Ngoyi, Rahima Moosa, Robert Sobukwe et tous les autres héros vaillants dont nous avons lu les récits. Nous avons vu des documentaires sur eux ; nous avons écouté leurs paroles. Nous marchons dans le sillage de Stephen Bantu Biko, Robert Sobukwe, Lillian Ngoyi, Chris Hani et de tous les autres grands personnages de notre passé.

Ce chemin que nous empruntons n'est pas nouveau. Il est dans nos livres d'histoire. Et nous sommes conscients que notre histoire est un long cauchemar dont nous n'arrivons pas à nous réveiller. Je m'appelle Fasiha Hassan. J'ai 22 ans. Et je fais partie de la toute première génération née libre. La première élection démocratique a eu lieu alors que je n'avais que quelques mois. C'était la première fois dans l'histoire de ma nation que chaque citoyen pouvait voter. Des centaines de milliers de personnes ont donné leur vie pour ce combat. Si je peux aujourd'hui me tenir ici et m'adresser à vous, vous raconter les nombreuses luttes menées en Afrique du Sud, c'est grâce à leur combat.

Lorsque je suis "née libre", selon eux, l'Afrique du Sud était en proie à la haine après des siècles de colonialisme et des décennies face à l'affreuse gangrène de l'apartheid.

L'ANC (African National Congress), dont je suis membre, est considéré à travers le monde comme le parti qui a libéré l'Afrique du

Sud. Il n'était pas le seul, de nombreux autres groupes ont participé à la libération. Il reste profondément impliqué dans le combat pour la libération et le mouvement démocratique de masse en Afrique du Sud. Nous jouissons aujourd'hui d'une des Constitutions les plus progressistes au monde. Nous avons des droits politiques : le droit de vote, le droit de manifester, la liberté d'expression, la liberté d'affiliation, la liberté de mouvement.

Mais la triste réalité reste que ces droits ne remplissent pas nos assiettes. La réalité économique n'a pas changé. Mes concitoyens sont aussi pauvres, voire plus pauvres qu'avant la libération. L'accès aux ressources, aux richesses, aux soins, à l'éducation reste inexistant. Et c'est là que nous, les jeunes d'Afrique du Sud, avons un rôle à jouer. Au cours des 20 dernières années, les jeunes étaient vus comme une génération perdue, sans aspiration pour l'avenir. Mais le 14 octobre 2015, de nombreux jeunes et moi-même nous sommes levés aux aurores pour changer cette perception. Nous nous sommes mis en première ligne et avons battu le pavé pour faire avancer notre cause : la lutte contre la crise de financement de l'éducation supérieure. Nous avons dénoncé les frais de scolarité exorbitants que l'on essaye de nous extorquer et que nous ne pourrions jamais déboursier. Nous nous sommes placés à l'entrée de l'université. En Afrique du Sud, la majorité des universités ont un grillage et des portails pour des raisons de sécurité, mais ils sont très faciles à franchir si vous savez comment faire. A ce moment, nous ignorions que ce matin-là nous changerions le cours de l'histoire, que nous amorcerions des débats et que nous raviverions la flamme du combat qui s'était éteinte dans l'esprit de notre peuple.

Pour que tout le monde comprenne le rôle du mouvement social "Fees Must Fall" (les frais de scolarité doivent baisser), que nous avons lancé, je dois vous expliquer le contexte de la crise du système éducatif en Afrique du Sud. Le gouvernement n'a pas admis ses échecs, il a négligé la formation des jeunes, et c'est inacceptable au vu du taux de chômage de la jeunesse qui est de plus de 25 %. Les dépenses du gouvernement en matière d'éducation sont bien inférieures à la moyenne internationale. Seul 0,8 % du PIB est alloué à l'éducation supérieure alors que la moyenne mondiale est de 2 %. Mais le problème n'est pas seulement lié aux fonds étrangers

et à l'éducation supérieure. Le problème est la façon dont cet argent est dépensé. Le problème est la corruption du système, le gâchis, les fuites. Le problème est que l'argent est dépensé de façon futile, pour des banquets par exemple, au lieu de financer la recherche qui doit être une priorité.

En 1994, le parti au pouvoir, l'ANC, nous avait promis l'éducation gratuite. Nous souhaitons maintenant qu'il honore sa promesse. Alors lorsque l'ANC et l'Etat Sud-Africain prétendent qu'ils n'ont jamais promis de système éducatif gratuit aux jeunes Sud-Africains, je leur rappelle et cite leurs paroles de la conférence de Mangaung en 2012 et de Polokwane en 2007 au cours desquelles l'ANC a mentionné la concrétisation du projet d'éducation libre et d'ouverture de l'accès à l'éducation supérieure. En réalité, l'accès libre à l'éducation est une idée de la charte de la liberté de 1955 dans laquelle est dépeinte une société libérée et libre. Cette charte prône l'ouverture des universités, la rédaction d'une constitution, la garantie de droits pour tous, blancs comme noirs, et c'est de là que vient cette idée.

Mais après 1994, les subventions du gouvernement sont passées de 50 à 38 %, leur niveau actuel. Il n'y a pas assez de places, pas assez d'espace dans les universités, la demande est supérieure à l'offre. Actuellement, il y a seulement 960 000 étudiants et nous sommes 52 millions. Ces chiffres sont extrêmement inquiétants.

C'est cette crise du financement qui est à l'origine du mouvement #FeesMustFall et de la lutte pour une éducation gratuite et décolonisée.

Dans une déclaration que nous avons écrite, nous expliquons qu'un enfant noir ne peut pas naître libre dans la société sud-africaine d'aujourd'hui. Le terme "né libre" n'a aucun sens pour nous, les jeunes. Un enfant noir ne peut pas voir l'Afrique du Sud comme la nation arc-en-ciel parce que dans chaque aspect de son quotidien, il est sans cesse cruellement ramené à la réalité de ce qu'est une vie de noir.

Notre objectif est de restaurer la dignité de cet enfant noir. Nous avons manifesté, nous avons conçu un nouveau modèle de financement pour un système éducatif gratuit, nous avons convaincu des lycéens de se joindre à notre lutte, nous avons sensibilisé les

prisonniers que nous rencontrons lorsqu'on nous jette derrière les barreaux, nous avons demandé à nos mères et à nos pères de nous accompagner au tribunal et d'utiliser la loi pour mettre à mal ce statu quo injuste. Le monde entier s'est arrêté pour assister au mouvement « Fees Must Fall », pour regarder notre périple de New York à la Namibie, en passant par le Royaume-Uni. Nous avons reçu énormément de messages de soutien et de solidarité. Et notre combat est universel, c'est une lutte simple et juste. Mais il nous reste beaucoup de chemin à parcourir.

Ces derniers mois, Wits et d'autres universités sont devenues des zones militarisées. Des méthodes similaires à celles de l'apartheid sont utilisées pour réprimer violemment les protestataires et étouffer notre mouvement. Lors de la lutte pour la libération dans les années 1980, notre université Wits avait été placée sous état d'urgence. Cette fois, la police a de nouveau eu recours au gaz lacrymogène et aux balles en caoutchouc dans les résidences; les agents de sécurité privés et la police exigent que les étudiants présentent leur pass pour entrer dans les résidences universitaires. Les étudiants noirs en particulier sont quotidiennement fouillés, harcelés et humiliés. Les locaux d'examens sont surveillés par la police et des services de sécurité privés. Et pour la première fois depuis la fin de l'apartheid à Wits, l'organisation des examens se fait en fonction de la race. Les étudiants sont braqués lorsqu'ils entrent dans le bâtiment, et ils doivent rédiger leurs examens dans des conditions inacceptables, sous surveillance militaire. L'université n'a jamais été aussi polarisée entre noirs et blancs, entre riches et pauvres, entre étudiants pour et contre une éducation gratuite. Mais la pire atteinte reste les emails que nous recevons toutes les heures de l'université assurant que la situation est normale. Jusqu'à maintenant, avec détermination et une certaine efficacité, notre université et d'autres ont fait barrière entre le gouvernement et le mouvement « Fees Must Fall ». Au lieu de dialoguer avec nous, Wits et les autres universités ont fait appel à des agents de sécurité et aux forces de police, tout en étant parfaitement conscients des conséquences. Nos étudiants ont été brutalisés, attaqués par des grenades assourdissantes et des balles en caoutchouc, étouffés par des gaz lacrymogènes, plus de 830 étudiants à travers le pays ont été au moins une fois jetés derrière

les barreaux. A l'heure où je vous parle, des étudiants croupissent dans des prisons de haute sécurité, traités comme des criminels et non comme des prisonniers politiques. Et l'université n'est pas en position d'affirmer sa supériorité morale dans ce combat pour une noble cause.

Nous avons réussi à prouver le pouvoir d'une jeunesse mobilisée : nous avons ébranlé ce système injuste. Lorsque nous avons fait fermer les universités l'an dernier, au départ il n'y avait qu'une université fermée, et en quelques jours, chaque institution d'enseignement supérieur d'Afrique du Sud avait fermé. Nous avons mis le pays à genou. Un parallèle avec le soulèvement des universitaires de Soweto en 1976 a souvent été fait. Quarante ans plus tard, en 2016, nous avons rallumé la flamme de la résistance et prouvé que nous n'avons pas perdu une génération.

Je crois qu'il est aussi important de parler du lien entre les mouvements sociaux et les réseaux sociaux, qui ont vraiment fait florès auprès des jeunes ces deux dernières années. Et il ne s'agit pas simplement d'apposer un hashtag devant un commentaire. L'objectif est de raconter sa version des faits, donner son propre point de vue. Lorsque les médias traditionnels titrent « La police face à la violence des étudiants », nos étudiants peuvent, le jour même, avoir recours aux réseaux sociaux et dire « voilà ce qui s'est vraiment passé », « voilà la situation qui a mené à ce débordement ». Nombreux sont ceux qui nous demandent maintenant où nous en sommes. Si un système éducatif gratuit est possible. Si les revendications des étudiants sont grotesques. Sachez qu'un système éducatif gratuit est tout à fait réalisable. Nous avons conçu un modèle nous-même et nous avons imaginé comment le mettre en place.

Mais pour ce faire, deux prérequis doivent être remplis. Le premier est la révision de nos priorités en termes de dépenses. Nous devons récupérer les fonds alloués à des dépenses inutiles. Le budget de la défense est extrêmement élevé. Notre système fait la part belle au gâchis, comme je le disais. Plusieurs fois par an, les entreprises d'État sont renflouées, mais quand on réclame des fonds pour une éducation gratuite, les caisses sont vides. Il y a de l'argent quand il s'agit de financer la maison de mon président à la hauteur de 200 millions de rands. Il y a de l'argent pour ses jets. Mais il n'y a

pas d'argent pour une éducation gratuite, apparemment. Donc le premier prérequis est de revoir nos priorités.

Le second prérequis, qui est sûrement plus important encore, c'est la volonté politique. Parce que sans cette volonté politique, rien ne changera. Et c'est là que le mouvement « Fees Must Fall » et les étudiants jouent un rôle : ils doivent exercer une pression sur l'ANC et l'État dans son ensemble pour qu'ils rendent le système éducatif gratuit. Il est très important pour nous de faire le lien entre l'ANC et le néolibéralisme parce que, dans leurs paroles, les membres de l'ANC sont très à gauche. Leur discours est le bon, leurs politiques sont les bonnes sur le papier. Ils sont à gauche dans leurs paroles, mais dans leurs actes, l'ANC et l'État sont à droite. Et nous dénonçons très activement et directement ce décalage.

L'ANC d'aujourd'hui et l'ANC qui nous a libérés ne sont pas les mêmes. Ce parti protège le capital blanc et remplit les poches des élites. Ils utilisent les rouages de l'État pour réprimer violemment des manifestations au lieu de traiter le problème à la racine, à savoir assurer le service public. Allez interroger les fers de lance du changement de régime, ils vous diront que nous remettons en question le statu quo, que nous faisons exactement ce qu'ils nous ont enseigné, parce que nous sommes leurs enfants et leurs jeunes. Et au lieu d'être invités au dialogue et à la table des négociations, nous esquivons les balles et sommes jetés en prison. Mais cela ne fait que galvaniser notre mouvement étudiant. Cela nous encourage à tenir le piquet de grève, chaque année s'il le faut, pour que l'éducation supérieure soit ouverte à tous. Et nous ne partirons pas. Nous ne nous tairons certainement pas. Parce que nous sommes la génération qui remet en question le statu quo. Nous sommes la génération désabusée par la nation arc-en-ciel. Nous sommes les jeunes qui posent des questions difficiles sur notre histoire et nos dirigeants. Nous remettons en question les termes « né libre », « nation arc-en-ciel », nous voulons que la commission de réconciliation admette la vérité, reconnaisse les atrocités de l'apartheid et nous rende justice. Nous remettons en question les négociations Codesa (Convention

for a Democratic South Africa)⁽³⁶⁾ qui nous ont libérés : avons-nous fait trop de compromis ? Et peut-être la question la plus importante aujourd'hui : l'ANC et nos héros, dont nous avons tant entendu parler, auraient-ils trahi l'esprit de la lutte pour la libération et pour la liberté ? Nous posons des questions concernant les terres et notre dépossession. Parce que notre génération ne va pas aveuglément se soumettre. Notre génération ne va pas suivre les autres comme des moutons. Notre génération est celle qui remet en cause le concept même d'État démocratique et ce que signifie être un jeune libre en Afrique du Sud.

³⁶ En 1991, 92 organisations opposées à l'apartheid se réunirent à Durban pour former le Front patriotique et discuter du processus de négociation à mettre en œuvre pour organiser la transition et le changement de régime politique.

Le mouvement social en Côte d'Ivoire : rappel historique et situation actuelle

Nahounou Pierre Lautti Daleba

*Coordinateur par intérim de la Coalition
des Indignés de Côte d'Ivoire (CICI)*

Nous remercions les organisateurs et leurs partenaires qui nous offrent cette tribune pour parler de la situation sociale dans notre pays. Nous tenons également à saluer tout le peuple sénégalais et les élites intellectuelles de la gauche, qui montrent qu'on peut briser les chaînes de la terreur politique, pour discuter des grandes problématiques de l'humanité et tenter de porter des pistes de solution à l'attente de ses contemporains.

Dakar est incontestablement la plateforme de la démocratie en Afrique subsaharienne, car en Côte d'Ivoire, aujourd'hui, c'est impossible qu'un tel colloque qui parle du système néolibéral puisse avoir lieu dans une université ou même ailleurs.

Cette contribution porte sur les mouvements sociaux en Côte d'Ivoire, c'est-à-dire les révoltes populaires, qui sont la conséquence d'un malaise social. Pour mieux aborder cette problématique, il sera question de présenter d'abord le contexte historique, puis la situation actuelle des mouvements sociaux et des acteurs de la société civile, et enfin les attentes des Ivoiriens.

Le contexte historique

Après 20 ans de « prospérité économique » marquée par un contrôle idéologique et un encadrement politique à travers le parti unique auquel était affilié le seul syndicat, l'Union générale des travailleurs de Côte d'Ivoire (UGTCI) (Laurence Poteau 1998), la Côte d'Ivoire connaît une crise économique qui dure 10 ans de 1980 à 1990. En effet, la Côte d'Ivoire post-indépendante a basé son économie sur l'agriculture. En 1979, les cours du prix du cacao, production qui contribue à hauteur de 30 % au produit intérieur

brut, a connu une chute drastique, ce qui a pour conséquence une crise économique sans précédent.

De 1990 à 2000, elle laisse place à la crise politique. De nombreux mouvements sociaux sont alors portés par plusieurs organisations de la société civile et des syndicats tels la fédération estudiantine de Côte d'Ivoire (FESCI), le syndicat des enseignants du supérieur (SYNARES), la Confédération des syndicats libres de Côte d'Ivoire (DIGNITE), etc.. Ces mouvements sociaux qui ont tous suivi la conférence de La Baule en 1990 et l'effondrement du mur de Berlin, revendiquent un pluralisme politique et une réelle liberté d'expression. Des partis politiques dont des militants dirigent ces faitières, vont engager un processus de lutte démocratique sans merci.

Entre la mort du président Félix Houphouët Boigny en 1993 et sa succession, un bras de fer s'engage entre les potentiels héritiers : Alassane Dramane Ouattara, alors Premier ministre, et Henry Konan Bédié, le dauphin constitutionnel. Cette lutte de succession dérape avec l'introduction du concept d'« ivoirité » par Henry Konan Bédié pour chasser A. Dramane Ouattara. Pendant 5 ans, il est traqué. Un mandat d'arrêt international est lancé par H. B. Bédié. En 1999, des soldats proches de l'ethnie de Ouattara font un coup d'État contre le régime de Bédié, ainsi s'ouvre une période de crise militaire.

De 2002 à 2011, l'instabilité est continue, et culmine avec la crise postélectorale qui a fait officiellement 3 000 morts.

Quelle est la situation des mouvements sociaux et des organisations de la société civile au cours de cette période ? Si les premiers mouvements sociaux des années 1990 étaient l'expression d'un manque de liberté et de démocratie, qui ont abouti à un coup d'État en 1999, ceux des années 2000 furent marqués par la crise militaire. Durant cette période, les mouvements sociaux ou les organisations de la société civile, sont à tort ou à raison, considérés comme inspirés par les partis au conflit.

Qu'en est-il pour les mouvements sociaux actuels ?

Après la grave crise militaire de 2011, les organisations de la société civile, terrorisées par la peur de la répression et d'être

assimilées à un mouvement insurrectionnel, sont restées muettes pendant deux ans. Il n'y a eu aucune revendication alors que le peuple subissait des réformes sociales néolibérales : augmentation du prix de l'électricité de 60 %, du prix du carburant qui a impliqué une augmentation du coût de transport, hausse des frais de scolarité dans les établissements universitaires publics de 300 %...

C'est dans ce contexte que naît la Coalition des Indignés de Côte d'Ivoire en 2013, pour porter la voix des sans voix et des millions d'Ivoiriens qui souffrent dans le silence.

Cette coalition n'est pas épargnée par le système de répression mis en place. A plusieurs reprises, ses membres se retrouvent sous les verrous. Aujourd'hui encore, aux côtés de plus de 225 prisonniers d'opinion sans jugement depuis 2011, notre premier responsable, Samba DAVID se trouve dans la prison de la capitale, après avoir purgé sa peine de 6 mois depuis le 13 mars 2016.

Il convient de noter que depuis le début de l'année 2016, les mouvements sociaux spontanés ou encadrés par les organisations de la société civile comme la nôtre, ont repris et connaissent un pic de mobilisation depuis le mois de juillet. Fin novembre 2016, plusieurs syndicats de l'administration publique ivoirienne s'organisent dans les grandes villes telles Abidjan (sud), Bouaké (centre) et Daloa (centre-ouest), après des semaines de manifestations. De l'intersyndicale des enseignants à l'intersyndicale des agents de l'Etat, les revendications sont les mêmes et le péril est pris au sérieux. Les mesures liberticides et antisociales, imposées par les institutions internationales telles que la réforme des retraites qui consiste à prélever plus, mais à reverser moins de la moitié du salaire après l'arrêt définitif du travail, et qui par conséquent arrache des acquis sociaux aux Ivoiriens, ou la très forte augmentation des prix de l'électricité, qui intervient, selon le gouvernement, pour résorber le déficit de fourniture en électricité, sont les raisons de ce mécontentement généralisé.

Que retenir ?

En conclusion, les organisations de la société civile qui portent les mouvements sociaux ou pas, ont aujourd'hui vaincu la terreur malgré un régime militarisé qui joue sur la peur d'une nouvelle crise

militaro-politique. Elles ont compris, comme l'ensemble du peuple ivoirien, que leur ennemi est le système néolibéral dont les dirigeants actuels sont les instruments. Mais, celles-ci ne peuvent atteindre leur objectif de défendre les intérêts du peuple sans une solidarité internationale de tous les mouvements de gauche, surtout de tous ceux qui mettent au centre de leur lutte les valeurs humaines.

Les obstacles à la démocratie au Cameroun

Thierry Batoum

*Conseiller de l'Association pour la défense des droits des étudiant.e.s
du Cameroun (ADDEC), Yaoundé, Cameroun*

La démocratie est un pouvoir qui émane du peuple. L'alternance démocratique désigne tout changement à la tête d'un État pour un système d'orientation sous la volonté de ce peuple. Lors de son discours à La Baule le 20 juin 1990, François Mitterrand avait appelé 37 chefs d'État d'Afrique à opter pour la démocratie et le libéralisme. Au Cameroun, l'élite politique est surtout née de la vague de démocratisation des années 1990 marquée par de nombreuses manifestations multisectorielles, où les étudiantes et les étudiants étaient à l'avant-garde, et par le phénomène des villes mortes.

Nous traiterons ici des luttes sociales et politiques menées au Cameroun pour l'avènement d'une alternance démocratique. Nous rappellerons le contexte politique du pays avant de présenter les obstacles actuels à une alternance démocratique au Cameroun puis les actions de lutte menées par l'Association pour la défense des droits des étudiantes et des étudiants (ADDEC), d'autres organisations de la société civile et des partis ou alliances politiques.

1. Le contexte historique camerounais

Les trois plus grandes puissances de l'Europe occidentale – à savoir l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la France – se sont retrouvées successivement sur notre territoire pour des raisons économiques et géostratégiques. Le Cameroun s'en est retrouvé économiquement affaibli, politiquement piégé et socialement perturbé. Notre pays n'a jamais été une colonie mais a été placé sous la tutelle des Nations unies. Après la Seconde Guerre mondiale et suite aux manœuvres des Nations unies, le Cameroun s'est ainsi retrouvé sous administration britannique et française.

L'idée de l'indépendance était totalement acquise par les nombreux militants du parti nationaliste créé en 1948, l'Union des populations du Cameroun, injustement accusée par la France coloniale d'être communiste, est interdite en 1955. L'indépendance fut malheureusement – ou heureusement pour ceux qui en ont hérité – proclamée le 1^{er} janvier 1960 au prix de l'assassinat le 13 septembre 1958 du leader nationaliste issu des mouvements syndicaux, Ruben Um Nyobè, secrétaire général de l'UPC.

Les hommes de main de la France, dont le premier président du Cameroun Ahmadou Ahidjo (1960-1982), ont continué la sale besogne par l'assassinat des compères d'Um Nyobè parce qu'ils avaient dénoncé, bien qu'étant en exil à Conakry, une indépendance purement nominale: Félix Roland Moumié (1925-1960), Ernest Ouandié (1924-1971), Abel Kingue (1924-1964), Castor Ossendé Afana (1930-1966).

Sous le règne d'Ahidjo il n'y avait pas d'équivoque: la République était une chape de plomb et les libertés sous séquestre. Pour défendre la valeur d'unité, le parti au pouvoir, l'Union camerounaise donnera naissance en 1966 à un parti unique, l'Union nationale camerounaise (UNC). Après la passation de pouvoir entre M. Ahidjo et M. Biya en 1982 et le putsch de M. Ahidjo en 1984, M. Biya transforme l'UNC en RDPC, Rassemblement démocratique du peuple camerounais. En 1983, M. Biya va proclamer au monde entier qu'il souhaite qu'on retienne de lui l'image de la personne ayant apporté la démocratie au Cameroun. Il a alors montré aux yeux du monde entier qu'il était tout sauf un démocrate, la démocratie étant une émanation du peuple.

Si notre indépendance était nominale, notre démocratie aussi le sera du fait du pouvoir néocolonial. Le 6 novembre 2016, M. Paul Biya a fêté ses 84 ans après 34 ans à la magistrature suprême. À ces 34 ans, il faut ajouter les six années passées à la présidence comme secrétaire général, cumulativement avec ses fonctions de directeur du cabinet civil, ministre d'État secrétaire général et sept années passées comme premier ministre. Le chef de l'État Paul Biya occupe donc les hautes sphères de notre État depuis plus de cinquante ans. Lors du passage en 2013 d'Hollande, Paul Biya ne tarit pas d'éloge en disant lors d'une interview que « ne reste pas au pouvoir qui

veut mais reste au pouvoir qui peut ». Il précisa qu'il irait « jusqu'au bout », voulant certainement dire par là qu'il ne compte pas laisser le pouvoir, mais plutôt mourir au pouvoir.

2. Les obstacles à une alternance démocratique

Cette longévité au pouvoir de M. Biya a créé ce que nous avons appelé « le malaise national ». Les ressources générées sous le règne de M. Paul Biya sont trop insuffisantes par rapport aux efforts et sacrifices consentis par les Camerounais. À longueur de journée, la rhétorique de paix est scandée alors que le panier de la ménagère est vide. Les crises sociales et les inégalités sont nombreuses, les institutions sont constamment violées, tant les budgets que les votes sont détournés, l'énergie et l'industrie sont pillées. L'éducation nationale, la formation professionnelle et la recherche scientifique sont obsolètes. L'université et l'insertion socioprofessionnelle sont largement délaissées. Nos hôpitaux sont négligés et la santé est un luxe à cause de l'absence d'assurance maladie. On observe une délinquance sénile, c'est-à-dire une délinquance exercée par les hommes au pouvoir qui s'adonnent à la corruption et au détournement des deniers publics. En 1998 et en 1999, le Cameroun a été classé par Transparency International comme le pays le plus corrompu du monde. En 2016, il figurait encore parmi les 30 pays les plus corrompus du monde. Actuellement tout un gouvernement se trouve en prison, les politiques dites de lutte contre la corruption étant en fait utilisées par le pouvoir pour régler ses comptes politiques. Nos propres valeurs et notre propre histoire ont été reniées. À côté de cela, nous devons ajouter la menace Boko Haram qui sévit dans le nord du Cameroun semant la terreur et traumatisant les populations.

Au Cameroun la distance entre les politiciens et les citoyens lambda s'accroît avec le temps malgré le passage au multipartisme en décembre 1991. La première élection présidentielle multipartite a eu lieu en octobre 1992. Il s'agit des seules élections présidentielles crédibles du Cameroun multipartite. Cependant M. Biya qui avait perdu l'élection a finalement arraché la victoire en trafiquant les résultats. Se sont ensuite tenues les législatives pendant lesquelles il avait également perdu, 92 sièges étant pour l'opposition et 88

pour lui. Il finira toutefois par récupérer six députés pour pouvoir s'arroger la majorité. Depuis 1992, nous n'avons eu que des parodies d'élections présidentielles : en 1997, en 2004 et en 2011.

En 1991, M. Biya déclare « la politique aux politiciens, l'école aux écoliers » suite à des manifestations étudiantes à l'université de Yaoundé, la seule université à l'époque au Cameroun. À la suite de cette déclaration, la réforme universitaire de 1993 éclata l'université en six universités : Yaoundé I, Yaoundé 2-Soa, Douala, Ngaoundéré, Buea et Dschang. Les droits universitaires qui étaient de 3 500 Fcfa sont augmentés à 50 000 Fcfa et la bourse est purement et simplement supprimée, comme pour dire : « vous ne payez pas l'école, vous avez la bourse et vous vous permettez de manifester, on verra désormais comment vous allez manifester avec la dégradation des conditions d'études ».

Ainsi, l'engagement politique et citoyen n'est perceptible que pendant les élections au cours desquelles les élites politiques viennent solliciter les votes du peuple pour briguer un mandat électif. Or les élections en elles seules ne suffisent pas pour renforcer la démocratie. Dans ces conditions, quel est le rôle de l'Association pour la défense des droits des étudiantes et des étudiants du Cameroun et que fait-elle ?

3. Actions menées par l'ADDEC et les autres forces sociales et politiques

L'Addec est le seul syndicat étudiant actuellement au Cameroun. Elle doit sa légalité par l'article 7-3 de la loi du 19 décembre 1990 portant liberté d'association : « le silence du préfet gardé pendant deux mois après le dépôt du dossier de déclaration vaut acceptation et emporte acquisition de la personnalité juridique ».

L'ADDEC dénonce le verrouillage de l'université. Celle-ci ne constitue pas un espace d'émancipation intellectuelle et l'obtention d'un diplôme d'enseignement supérieur ne garantit pas un emploi. À l'approche de l'élection présidentielle de 2018, mais pressenties en 2017, il devient urgent de remobiliser les étudiantes et les étudiants. C'est la raison pour laquelle, grâce à la fondation Gabriel Péri, nous sommes en train de mettre en œuvre un projet qui porte sur le leadership étudiantin féminin. Il vise à amener les étudiantes

à prendre conscience et à s'engager sur le plan social et politique pour l'avènement d'une alternance.

Dès janvier 2017, grâce à l'appui financier de l'ONG française Agir ensemble pour les droits de l'Homme, l'ADDEC mène un projet sociopolitique visant à renforcer les capacités de tous les leaders estudiantins, filles et garçons, pour l'avènement d'une alternance politique à la prochaine élection présidentielle.

À côté du travail mené par l'ADDEC, d'autres associations ou réseaux citoyens réalisent un travail de sensibilisation et de prise de conscience des populations. Le mouvement « Stand up for Cameroon » regroupe des associations et partis politiques pour mener des actions comme le vendredi noir pour amener la population à prendre conscience de ses souffrances et à défendre ses intérêts. Ils font également des propositions politiques. Dynamique citoyenne propose par exemple une révision du code électoral et une bonne répartition des circonscriptions électorales.

Conclusion

Le pouvoir camerounais ne porte que sur deux valeurs essentielles: la corruption et une répression assez violente. Le gouvernement tue toute velléité, action, manifestation ou toute idée d'alternance, de changement de pouvoir par des arrestations arbitraires, condamnations et procès interminables. Je suis par exemple accompagné ici par M. Jean-Marc Bikoko qui a un procès sur sa tête. J'ai moi-même été exclu pendant deux années de l'École normale supérieure où je suis élève-professeur finissant. Je suis actuellement sous le coup d'un procès pour « incitation à la révolte » et « organisation d'une manifestation non autorisée ». Malgré cela, l'ADDEC continue de lutter. Le Cameroun est un pays qui aux yeux d'observatrices et observateurs avertis est potentiellement explosif. Des intellectuels sur place, comme le professeur Mathias Éric Owona Nguini ou le philosophe Fabien Eboussi Boulaga, parlent de « chaos lent » parce qu'à tout moment une implosion est à redouter.

Les avancées de la justice et de la lutte contre l'impunité

D^r Koffi Ametepe

*Conseiller technique du Président du Conseil national de la transition
Docteur en philosophie morale et politique - Journaliste, enseignant-vacataire
à l'Université Ouaga I P Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso)*

Pour mesurer la pertinence des avancées du Burkina Faso post-insurrectionnel par rapport aux problèmes de justice et de lutte contre l'impunité, il est primordial de préciser le contenu de ces notions précitées. Ainsi l'impunité dont il est question ici peut être appréhendée comme l'ensemble du système de ruses mis en place par le régime de l'ex-président Blaise Compaoré en vue d'échapper à la justice de son pays. Et cela, aussi longtemps qu'il fut au pouvoir d'octobre 1987 à octobre 2014, soit durant 27 années. Ajoutons qu'il est parvenu à la tête de l'Etat burkinabè à la faveur d'un coup d'état tragique qui a coûté la vie à son « ami » et frère d'arme, le capitaine Thomas Sankara, considéré comme « père de la révolution » que ce pays a connu du 4 août 1983 au 15 octobre 1987.

Quant à la question de la justice, elle relève de deux aspects fondamentaux. D'abord, celui du combat engagé par l'ensemble des forces vives des Burkinabè de l'intérieur et de l'extérieur pour connaître la vérité et exiger réparation pour de nombreux crimes économiques et de sang qui ont émaillé les années Compaoré. Ensuite, la justice apparaît comme un besoin légitime d'accès équitable aux avantages sociaux de la vie collective dans ce pays considéré, à tort ou à raison, comme l'un « des plus pauvres de la planète ».

Il est à noter que dans le contexte burkinabè, l'impunité est allée de pair avec l'injustice. Et c'est grâce à cette corrélation préjudiciable pour l'équité que le même « homme fort » et son régime ont pu demeurer aussi longtemps aux commandes des affaires de l'Etat. La question qui nous préoccupe est de savoir si l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre qui a permis de mettre un terme à cette situation a véritablement sonné le glas de l'impunité et

ramené le Burkina Faso sur le chemin d'une gouvernance fondée sur la justice en termes de jugement des dossiers pendants et d'accès équitable aux avantages sociaux pour tous. Au-delà du courage du peuple burkinabè et de sa jeunesse qui a été salué partout à travers le monde, peut-on dire que ce pays a fait un pas qualitatif en matière de justice globale et de lutte contre l'impunité?

Telle est la principale interrogation qui nous amène dans un premier temps à poser et à examiner le problème d'injustice et d'impunité qui a conduit à l'insurrection populaire, pour ensuite analyser la portée des solutions apportées jusque-là par le pouvoir intérimaire mis en place pendant la transition politique, puis par le nouveau régime élu à l'issue du scrutin présidentiel et législatif couplé du 29 novembre 2015. Enfin, nous verrons ce qui reste du problème initialement posé et du sens de l'engagement des Burkinabè à y mettre définitivement un terme.

1. Quel problème a poussé le peuple burkinabè à l'insurrection ?

On peut, sans risque de tordre le cou aux faits, situer l'origine de la lutte organisée contre l'impunité autour du problème de la modification de l'article 37 de la Constitution de la IV^e République. En effet, tout a commencé par les soupçons du journaliste et directeur de publication du journal « L'Indépendant », Norbert Zongo, qui accusait le président Compaoré de vouloir « régner à vie » en dévoyant les bases de l'État de droit et du processus de démocratisation dans lequel le pays s'était engagé en 1991 après une longue parenthèse d'États d'exception⁽³⁷⁾. Le fait soupçonné est effectivement survenu en 1997 et le mandat présidentiel qui était de « 7 ans renouvelable une seule fois » est passé à « 5 ans renouvelable » une fois. En plus de mettre le doigt sur la tentation de pouvoir-à-vie du Capitaine-président, le journaliste d'investigation, Norbert Zongo, est arrivé à mettre à nu ses tares que sont les violations flagrantes des droits humains, le clientélisme politique, la gabegie et

³⁷ Après son indépendance le 5 août 1960, la Haute-Volta devenue Burkina Faso à la faveur de la révolution d'août 1983 a connu 5 coups d'Etat, 7 Etats d'exception et 4 Républiques.

surtout la corruption. Une enquête du journaliste a révélé la mort par torture et dans des conditions très suspectes de David Ouédraogo, chauffeur de François Compaoré qui n'est autre que le frère cadet du président Compaoré. Au lieu que ce dernier encourage la justice à ouvrir une enquête sur le dossier, c'est plutôt le journaliste qui est pris pour cible par les éléments de la garde présidentielle. À l'époque, ce corps dit d'élite faisait régner la terreur sur le pays au point qu'on disait, à qui veut l'entendre, « *Si tu fais, on te fait, et il n'y a rien* ». Une manière de dire que l'impunité était à son paroxysme.

Le comble c'est que le 13 décembre 1998, le journaliste Norbert Zongo fut assassiné en compagnie de trois de ses compagnons de la manière la plus cruelle par des hommes à une centaine de kilomètres au sud-ouest de la capitale Ouagadougou par des hommes en arme. Son corps et ceux de ces compagnons ont été réduits en cendres. Ce fût le crime de trop, la dernière goutte qui a fait déborder le vase de l'indignation. Dans le pays comme à l'extérieur, cet acte ignoble a fait l'objet d'une condamnation sans pareil. Un Collectif des organisations démocratiques de masses et de partis politiques s'est formé pour exiger, sans concession, la vérité et la justice pour cette barbarie jusque-là inégalée dans le pays.

Le régime qui s'est retrouvé dos au mur a accepté la mise en place d'une Commission d'enquête internationale (CEI). La Commission désigne quatre soldats de sa garde rapprochée comme « sérieux suspects ». Le 21 mai 1999, dans un discours à la nation, le président Compaoré annonce « la réorganisation et le re-casernement du Régiment de la sécurité présidentielle ». Mais cela ne s'est jamais réalisé, du moins pas comme on devrait s'y attendre, preuve que tout cela ne fût qu'une ruse de Blaise Compaoré pour gagner du temps. Pire, un « Collège des sages » a recommandé la modification, en avril 2000, de l'article 37 de la Constitution. Le mandat présidentiel de 7 ans sans limitation introduit en janvier 1997 est réduit à 5 ans renouvelable une fois. Les suspects sérieux ont été arrêtés, incarcérés et inculpés pour « coups mortels, coups et blessures volontaires et recel de cadavre ». Mais c'était plutôt dans le cadre de la mort du chauffeur de François Compaoré. Curieusement, ce dernier n'a pas été inquiété dans l'une ou l'autre de ces affaires.

Face aux attermolements du pouvoir, le président du Collectif contre l'impunité, Halidou Ouédraogo a fait une déclaration qui est restée prémonitoire. Il a dit en substance qu'« *en réduisant le corps de Norbert Zongo et de ses compagnons en 5 kilos de viande, le pouvoir a fabriqué 5 giga tonnes de bombe qui va finir par l'emporter* ».

Malgré les moyens importants mis à la disposition du juge d'instruction, la lumière se fait toujours attendre. Seule l'« affaire David Ouédraogo » a connu un dénouement au niveau de la justice militaire. En 2006, l'affaire Norbert Zongo connaît un rebondissement. Mais, malgré la recommandation de la CEI de considérer ce crime comme imprescriptible, la justice prononce rapidement un non-lieu. La lutte pour la justice et contre l'impunité est alors prise en charge par de nouvelles organisations de la société civile. Le Collectif contre la vie chère (CCVC) prend le relais du Collectif contre l'impunité en considérant tous les crimes économiques et de sang. Par ailleurs, de nouveaux mouvements sociaux sont nés à l'instar du mouvement « Le Balai citoyen », inspiré du mouvement « Y'en a marre » du Sénégal.

Poursuivant sa ruse pour un « règne *ad vitam aeternam* », Blaise Compaoré et ses comparses vont essayer d'imposer en 2013 l'adoption d'un sénat dans l'arsenal législatif. Là également, la réaction vigilante et vigoureuse des forces d'opposition ne s'est pas fait attendre. La réforme est introduite dans la constitution, mais le Sénat n'a jamais pu être installé. En 2014, les velléités du pouvoir à vie se font plus vives. Le 21 octobre, le pas fatidique est franchi. Un conseil des ministres tenu ce jour rend officiel l'intention du gouvernement de faire modifier, une fois encore, l'article 37 par l'Assemblée nationale. Le 30 octobre une gigantesque manifestation de toutes les couches de la société burkinabè a empêché les députés de passer à l'acte. Le Parlement a été incendié. Le lendemain, le président n'a pas eu d'autre choix que de fuir le pays en s'exilant en Côte d'Ivoire voisine avec l'aide de forces étrangères. Pour se maintenir aussi longtemps au pouvoir, Blaise Compaoré a usé de ruse pour « miner » l'appareil judiciaire afin de s'assurer l'impunité. Pour ce faire, il s'est enfermé dans ce que l'anthropologue franco-

nigérien, Jean-Pierre Olivier de Sardan, appelle la « prison » du pouvoir⁽³⁸⁾. Une prison composée de quatre murs que sont :

- le mur de l'argent dont les gardiens sont les opérateurs économiques et les grands commerçants pourvoyeurs d'argent pour les élections mais aussi pour la grosse machine de la corruption ;
- le mur de l'autocratie dont les gardiens sont le clan, les militants, les alliés et les courtisans ;
- le mur du clientélisme dont les gardiens sont les membres du gouvernement et les bureaucrates ;
- le mur de la manne internationale dont les gardiens sont les experts internationaux.

2. La portée des réformes adoptées pendant la transition

À l'issue de son élection à la tête du Conseil national de la transition (CNT), l'organe législatif de la transition, Chérif Sy a affirmé : « *la transition doit commencer par déstructurer le régime qui a été construit. Le déstructurer intellectuellement, institutionnellement, pour poser les fondements d'une nouvelle société* ».

Le 3 mars 2015, il fait adopter la loi n° 04-2015/CNT portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso. Le 24 mars 2015, le gouvernement de la transition lance les états généraux de la justice burkinabè qui ont débouché sur l'adoption d'un Pacte national pour le renouveau de la justice⁽³⁹⁾. C'est sur la base de cette Loi que toutes les personnalités ayant une haute charge publique sont désormais obligées de déclarer leurs biens avant et après leurs fonctions. L'Autorité supérieure de contrôle d'État a vu ses pouvoirs renforcés et plusieurs investigations initiées par elle ont permis de mettre à nu des malversations aussi bien au niveau de la présidence du Faso, du Premier ministre que d'organisations associatives comme l'Union nationale des producteurs de coton.

Le 7 avril 2015, un nouveau code électoral a été adopté, avec la claire intention de rendre inéligibles « *toutes les personnes ayant*

³⁸ Dans *Marianne*, 4 janvier 2016, « Niger: les quatre prisons du pouvoir ». Cf. aussi « les deux leviers du pouvoir » chez Boureima N. Ouédraogo, *Droit, démocratie et développement en Afrique. Un parfum de jasmin souffle sur le Burkina Faso*, L'Harmattan, Paris, 2014.

³⁹ http://lefaso.net/IMG/pdf/pacte_pour_le_renouveau_de_la_justice.pdf

soutenu un changement anticonstitutionnel qui porte atteinte au principe de l'alternance démocratique, notamment au principe de la limitation du nombre de mandat présidentiel ayant conduit à une insurrection ou à toute autre forme de soulèvement » (Article 135). Avant le vote de cette loi, les partisans de l'ancien régime ont vite fait de crier à « l'exclusion ».

Le 21 mai 2015 est adoptée la loi organique n° 017-2015/CNT portant modification de la loi organique n° 20/95/ADP du 16 mai 1995 portant composition et fonctionnement de la haute Cour de Justice et procédure applicable devant elle.

Le 26 juin, la loi n° 036-2015/CNT portant code minier du Burkina Faso est adoptée. Elle institue un Fond minier de développement local (FMDL) auquel l'Etat contribue à hauteur de 20 % des redevances perçues sur les produits de l'extraction minière. Quant aux titulaires de permis et les bénéficiaires d'autorisation d'exploitation industrielle, ils doivent y reverser 1 % de leur « chiffre d'affaire mensuel hors taxe ou de la valeur des produits extraits en cours du mois ». En plus du FMDL, un Fond de réhabilitation, de sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés est désormais opérationnel. Il est alimenté à 20 % -au lieu de 15 % comme dans le précédent code de 2003- par la redevance forfaitaire que payent les bénéficiaires d'autorisation d'exploitation artisanale de substances de mine ou de carrière. La troisième et dernière avancée du code minier est la mise en place d'un fonds de financement de la recherche géologique et minière, et de soutien à la formation en sciences de la Terre. Celui-ci est financé à 15 % de redevances et autres taxes prélevées sur les demandes d'agrément d'achat et de vente d'or.

Le 25 août, ce fût le tour de la loi organique n° 049-2015/CNT portant organisation, composition, attribution et fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature, et de la loi organique n° 050-2015/CNT portant statut de la magistrature et consacrant, pour la première fois, l'indépendance du pouvoir judiciaire à l'égard des pouvoirs exécutif et législatif.

Dans la perspective de poursuivre la lutte contre l'impunité et l'injustice, le CNT a également adopté la loi n° 051-2015/CNT portant mise en œuvre du droit d'accès à l'information publique

et aux documents administratifs le 30 août. Le 4 septembre, l'organe législatif transitoire a procédé à la dépenalisation des délits de presse à travers l'adoption de trois lois : la n° 057-2015/CNT portant régime juridique de la presse écrite au Burkina Faso, la n° 058-2015/CNT portant régime juridique de la presse en ligne au Burkina Faso et la n° 059-2015/CNT portant régime juridique de la radiodiffusion sonore et télévisuelle au Burkina Faso, modifiée le 12 décembre pour réduire les lourdes amendes dénoncées par les organisations professionnelles des médias. D'autres réformes législatives peuvent être situées dans l'intention de renforcer le cadre juridique d'accès équitable aux avantages sociaux. Il s'agit entre autres de la loi n° 60-2015/CNT portant régime d'assurance maladie universelle au Burkina Faso du 5 septembre ; la loi n° 061-2015/CNT portant prévention, répression des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes ; la loi n° 072-2015/CNT portant révision de la Constitution (avec la prise en compte de l'accès à l'eau potable comme un droit pour tous), le verrouillage de l'article 37 avec l'impossibilité pour un président de faire plus de deux mandats successifs ou alternés et enfin la loi n° 081-2015/CNT portant statut général de la fonction publique d'état du 24 novembre. On ne peut également passer sous silence la loi n° 077-2015/CNT du 23 novembre portant modification de la loi 10-93/ADP du 17 mai 1993 portant organisation judiciaire au Burkina Faso.

Plus concrètement, on peut relever que le 8 avril 2015 la transition a procédé à la réouverture du dossier Norbert Zongo, probablement à la faveur de l'insurrection populaire et de la décision de la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples enjoignant à l'État burkinabé d'indemniser les victimes et les ayants droit. Selon les avocats, le paiement de la somme estimée à 233 millions de Fcfa a été effectif. En plus les trois soldats déjà inculpés dans cette affaire que sont le soldat Christophe Combassere, le caporal Wampasba Nakoulma et le sergent Banagolo Yaro – le sont également dans l'« affaire Thomas Sankara ». Ils sont du reste des éléments de l'ex-Régiment de sécurité présidentielle (RSP). Une dizaine d'auditions ont été faites. Le 25 mai 2015 on a assisté à l'opération d'exhumation

des restes du président Thomas Sankara et de ses compagnons au cimetière de Dagnoën à Ouagadougou. Le 25 septembre 2015 a lieu la dissolution officielle du RSP – les chiens de garde de la « prison de Compaoré » à la suite de la résistance au putsch perpétré le 16 septembre par cette unité incontrôlée de l'armée, et mis en échec grâce un mouvement de résistance des forces vives du pays. Le 6 octobre le général Diendéré, chef des putschistes et le général Djibril Bassolé, ancien ministre des affaires étrangères de Blaise Compaoré, ont été mis sous mandat de dépôt. Onze chefs d'inculpation dont ceux d'« attentat à la sûreté de l'Etat », de « collusion avec des forces étrangères pour déstabiliser la sûreté intérieure », de « meurtre », de « coups et blessures volontaires », de « destruction volontaire de biens », ont été retenus contre les deux officiers supérieurs qui sont incarcérés à la Maison d'arrêt de correction des forces armées (Maca) en attendant leur procès.

Le 13 octobre 2015, les rapports d'autopsie et de balistique ont été présentés aux familles des victimes du 15 octobre 1987, Thomas Sankara et ses compagnons. Les résultats ont été donnés deux mois plus tard. Le même jour, plusieurs soldats de l'ex-RSP ont été inculpés de même que le général Gilbert Diendéré pour « assassinat », « attentat » et « recel de cadavre ». Ce fût la preuve que le putsch visait aussi à faire obstruction à la manifestation de la vérité sur l'affaire Thomas Sankara. Le 4 décembre 2015, un mandat d'arrêt international a également été lancé contre Blaise Compaoré pour son implication présumée dans l'assassinat de Thomas Sankara. En janvier 2016, la presse ivoirienne révèle un décret signé par le président Alassane Ouattara le 17 novembre 2014, qui attribue la nationalité ivoirienne à Blaise Compaoré. Le 28 avril 2016, la Cour de cassation du Burkina annule le mandat pour « vice de forme » parce qu'il aurait fallu que le tribunal militaire en charge du dossier demande « les réquisitions du procureur » avant de prendre une telle décision conformément aux dispositions du code de procédure pénale.

Conclusion

La problématique de la justice est allée au-delà des dossiers toujours pendants pour embrasser la question de l'accès équitable

aux avantages de la vie collective. Ainsi, tout en maintenant la pression pour obtenir justice pour Thomas Sankara, Norbert Zongo, les martyrs de l'insurrection et du coup d'état manqué de septembre 2015, les Burkinabè ne perdent pas de vue la nécessité d'exiger une meilleure répartition des richesses nationales.

La mise en œuvre des revalorisations salariales acquises par les magistrats par le nouveau pouvoir semble avoir ouvert la boîte de pandore. Tous les syndicats se sont jetés dans la bataille et enchaînent les grèves pour exiger l'amélioration des conditions de vie et de travail. Les attaques terroristes, qui ont frappé le Burkina en plein cœur le 15 janvier 2016, font de la sécurité une priorité qui n'était visiblement pas inscrite dans l'agenda du nouveau pouvoir. Il faut trouver urgemment des moyens pour faire face à la forte demande sociale tout en finançant un plan global de riposte au terrorisme.

En décembre 2016 à Paris, une table ronde des bailleurs de fonds pour le financement du nouveau référentiel, le Programme national de développement économique et social (PNDES) a permis d'obtenir des promesses de financement conséquent et au-delà des attentes du gouvernement.

Dans la conclusion de son argumentaire sur les « prisons du pouvoir », Pierre Olivier de Sardan parle d'une « étonnante popularité de Thomas Sankara » : « Il incarne l'image d'un homme intègre et courageux, ayant refusé les privilèges et les facilités du monde politique en place, ayant cherché à transformer l'administration et le mode d'exercice du pouvoir, et à mobiliser les énergies et initiatives nationales. Entendons-nous bien : je n'entends pas faire ici le panégyrique de Sankara, ni plaider pour un homme providentiel (encore moins pour un officier putschiste, car après tout c'en était un). Je veux simplement souligner ce fait capital : les qualités que, dans toute l'Afrique, on attribue à Sankara, à tort ou à raison, trente ans après, dessinent en creux ce que chacun souhaiterait qu'un président élu ose enfin faire, et la déception corrélative qui s'ensuit lorsqu'il se révèle n'être pas différent des autres, donc impuissant à faire bouger les murs ».

Incontestablement, l'insurrection populaire et la transition qui s'en est suivie n'ont pas réussi à faire tomber tous les « murs de la prison de Blaise Compaoré ». Il y a eu certes des avancées

significatives, mais la lutte pour la justice et contre l'impunité continue. Le défi pour le Burkina Faso et aussi pour la plupart des États en voie de démocratisation, c'est de briser le cercle vicieux de la permanente reproduction des mêmes maux à laquelle on assiste depuis 30 ans. Pour y arriver, il faut donner un sens plus positif à la démocratie afin de réhabiliter l'action politique, réenchanter l'Afrique et le monde, seule alternative pour prévenir et combattre l'épée du mur de l'extrême violence qui plane sur l'Afrique l'Ouest. Pour faire tomber les murs, la lutte doit continuer!

Lutte contre les injustices et l'impunité : tout reste à faire

Mamadou Mbodji

Coordonnateur du Mouvement du 23 juin, M23⁽⁴⁰⁾ (Sénégal)

Si la lutte pour plus de justice et contre l'impunité est une donnée permanente de notre histoire commune, c'est parce qu'elle est l'expression d'un idéal transcendant de la raison, d'un idéal irrépressible de notre commune humanité.

À l'aune de cet idéal et des sacrifices importants consentis par les citoyens à l'occasion de ces luttes héroïques, il y a une circonspection légitime quant au jugement affirmant des avancées dans la justice.

Si l'on considère que la justice est un idéal humain et que pour l'atteindre des hommes ont consenti des sacrifices énormes, comment mesurer ces avancées ? À partir de quelle référence ? Faut-il l'évaluer en fonction des sacrifices consentis, en fonction des attentes de ceux qui se sont battus, ou des exigences du moment ?

Concernant ce que les philosophes appellent la justice commutative qui préside aux échanges entre individus, nous constatons que ceux-ci sont restés partout inégaux. La justice distributive (qui porte sur la distribution des fonctions et des dignités) est rendue sous nos tropiques, aujourd'hui plus qu'hier, en fonction du clan, de l'appartenance politique, de considérations népotistes et ethniques. La justice répressive quant à elle est toujours orientée vers les plus pauvres.

À partir de quoi peut-on alors parler d'avancée ?

⁴⁰ Le M23 est une coalition sénégalaise de plus de 130 partis d'opposition, d'organisations de la société civile, de mouvements citoyens et de personnalités indépendantes qui, le 23 juin 2011, a organisé une grande manifestation de contestation du projet de loi visant à faire élire un président et un vice-président (ticket) au premier tour avec 25 % des suffrages exprimés. Les mobilisations obtinrent le retrait de ce projet dont l'objectif était une succession dynastique du pouvoir d'Abdoulaye Wade à son fils, Karim Wade. Le mouvement, exigeant la non-participation d'Abdoulaye Wade aux élections présidentielles de 2012 pour briguer un troisième mandat inconstitutionnel (« Wade dégage »), a contribué à la deuxième alternance au Sénégal.

La justice consistant dans le respect rigoureux des droits de chacun, force est de reconnaître que, sur notre continent, l'évolution des droits des citoyens suit une courbe erratique, dans un procès non cumulatif. Dans tous les cas, il convient de constater que la justice, incarnée en institutions et en règles précises, fonctionne de manière asymétrique, à plusieurs vitesses, au bénéfice des plus riches et du clan au pouvoir. Elle punit lourdement les faibles (à l'image de ce qui se fait à l'échelle internationale) et s'en prend, sinon accidentellement, du moins mollement, aux forts: les Palestiniens sont humiliés quand les bourreaux féroces de Sabra et Chatila sont glorifiés. Les assassins de milliers d'Irakiens, les tueurs de Norbert Zongo, de maître Babacar Seye⁽⁴¹⁾ et de Mamadou Diop⁽⁴²⁾ tombé sous les balles pendant que nous manifestions à la place de l'Obélisque, n'ont été poursuivis par aucune justice! Haro sur ceux qui se révoltent ou résistent à la violence institutionnelle, à la faim ou à la précarité! Les puissants passent entre les mailles du filet de la justice.

De ce point de vue, on ne peut parler d'avancée majeure ou alors ce ne sont que des avancées cosmétiques. Un pas en avant, deux pas en arrière. Au Sénégal, avec l'avènement de l'alternance, il y a eu beaucoup d'espoir notamment lorsqu'a été initiée la traque des biens mal acquis. Nous avons cru à la fin de l'impunité lorsque des leaders religieux et politico-médiatiques ont été arrêtés. Mais aujourd'hui, la traque a été interrompue pour des raisons totalement obscures. Les marabouts, les chanteurs ont été libérés par on ne sait quelle alchimie juridique. Karim Wade, en dépit des preuves et du verdict implacable de la Cour de répression de l'enrichissement illicite, a bénéficié d'une grâce présidentielle et la Cour a rangé dans les tiroirs la liste des suspects dont une partie a rejoint le camp présidentiel.

Il y a un grand recul par rapport aux attentes et aux sacrifices consentis. Si l'on prend les réformes institutionnelles, qui devaient transformer durablement la justice, la montagne a accouché d'une

⁴¹ Avocat, vice-président du conseil constitutionnel, militant du parti socialiste sénégalais, assassiné le 15 mai 1993.

⁴² Étudiant tué lors d'une manifestation contre la candidature d'Abdoulaye Wade à un troisième mandat, le 31 janvier 2012.

souris. Les réformes qui ont été imposées sont très éloignées des exigences posées dès le départ par les Assises nationales⁽⁴³⁾, y compris par le président actuel Macky Sall.

Au Burkina Faso fin octobre 2014, comme au Sénégal en juin 2011 et partout ailleurs en Afrique, l'ambition populaire d'un renouveau démocratique, matérialisée par une mobilisation citoyenne, s'est heurtée à un système politique monopolisé par une minorité de politiciens aliénés et englués dans une culture d'accaparement. Nous sommes dans un cercle vicieux.

En fait, les politiciens gouvernants qui profitent de ces luttes en Afrique contraignent, par leurs reniements et par leur déficit de patriotisme, à un processus au terme duquel les avancées enregistrées ne sont presque jamais à la hauteur des sacrifices consentis et des attentes des citoyens. Pis, partout dans le monde, la démocratie tant vantée et si insidieusement imposée n'est en définitive qu'un leurre, une grosse escroquerie qui s'accommode d'une parodie de justice, elle-même inconciliable avec le respect strict des droits de chacun. La justice, dit-on, consiste dans le respect des droits. Mais, où sont les droits politiques, économiques et sociaux du plus grand nombre ? Sont-ils vraiment respectés ? Partout la misère règne, les populations appauvries se voient ravir leur terre. Les réformes foncières sont dans une dynamique qui conduit à leur accaparement par les plus riches au niveau national et par ceux qui viennent d'ailleurs.

La mondialisation charrie un capitalisme sauvage qui pourrait déboucher, avec la montée des extrêmes-droites, à des reconquêtes et à la recolonisation.

Lorsque l'on considère la valeur de la personne humaine et le respect des droits qui lui sont attachés, il apparaît difficile de mesurer les avancées de la justice. Au Sénégal, par exemple, les droits économiques et sociaux de la majorité se dégradent dans le silence coupable des autorités. Les droits à la santé, à un emploi décent, à

⁴³ Les Assises nationales ont rassemblé, entre le 1er juin 2008 et le 24 mai 2009, plus de 140 acteurs de la vie publique sénégalaise pour dresser un état des lieux complet de la situation socioéconomique et politique du pays à travers la tenue de consultations citoyennes. Elles ont abouti à la rédaction de rapports thématiques et d'une *Charte de la gouvernance démocratique* disponibles en ligne : <http://assisesnationales.org/?ans=doc>

l'eau potable, à une éducation de qualité pour tous, sont bafoués et même ignorés par les gouvernants qui mettent l'accent sur l'aspect politique ou civique (droit de vote, liberté d'expression...) et foulent aux pieds les droits socio-économiques.

De quels droits jouissent la majorité des populations en Afrique, au Sénégal et dans le monde, lorsque les richesses sont accaparées par une minorité (1 % de la population mondiale, au service duquel est l'économie mondiale, est plus riche que les 99 % restants, selon Oxfam), que les inégalités de revenus se creusent entre les individus et que les échanges inégaux appauvrissent certains États? Cette tendance globale de l'accroissement des inégalités participe à l'échelle des pays au maintien au pouvoir des politiciens professionnels.

De quels droits sont pourvus les pauvres, les précarisés et les vulnérables, lorsqu'ils n'ont d'autre alternative que de s'abstenir de voter ou de se résoudre à élire l'un des candidats soutenus par les plus riches, fût-il un escroc ou un menteur invétéré? Les logiques de clan sont à l'œuvre. À qui a profité la révolution bukinabè, sinon à un ancien membre de l'équipe dirigeante, alors que les populations ont payé le prix élevé du sang et de la sueur? Nous assistons de fait à une reproduction au pouvoir des mêmes personnes, du même groupe et du même système.

Bref, les injustices sont encore très grandes et flagrantes au Sénégal, en Afrique et dans le monde, au risque de susciter encore et toujours des luttes contre l'impunité. La lutte pour plus de justice est autant un devoir qu'un droit, il nous faut la poursuivre courageusement, inlassablement.

Session 2:

Les luttes sociales et politiques au cœur du changement

*2. Alternances impossibles, alternances sans alternatives?
Est-ce le temps des alternatives citoyennes ?*

Cameroun : une alternance impossible?

Jean-Marc Bikoko

*Président de la Centrale Syndicale du Secteur Public (CSP) du Cameroun,
point focal national de Dynamique Citoyenne⁽⁴⁴⁾*

Au Cameroun, comme dans beaucoup de pays francophones d'Afrique, l'ouverture à la démocratie au début de la décennie 1990 par l'avènement du multipartisme s'est opérée dans un contexte de luttes sociales et politiques, encouragées par les militants des luttes historiques contre des régimes de parti unique. Malheureusement, en lieu et place de l'alternance espérée et fermement réclamée par les populations totalement engagées, on a eu droit à une alternance sans alternatives, monocratique dans les différents États. Ces derniers ont été bousculés dans leurs fondements par des mouvements socioculturels modulés par une pluralité d'acteurs et de catégories socioprofessionnelles : partis politiques, associations, mouvements des femmes, de jeunes, défense des droits de l'homme, ONGs, syndicats, confessions religieuses.

Dans les lignes qui suivent, nous allons essayer d'apporter notre modeste contribution en vue d'une meilleure compréhension de cette situation à travers la réalité du Cameroun. Nous allons ainsi dans un premier temps tenter de définir les différents concepts constitutifs du thème qui nous est confié. Dans un second temps, nous aborderons la problématique de l'alternance sur la base d'exemples précis et des obstacles à sa réalisation effective. Enfin, dans un troisième temps, nous présenterons des alternatives et solutions susceptibles de promouvoir un environnement et des conditions favorables à une alternance véritablement démocratique et politique.

⁴⁴ Créée en 2005, Dynamique citoyenne est un réseau de suivi indépendant des politiques publiques et des stratégies de coopération. Il exerce un contrôle citoyen pour amener les pouvoirs publics à respecter le contrat social et créer des conditions de vie plus humaines et plus justes.

1. Essai de définitions

L'alternance

C'est l'action d'alterner. C'est le principe de succession dans le temps de manière régulière. Exemple: l'alternance des cultures agricoles dans un même champ.

Alternance démocratique

On entend par alternance démocratique le changement de personnel opéré à la tête des institutions dans le respect des règles constitutionnelles à travers des élections libres et transparentes. Concrètement, elle consiste en un renversement de la majorité politique (le pouvoir) par un parti de l'opposition lors d'élections (présidentielles, législatives, sénatoriales, municipales). Le principe d'alternance démocratique est généralement donné comme une condition nécessaire à la démocratie, bien qu'elle n'en soit pas une condition suffisante.

Elle aurait entre autres pour avantage de :

- consacrer la participation périodique et dynamique des membres (d'une association), ou des populations (d'un pays) pour sanctionner la gestion des affaires publiques qu'ils ont confiées à leurs élus (la souveraineté appartient au peuple) ;
- empêcher la sclérose au niveau des fonctions dirigeantes (« le pouvoir corrompt ») ;
- favoriser le renouvellement de la classe politique et l'accès des générations nouvelles aux fonctions dirigeantes.

L'alternative

C'est l'existence de deux possibilités distinctes: une solution ou position contraire à une autre concernant un problème ou une situation donnée. Elle implique l'alternance ou le remplacement car, le choix de l'une entraîne le rejet de l'autre, et la vérité de l'une, la fausseté de l'autre. Entre les deux propositions d'une alternative, il n'est pas de milieu.

Sur le plan politique, il s'agit d'une démarche nouvelle l'enjeu étant l'option pour une autre manière d'être ou de faire.

L'alternative citoyenne

C'est une démarche indépendante fondée sur des idées novatrices et des pratiques innovantes, ouverte à tous les citoyens libres et autonomes qui se reconnaissent dans la vision, les valeurs et les objectifs de la dynamique, en vue d'un nouveau rapport au « politique ».

Elle se présente sous la forme d'associations ou de collectifs d'associations qui se fédèrent entre eux privilégiant les modes de communication horizontaux et en réseaux.

C'est un mouvement, une dynamique qui revendique un nouveau mode de gouvernance à travers la réforme des institutions politiques pour une démocratie authentiquement citoyenne d'une part, et la réforme du système économique en vigueur, dans la perspective d'un projet de société qui replace les préoccupations et besoins des populations au centre des priorités. C'est une exigence permanente d'égalité, de liberté et d'émancipation!

En définitive, qu'il s'agisse d'alternance ou d'alternative, nous avons affaire à un dénominateur commun qui est le changement. Comment? Par qui et pourquoi?

2. La problématique de l'alternance au Cameroun

Jusqu'au moment où je vous parle, la problématique de l'alternance au Cameroun est restée au stade des incantations. On a plus affaire aux paroles et discours qui tranchent avec la pratique des dirigeants au quotidien et les attentes des populations. Quelques cas concrets illustrent clairement cette réalité. Il s'agit entre autres de :

- l'alternance pacifique en 1982 entre Biya et Ahidjo
- le changement de majorité au parlement camerounais en mars 1992 (opposition majoritaire) et 1997 (parti au pouvoir majoritaire).

C'est sûrement ce qui a fait dire à Robert Charvin, professeur de droit en relations internationales, qu'« au Cameroun, les consultations électorales, qui se succèdent et se ressemblent, institutionnalisent une alternance sans alternatives en désignant des

représentants très peu représentatifs, libérés de tout engagement vis-à-vis de leurs électeurs »⁽⁴⁵⁾.

Il convient ainsi de dire qu'effectivement, en dehors de quelques évolutions de forme, le fond est resté le même. Il s'est agi d'alternances sans alternatives.

3. Hypothèques à l'alternance

Les dernières élections présidentielles en 2016 dans un certain nombre de pays d'Afrique centrale (Tchad, Congo et Gabon) ont renforcé le mythe de l'impossibilité de l'alternance démocratique dans cette sous-région.

S'agissant du Cameroun, ce mythe est le fait de la conjonction d'un certain nombre de facteurs dont une analyse systémique illustre clairement l'impossibilité d'une alternance. Nous pouvons convoquer entre autres :

1. Les multiples traumatismes historiques provoqués au sein de la population tout au long de l'histoire par les exactions et la terreur opposées pendant des décennies aux nationalistes tout au long de la période coloniale et après l'indépendance en 1960 jusqu'en 1971 avec l'assassinat de Ouandié Ernest ;
2. La centralisation du pouvoir par une main de fer et à travers l'institution du système de parti unique qui a permis de faire taire toutes les divergences, et de contrôler et verrouiller le pays tout en veillant, afin de sauver les apparences, à organiser des élections gagnées d'avance. Dans de telles conditions, soit l'alternance se faisait par l'intermédiaire de coups d'État (souvent dans le sang), soit on assistait à des auto-successions « pacifiques » (cas du Sénégal entre Blaise Senghor et Abdou Diouf, du Cameroun entre Ahmadou Ahidjo et Paul Biya, et de la Tunisie entre Habib Bourguiba et Zine El-Abidine Ben Ali) ;
3. Le musellement des forces sociales à travers l'interdiction systématique des manifestations portées par des acteurs indociles identifiés et qui ne s'inscrivent pas dans la logique de l'encensement du régime en place, sous le prétexte grossier

⁴⁵ Robert Charvin, « Grandes et petites questions sur nos temps difficiles », www.les-crises.fr, le 6 octobre 2016.

de menace de « troubles à l'ordre public », ceci en violation flagrante de la loi sur les réunions et les manifestations publiques (loi n° 90-55 du 19 décembre 1990 portant régime des réunions et des manifestations publiques) ;

4. En 2014, et sous l'alibi de la lutte contre les actes terroristes perpétrés par Boko Haram dans la région de l'Extrême-nord du Cameroun, le gouvernement a fait voter par le parlement aux ordres (150 députés sur 180) une loi dite « Loi antiterroriste (Art. 2) » ;
5. La répression violente des leaders politiques et d'opinions, ainsi que l'utilisation abusive des forces de l'ordre (police, gendarmerie, armée), particulièrement pour disloquer les manifestations et disperser les manifestants ;
6. La décapitation presque systématique de l'intelligentsia et des associations ;
7. Le foisonnement des partis politiques pour la plupart sans ligne idéologique, ni politique. Le Cameroun compte près de 300 partis politiques dont moins de 5 % participent au jeu démocratique. Sept seulement sont représentés au parlement (assemblée et sénat). Des organisations de la société civile – on fait état de 40 000 organisations de la société civile (OSC) enregistrées dont plus des trois quarts créés entre 1996 et 2009 –, et des médias écrits, audios et visuels, encouragés par les gouvernants compliquent toute perspective d'unité d'action ;
8. L'incurie⁽⁴⁶⁾, l'inconsistance et le jeu trouble des partis dits d'opposition, et l'incapacité de la plupart des leaders politiques à analyser objectivement les transformations sociales, ce qui a fini de les discréditer aux yeux de la population ;
9. La peur intériorisée et la résignation d'une grande partie de la population qui se laisse facilement distraire et infantiliser par des élites et gouvernants véreux, et qui refuse de prendre des risques ou de se battre pour des causes militantes et éminemment patriotiques. Alors que leur rôle dans le choix des dirigeants à

⁴⁶ « L'incurie de l'opposition qui n'attend de vivre que pendant les élections et ne fait pas le travail profond de diffusion et d'enracinement de la culture politique dans la société », Claude Abé, socio-politiste.

- tous les niveaux est décisif. Ce sont des personnes qui veulent récolter là où d'autres ont semé. Ce sont les chantres de la stratégie de la mort à la 3^e personne du singulier et du pluriel, « Il est mort, ils sont morts ». Et comme le dit Achille Mbembe, « ils estiment que la liberté peut leur être octroyée à crédit » ;
10. L'infiltration et la désorganisation des partis politiques, des OSC et des médias, aggravés par la corruption des acteurs ;
 11. La précarisation généralisée (faiblesse du pouvoir d'achat du fait des privatisations et fermetures des entreprises du temps des programmes d'ajustement structurel, chômage endémique des jeunes, etc.) qui n'encourage pas les populations et les membres des différentes familles d'acteurs à s'engager dans une quelconque dynamique pour l'alternance démocratique à la tête du pays.
 12. Le verrouillage du système électoral (lois et organes) par les gouvernants, la fraude généralisée aux élections et la corruption institutionnalisée.

4. Les principaux scénarios d'alternance au Cameroun

Depuis 2008, la question de l'alternance se pose au Cameroun en termes de succession à la tête de l'État. L'atmosphère étant marquée par des querelles intestines caractéristiques des fins de règne. Mais en lieu et place du changement de système attendu, les scénarios les plus en vue reposent sur un changement d'homme au sein du parti au pouvoir, le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (Rdpc).

- le premier est celui de la réélection du président Paul Biya en 2018 et le passage du pouvoir à un dauphin pour une transition apaisée...
- le deuxième scénario, assez inquiétant, est celui du décès du chef de l'État et de l'éclatement du régime en place du fait de l'explosion clientéliste et communautariste de l'appareil dirigeant, incapable dans ces conditions de se mettre rapidement et pacifiquement d'accord autour d'un nouveau chef présidentiel. Les éléments de la base sociale sont instrumentalisés et mobilisés par les différents segments rivaux de l'appareil dirigeant.
- le troisième scénario également en vue est celui de la prise de pouvoir par une alliance politique et militaire soutenue par des

forces extérieures (diaspora ou puissances étrangères). Ce scénario séduit particulièrement de nombreux partisans du régime tombés en disgrâce et aujourd'hui en prison dans le cadre de la lutte anti-corruption lancée en 2006 avec « l'Opération Épervier ».

5. Alternatives citoyennes

Face aux errements du pouvoir et à la détermination des gouvernants de se maintenir au pouvoir en dépit de leur incapacité à répondre et satisfaire aux aspirations des populations camerounaises d'une part, et aux tergiversations des leaders des partis de l'opposition d'autre part, l'on assiste depuis quelques années à l'émergence d'associations citoyennes et de mouvements sociaux regroupant des personnes appartenant à diverses familles d'acteurs et dont les plus en vue sont le MRC (Mouvement pour la renaissance du Cameroun), le parti politique Univers et le CPP (Cameroon People's Party) au niveau des partis politiques, de l'ADDEC (Association pour la défense des droits des étudiants du Cameroun) et de la CSP (Centrale syndicale du secteur public) au niveau des organisations syndicales, de Dynamique citoyenne (Réseau de suivi indépendant des politiques publiques et des stratégies de coopération) qui regroupe une centaine d'associations, et de la PFIAD (Plate-forme d'information et d'action contre la dette) qui est membre du CADTM international.

C'est dans cette logique qu'une opinion qui se répand de plus en plus propose entre autres comme conditions pour une véritable alternance :

- La création d'une coalition entre les organisations de la société civile et les partis politiques.
- La réforme du système électoral à travers :
 - la révision du code électoral taillé sur mesure pour le parti au pouvoir et qui constitue de nos jours une véritable escroquerie politique. Les points fondamentaux de la liberté et de la démocratie ignorés que les Camerounais souhaitaient voir inclure dans ce code électoral sont :
 - un scrutin à deux tours ;
 - un mandat présidentiel de 5 ans renouvelable une seule et unique fois ;

- un nombre égal de scrutateurs dans les bureaux de vote ayant les mêmes droits et devoirs ;
 - le bulletin de vote unique ;
 - la majorité électorale à 18 ans ;
 - les candidatures indépendantes à toutes les élections ;
 - le redécoupage des circonscriptions électorales sur la base des critères rationnels et objectifs.
- la redéfinition des missions de la commission électorale Elecamm (Elections Cameroon) et un nouveau mode de désignation de ses membres, à défaut de la dissolution de cet organe indépendant mis en place en 2006 pour gérer les élections, ainsi que la mise en place d'une commission électorale nationale consensuelle, représentative et indépendante ;
- les débats télévisés entre candidats à toutes les élections sur toutes les questions d'importance nationale ou internationale.

Conclusion

De l'avis de Dynamique citoyenne et de la CSP, et au vu du niveau élevé de putréfaction de la gouvernance, la solution pour éviter le chaos à notre pays passe par une transition démocratique. L'objectif étant de construire un consensus national à travers l'initiation d'un dialogue national inclusif en vue d'identifier les principaux problèmes qui constituent de véritables obstacles à l'émergence du Cameroun et de faire des propositions appropriées pour leur résolution par un gouvernement de technocrates spécialement mis en place pour les besoins de la cause.

C'est sur la base de ce diagnostic et des différentes propositions de solutions qu'une feuille de route sera élaborée et adoptée pour servir de programme politique à la personne qui sera élue à l'issue d'élections véritablement démocratiques en 2018.

Mouvements sociaux et gouvernance post-insurrectionnelle

P^r Mahamadé Savadogo

Université Ouaga I Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso

Les mouvements sociaux sont-ils susceptibles de jouer encore un rôle après une insurrection? Cette question se justifie dans la mesure où les mouvements sociaux traduisent habituellement un mécontentement populaire qui culmine dans le rejet d'une équipe dirigeante.

En tant que couronnement de mouvements sociaux, l'insurrection désigne un moment particulier dans l'affirmation du désir de changement, auquel toute gouvernance post-insurrectionnelle est tenue de répondre. Dans quelle mesure ce pari est-il tenable? Est-il possible d'obtenir la cessation des mouvements sociaux après une insurrection? La réflexion à venir se propose de se confronter à cette préoccupation en s'appuyant sur l'expérience récente du Burkina Faso.

Pour tenter de répondre aux questions ci-dessus soulevées, il convient de commencer par dégager clairement le lien qui unit les mouvements sociaux et l'insurrection en tant que forme particulière de l'action collective. Car l'insurrection n'est pas un événement brutal qui intervient dans la vie sociale sans aucune préparation à l'image d'un phénomène surnaturel.

Toute insurrection a une genèse qui remonte à une période identifiable de l'histoire d'une société et implique des acteurs qui sont apparus sur la scène dans une situation déterminée. La considération de cette genèse permet de comprendre pourquoi une insurrection ne se produit pas dans tous les pays et en même temps. Tant que l'on ignore cette genèse, l'on ne peut que rester surpris face à un événement d'une telle ampleur.

Dans le cas du Burkina Faso, la récente insurrection intervenue en fin octobre 2014 est le couronnement d'une suite de mobilisations

qui remontent au moins au 13 décembre 1998, date à laquelle le journaliste d'investigation Norbert Zongo et ses trois compagnons de voyage ont été assassinés.

En réaction contre ce crime manifestement politique, s'est constitué un collectif d'organisations démocratiques de masses et de partis politiques (CODMPP) comprenant des syndicats, des organisations de la société civile, des organisations non-gouvernementales et des partis politiques, pour réclamer la vérité et combattre l'impunité. Ce collectif a organisé de puissantes manifestations qui ont parcouru toutes les régions du pays. Il a alterné grève, meeting, sit-in et manifestation de rue dans son combat qui s'est étalé sur plusieurs années et a impliqué les zones les plus reculées du pays.

Ce collectif a suscité des démembrements dans les différentes provinces qui ont aidé à sensibiliser les citoyens sur la nature criminelle du régime de Baise Compaoré. L'action de ce collectif a eu une importante influence sur la vie politique. Elle a conduit à un changement de gouvernement, à un rééquilibrage des forces au sein de l'Assemblée nationale par une poussée de l'opposition, à l'apparition de nouvelles forces politiques telles que l'UNIR/PS (Union pour la Renaissance/Parti Sankariste) – le parti de maître Benewendé Sankara, actuellement membre de la majorité présidentielle – et à la création d'un Collège de Sages qui a formulé des propositions pour surmonter la situation de crise, parmi lesquelles se trouve en bonne place le retour à la limitation du mandat présidentiel qui avait été entre-temps levée après avoir été admise.

Il n'est pas nécessaire d'entreprendre, ici, une énumération de toutes les conséquences politiques induites de l'action du CODMPP. Il suffit de retenir qu'elle a permis de dénoncer le régime politique de l'époque, de l'isoler aux yeux des populations et de diffuser l'esprit de lutte et, surtout, l'aspiration au changement politique. La deuxième grande vague de mobilisations qui a conduit à l'insurrection populaire d'octobre 2014 au Burkina Faso s'est développée à partir de l'année 2013 en réaction au projet de création d'un Sénat et, surtout, à la révision de la limitation du mandat présidentiel pour permettre à Blaise Compaoré de demeurer indéfiniment au pouvoir.

Cette seconde série d'actions collectives a été initiée sous la direction du Chef de file de l'opposition politique (CFOP), maître Benewendé Sankara. Elle s'est traduite par des meetings et des manifestations de rue qui ont rassemblé d'immenses foules, en particulier dans la capitale, Ouagadougou.

Cette deuxième vague a été initiée par des partis politiques d'opposition avec le soutien de nouvelles organisations de la société civile apparues dans le cadre de la lutte contre la levée de la réduction du mandat présidentiel, dont le Balai Citoyen est une illustration.

Entre ces deux grandes vagues de mobilisations populaires dont l'une est dirigée par le CODMPP et l'autre par le CFOP, se sont développées d'autres luttes menées par une coalition contre la vie chère (CCVC) regroupant des syndicats, des associations de défense de droits de l'homme et des organisations non gouvernementales. S'appuyant directement sur l'héritage du CODMPP, la CCVC a également suscité des démembrements dans toutes les régions du pays et tenu des conférences, des meetings et des marches. La veille du 30 octobre 2014 par exemple, elle a conduit une marche de protestation contre le sort réservé à l'éducation par le régime de Blaise Compaoré.

Toutes ces mobilisations ont permis de diffuser à travers le pays un esprit de lutte qui s'est exprimé aussi par des actions moins organisées telles que les émeutes de la faim en 2008, les révoltes scolaires suite à la mort d'un élève à l'issue de mauvais traitements subis dans un commissariat en 2011, et les mutineries dans l'armée au cours de la même année.

Le rappel de ces événements suffit pour montrer que l'insurrection est l'aboutissement de différents mouvements sociaux qui ont contribué à rassembler les citoyens burkinabés contre le régime de Blaise Compaoré, qui ont jeté dehors des millions d'hommes et de femmes contre le maintien de son clan au pouvoir. Au cours des mois précédant le 30 octobre 2014, chaque meeting ou marche de l'opposition battait le record de participation de l'activité précédente et les masses de mécontents grossissaient ouvertement au fil des jours. L'assaut contre l'Assemblée nationale le 30 octobre, qui voulait examiner le projet de révision de l'article 37

limitant le mandat présidentiel et les saccages de biens de notables favorables au président Blaise Compaoré, qui marquent l'explosion de l'insurrection populaire, traduisent une colère collective mûrie depuis des années et perçant progressivement à travers des mouvements organisés ou spontanés. Ces mouvements ont préparé le peuple à défier l'ordre établi, à affronter les forces de sécurité chargées de protéger les dirigeants du pays, pour imposer, par la violence mais sans armes, la chute du régime de Blaise Compaoré et son départ hors du pays.

L'insurrection populaire apparaît comme la manifestation radicale d'une aspiration au changement qui a réuni largement les Burkinabés par-delà les différences d'ethnies, de religions, d'âges ou de sexes. Comment répondre à cette aspiration profonde au changement ?

Comment gouverner un pays après un événement d'une ampleur aussi grande qu'une insurrection ?

Afin d'entrevoir la réponse à donner à ces questions, il est utile de rappeler le déroulement des événements au Burkina Faso après le départ de Blaise Compaoré sans prétendre, encore une fois, entrer dans les moindres détails.

D'abord l'armée s'est dépêchée de prendre le pouvoir après l'annonce de la démission du président Compaoré. Au terme de différentes annonces contradictoires, qui trahissent l'existence de clans en son sein, le Lieutenant-colonel Isaac Zida, un des dirigeants du Régiment de Sécurité Présidentielle (RSP) qui assurait la protection de Blaise Compaoré, a réussi à s'imposer, avec le soutien de certains leaders de partis politiques et d'organisations de la société civile, comme le nouveau chef de l'Etat. Mais, sous la pression populaire interne et la pression internationale, une transition avec à sa tête un président civil est rapidement mise sur pied. En dehors du gouvernement, la transition compte comme autres instances un Conseil National de la Transition (CNT) et une Commission nationale des réformes et de la réconciliation. Elle s'adosse à une Charte, élaborée en appui à la Constitution de la quatrième république, qui est maintenue en vigueur.

Il importe de noter que la Charte et les instances de la transition ont été instituées au terme de négociations impliquant des représentants de partis politiques, notamment de l'opposition, de nouvelles organisations de la société civile, en particulier celles apparues dans le cadre du combat contre le projet de révision de l'article 37, de l'armée, qui obtiendra le poste de premier ministre (?) et quatre ministères, des confessions religieuses et de la chefferie traditionnelle.

L'objectif principal que toute la transition s'est vue assigner est de conduire le pays jusqu'à des élections qui permettront d'asseoir de nouvelles autorités.

Il convient de préciser que les mouvements sociaux n'ont pas cessé avec l'installation de la transition. Si l'institution du CFOP s'est auto-dissoute après cet acte et a ainsi renoncé à organiser de nouvelles mobilisations, suivies en cela par une majorité de nouvelles organisations de la société civile, les syndicats et les organisations membres de la CCVC, qui n'ont pas été invitées aux concertations sur l'adoption des instances de la transition et qui ont décliné, par la suite, l'offre de participer à certaines d'entre elles, en particulier le CNT, ont continué, de leur côté, à porter des revendications à la fois d'ordre social et démocratique.

Cette aile du mouvement démocratique et populaire burkinabé va continuer à initier des conférences, des meetings et aussi des grèves pour pousser la transition à prendre en considération l'aspiration au changement qui s'est affirmée avec l'insurrection. Elle engagera toutes ces forces aux côtés des partisans de la transition pour faire échec au coup d'État du 17 septembre 2015 conduit par le général Dienderé par lequel le clan de Blaise Compaoré, s'appuyant sur le RSP, a voulu reconquérir le pouvoir.

Les élections couplées, présidentielles et législatives, finiront par se tenir le 29 novembre 2015 et porteront au pouvoir le MPP (Mouvement du peuple pour le progrès), parti politique né d'une scission du parti de Blaise Compaoré au début de l'année 2014, et ses alliés du moment que sont l'UNIR/PS et le PAREN (Parti de la renaissance nationale).

Il est utile de préciser que les syndicats et les organisations membres de la CCVC n'ont pas appelé à participer à ces élections, à la différence des partis politiques institutionnalisés et des nouvelles organisations de la société civile.

Pour cette aile révolutionnaire du mouvement démocratique, il faut poursuivre le combat pour une transformation en profondeur de la société. L'insurrection a permis de chasser le clan de Baise Compaoré du pouvoir mais l'ordre social et politique dans son ensemble n'a pas été bouleversé.

L'insurrection n'est pas synonyme de révolution. L'insurrection a eu pour principal mérite d'aiguiser la combativité des masses en vue de poursuivre la lutte pour le changement radical.

Dans ce contexte, les élections avaient surtout pour objectif de sauver l'ordre établi, de contenir l'esprit de lutte qui s'est radicalisé avec l'insurrection et de renouveler le consensus entre les partis politiques institutionnalisés dans le but de sauvegarder globalement le système politique.

Les élections ont eu pour principal résultat le retour au pouvoir des anciens compagnons de Blaise Compaoré, qui se sont désolidarisés de lui quand il a voulu prolonger sa présence au pouvoir.

Leur principal défi consiste à montrer qu'ils veulent vraiment rompre avec l'ancien régime. Ayant participé à l'insurrection, ils comprennent que, pour mettre fin aux mouvements sociaux portés par le désir de changement, ils sont tenus de se démarquer de l'ancien régime qu'ils ont aidé à installer. À défaut de changer l'ordre social dans son ensemble, ils peuvent au moins changer les textes qui encadrent la vie politique. D'où le projet d'une nouvelle constitution, qu'ils ont inscrit en bonne place dans leur programme politique tout comme d'ailleurs beaucoup de candidats à l'élection présidentielle, notamment ceux dont les partis ont participé à l'insurrection dans les rangs du CFOP. Une commission constitutionnelle comptant quatre-vingt-douze membres est nommée sur décret présidentiel à la fin du mois de septembre. Elle se compose de représentants des partis politiques institutionnalisés, de la majorité comme de l'opposition, de l'armée, d'organisations de la société civile, de syndicats, de confessions religieuses, de la chefferie traditionnelle et de personnalités choisies par le président du Faso.

Elle a préparé un avant-projet de constitution qui sera soumis d'abord à des discussions dans les différentes régions du Burkina et de la part des Burkinabé de l'étranger, ensuite à l'appréciation du chef de l'État et, enfin, à un référendum.

Parmi les principales innovations proposées, on peut retenir l'imprescriptibilité des crimes économiques, la saisine élargie du Conseil constitutionnel, l'élection de son président, la limitation du mandat des députés et la reconnaissance des candidatures indépendantes aux différentes élections. L'intangibilité de la limitation du mandat présidentiel avait été déjà introduite sous la transition qui avait apporté quelques amendements à la Constitution de la quatrième république.

Par contre, il importe de le souligner, la commission constitutionnelle a fermement rejeté la constitutionnalisation du droit à l'insurrection qui était défendue par les syndicats et les organisations membres de la CCVC. Ce refus, à lui seul, suffit pour traduire les limites assignées au changement de constitution par le nouveau pouvoir. Il montre clairement que l'objet visé n'est pas de soutenir l'aspiration au changement mais de barrer la route à toute insurrection future.

L'enjeu fondamental de la gouvernance post-insurrectionnelle est de prévenir toute nouvelle insurrection. L'insurrection est perçue par le pouvoir post-insurrectionnel comme un accident malheureux de l'histoire qui ne doit surtout pas se répéter. En rejetant le droit à l'insurrection, on vise à écarter du même coup tous les mouvements sociaux qui pourraient la préparer en la précédant. Il s'agit de contenir les mouvements sociaux dans les limites de l'ordre politique consacré par la nouvelle constitution, de les dépouiller de la tentation de la contestation radicale qui les habite. Il reste à se demander si l'adoption d'une nouvelle constitution, dans des conditions telles que celles du Burkina Faso post-insurrectionnel, est en mesure de réduire un tant soit peu les mouvements sociaux. Une décision politique peut-elle conjurer des mouvements sociaux, surtout après une insurrection ?

Pour se frayer un chemin vers une réponse à cette question, il est nécessaire de commencer par constater que les conditions mêmes

de changement de la constitution ne correspondent pas aux attentes d'une partie importante des insurgés. Au lieu de convoquer une Assemblée constituante, dont les membres sont élus et qui garde une véritable autonomie par rapport aux instances actuelles de l'État, le pouvoir du moment a choisi une commission constitutionnelle dont les membres sont nommés par décret présidentiel, certains d'entre eux étant directement proposés par le chef de l'État lui-même.

Il en résulte une structure manifestement encadrée par les institutions actuelles, dont la capacité de rupture avec elles est d'emblée limitée. Pire, dans la conduite de ses discussions, la Commission constitutionnelle a retenu que toute nouvelle proposition qui ne serait pas l'objet d'un consensus serait écartée et que la disposition correspondante dans l'ancienne constitution serait maintenue en l'état.

Une telle procédure semble démocratique en apparence et respectueuse de la diversité des sensibilités. Mais, dans le contexte d'après insurrection, elle aboutit à abandonner la volonté de rupture avec l'ordre politique existant qui a guidé les insurgés. Elle conduit à viser un consensus entre les acteurs politiques conventionnels, notamment les partis politiques de la majorité et de l'opposition, l'armée ainsi que les notables religieux et traditionnels, au détriment des acteurs qui poussent au changement radical. Il en résulte une constitution qui est tout de suite applaudie par ces acteurs-là mais qui est condamnée à être boudée par les animateurs des mouvements sociaux qui ont été les véritables fers de lance des mobilisations collectives ayant débouché sur l'insurrection. Il a fallu la résistance de ces animateurs des mouvements sociaux, tout au long des années, pour affaiblir le régime Compaoré et finir par convaincre les acteurs politiques conventionnels qu'il pouvait être vaincu. Mais les animateurs des mouvements sociaux, s'ils se tiennent à l'écart du jeu politique conventionnel, de la compétition électorale notamment, restent cependant ragaillardis, encouragés par l'insurrection populaire d'octobre 2014. Ils se retrouvent renforcés dans la conviction qu'il est possible d'obtenir une transformation de l'ordre social et politique dans sa globalité.

Les mouvements sociaux, dans la mesure où ils se heurtent souvent aux lois établies et aux forces chargées d'en imposer le respect, recèlent un potentiel révolutionnaire. Ils témoignent que l'action politique ne se réduit pas au jeu électoral animé par des acteurs acquis au système politique en place. Ce jeu politique, qui demeure dominé par le pouvoir financier et les réseaux de notables religieux et traditionnels, permet à l'ordre social et politique libéral de se régénérer en lui évitant de se remettre en question. Face à ce jeu politique, qui favorise les classes dominantes, les mouvements sociaux constituent des formes courantes d'expression des catégories sociales dominées. Ils leur permettent de traduire leur mécontentement, de dénoncer les frustrations qui leur sont imposées par le système politique. L'expression du mécontentement populaire atteint son point culminant dans l'insurrection.

L'insurrection est une manière radicale de contester un système politique injuste. Elle constitue une forme d'action collective qui emporte l'adhésion des classes dominées mais effraye les partisans de la politique conventionnelle. Ceux-ci ne peuvent se rallier à une insurrection que malgré eux. Dans le cas du Burkina Faso, leur ralliement est justifié par l'entêtement du régime de Compaoré, par son mépris pour ses interlocuteurs de la politique conventionnelle. Aussi, n'est-il pas surprenant qu'une fois arrivés au pouvoir à l'issue d'élections postérieures à l'insurrection, ils s'emploient à en atténuer l'héritage, à réduire son emprise sur la vie publique.

Seules les masses populaires, les membres des classes dominées, sont disposées à voir dans l'insurrection une forme justifiée de l'action politique. Pour elles, les mouvements sociaux et l'insurrection qu'ils sont susceptibles d'encourager sont des modalités d'intervention admissibles dans la vie politique.

Ils permettent au peuple d'exercer un contrôle direct sur la classe dirigeante. En d'autres termes, l'insurrection confirme la pertinence des formes d'action contestataires.

Ces formes d'action que sont la grève, le sit-in, la marche ou l'émeute désignent des voies pour exercer une pression sur l'autorité politique, pour pousser au changement. Le changement auquel l'insurrection est susceptible de conduire n'est cependant pas encore identique à l'édification d'un autre ordre politique et social.

Autrement dit, l'insurrection n'est pas synonyme de révolution. Ainsi que le montre l'exemple récent du Burkina Faso, les mouvements sociaux et l'insurrection ne débouchent pas nécessairement sur la révolution.

Au Burkina Faso, l'insurrection a provoqué le départ du pouvoir de Blaise Compaoré et de son clan mais elle n'a pas détruit le système politique et social en place. Une telle destruction, qui appelle l'édification d'une nouvelle société, équivaldrait à la révolution. Mais la révolution ne se réalise pas par accident à la suite d'un simple enchaînement de mouvements sociaux. La révolution exige la formulation et la diffusion d'un projet révolutionnaire qui guide les luttes populaires. Ces tâches incombent à un mouvement révolutionnaire, à un réseau de militants qui s'emploient à préparer l'avènement d'une nouvelle société en sensibilisant les couches populaires, celles qui sont le plus attachées à la quête du changement. Au Burkina Faso, il existe un mouvement révolutionnaire mais l'adhésion au projet révolutionnaire n'est pas encore suffisamment diffusée⁽⁴⁷⁾. Aussi y a-t-il eu insurrection sans révolution. Quand le projet révolutionnaire n'est pas assez implanté dans la société, il est vain de croire que la révolution pourrait naître des mouvements sociaux.

Dans ces conditions, les mouvements sociaux contraignent le système politique à se régénérer en se débarrassant de ses représentants les plus décriés. En d'autres termes, ils provoquent un changement d'hommes et non de système politique.

Il reste cependant vrai que des dirigeants qui arrivent au pouvoir à l'issue de mouvements sociaux sont tenus de prêter attention à la pression populaire. À défaut d'imposer un changement radical de l'ordre politique, les mouvements sociaux peuvent au moins susciter chez les dirigeants une culture de la reddition des comptes. Développer la passion des affaires publiques du côté des citoyens et

⁴⁷ Si l'on oublie qu'il existe au Burkina Faso un parti communiste révolutionnaire (P.C.R.V.) depuis une quarantaine d'années qui, quoique clandestin, exerce une influence importante, on se condamne à ne rien comprendre aux événements politiques majeurs intervenus dans ce pays depuis plusieurs années.

imposer des formes de contrôle populaire qui obligent les dirigeants du moment à rendre compte de l'utilisation des ressources nationales, tel est le principal effet des mouvements sociaux sur la gouvernance, attendu après une insurrection telle que celle que le Burkina Faso a connu fin octobre 2014.

Il est manifeste qu'un tel résultat n'est déjà pas négligeable...

Indications bibliographiques

M. Dobry, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Les Presses de sciences Po, 2009.

G. Groux et J.-M. Pernot, *La grève*, Paris, Sciences Po, les Presses, 2008.

O. Fillieule et D. Tartakowsky, *La manifestation*, Paris, Sciences Po, Les Presses, 2008.

Hakili, trimestriel du Manifeste pour la Liberté, numéro 17, Ouagadougou, 2015

Hakili, trimestriel du Manifeste pour la Liberté, numéro 19, Ouagadougou, 2016

Fondation Gabriel Péri, *Nouveaux mouvements sociaux, partis politiques et syndicats: une nouvelle donne*, Actes du colloque des 6 et 7 février 2015.

V. Lénine, *L'État et la révolution*, Paris, La Fabrique, 2012.

V. Lénine, *Que faire? Les questions brûlantes de notre mouvement*, science marxiste Editeurs, 2009.

L. Mathieu, *La démocratie protestataire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011.

E. Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2002.

M. Savadogo, *Philosophie de l'action collective*, Paris, L'Harmattan, 2013.

FILIMBI : l'engagement citoyen des jeunes pour l'alternance démocratique en RDC

Floribert Anzuluni

Coordonnateur du collectif Filimbi⁽⁴⁸⁾

Le mouvement citoyen FILIMBI

Le mouvement citoyen FILIMBI, « coup de sifflet » en swahili, est un collectif non partisan réunissant des organisations de jeunes (milieux associatifs, universités, etc.) mais également des activistes, artistes, entrepreneurs, cadres, etc. originaires de la République Démocratique du Congo qui en partagent la vision ainsi que les objectifs.

Créé et dirigé par des jeunes pour les jeunes, FILIMBI est dédié à la promotion de la participation citoyenne de la jeunesse congolaise. Un nombre important de jeunes bénévoles l'anime et constitue la clé de son succès.

FILIMBI rappelle que le Congo appartient à tous les citoyens congolais qui ont par conséquent des droits (liés aux devoirs) sur cette copropriété.

FILIMBI rêve d'une République Démocratique du Congo où chaque jeune est acteur de son avenir. Pour cela il doit pouvoir penser et agir librement dans le strict respect des règles établies (constitution, lois, etc.).

Les principaux objectifs :

- accroître la participation citoyenne des jeunes congolais dans le processus démocratique, notamment dans le processus d'élaboration des décisions politiques et publiques et le contrôle de leur mise en œuvre afin de s'assurer qu'elles bénéficient à la majorité des citoyens;
- encourager le dialogue entre les jeunes et les acteurs tant sociaux que politiques pour améliorer la vie des Congolais;

⁴⁸ infofilimbi@gmail.com

- établir un large réseau de jeunes engagés originaires de la République Démocratique du Congo partout où ils se trouvent.

Pour ce faire, les jeunes doivent donc :

1. Connaître leurs droits qui sont liés à leurs devoirs ;
2. Connaître le fonctionnement de l'État ainsi que les différents niveaux où se prennent les décisions ;
3. Développer la capacité d'influer sur les décisions publiques afin de s'assurer qu'elles bénéficient au plus grand nombre de citoyens.

En définitive, cela permettra de toucher au fond du problème, en mettant fin à tout un système de prédation qui se matérialise par un pillage systématique des ressources communes par une minorité de citoyens au détriment de la majorité, et ce depuis plus de 50 ans. Un système porté par un leadership politique et qui a des ramifications dans toutes les couches de la société (société civile, secteur économique, administration, intellectuels, etc.).

Que s'est-il passé le 15 mars 2015 ?

En conformité avec la vision et les objectifs du mouvement, les initiateurs avaient organisé un atelier le 15 mars 2015 regroupant une cinquantaine de jeunes issus de divers horizons (représentants des associations de jeunes, activistes, artistes locaux, étudiants, employés du secteur privé et entrepreneurs, jeunes des partis politiques de la majorité et de l'opposition), dans la commune populaire de Masina pour :

- parler d'engagement civique et de mobilisation de la jeunesse ;
- travailler à l'engagement citoyen des jeunes congolais ;
- exercer une citoyenneté plus volontaire et plus épanouie dans tous les domaines d'intervention (milieu associatif, université, art, politique, monde de l'entreprise, etc.) ;
- renforcer le processus démocratique et la bonne gouvernance des institutions publiques à travers notamment la promotion d'un processus électoral libre, transparent et apaisé ;
- partager les expériences des mouvements d'engagement citoyen sénégalais et burkinabais, « Y'en a Marre » et « Balai Citoyen », et leur donner l'occasion de s'enrichir de l'expérience congolaise.

Cet atelier devait se clôturer par l'organisation d'une conférence de presse et d'un concert populaire le 15 mars 2015 et ainsi marquer le lancement officiel du mouvement. Malheureusement, à la fin de la conférence de presse, une quarantaine de personnes ont été enlevées par des hommes lourdement armés en uniforme de la police militaire et d'autres en civil de l'Agence Nationale de Renseignement (ANR). Parmi les personnes enlevées, se trouvaient les quatre représentants des mouvements citoyens invités, des membres du mouvement FILIMBI, des journalistes tant locaux qu'étrangers, des artistes et même des simples passants. Toutes ces personnes ont été emmenées dans un lieu secret.

Ensuite, le Ministre de l'information et porte-parole du gouvernement a tenu un point de presse au cours duquel il a nommément qualifié les organisateurs d'une « bande de terroristes » initiant des techniques d'insurrection et qui préparait des actions de déstabilisation contre le pays.

Les journalistes étrangers ont finalement été libérés le même jour, suivis quelques jours plus tard des invités du Sénégal et du Burkina Faso, grâce notamment à une forte pression diplomatique de leurs pays respectifs et d'autres organisations internationales.

Fred Bauma, membre du mouvement partenaire Lutte pour le Changement (LUCHA), et Yves Makwabala, le consultant concepteur du site Internet du mouvement FILIMBI, accusés de haute trahison, atteinte à la vie du président de la république, etc., ont récemment bénéficié d'une liberté provisoire après 18 mois d'emprisonnement illégal.

En outre, bien que d'autres personnes (consultant concepteur du logo, gestionnaires du compte de l'association ayant bénéficié du financement, etc.) liées de près ou de loin au mouvement aient été arrêtées et libérées, les actes d'intimidation des membres du mouvement et/ou des proches se sont poursuivis et multipliés.

Certains initiateurs du mouvement ont fort heureusement échappé à cet enlèvement. Ils sont alors entrés dans la clandestinité pendant plusieurs semaines avant de pouvoir quitter le pays grâce à une grande chaîne de solidarité.

Les initiateurs du mouvement FILIMBI ayant échappé aux arrestations se sont alors réfugiés en Belgique d'où ils ont décidé de poursuivre leur lutte non-violente pour la démocratie et la liberté de pensée et d'action. Pour se faire, ils se sont donné quatre principaux objectifs, à savoir :

1. Faire du plaidoyer sur :
 - a. Le processus électoral en cours devant aboutir à la première alternance « démocratique » au sommet de l'État, tout en insistant sur le fait que la grande majorité des Congolais exige de manière non négociable le strict respect du délai constitutionnel pour l'organisation de l'élection du prochain président de la république.
 - b. La détention illégale et injuste de Fred Bauma et Yves Makwambala. FILIMBI a sensibilisé tous les partenaires stratégiques de la RDC, les organisations internationales de défense des droits de l'Homme ainsi que la diaspora, ce qui a contribué, entre autres, au vote d'une résolution du Parlement européen reconnaissant l'engagement pacifique du mouvement et exigeant une libération sans conditions.
2. Élargir le réseau du mouvement aussi bien à l'intérieur du pays qu'à travers la diaspora. Malgré la répression, le mouvement a fortement élargi sa base à l'intérieur du pays, une dizaine de cellules a été créée dans plusieurs villes.
3. Travailler, en étroite collaboration avec nos amis des mouvements citoyens africains tels sénégalais « Y'en a marre » et burkinabè « Balai Citoyen », à la mise en place d'une plateforme panafricaine des mouvements citoyens. Plusieurs rencontres ont eu lieu dans différents pays et des initiatives communes sont en cours de préparation telle que l'organisation de l'université de l'engagement citoyen que porte le mouvement « Y'en a marre ».
4. Mobiliser les ressources nécessaires à l'atteinte de nos objectifs.

La population congolaise : Les jeunes

Le continent africain dispose de l'une des populations les plus jeunes au monde, avec plus de 60 % de la population africaine ayant moins de 30 ans. La République Démocratique du Congo (RDC),

l'un des plus grands pays d'Afrique, n'échappe pas à cette réalité. Suivant un rapport du fonds des Nations unies pour la population (l'UNFPA) publié en 2013 sur les jeunes de l'Afrique subsaharienne, en 2010, 33 % des 66 millions d'habitants que comptait la RDC se retrouvaient dans la tranche des 10 à 24 ans. Le nombre de jeunes atteindra 31,6 millions d'ici 2025 et 42,9 millions en 2050. Le développement de la RDC est donc étroitement lié au bien-être de ses jeunes. Ainsi, une gouvernance démocratique stable, une croissance économique, un accès à l'éducation et aux soins de santé, la sécurité, sont autant de facteurs qui, idéalement, devraient permettre aux jeunes de jouer un rôle plus grand dans la vie politique, économique et sociale du pays. Ce n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui.

Les jeunes congolais font preuve de beaucoup de détermination à relever leurs défis mais ils ont aussi démontré leur frustration à cause des multiples obstacles. Par conséquent, il est constaté un faible engagement civique des jeunes, désabusés et premières victimes de l'absence des éléments de base d'une gouvernance démocratique stable. Les jeunes ne voient pas l'intérêt de s'engager dans un système qui ne reflète pas leurs valeurs et ne prend pas en compte leurs besoins. Or leurs besoins sont nombreux dans les domaines de l'enseignement, de l'emploi, de la santé, du genre, de la résolution des conflits et de la participation civique et politique. Cette population de jeunes en pleine croissance a donc un énorme potentiel pour renforcer ou remplacer les objectifs nationaux dans les domaines de la gouvernance et du développement économique et social. L'amélioration de la gouvernance ainsi que la situation sécuritaire, économique et sociale dépend fortement du niveau d'engagement de la jeunesse.

La situation politique en RDC

L'élection présidentielle de 2016 en République Démocratique Congo domine fortement le débat dans l'actualité politique depuis plus de deux ans. Tant en RDC qu'à l'étranger, ce rendez-vous électoral qui devrait constituer un pas historique dans le parcours démocratique du pays est appelé de tous les vœux. En effet, avec l'élection d'un nouveau président de la république, le monde

devrait assister à la première passation de pouvoirs démocratique et pacifique au sein de ce grand pays d'Afrique centrale.

L'enjeu est de taille pour cette jeune démocratie qui porte encore les stigmates de plusieurs décennies d'une dictature sans partage et d'une longue période de conflits armés. Voilà pourquoi la mobilisation autour de cet événement est si importante et pourquoi la classe politique, les acteurs de la société civile, la population dans son ensemble et les partenaires techniques et financiers de la RDC, sont suspendus à cette échéance électorale.

Depuis quelques temps cependant, une question épineuse s'est invitée au débat sur le processus électoral en République Démocratique du Congo. C'est celle du changement du cadre légal dans le but de reformuler l'équation électorale et d'offrir ainsi au président de la république actuel, à qui la constitution ne permet pas d'exercer plus de deux mandats consécutifs, la possibilité de briguer un troisième mandat à la magistrature suprême.

Malheureusement, il est aujourd'hui clairement établi que le pouvoir actuel n'organisera pas l'élection présidentielle dans les délais constitutionnels. Après avoir échoué à matérialiser différentes tentatives directes ou masquées de modification de la constitution, le pouvoir a tout mis en œuvre pour bloquer le processus électoral, rendre impossible l'organisation de l'élection présidentielle dans les délais en faveur d'un « glissement » du calendrier électoral, et contraindre toutes les parties prenantes à dialoguer afin de trouver un accord politique dont le principal objectif est d'aboutir à la mise en place d'un gouvernement de transition avec l'actuel président à sa tête. Le facilitateur désigné, fortement soutenu par le pouvoir qui le contrôle, a été contesté par la majeure partie de l'opposition ainsi que par la société civile. En outre, les 19 et 20 septembre 2016, le président Kabila a dépassé la ligne rouge en massacrant plusieurs dizaines de citoyens qui voulaient manifester pacifiquement afin de demander à la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) de démissionner car elle a violé la constitution en ne convoquant pas le scrutin de l'élection présidentielle 90 jours avant la fin du mandat du Président en fonction, conformément à l'article 73 de la Constitution.

D'un autre côté, le 4 octobre 2016, la principale force de l'opposition politique « Rassemblement » a organisé un conclave au cours duquel elle a donné sa position en rapport avec la fin du mandat constitutionnel de l'actuel président. Selon cette plateforme, toutes les institutions (président, assemblée nationale et assemblées provinciales) tombent à partir du 19 décembre 2016, date à laquelle le second mandat présidentiel de Joseph Kabila prend fin. Par conséquent, il sera nécessaire de mettre en place un « régime spécial ». De ce qui précède, la société civile, principalement la jeunesse majoritaire à travers notamment les mouvements citoyens qui ne partagent pas ces différentes positions politiques, a récemment adopté une position commune exigeant la démission de l'actuel président au plus tard le 19 décembre 2016. En outre, une campagne d'actions citoyennes pacifiques dénommée « Bye bye Kabila » vient d'être lancée afin de préparer l'application de l'article 64 de la Constitution au cas où l'actuel président se maintiendrait au pouvoir par la force au-delà de la fin de son mandat. Cet article stipule en son alinéa 1^{er} que « tout Congolais a le devoir de faire échec à tout individu ou groupe d'individus qui prend le pouvoir par la force ou qui l'exerce en violation des dispositions de la présente Constitution. »

La situation des droits de l'Homme

En République Démocratique du Congo, la situation des droits de l'Homme est alarmante avec un nombre de plus en plus important de violations graves, en grande partie par les services de sécurité. En outre, des dizaines de groupes armés encore actifs, principalement dans la partie Est du pays (Nord-Kivu, Sud-Kivu et Katanga), continuent impunément à commettre des crimes de guerre, incluant des recrutements forcés d'enfants, meurtres et viols de civils ainsi que des actes de pillages. Suivant le rapport annuel 2015 de l'organisation internationale des Droits de l'Homme Human Rights Watch, les agents des services de sécurité et des renseignements de la République Démocratique du Congo ont exercé une forte répression en 2015 à l'encontre d'activistes et d'opposants politiques qui contestaient les manœuvres politiques destinées à permettre au président Joseph Kabila de rester au pouvoir au-delà de la limite de

deux mandats prévue par la constitution. Des membres des forces de sécurité ont tiré sur des manifestants pacifiques, emprisonné des activistes ainsi que des dirigeants de partis politiques et fermé des organes de presse, tandis que le gouvernement recourait de plus en plus à de violents actes de répression. Dans l'est du pays, la situation sécuritaire est restée volatile. De nombreux groupes armés ont lancé des attaques meurtrières contre les civils, tandis que les forces de sécurité gouvernementales commettaient également des exactions graves.

La liberté d'expression et le droit de rassemblement pacifique sont également fortement bafoués par les autorités congolaises. Pour l'illustrer, en janvier 2015 à Kinshasa, la capitale de la RDC, ainsi que dans d'autres villes, les forces de sécurité ont brutalement réprimé des manifestations d'opposants aux propositions d'amendements de la loi électorale conditionnant la tenue d'élections nationales à l'organisation d'un recensement national, ce qui reviendrait à prolonger le mandat de Kabila de plusieurs années. Des policiers et des militaires de la Garde républicaine ont tué par balles au moins 38 manifestants à Kinshasa et cinq à Goma, dans l'est de la RDC. On signale également des dizaines de blessés et, à Kinshasa, au moins cinq disparitions forcées. De plus, les chaînes de télévision et radios proches des membres de l'opposition politique ont été fermées et pendant les manifestations de janvier le gouvernement a également fermé les services de messagerie par SMS et l'accès à Internet plusieurs jours durant. Depuis lors, le nombre de prisonniers politiques et d'opinions ne cesse d'augmenter, des dizaines d'activistes de la société civile, dont principalement les membres des mouvements citoyens FILIMBI et LUCHA, et membres de l'opposition politique ont été enlevés, illégalement détenus par les services de sécurité, torturés et/ou condamnés sur base de procès s'appuyant sur des chefs d'accusation fondés sur des motivations politiques. En outre, la radio française RFI, l'une des plus suivies du pays, vient d'être suspendue, le pouvoir l'accuse de défendre les positions de l'opposition politique ainsi que des mouvements citoyens et autres organisations de la société civiles qui exigent le strict respect de la constitution.

Le Front Citoyen 2016

En décembre 2016, le mouvement FILIMBI a été le principal initiateur du « Front Citoyen 2016 », la plus large et inclusive plateforme de défense de la constitution dont la coordination lui a été confiée. Cette plateforme est un rassemblement inclusif de citoyens qui regroupe les Congolais de la RDC et de sa diaspora membres des organisations de la société civile, des confessions religieuses, des organisations politiques ainsi que les personnalités congolaises qui militent pour le strict respect de la constitution issue des acquis de l'Accord global et inclusif signé à Pretoria en Afrique du Sud le 17 décembre 2002 en vue de mettre fin à une longue crise de légitimité. Cette constitution dispose que le pouvoir doit être conquis par la voie des élections libres, démocratiques et transparentes et non plus par la force, en prévoyant notamment une alternance démocratique au pouvoir au travers d'une élection présidentielle libre, transparente et apaisée et ce dans le strict respect du délai constitutionnel.

Le « Front Citoyen 2016 » s'oppose donc avec force à tout changement du cadre légal visant à octroyer la possibilité à l'actuel président de la république de se maintenir au pouvoir ou de briguer un troisième mandat par toutes sortes d'artifices juridiques ou politiques et de manœuvres dilatoires visant à consacrer ce qui est communément appelé « glissement », susceptible de retarder la tenue de l'élection présidentielle. Ce, d'autant qu'il ressort de la lecture globale de l'exposé des motifs et des articles 70, 168 et 220 alinéa 1^{er} de la constitution qu'aucun dépassement de délai du mandat présidentiel n'est prévu.

Malheureusement, au cours des derniers mois, plusieurs acteurs politiques membres du Front Citoyen 2016, parmi lesquels le nouveau premier ministre, ont rejoint la majorité présidentielle à travers leur participation au dialogue contesté susmentionné dont la principale résolution a été de reporter la tenue de l'élection présidentielle en avril 2018 en contrepartie de la cession de la fonction de premier ministre à la frange minoritaire de l'opposition ayant pris part à la dite « messe noire ».

Nos principaux défis

- La collaboration ponctuelle avec des acteurs politiques faisant pleinement partie du système que nous décrivons.
- L'inexistence d'une alternative politique.
- La nécessité d'améliorer l'organisation du mouvement sans tomber dans la bureaucratisation.
- Le besoin de financement tout en gardant notre indépendance.



L'en-commun, un mouvement de résistance au néolibéralisme

Dieynaba Gabrielle Ndiaye

*Enseignante-chercheuse en psychologie sociale,
Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)*

Dans des villes comme Dakar, des espaces dont tous pouvaient profiter sont de plus en plus souvent privatisés. Les trottoirs sont transformés en parkings privés; les gares routières sont remplacées par des immeubles de prestige; les hôtels, résidences et magasins de luxe s'imposent sur le bord de mer. Pour résister à la privatisation des ressources communes et au néolibéralisme, les communautés s'organisent et s'essaient à l'en-commun, un mode de vie alternatif privilégiant le partage et l'accès aux ressources pour tous.

1. Qu'est-ce que les communs et l'en-commun ?

On appelle communs l'ensemble des biens créés ou hérités qui nous appartiennent à tous, que nous partageons et que nous gérons ensemble. Il est important ici de clarifier les éléments de cette définition. Par biens créés, hérités et partagés, nous entendons: l'air, l'eau, la terre, les minéraux, les forêts, la philosophie, l'internet, la religion, les logiciels libres, les routes, les universités, les bibliothèques, les marchés, les quartiers, les jardins publics, le jazz, etc.⁽⁴⁹⁾ Ces biens sont censés appartenir à tous, y compris aux générations futures, et même, dans certains cas, aux autres espèces de la planète. Les communs sont des biens gérés; on parle d'en-commun⁽⁵⁰⁾ pour décrire l'ensemble des pratiques sociales autour de la gestion des communs, et ces pratiques sociales sont déterminantes

⁴⁹ Voir Barnes, P. (2006). *Capitalism 3.0: A guide to reclaiming the commons*. San Francisco: Berrett-Koehler Publishers Inc. d'où cette liste est extraite, pour une liste plus complète des communs.

⁵⁰ Le terme anglais *commoning* est plus fréquent.

pour qu'on puisse parler de communs⁽⁵¹⁾. Donc un terrain vague dont personne ne s'occupe ne remplit pas vraiment la définition des communs.

L'en-commun n'est pas quelque chose de nouveau dans la mesure où les humains ont toujours eu à partager des ressources (territoires, eaux, etc.) et à organiser ce partage. Cependant, l'en-commun d'aujourd'hui est différent. Aujourd'hui, l'en-commun est un mouvement émergent de résistance au néolibéralisme. Il est décrit comme un nouveau paradigme social transformateur⁽⁵²⁾, la révolution du partage⁽⁵³⁾, le modèle économique pour le XXI^e siècle⁽⁵⁴⁾, la prospérité par le partage⁽⁵⁵⁾, le capitalisme 3.0, la révolution industrielle et le néolibéralisme étant les deux systèmes révolus⁽⁵⁶⁾. L'en-commun moderne est désiré, soigneusement choisi ou conçu, pensé par des individus qui :

- considèrent qu'une gestion collective, équitable et durable des ressources, même si elle nécessite une organisation particulière et quelques sacrifices, est meilleure pour le bien-être des individus, des communautés et de la planète que l'accumulation effrénée et individualiste de ressources ;
- remettent en question l'idée selon laquelle la croissance financière est un indicateur fiable de bien-être ;
- doutent de la capacité de l'état à assurer le bien-être des communautés et à résister face aux pressions du système néolibéral ;
- prônent un retour à l'être et aux relations sociales plutôt qu'à l'avoir.

Les initiatives d'en-commun inspirées par cette vision sont nombreuses : coopératives, jardins communautaires, banques de

⁵¹ Bollier, D. (2016). *Commoning as a transformative social paradigm*. New Systems: Possibilities and Proposals, 2.

⁵² Idem.

⁵³ Conrad, J. & on the Commons. (2014). *The sharing revolution: the essential economics of the commons*. On the Commons.

⁵⁴ Rosen, R. A. (2016). *A socialist economy for the 21st century: explorations of challenging issues*. New Systems: Possibilities and Proposals, 3

⁵⁵ Helfrich, S., Kuhlen, R., Sachs, W. & Sieflkes, C. (2009). *The commons: Prosperity by sharing*. Heinrich Boll Foundation.

⁵⁶ Barnes, 2006, *op. cit.*

temps, logiciels libres et autres open source, systèmes d'assurance maladie communautaire, licences *Creative Commons* pour libérer l'accès aux publications et à la connaissance, bibliothèques à outils, systèmes de partage de voitures et vélos, etc.

Dans la ville de Philadelphie (USA), un nouveau restaurant récemment ouvert propose aux clients de payer ce qu'ils veulent (il n'y a pas de prix sur les menus), pour encourager des interactions sociales entre des individus de classes sociales différentes.

Dans la ville de Kaolack au Sénégal, l'association communautaire APROFES (Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise) a mis en place des mutuelles d'épargne et de crédit, une mutuelle de santé, un système efficace d'assistance judiciaire, des programmes de lutte contre la malnutrition et de valorisation des produits locaux, des formations en agriculture biologique. L'APROFES dispose d'un bureau (présidente, secrétariat, comptabilité, etc.), obtient des financements de plusieurs bailleurs (par exemple OXFAM, Friedrich Ebert), et sert d'intermédiaire entre ces bailleurs et les populations organisées en groupements membres de l'APROFES (plus d'une centaine de groupements membres)⁽⁵⁷⁾.

À Dakar, l'association Kër Thiossane qui œuvre dans le quartier Jet d'eau a mis en place plusieurs initiatives autour des communs, y compris :

- un jardin communautaire dans un espace ayant auparavant servi de dépotoir d'ordures qui aujourd'hui sert de lieu de réunion et de détente pour les habitants, d'espace artistique (projections, expositions),
- une école des communs « basée sur l'expérimentation artistique, la culture libre et les savoirs partagés, un espace de type "fablab", dédié à la rencontre entre l'innovation numérique, la création et les savoirs traditionnels »⁽⁵⁸⁾, dans laquelle les savoirs traditionnels tels que la teinture, le tissage, la menuiserie sont alliés à des techniques modernes (imprimantes 3D, etc.).

⁵⁷ <http://courantsdefemmes.free.fr/Assoces/Senegal/APROFES/aprofes.html>

⁵⁸ <http://www.ker-thiossane.org/spip.php?article137>

Les activités de Kër Thioissane sont possibles grâce à une équipe permanente, des spécialistes de passage (par exemple, Kër Thioissane a récemment accueilli un spécialiste du vidéo mapping en résidence qui a offert des formations aux membres de la communauté), une bonne implication des habitants et de la mairie, des partenaires financiers (Organisation Internationale de la Francophonie, Ambassade des Pays-Bas, etc.).

2. Ni privatisation, ni vraiment État

Le mouvement des communs reproche beaucoup au capitalisme : crise environnementale, inégalités sociales, problèmes identitaires, raréfaction des ressources, mal de vivre, déshumanisation, etc. En effet, un mouvement axé sur le partage ne pourrait s'accommoder d'un système axé sur la privatisation (le non-partage).

Les rapports entre le mouvement des communs et l'État classique sont plus complexes. Le plus souvent, l'État est rejeté parce que considéré comme complice du système néolibéral. Barnes critique la relation trop étroite qui existe entre l'État et le secteur privé aux États-Unis : le responsable du domaine public a travaillé comme lobbyiste dans l'industrie minière, le responsable de la gestion de la qualité de l'air a travaillé dans l'industrie énergétique, le numéro deux de l'agence de protection de l'environnement a travaillé comme lobbyiste pour Monsanto (fabriquant d'insecticides et d'herbicides toxiques) et le numéro un de Superfund (une division de l'agence de protection de l'environnement responsable du nettoyage) a travaillé comme conseiller pour aider des entreprises à payer le moins possible pour le nettoyage des sites qu'elles ont pollué⁽⁵⁹⁾.

Dans d'autres cas, l'État est perçu comme pouvant jouer un rôle important dans la protection des communs de par sa capacité à mettre en œuvre des politiques publiques en phase avec l'idéologie du mouvement des communs. La constitution de l'Alaska par exemple stipule que les ressources naturelles appartiennent au peuple. Par conséquent, 75 % des revenus tirés de l'exploitation des ressources pétrolières sont utilisés en remplacement des impôts que les citoyens

⁵⁹ Barnes, 2006, *op. cit.*

auraient eu à payer ; le reste de ces revenus est réinvesti au profit des citoyens qui perçoivent des dividendes⁽⁶⁰⁾. Une telle politique donne à chaque citoyen un droit égal à celui des autres citoyens de profiter des ressources censées lui appartenir. Récemment, le président Macky Sall a inauguré une centrale solaire au nord du Sénégal, la plus grande d'Afrique de l'ouest. La centrale solaire répond non seulement aux besoins en électricité de la population sénégalaise, mais aussi à un souci de privilégier les alternatives écologiques⁽⁶¹⁾.

Concernant ces « collaborations » entre le mouvement des communs et l'État, les pays scandinaves (social-démocratie) sont souvent considérés comme étant les « meilleurs élèves ». Même si leurs gouvernements ont créé et encouragent un environnement favorable au secteur privé, ils savent assurer le bien-être des populations : ces pays ont des niveaux d'inégalités sociales très bas en plus d'une excellente qualité de vie⁽⁶²⁾. On pourrait penser que l'en-commun cohabiterait mieux avec le communisme, mais il existe une différence fondamentale entre les deux systèmes : dans l'en-commun, contrairement au communisme, l'État n'est pas propriétaire des ressources et ne gère pas leur distribution ; les ressources appartiennent et sont gérées par les communautés directement. D'ailleurs, l'en-commun reproche souvent au communisme de créer d'autres formes d'inégalités opposant l'État au peuple.

Aussi l'en-commun est-il un mouvement qui privilégie l'échelle communautaire plutôt que l'échelle nationale. Dans ce mouvement, l'accent est mis sur les relations de confiance entre individus qui se côtoient régulièrement dans le temps ou/et l'espace, qui partagent des ressources, qui ont une vision commune de la gestion de ces ressources et qui mettent en place les règles de gestion qui leur conviennent. Ceci peut accentuer le rejet de l'État ou du moins, ceci suggère que l'en-commun se propose d'être un système

⁶⁰ Barnes, 2006, *op. cit.*

⁶¹ On note cependant que ce même président Sall s'obstine à vouloir construire une centrale de charbon à Bargny, Sénégal.

⁶² Kenworthy, L. (2016). *Social democracy. New Systems : Possibilities and Proposals*, 3.

complémentaire ou parallèle et non un système qui cherche à remplacer l'État.

3. L'en-commun : rêve ou possibilité ?

Le néolibéralisme est bâti sur le modèle de l'*homo-œconomicus*. C'est une conception de l'être humain qui le définit comme étant fondamentalement égoïste et préoccupé par la satisfaction de ses désirs. Le marché est, selon cette logique, le meilleur moyen d'assurer le bonheur de tous : il permet à ceux qui désirent des biens (censés les rendre heureux) de se les procurer, et à ceux qui disposent de biens de les vendre pour d'autres biens qu'ils désirent plus.

Le modèle de l'*homo-œconomicus* a significativement contribué à un pessimisme dans les sciences sociales, économiques, et naturelles vis-à-vis des communs et de la capacité des humains à bien les gérer, pessimisme qui s'est surtout répandu à cause d'un article influent intitulé *The tragedy of the commons* (la tragédie des communs), publié dans la revue *Science* en 1968⁽⁶³⁾. Selon l'auteur, l'écologiste Garrett Hardin, l'être humain serait trop égoïste pour être capable d'une bonne gestion des biens communs. Chacun ne chercherait qu'à exploiter les communs au maximum et leur destin tragique serait leur destruction suite à la surexploitation. La privatisation serait le meilleur moyen de « sauver » les communs de l'égoïsme humain.

Dans un tel contexte, il est facile de voir le mouvement des communs comme un petit mouvement d'idéalistes çà et là, un mouvement qui ne gagnera jamais assez de terrain pour remettre en question l'hégémonie du néolibéralisme. Cependant, il existe de plus en plus de travaux de recherche suggérant que le modèle de l'*homo-œconomicus* est incomplet pour comprendre le comportement humain.

En 2002, les psychologues Daniel Kahneman et Amos Tversky reçoivent le prix Nobel d'économie pour leurs travaux de recherche démontrant que les décisions humaines déviaient systématiquement des prédictions du modèle de l'*homo-œconomicus*. En 2009, le prix

⁶³ Hardin, G. (1968). "The tragedy of the commons". *Science*, 162 (3859), pp. 1243-1248.

Nobel d'économie est attribué à Elinor Orstrom, première femme à recevoir ce prix, pour son travail sur les communs. Orstrom a analysé plusieurs sociétés traditionnelles (en Éthiopie, en Écosse, au Népal, etc.) et a démontré, contrairement à la thèse d'Hardin, que ces sociétés avaient pu survivre et assurer leur bien-être grâce à des mécanismes efficaces de gestion des communs.

En fait, l'être humain n'est pas qu'égoïste et préoccupé par la satisfaction de ses désirs, il a d'autres motivations. Il peut être motivé par des émotions comme l'empathie qui le rendent capable de partager la souffrance d'autrui et d'agir pour diminuer cette souffrance sans rien attendre en retour, parfois même au prix de sacrifices importants. C'est par exemple le cas du don d'organe anonyme, analysé par Godbout⁽⁶⁴⁾, qui illustre la capacité humaine à donner quelque chose d'aussi précieux qu'un organe à quelqu'un qu'on ne connaît pas et qu'on ne verra jamais. Cette sensibilité à la souffrance des autres est innée et peut même s'observer chez les nouveau-nés⁽⁶⁵⁾. L'être humain a aussi des motivations psychosociales qui le poussent à s'investir pour le bien-être du groupe pour que perdurent la personnalité, les valeurs, l'identité, les normes, la nature des relations avec les membres des groupes, etc. auxquels l'individu appartient.⁽⁶⁶⁾

Même s'il est possible que des communautés s'épanouissent grâce à l'en-commun, l'adoption d'un style de vie axé sur le partage reste difficile. Le néolibéralisme semble avoir colonisé les esprits. Aujourd'hui, nous nous définissons et définissons les autres par rapport aux possessions matérielles qui constituent le principe essentiel de structuration des sociétés et des rapports sociaux⁽⁶⁷⁾. Il faudra un travail de décolonisation de l'esprit pour un retour à l'être au lieu de l'avoir. Il existe de plus en plus d'initiatives en ce sens, même hors du monde de l'en-commun. L'économiste Amartya Sen,

⁶⁴ Godbout, J. T. (2013). *Le don, la dette et l'identité*. Paris: Le Bord de l'Eau.

⁶⁵ Rifkin, J. (2011). *Une nouvelle conscience pour un monde en crise: Vers une civilisation de l'empathie*. Babel.

⁶⁶ Tyler, T. R. (2011). *Why people cooperate: The role of social motivations*. Princeton and Oxford: Princeton University Press.

⁶⁷ Baudrillard, J. (1970). *La société de consommation*. Éditions Denoël.

qui a beaucoup influencé la politique du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), a remis en question la pertinence des indicateurs classiques de développement qui mettent en avant les aspects financiers et proposé que l'accent soit mis sur le bien-être et la qualité de vie. D'autres initiatives des Nations unies telles que les Objectifs du Millénaire pour le Développement et les nouveaux Objectifs du Développement Durable ont des objectifs similaires.

Conclusions

L'objectif de cette communication était de présenter l'en-commun, un mouvement émergent de contestation des logiques d'accumulation du système néolibéral, axé sur le partage, le bien-être global et la gestion collective, équitable et durable des ressources. Les initiatives pratiques d'en-commun (logiciels libres, jardins collectifs, coopératives, etc.) et les travaux de recherche sur le sujet qui se multiplient suggèrent que l'en-commun pourrait être une alternative prometteuse, malgré l'influence de l'idéologie néolibérale qui reste un obstacle de taille.

Références

- Baudrillard, J. (1970). *La société de consommation*. Editions Denoël.
- Bollier, D. (2016). *Commoning as a transformative social paradigm*. New Systems: Possibilities and Proposals, 2 .
- Conrad, J., & on the Commons. (2014). *The sharing revolution: the essential economics of the commons*. On the Commons.
- Godbout, J. T. (2013). *Le don, la dette et l'identité*. Paris: Le Bord de l'Eau.
- Hardin, G. (1968). The tragedy of the commons. *Science*, 162 (3859), 1243-1248.
- Helfrich, S., Kuhlen, R., Sachs, W., & Siefkes, C. (2009). *The commons: Prosperity by sharing*. Heinrich Boll Foundation.

Kenworthy, L. (2016). Social democracy. *New Systems: Possibilities and Proposals*, 3.

Rifkin, J. (2011). *Une nouvelle conscience pour un monde en crise: Vers une civilisation de l'empathie*. Babel.

Rosen, R. A. (2016). *A socialist economy for the 21st century: explorations of challenging issues*. *New Systems: Possibilities and Proposals*, 3 .

Tyler, T. R. (2011). *Why people cooperate: The role of social motivations*. Princeton and Oxford: Princeton University Press.

Réflexions sur les conditions de l'action politique transformatrice

Daniel Cirera

*Secrétaire général du Conseil scientifique de la fondation Gabriel Péri
(France)*

Le thème proposé soulève une question centrale dans la réflexion : la confrontation et les stratégies à mener par les forces proprement politiques à l'instar des partis et des mouvements sociaux. L'articulation entre les *alternances* politiques et les *alternatives* sociales – au sens large, voire global – nous conduit à définir les champs de l'intervention et des projets politiques. A partir des analyses et de l'expérience pratique se définissent leur interpénétration ou leur conflictualité. L'appréhension de la question et des réponses à y apporter est nécessairement déterminée par le moment. La séquence historique, ou tout simplement le contexte social et politique, marque les conditions dans lesquelles se pose la question du « changement ». Où en sommes-nous donc aujourd'hui ? Comment la question se pose-t-elle en Europe ? Quels points nodaux se coagulent dans les échanges d'analyses des expériences avec celle des acteurs sociaux et politiques progressistes africains ?

Le débat sur l'articulation entre alternance et alternatives n'est pas nouveau. Il s'est posé à chaque moment où le mouvement progressiste, ouvrier, anticolonial et anti-impérialiste conférait au changement politique une dimension transformatrice, plus ou moins radicale en termes de contestation de la domination du capital ou d'émancipation démocratique, mais inscrite dans un projet transformateur.

Dans la période de recul de ces forces et idées transformatrices, avec l'affirmation du modèle néolibéral et ses politiques qui se sont généralisées en Europe, les changements politiques se sont concrétisés dans des alternances entre des forces qui ne contestaient pas ce modèle, mais au contraire le mettaient en œuvre avec la mise

en cause de l'Etat social (keynésien dans la majorité des cas), dans le cadre démocratique libéral. Ces alternances se sont systématisées dans les décennies 1990-2000, entre forces dominantes ou sous forme de coalitions, sans que cela ne se traduise par des changements, notamment en matière de politique économique et sociale. La construction européenne dominée à partir de ces années-là par les exigences de la concurrence, la libération des mouvements de capitaux, la domination des marchés a accéléré et amplifié ces évolutions.

Ainsi la problématique de la stabilité par *l'alternance* s'est trouvée bousculée par les réalités. Face aux conséquences des politiques néolibérales – et cela à l'échelle des continents – on assiste à un retour en force de la question sociale posée comme question politique. Cette réaction a conduit à revitaliser la conception clivante de *l'alternative*, c'est-à-dire à subvertir le changement politique par la transformation émancipatrice des rapports de forces sociaux et démocratiques.

La crise de 2008, en approfondissant les inégalités et en délégitimant les politiques néolibérales et d'austérité, a renforcé cette émergence de la question sociale. Elle a pris la forme dans plusieurs pays d'Europe, comme aux Etats-Unis, d'une irruption populaire non maîtrisée dans les cadres institutionnels démocratiques. On a pu ainsi parler d'insurrection des urnes.

Il est pertinent de mettre en relief le rapport de ces insurrections électorales avec ce que portaient et exprimaient de révolte sociale et de revendication de démocratie « réelle » les mouvements contre l'austérité à l'œuvre dans les années 2000 et renforcés après 2008. C'est le cas en Grèce avec le succès de Syriza, en Espagne avec l'irruption de Podemos après 2014 dans l'élan du mouvement des Indignés de 2011. Pour les Etats-Unis, la poussée de la candidature de Bernie Sanders aux primaires démocrates est indissociable du mouvement Occupy Wall Street face à la crise financière, des mobilisations diverses pour le salaire minimum, pour le droit à la santé, de la révolte contre les droits d'inscription à l'université et globalement face à l'explosion des inégalités.

Le fait que cette insurrection prenne la forme du vote pour Donald Trump, pour le Brexit en Grande-Bretagne ou pour des

forces populistes de droite dans plusieurs pays d'Europe – comme dans d'autres continents – appelle la lucidité sur le fait que ce besoin pressant, irrépensible, d'alternative, ce rejet du système, ne se traduit pas mécaniquement par des choix progressistes. Au contraire, dans le contexte de crise et en l'absence de perspective alternative convaincante et de mouvements sociaux dans les pays développés, le libre-échange peut être rejeté comme espace de la mise en concurrence sur la base du moins-disant social ou environnemental. Ce phénomène est amplifié par l'expérience d'alternances consensuelles mettant indifféremment en œuvre les politiques néolibérales. Dès lors les résistances au modèle peuvent conduire à un repli protecteur. Quand les bouleversements du monde modifient le rapport de force mettant en cause ou relativisant la prédominance de « l'Occident » dans la gestion des affaires du monde, particulièrement dans les puissances impérialistes et ex-coloniales, le désarroi et l'inquiétude de l'avenir se conjuguent avec les effets de déclassement provoqués par la crise et les dynamiques inégalitaires du système⁶⁸.

Sans chercher à dramatiser les conséquences de telles évolutions populaires, on ne peut ignorer les logiques de « guerre » que véhiculent les politiques qui instrumentalisent les préjugés xénophobes, comme cela se constate avec la poussée de courants politiques d'extrême-droite en Europe, et sous d'autres formes dans l'électorat de Donald Trump. Dans d'autres conditions, on peut être alerté par l'instrumentalisation des convictions religieuses et leur dévoiement à des fins politiques attisant l'intolérance et légitimant l'usage de la violence terroriste.

Ces dangers doivent être pris très au sérieux et être combattus avec la plus grande détermination. L'essentiel cependant réside pour les progressistes dans leur capacité à l'élaboration stratégique d'alternatives s'appuyant sur cette délégitimation du néolibéralisme,

⁶⁸ Organisation international du travail, Rapport mondial sur les salaires 2016/2017 : Les inégalités salariales au travail : http://www.ilo.org/global/research/global-reports/global-wage-report/2016/WCMS_537988/lang--fr/index.htm -- Oxfam, « Une économie au service des 99 % », document d'information, janvier 2017 : https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/bp-economy-for-99-percent-160117-fr.pdf

du « tout marché capitaliste », exprimée dans un double mouvement : l'expression d'une exigence démocratique qualitativement nouvelle articulée avec la critique radicale des politiques d'austérité, du dumping social. Il s'agit de saisir le potentiel de cette exigence démocratique qualitativement nouvelle, dans la mesure où elle est revendication de pouvoir, de maîtrise de sa vie et de son destin face à la dépossession pour le peuple de sa souveraineté et pour les individus de leur liberté et de leurs droits civiques. Cette dépossession est souvent concrétisée dans des niveaux de corruption longtemps subis jusqu'à devenir insupportables, dans tous les sens du terme. Nous retrouvons cette problématique dans les mouvements diversifiés qui ébranlent les pays occidentaux, et pour ce qui nous concerne, la construction européenne. Nous la constatons également dans des mouvements tels que ceux qui ont conduit aux « Printemps arabes » et dans ceux qui se manifestent en Afrique subsaharienne dans la dernière période.

Il est une question qui demanderait de longs développements et des échanges approfondis, celle de la souveraineté. Ces tensions, qui s'expriment jusqu'à des révoltes populaires, des révolutions démocratiques, des insurrections par les urnes évoquées à propos de votes en Europe et aux Etats-Unis, mettent au cœur du débat politique cette question de la souveraineté. Que signifie la conquête ou reconquête de la souveraineté populaire et nationale dans le contexte de mondialisation, face aux marchés, aux élites, à des institutions instaurées ou dévoyées au profit d'oligarchies ou de clans despotiques? Se trouve ainsi posée, sous forme de question, une réflexion pour un débat à venir : n'y a-t-il pas ici, pour les forces progressistes, de gauche, un champ d'intervention pour articuler cette reconquête dans une dynamique entre approfondissement démocratique et priorités sociales? Intégrer dans cette revendication et ces luttes la dimension de classe, n'est ce pas lui conférer sa dimension de solidarité et progressiste face aux appels au repli?

Quelques remarques enfin pour résumer quelques idées. Notre recherche d'alternatives pour des réponses et des constructions progressistes, articulant alternance politique et changement de politiques, se pose dans un moment d'affrontement de haute intensité. Cet affrontement trouve son paroxysme avec la crise

qui touche au cœur du système. Elle nous touche directement, en Europe et en Amérique du Nord, mais ses effets sont globaux.

L'affrontement idéologique par la critique des orientations néolibérales soulève une question qui taraude les consciences : l'alternative au libéralisme est-elle possible, réellement ?

L'affrontement porte aussi sur la vision du monde : fermeture, repli, affrontement, guerre, ou bien ouverture et coopérations ?

Et enfin, sur les réponses politiques : réponse aux demandes de participation démocratique et citoyenne, ou autoritarisme, concentration des pouvoirs et déni de démocratie ?

Je souhaite insister à ce moment de cette réflexion sur un point à mon sens essentiel dans le débat. Partant de l'analyse des réalités présentes – fondamentalement le contexte de crise – la réponse progressiste, en termes de classe, c'est-à-dire au sens de rassemblement de forces populaires, se fonde sur la centralité de la question politique. Politique en ce sens que les luttes sociales, pour la vie, pour une existence décente, pour la liberté et l'émancipation, soulèvent des questions et des revendications politiques. Je pense bien entendu aux luttes anti-austérité ou aux Etats-Unis pour l'augmentation du salaire minimum, contre les inégalités (les 99 % face aux 1 %), pour la santé, contre la répression et le racisme.

En ce sens il me paraît essentiel de revenir sur le fait que les changements politiques, la plupart du temps inattendus, sont à mettre en relation avec de puissants mouvements sociaux. On notera que ces mouvements sont une combinaison entre des mouvements de caractère nouveau et des mobilisations syndicales et politiques plus structurées, plus traditionnelles.

Nous touchons là à une autre question déterminante, stratégique : l'articulation dynamique entre les mouvements, les mobilisations sociales, au sens large, et les changements politiques. Cette articulation propose un cadre d'efficacité à l'engagement citoyen, tel qu'il est proposé dans l'intitulé du débat. Il est une caractéristique de nombre de ces mouvements, et parmi les plus représentatifs : l'engagement et l'adhésion populaires se déterminent non pas en soutien à un programme, mais en identification de la réponse ou de la proposition politique à ce qui s'est exprimé dans la population, dans la rue et dans les consciences. Cette expression

se réalise sous des formes diversifiées, en fonction des contextes, de rapports de force et des cultures. En m'en tenant aux plus connues et significatives, comment comprendre Sanders sans Occupy et les luttes que j'évoquais, Syriza sans le puissant mouvement anti-austérité (avec plus de 10 grèves générales), Podemos sans les Indignés, le gouvernement socialiste au Portugal soutenu par les autres forces de gauche, sans la multiplication des mobilisations populaires et syndicales ?

Ces situations, qui souvent ont surpris par leur puissance et leurs effets politiques, ont posé et posent la question du rôle des organisations politiques, de leur capacité à se mettre au service du mouvement. Elles posent la disponibilité créative pour proposer une vision, une perspective, pour rassembler. Elles posent la question de leur capacité de renouvellement quand se creuse le fossé entre les organisations et les citoyens. Elles posent la question des conditions de l'action politique transformatrice.

Ces questions, auxquelles comme Européens nous sommes confrontés, rejoignent le fond commun des recherches à l'œuvre en Afrique. L'urgence, le niveau et la qualité des réponses à apporter donnent son sens à l'impératif d'échange et de confrontations d'expériences. Il ne s'agit pas d'apporter des solutions toutes faites – aussi vaines qu'inefficaces – mais de donner à voir les contradictions qui minent le vieux monde et les convergences dans l'action. C'est essentiel pour donner crédit, au-delà des slogans, à l'idée que l'avenir est moins que jamais écrit.

Session 3 :

*Relation Europe-Afrique,
paix et sécurité collective :
analyses et propositions*

1. Jeunesse, radicalisation et djihadisme

Le djihad, une islamisation de la rage du désespoir

Alain Bertho

*Anthropologue, université Paris 8 – Maison des sciences
de l'homme Paris-Nord (France)*

Cette analyse s'appuie sur des années de travail sur les mobilisations urbaines en France et dans le monde, qui se sont centrées depuis 2005, sur la place de la violence dans ces mobilisations, notamment sous la forme d'émeutes, mais aussi, depuis 2015 à travers le terrorisme. Elle articule la constitution d'une base de données mondiale mise à jour quotidiennement et disponible en ligne⁽⁶⁹⁾ et des enquêtes localisées en France, au Brésil et au Sénégal. Nous pouvons affirmer que nous vivons visiblement une période singulière comme il en existe environ tous les demi-siècles. J'ai eu l'occasion de développer ce point dans mon ouvrage *Le temps des émeutes* paru en 2009⁽⁷⁰⁾. Ce constat fait depuis plusieurs années éclaire de façon particulière la montée actuelle de la violence djihadiste et elle la resitue dans un contexte historique plus large qu'il convient de bien poser dans toutes ses dimensions⁽⁷¹⁾. L'ethnocentrisme européen est un prisme déformant. La montée de la violence émeutière, comme la montée des actions dites terroristes est un phénomène mondial dont les épïcêtres se situent sur les autres continents.

Génération mondialisation : « une autre fin du monde est possible »⁽⁷²⁾ ?

Ce phénomène mondial est la face obscure de la mondialisation, directement lié à celle-ci sur deux points essentiels. Le premier concerne l'accroissement global et terrible des inégalités, sources

⁶⁹ Anthropologie du présent <http://berthoalain.com>. Toutes les statistiques d'émeutes de cet article sont issues de cette base de données.

⁷⁰ Alain Bertho, *Le temps des émeutes*, éd. Bayard, octobre 2009, 272 pages.

⁷¹ Alain Bertho, *Les enfants du chaos. Essai sur le temps des martyrs*, La Découverte, 211 pages.

⁷² Graffiti sur un mur de Paris lors des mobilisations du printemps 2016 contre la loi El Khomri ou « loi travail ».

d'affrontements dont nous n'avons sans doute encore vu que les prémisses. C'est la thèse portée notamment par l'universitaire britannique Paul Roger dans son livre *Irregular war, Isis and the new threat from the Margins* (2016, Ed I.B. Tauris). Le second point concerne la délégitimation des États nationaux pris dans la financiarisation, comme représentants des intérêts de leur peuple : la corruption des pouvoirs et le mensonge des gouvernants deviennent aujourd'hui une évidence massivement partagée. L'avènement de ladite mondialisation fut aussi l'effondrement du communisme et de la figure moderne de la révolution et de la politique comme puissance populaire⁽⁷³⁾. C'est dans ce contexte qu'il est sans doute aujourd'hui « plus facile d'imaginer la fin du monde que la fin du capitalisme » (Slavoj Žižek).

Si comme le disait Tocqueville : « chaque génération est un nouveau peuple », la génération qui vient aujourd'hui à l'âge adulte est la première génération de la mondialisation, postcommuniste et post-historique. C'est d'ailleurs une génération dans laquelle celles qui l'ont précédée et qui sont aujourd'hui au pouvoir investissent peu. La jeunesse n'est plus si facilement vue comme l'avenir du monde. Les manifestations violentes et les émeutes liées à la hausse des droits universitaires en est la conséquence la plus universelle.⁽⁷⁴⁾

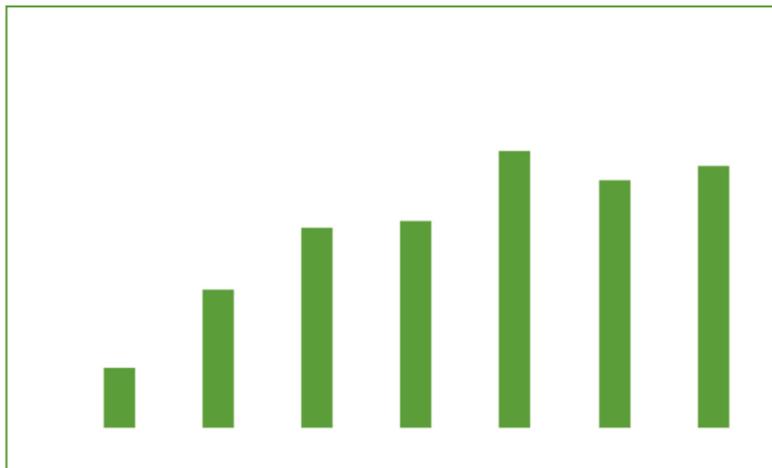


⁷³ Alain Bertho, « De l'émeute au soulèvement la révolution n'est plus ce qu'elle était. », *Revue internationale et stratégique* 2014/1 (n° 93), Pages 73-80.

⁷⁴ Alain Bertho, « Naissance d'une génération ? » in Nicole Gallant ED, *Les jeunes et l'action politique: participation, contestation, résistance*, Presses de l'Université Laval, Québec, mars 2016, pages 43-60.

La mondialisation contre la démocratie

C'est cette génération qui est l'actrice principale de la flambée mondiale d'émeutes et d'affrontements civils qu'on observe depuis le début du siècle.



Cette violence s'installe au-delà de 2011 qui semblait pourtant marquer un tournant avec le printemps arabe. 2012 et 2013 sont des années de grands mouvements nationaux : la Turquie (la place Taksim), le Brésil (le Mondial), l'Ukraine... mais le niveau d'affrontements reste fort en 2014, 2015 et 2016 avec un retour à des explosions plus localisées et une montée des affrontements communautaires (la moitié des émeutes en 2016).



Les situations qui génèrent ces affrontements sont très diverses : mort d'un jeune ou grève ouvrière, coupure d'électricité ou usine polluante, vie chère ou conflits religieux, élections ou expulsions de bidonvilles. Mais les mêmes situations, les mêmes gestes, le même répertoire se retrouvent d'un continent à l'autre. Partout l'exaspération qui pousse à l'affrontement semble la même, toujours motivée par l'impossibilité de se faire entendre des pouvoirs, quel que soit le régime politique. Ces émeutes sont bien le symptôme de la disparition d'un espace de représentation politique, le symptôme de la séparation des peuples et des pouvoirs.

Crise de l'État et de la politique comme capacité collective des gens

L'année 2011 avait semblé ouvrir une nouvelle séquence pour deux raisons. Tout d'abord, pour la première fois depuis les émeutes, la rage désespérée s'était muée en soulèvements nationaux capables de « dégager » des pouvoirs en place en Tunisie et en Egypte. Deuxièmement, un nouveau répertoire démocratique s'y était inventé (l'occupation des places). Il a traversé la Méditerranée en mai avec l'occupation de la Puerta del Sol et le mouvement

des Indignados, en Espagne, puis l'Atlantique en octobre avec le mouvement Occupy Wall Street aux États-Unis.

Mais « cette année des peuples » fut aussi porteuse de bien des désillusions. La force des soulèvements ne fut décisive que lorsqu'elle portait une figure nouvelle de la Nation et pouvait rallier l'armée (en Tunisie et en Égypte dans un premier temps). Ailleurs, en Libye, au Yémen, en Syrie, la guerre civile conduisait soit à la destruction de l'État, soit au massacre des peuples. D'autre part, la force subjective de ce soulèvement était justement qu'il n'était pas guidé par une stratégie de pouvoir, laissant à d'autre le soin d'occuper les places laissées libres. La suite fut décevante en Tunisie, dramatique en Égypte. Quant au mouvement Occupy, qui refusa d'emblée toute figure nationale sans aller plus loin que les soulèvements dans la stratégie de pouvoir, il ne pouvait que s'éteindre de lui-même sans porter d'alternative.⁽⁷⁵⁾

La montée des émeutiers liés aux processus électoraux eux-mêmes en est le symptôme le plus flagrant dans les années qui suivent. La question de la politique comme capacité collective des peuples, des perspectives à opposer à la corruption et au mensonge reste donc entière. La voie est ouverte à une professionnalisation.

Djihad : une forme localisée de la rencontre de la professionnalisation et de la violence

La nouvelle stratégie djihadiste exposée dès 2004 dans le livre collectif *Gestion de la barbarie*, paru en Afghanistan, est une réponse adaptée au chaos. Elle articule une stratégie territoriale dans le chaos moyen-oriental créé successivement par l'intervention militaire américaine en Irak en 2003 et par la guerre civile en Syrie à partir de 2011. Et elle est une réponse millénariste aux questions existentielles d'une jeunesse du No futur. Dans une région du monde unie par une vieille histoire coloniale (l'Europe, le Moyen-Orient et

⁷⁵ Alain Bertho « L'instabilité s'installe », in *L'année stratégique 2014* dirigé par Pascal Boniface, Armand Colin, pages 84-95 ; « Le protestataire, personnalité de l'année 2011 », in *L'année stratégique 2013* dirigé par Pascal Boniface, Armand Colin ; « De la colère au soulèvement », in *L'année stratégique 2012* dirigé par Pascal Boniface, Armand Colin, Pages 83-93.

l'Afrique) où l'islamisme politique dans sa diversité peut se poser comme un contre-discours de peuples dominés et une modernité alternative à la mondialisation « corruptrice »⁽⁷⁶⁾, le djihad se pose comme sa figure « révolutionnaire ».⁽⁷⁷⁾

Par-delà la diversité des situations nationales qu'il conviendrait d'analyser, la comparaison de la courbe de la violence civile et celle des actes terroristes⁽⁷⁸⁾ indique bien le lien fort qui existe entre les deux phénomènes sur les quinze dernières années. On voit notamment comment l'échec de l'année 2011 et la rechute de l'espérance agissent comme un catalyseur. On a bien plus affaire à une islamisation de la rage du désespoir qu'à une radicalisation de l'islam hors de tout contexte historique.



⁷⁶ François Burgat, *Comprendre l'Islam politique*, La Découverte, 2016.

⁷⁷ Scott Atran, *l'Etat Islamique est une révolution*, Éditions Les Liens qui libèrent, 2016.

⁷⁸ Sources : Global Terrorism Database, Université du Maryland, USA.

Quelles stratégies face au terrorisme ?

Mariam Touré

Coordinatrice de la ligue des femmes « Awa Keita » du parti SADI (Solidarité Africaine pour la Démocratie et l'Indépendance), Mali

Le terrorisme peut être défini comme usage de la violence (sabotage, attentat, prise d'otage, assassinat) à des fins politiques, religieuses ou idéologiques pour déstabiliser et frapper massivement l'opinion publique. Le terrorisme peut être le fait d'individus ou de groupes non étatiques en lutte contre un régime politique. La lutte contre ce fléau ne date pas d'aujourd'hui. Dès 1986, l'État français a élaboré une loi antiterroriste pour faire face à ce danger. De nombreux États se sont engagés dans ce combat, pourtant, ce fléau ne fait qu'augmenter occupant une place toujours plus importante sur la scène politique et diplomatique.

Il est donc nécessaire de se poser certaines questions, et d'abord de savoir quelle véritable arme il nous faut pour lutter contre le terrorisme. Pour y répondre, l'étude des causes et des conséquences de ce fléau sur les États, les populations et sur la diplomatie internationale est utile.

Avec l'évolution du monde et du système de mondialisation, le terrorisme se développe à une vitesse incomparable dans l'histoire, tant au niveau national qu'international. A l'échelle d'un pays, un individu avec d'autres peut se lever contre un régime et utiliser le terrorisme. La fragilisation de l'État crée des conditions favorables à l'implantation des terroristes sur les territoires comme le montre la crise de 2012 au Mali où pendant que les institutions étaient déstabilisées et dysfonctionnaient, des groupes de terroristes et de bandits se sont installés au nord du pays parmi lesquels Aqmi et les salafistes d'Ansar Dine dont l'objectif était d'appliquer la charia au Nord-Mali, puis dans toute l'Afrique de l'Ouest.

Le terrorisme connu récemment par la France peut s'apparenter à une forme de vengeance. Des groupes terroristes utilisent des jeunes fragilisés qui vivent dans des conditions difficiles, comme

c'était le cas de Mohamed Merah et de Amedy Coulibaly originaire du Mali.

Le terrorisme vise la destruction des infrastructures et de vies humaines comme lors de l'attentat du Bataclan le 13 novembre 2015, et celui du World Trade Center en 2001 qui fit 3 000 morts et instilla la psychose au sein des populations. Le terrorisme a pour but d'inculquer la peur dans l'esprit des gens.

Le terrorisme entraîne la chute de la fréquentation touristique. Les attaques de Boko Haram au Niger, en Centrafrique, du MNLA au Mali et plus récemment du FLM (Front de libération du Macina), ont engendré une baisse d'activité du secteur de 6 % dans l'espace UEMOA. Bamako a connu l'attaque de l'hôtel Radisson en novembre 2015, la Côte d'Ivoire celle de Grand-Bassam en mars 2016.

La baisse du tourisme a des conséquences économiques négatives sur les pays de la région qui tirent une partie de leur croissance de ces activités.

Les terroristes qui se revendiquent de l'islam pour justifier leurs actes sont les premiers ennemis de la religion musulmane qui ne permet pas de telles hostilités envers son prochain. Ils veulent susciter la peur de la religion musulmane. Cela provoque une montée du racisme et des actes racistes, de la méfiance des uns envers les autres et la division.

Ce fléau échappe au contrôle des États alors qu'ils sont tous impliqués de manière directe ou indirecte dans la lutte contre le terrorisme. Il faudrait d'abord renforcer les liens de solidarité et d'assistance, renforcer les moyens de défense, voire même les effectifs de la protection civile. Un travail particulier doit être effectué concernant la sécurité sur les réseaux sociaux utilisés très fréquemment par les terroristes pour recruter les jeunes.

Face à l'échec de l'utilisation de la violence contre ce fléau, ne faut-il pas opter pour de nouvelles stratégies de dialogue et de négociation avec ces groupements qui s'organisent sans pour autant avoir des territoires fixes? Il est nécessaire d'élaborer des terrains d'entente.

Le salafisme radical au Sahel : décryptage d'une idéologie politique

Rahmane Idrissa

Politiste (Niger)

Partons de trois faits apparemment sans rapport les uns avec les autres : premièrement, le terrorisme et la violence extrémiste dans certaines parties du monde, parfois caractérisée comme étant du terrorisme « islamiste », voire « islamique » ; deuxièmement, un certain degré de consensus parmi les analystes politiques sur l'incompatibilité entre « l'islam » et « la démocratie libérale » ; et, troisièmement, les tentatives faites par les pays de la région ouest-africaine du Sahel – la zone étudiée dans ce texte – de maintenir des régimes de démocratie libérale.

En Occident en particulier, les deux premiers faits sont sources de peur et d'anxiété par rapport à l'islam. Pour bien des observateurs occidentaux, la vieille question de « l'islam et la démocratie » a reçu des réponses perturbantes à travers des événements violents qui sont conceptualisés comme un affrontement titanesque entre des civilisations opposées, indiquant que « l'islam » s'évertuerait à détruire « les valeurs de l'Occident ». Cette perspective gagne en plausibilité grâce à des théories dans lesquelles « l'islam », ou « l'islam politique », apparaît comme une catégorie analytique corrélée presque automatiquement avec l'extrémisme violent. En ce sens, l'islam politique est perçu comme étant surdéterminé par la violence et la belligérance, la religion elle-même étant conçue comme représentant une menace potentielle pour la sécurité physique des citoyens occidentaux ou, plus généralement, pour les valeurs et principes qui sont au fondement des sociétés occidentales modernes. Dans cette perspective, le point d'entrée dans ces questions complexes est, de façon singulièrement réductrice, la violence et la pathologie – ce qui a mené, notamment, à l'émergence d'un programme de politiques publiques et de recherches interdisciplinaires, « l'antiterrorisme » (« *counterterrorism* »), dans lequel les questions posées et les théories

explicatives énoncées se focalisent sur la violence et la pathologie islamiques. En « délocalisant » ces questions dans le Sahel, on pense modifier cette perspective.

Les États-nations du Sahel sont caractérisés par une population très majoritairement islamisée, des efforts tenaces, sinon couronnés de succès, de pratique de la démocratie libérale et, dans certains d'entre eux, un niveau élevé et/ou endémique de violence extrémiste. Cela veut dire que tous les éléments constitutifs des interrogations contemporaines sur l'islam politique sont rassemblés de façon unique dans leur contexte particulier. À l'inverse des pays du Moyen-Orient, ceux du Sahel se montrent relativement attachés au régime de la démocratie libérale; et par contraste avec les pays occidentaux de tradition libérale démocrate qui sont frappés par la violence extrémiste, ils ont, comme on vient de le mentionner, une population très majoritairement islamisée. Ces spécificités font d'eux un laboratoire idéal pour examiner les implications de questions qui, ailleurs, déroutent par leur singularité contextuelle.

Ce bref essai résume très partiellement l'argumentaire développé autour du cas sahélien dans un livre qui paraîtra au début de l'été 2017 chez Routledge, *The Politics of Islam in the Sahel. Between Persuasion and Violence*. On se focalise ici sur deux points seulement : d'abord la caractérisation, à travers une série de distinctions analytiques, du salafisme radical comme une idéologie politique et non une doctrine religieuse; ensuite un survol des cinq études de cas réalisés sur le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Nigeria (du nord) et le Sénégal. Une conclusion générale offrira une interprétation de la perspective que nous pouvons avoir sur la question à partir du cas sahélien.

1. Religion et idéologie

Si la religion, l'islam, est une clef de compréhension indispensable du salafisme radical, il convient de problématiser le sens dans lequel on l'entend généralement, par exemple en faisant usage du concept d'« islam politique ». L'islam politique est entendu diversement comme un synonyme de « l'islamisme » (idéologie aux contours vagues), comme se référant à une politisation de l'islam par des groupes aux intérêts et aux tendances doctrinales variés, ou encore, comme renvoyant à toute interprétation religieuse de

la vie politique dans un contexte défini comme étant islamique. La notion repose ainsi sur l'idée d'un lien référentiel *inévitabile* entre l'islam et la politique, découlant du « fait » que l'islam proposerait un projet politique inhérent d'où découleraient l'idéologie islamiste, la politisation de la religion et l'islamisation de la politique. En soi, tout ceci n'est pas complètement inexact ou erroné, mais le concept confond, à notre avis, des ordres de phénomènes distincts, menant du coup à des biais et des abus d'interprétation, le plus dangereux étant bien celui qui isole l'islam comme une religion essentiellement politique – plus politique, en tout cas, que toute autre religion vivante.

Ici, l'on part bien de l'islam, mais en faisant une série de distinctions analytiques (empiriquement fondées) qui nous rapprochent plus exactement, pensons-nous, de la nature réelle des phénomènes observés.

L'islam, comme univers de religion et de civilisation, est donc bien le cadre général. Mais cet univers contient un grand nombre de courants et d'orientations théologiques, dont trois revêtent une importance particulière dans le contexte sahélien : l'islam clérical, l'islam soufi, et l'islam salafique. Ces théologies, à leur tour, déterminent au moins trois attitudes générales parmi les musulmans du Sahel. L'attitude la plus répandue est celle qui mène à une pratique religieuse diversement déterminée par des aspects donnés des trois théologies susmentionnées, de manière à la fois générique et personnelle. Les deux autres attitudes dérivent, quant à elles, de la quête du savoir religieux, toujours très importante en islam. On a, d'un côté, une attitude de retraite hors des affaires du monde, par exemple la *khalwa*, ou retraite spirituelle des soufis ; et de l'autre le réformisme, c'est-à-dire l'idée que l'on a acquis une connaissance de la doctrine islamique correcte, et on veut donc la manifester au monde à travers un processus de *tajdid*, qui signifie « rénovation ».

Toutes ces attitudes ont, bien entendu, des implications sociales et politiques. En schématisant, on peut dire que la première attitude mène à ce qu'on constate en général chez la plupart des musulmans de par le monde, une pratique religieuse à la fois privée et sociale qui n'a pas vraiment d'accents politiques. L'attitude de retraite mène même à l'évitement de la politique comme étant une de ces choses

mondaines qui distraient le plus de la quête de la vérité ou de la voie droite. L'attitude de réforme, en revanche, mène à un engagement dans le monde, pour prêcher la conformité à ladite voie droite. C'est une attitude théologico-politique, et on la retrouve aussi bien chez les soufis que chez les salafis.

C'est le réformisme qui mène au radicalisme – ce que l'on comprendrait mieux en soulignant le fait qu'alors que le réformisme est théologico-politique, le radicalisme est un phénomène purement politique. Ou pour le dire avec précision : le souci du réformisme est de corriger la pratique religieuse, d'améliorer la culture religieuse, de publier les interprétations correctes, du point de vue du *mujaddid* (du réformateur) de la doctrine religieuse. L'objectif du radical est de créer une conformité entre la doctrine religieuse et la société à travers l'action politique, y compris à travers l'action politique violente, et c'est lorsque la violence intervient qu'il est loisible de parler d'extrémisme.

Toutes les trois variantes de doctrine islamique dominante au Sahel (le cléralisme, le soufisme et le salafisme) peuvent mener au radicalisme et à l'extrémisme et l'ont d'ailleurs fait, à travers l'histoire, dans des conditions sociales et politiques spécifiques. Par exemple, le Sahel du XIX^e siècle a été le siècle des djihads, tous entrepris par des réformateurs soufis soit de la *Qadiriyya* ou de la *Tijaniyya*. Dans les conditions du XX^e et du début du XXI^e siècle, cependant, c'est le réformisme salafique qui mène au radicalisme et à l'extrémisme.

Dans la section qui suit, on montre comment et dans quelles conditions spécifiques ces distinctions ont mené, au Sahel, au développement du salafisme radical et, dans deux pays au moins (Mali et Nigeria), à la montée de la violence extrémiste.

2. Le Cas sahélien

Le mot « Sahel » est une expression géographique renvoyant à la zone de steppe aride bordant le désert du Sahara depuis le sud du Sénégal jusqu'au Soudan. D'un point de vue historique et culturel, le mot recouvre ce que les historiens, s'inspirant des écrits arabes, appellent justement le « Soudan » ou « pays des Noirs » (« *Soud* » = « Noir » en arabe), et qui englobe aussi bien la steppe aride que la

savane herbeuse et arborée qui la jouxte au sud. Ici, on examine la section ouest-africaine du Sahel, comprenant, de l'ouest à l'est, le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso, le Niger, et le nord du Nigeria. Du point de vue notamment des liens historiques, la Guinée, la Mauritanie et le Tchad auraient pu être inclus dans ce groupe, mais les territoires de ces cinq pays constituent bien l'essentiel du Sahel ouest-africain.

Contrairement aux idées reçues, cette région n'était guère islamisée avant l'ère moderne, dans la mesure où il n'y exista pas d'islam de masse avant le XX^e siècle et, avant cette période, l'hégémonie culturelle de l'islam n'a pris racine que dans le territoire du califat de Sokoto, un Etat impérial régi par la Sharia et fondé au début du XIX^e siècle au Soudan central (correspondant en gros à l'actuel nord du Nigeria). La forme religieuse dominante était partout l'animisme, et l'islam soudanais était adapté à l'organisation sociale traditionnelle et à l'économie politique de la région, qui limitaient sévèrement ses possibilités d'expansion. En dehors du monde haoussa, la plupart des sociétés soudanaises étaient hiérarchisées en groupes statutaires comprenant des nobles et des hommes libres au sommet, des artisans et griots au milieu, et des esclaves à la base. Cette organisation était fondée sur des croyances religieuses complexes, et l'islam n'a pu la pénétrer qu'en s'y adaptant, c'est-à-dire en engendrant un groupe statutaire islamique clérical, connu en français sous le nom générique de « marabouts », et au sein duquel la religion demeura confinée. L'islam se répandit aussi dans les réseaux marchands et fut souvent la religion dominante des villes marchés intégrées dans l'économie transsaharienne. À travers ces connexions marchandes, il pénétra parfois – mais pas systématiquement – les cours royales et les lignages aristocratiques. Il en fut particulièrement ainsi dans les cités-États haoussas, à partir du XV^e siècle. Par contraste, les cercles dirigeants des États mossi (Burkina Faso) restèrent imperméables à l'islam jusqu'au début du XX^e siècle. Dans tous les cas, à travers le Sahel, les masses restèrent attachées aux cultes animistes jusqu'au début de l'ère coloniale. De la fin du 17^e à la première moitié du XIX^e siècle, les groupes cléricaux des sociétés semi-nomades, en particulier les *Torodbé* des Peuls, fondèrent un certain nombre d'États musulmans à l'issue

de djihads ou d'insurrections cléricales, mais seul celui de Sokoto (1803-1903) réussit véritablement à imposer l'hégémonie culturelle de l'islam à travers son territoire.

La colonisation fut, dans ces conditions, décisive pour l'islamisation de masse au Sahel. L'urbanisation et les mouvements de population liés à la mise en place de l'économie coloniale et d'une nouvelle économie de marché, l'affaiblissement subséquent de l'organisation sociale traditionnelle et la collaboration administrative entre colonisateurs et notables musulmans induite par l'homologie entre les méthodes européennes et les arts islamiques de gouvernement déclenchèrent un processus d'islamisation de masse qui fut particulièrement spectaculaire dans les régions les moins islamisées, comme le sud du Niger, la Haute-Volta (Burkina Faso) et le sud du Mali. Ainsi, alors qu'environ 5 % seulement des habitants du Burkina Faso étaient musulmans au début du XX^e siècle, plus de 60 % le sont au début du 21^e.

En même temps, cependant, la colonisation jeta aussi les germes de l'État civil. Le régime politique colonial était une forme de dictature, mais il était également fondé sur des pratiques de « mission civilisatrice », notamment dans les domaines scolaire et judiciaire, qui donnèrent rapidement naissance à une petite société civile locale, en général distinguée par l'europhonie (francophonie dans les colonies françaises et anglophonie au nord du Nigeria). Pour les membres de cette société civile, adhérant souvent à des idéologies indépendantistes (nationalismes progressiste et conservateur), l'État devait tout naturellement être un État civil, constitué par des citoyens et constituant, en retour, des citoyens, c'est-à-dire, les membres porteurs de droits politiques et civils d'une société politique (une « cité ») dont les lois dériveraient de la souveraineté du peuple (des citoyens en corps). L'indépendance n'était pas conçue comme devant être l'invention d'une nouvelle forme d'État, mais plutôt comme devant être l'acquisition, par les sujets coloniaux, des mêmes droits politiques et civils (« de l'homme et du citoyen », pour reprendre la formulation française) dont jouissaient les citoyens métropolitains.

En opposition à cette naturalisation de l'État civil, apparut, au cours des années 1940, une nouvelle idéologie qui affirma que les

nations sahéliennes naissantes étaient essentiellement musulmanes et devaient donc être gouvernées par la Sharia, parler arabe et être régies par un État islamique soumis à la souveraineté non pas du peuple, mais de Dieu. Si les tenants de l'État civil étaient généralement europhones, ceux de l'État ou de la république islamique étaient souvent des arabisants. La généalogie de cette idéologie est assez complexe et peut être décrite à travers quatre variantes : malio-burkinabé, sénégalaise, nord-nigériane, et nigérienne. Les résumés proposés ci-dessous sont schématiques à l'extrême, et l'on renvoie à l'ouvrage *The Politics of Islam in the Sahel* pour une description plus fouillée et complexe.

La variante malio-burkinabé repose sur une alliance entre les arabisants (anciens étudiants de l'université Al-Azhar du Caire notamment), inspirés par le salafisme moderniste des Frères musulmans, et les wahhabites, généralement issus de milieux commerçants et de cercles populaires proches du capital marchand. À cause de l'imbrication sociale et culturelle entre le sud du Mali et l'ouest du Burkina, la situation voltaïque (burkinabé) apparaît comme un dérivé de la situation malienne, d'autant plus qu'il n'existait pas (et n'existe toujours pas) d'hégémonie culturelle de l'islam au Burkina – pays où presque tous les chefs d'État furent des catholiques. Cette configuration explique également pourquoi la crise de l'extrémisme violent au Mali a eu des répercussions plus directes au Burkina – notamment avec des attaques salafistes contre les écoles et les services administratifs/sécuritaires – que dans d'autres pays voisins, apparemment plus exposés (Niger, Sénégal).

La variante sénégalaise est aussi promue par des arabisants, mais dans un contexte de domination écrasante de l'islam soufi, l'appoint sociologiquement crucial d'un salafisme populaire, comme le wahhabisme, ne s'est pas développé ici. Le salafisme radical sénégalais est donc essentiellement une idéologie de « société civile » pilotée par des associations religieuses.

La variante nord-nigériane est liée étroitement à la manière dont la colonisation britannique s'est adaptée aux structures de gouvernement de l'ancien califat de Sokoto à travers le système dit de l'« *indirect rule* ». Le grand idéologue salafiste Abubakar Gumi, principal promoteur du salafisme radical au Nigeria, était

un produit de cette politique, même s'il a défini sa posture par un rejet de la « domination mentale » britannique. Dans le cas du Nigeria, le salafisme radical n'est donc lié, dans sa genèse au moins, ni à Al-Azhar ni au wahhabisme, mais relève plutôt d'un processus purement local.

Enfin la variante nigérienne, très tardive, puisque datant seulement des années 1980 (alors que toutes les autres avaient pris forme depuis les années 1940) dérive en bonne part de l'expansion du salafisme radical nord-nigérian à travers la formation du mouvement Izala à la fin des années 1970. De même que l'ouest du Burkina est socio-culturellement intégré avec le sud du Mali, le centre-sud du Niger, région de la majorité haoussa du pays, est socio-culturellement intégré avec le nord du Nigeria, si bien qu'à peine apparu dans ce dernier pays, Izala a fait de rapides progrès au Niger. À côté du salafisme populaire Izala, le Niger connaît également un salafisme dogmatique porté par des « intellectuels » et piloté par des associations islamiques, en une configuration qui n'est pas sans rappeler la situation sénégalaise.

Si le salafisme radical existe dans chacun des pays du Sahel, les évolutions dans les cinq pays sont très différentes, voire divergentes. L'idéologie a abouti à la violence au Mali et au Nigeria. Dans ces deux pays, tout comme au Niger et au Sénégal, elle a affaibli le principe de laïcité sans cependant compromettre (pour le moment du moins) le projet de l'État civil. Au Burkina, l'idéologie n'a pas pris racine dans le paysage politique, ce qui, pourtant, ne met pas ce pays à l'abri des attaques extrémistes, du fait des liens étroits existant entre les salafistes burkinabés et ceux du Mali.

Ces variations résultent de plusieurs facteurs, y compris les différences dans les bases sociologiques du salafisme radical dans chaque pays, l'attitude de l'État au fil du temps, et des accidents historiques, comme l'attaque de « rebelles touaregs » contre le Mali, qui a abouti à un djihad dans le nord de ce pays. L'espace imparti ne permettant pas d'entrer dans plus de détails, il ne nous reste plus qu'à tirer quelques conclusions du cas sahélien.

Quelques conclusions

Ce que nous apprend le cas sahélien, avant tout, c'est que le salafisme radical est une idéologie politique, non une doctrine religieuse. L'idéologie, contrairement à la religion, a besoin d'ennemis et d'adversaires pour se développer. Elle agit aussi à travers plusieurs méthodes, et la violence extrémiste n'est pas la plus pratiquée, bien que c'est celle qui se remarque le plus facilement. Idéologie tenace, qui s'est maintenue sur plusieurs décennies, le salafisme radical n'a cependant jamais réussi à imposer ses vues au Sahel, à l'exception des États du nord du Nigeria où il a mené à une codification de la Sharia. Néanmoins, il maintient les systèmes politiques sahéliens sous pression, entravant ainsi le progrès du projet de l'État civil. Paradoxalement, il en est ainsi particulièrement depuis que ces systèmes se sont démocratisés, permettant ainsi au salafisme radical non seulement de s'organiser sans craindre de répression autoritaire, mais aussi de mieux se définir par opposition à la démocratie, le régime politique par excellence de l'État civil. En fin de compte, ses succès et ses échecs dépendront d'un certain nombre de facteurs, en particulier l'expansion (ou non) de sa base sociologique et la robustesse de ses adversaires idéologiques (libéraux-démocrates) et doctrinaux (soufis).

Le paradoxe sénégalais et l'anthropologie du terrorisme

Mouhamadou El Hady Ba

Philosophe, FASEF Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Nous nommons « paradoxe sénégalais » le fait que, malgré une très grande religiosité et une extrême domination de l'islam, le pays est, non seulement sur le plan institutionnel mais également sur le plan social, fondamentalement une République démocratique. Pourquoi en est-il ainsi? Nous expliquons ce paradoxe par la manière particulière dont l'islam soufi sénégalais prend en charge la déviance et la marginalité. Dans un premier moment, nous allons illustrer et défendre cette thèse du « paradoxe sénégalais ». Dans un deuxième temps, nous allons comparer le Sénégal au Mali et montrer que les causes de l'irruption du Djihadisme au Mali sont également présentes au Sénégal. Le fait que le takfirisme⁽⁷⁹⁾ ne se développe pas au Sénégal et n'y devienne pas violent peut donc être considéré comme une manifestation du paradoxe sénégalais. Dans un troisième temps nous nous servons des figures de deux chefs religieux un peu marginaux dans le mouridisme: Serigne Modou Kara et Cheikh Béthio Thioune pour expliquer le paradoxe sénégalais. Cette explication nous permet d'appuyer une analyse anthropologique, proposée notamment par Scott Atran, de l'attrait du Djihadisme pour une frange de la jeunesse occidentale. Nous terminerons en proposant une solution s'appuyant notamment sur les travaux de Robert Putnam.

En février 2013, Pierre-Amath Mbaye et moi-même avons écrit, dans le cadre du *Think Tank Ipode*, un article dont le titre

⁷⁹ On nomme takfiriste les mouvements qui, se référant au théologien médiéval Ibn Taymiyya (1263-1328), se permettent, contrairement à la tradition musulmane, de décréter que d'autres musulmans autoproclamés n'en sont pas de véritablement se donnant donc le droit de les tuer pour apostasie.

était : « La crise malienne et ses leçons pour le Sénégal »⁽⁸⁰⁾. Comme son titre l'indique, notre but dans ce papier était double. D'une part comprendre l'enchaînement causal qui a abouti à cette crise et d'autre part, comprendre quels étaient les risques de contagion au Sénégal⁽⁸¹⁾. Dans cet article nous avons distingué « les causes proximales et les causes distales » de la crise du Mali. De notre point de vue, les causes distales étaient :

- l'exploitation des identités par le colonisateur français et l'existence subséquente de conflits inter et intracommunautaires au nord Mali,
- le tracé des frontières,
- la sous-administration et l'enclavement du nord Mali.

Aussi importantes que soient ces causes distales, elles n'étaient pas, de notre point de vue, le déclencheur de la crise. Les deux causes proximales les plus importantes étaient :

- d'une part la jonction qui s'est opérée entre le MNLA, Ansar Dine et les organisations islamistes issues d'AQMI,
- et d'autre part, ce que nous avons pudiquement nommé « l'effondrement des élites maliennes ».

Cette seconde cause proximale nous paraissait la plus importante de toutes. Nous essayions alors d'expliquer cet effondrement des élites maliennes (qu'elles soient du nord ou du sud) en examinant quelques hypothèses comme le niveau d'iniquité de la société (tel que mesuré par le coefficient de Gini), l'inefficacité du système scolaire et le niveau de corruption perçue. De ces différents facteurs, nous montrions que la pauvre qualité des ressources humaines (surtout dans l'élite locale) était la plus importante. Ces analyses nous permettaient de tirer des leçons sans concession pour le Sénégal qui, comme le Mali d'avant la crise fait figure d'exemple démocratique, alors qu'il voit la légitimité de ses élites s'éroder du fait des inégalités, son système éducatif se dégrader et surtout qu'il gère un certain nombre de crises de basse intensité. Il nous semblait

⁸⁰ <http://thinktank-ipode.org/2013/02/22/la-crise-malienne-et-ses-lecons-pour-le-senegal/>
dernier accès le 18 mars 2017

⁸¹ Ou plus exactement quels étaient les risques que le Sénégal sombre dans une variante du takfirisme.

que le Sénégal lui-même pouvait potentiellement sombrer dans ce genre de phénomènes.

Si comme nous le constatons, il y avait des similitudes si importantes entre le Mali d'avant la crise et le Sénégal, pourquoi notre pays ne s'effondre-t-il pas? Il me semble que ce que nous avons négligé dans cet article de 2013, c'est ce que je nomme ici le « paradoxe sénégalais ». Comment la prise en compte de ce paradoxe sénégalais nous permet-elle de mieux comprendre la stabilité d'une société sénégalaise au bord de l'abîme? Que nous apprend ce paradoxe sur le terrorisme islamiste contemporain et sur l'attrait qu'il exerce sur une partie de la génération actuelle de musulmans? Dans ce qui suit, je vais d'abord, illustrer et défendre ce concept de paradoxe sénégalais avant de voir comment il peut nous aider à mieux comprendre notre contemporanéité.

1. Le paradoxe sénégalais

Un paradoxe est un fait qui va à l'encontre de l'opinion commune. Ce n'est pas nécessairement une contradiction mais c'est perçu comme tel par le sens commun. Donc le « paradoxe sénégalais » n'est ni une anomalie, ni une contradiction de la société sénégalaise. C'est simplement une caractéristique de cette société qui va à l'encontre de la doxa de notre époque. Illustrons d'abord le paradoxe sénégalais avant d'essayer de l'expliquer.

Commençons par un exemple *a priori* trivial. Quand Macky Sall a été élu président de la République en 2012, il s'est développé un discours plus ou moins admiratif autour de la première dame. Il était affirmé que, pour la première fois de l'histoire du Sénégal, ce pays avait une première dame véritablement sénégalaise. Le service de communication de la présidence de la République à lui-même essayé de mobiliser ce trope en montrant par exemple la première dame servant un petit-déjeuner plantureux et caricaturalement sénégalais à notre président. Il me semble que c'est là, l'une des meilleures illustrations de ce que je nomme le paradoxe sénégalais. Nos premières dames étaient des Françaises⁽⁸²⁾. Notre premier

⁸² Ou perçues comme telles. Madame Elisabeth Diouf était une Sénégalaise née au Sénégal!

président est un catholique ayant gagné des élections face à des concurrents musulmans dans un pays à 94 % musulman.

Une manifestation plus sérieuse de ce paradoxe sénégalais se retrouve dans la très récente et très controversée étude du Timbuktu Institute⁽⁸³⁾ sur la radicalisation des jeunes de la banlieue dakaroise. Un des résultats, perçu comme contradictoire, voulait que 54 % des sondés soient prêts à organiser un référendum pour que la charia soit appliquée au Sénégal mais que 81,7 % de ces mêmes sondés se prononcent pour la conservation du système laïc actuel⁽⁸⁴⁾. Comment comprendre de tels paradoxes ? Pourquoi des musulmans élisent-ils un chrétien, votent-ils pour des hommes mariés à des étrangères, chrétiennes de surcroît, et peuvent-ils vouloir la conservation d'un système laïc ? Cela est d'autant plus étonnant si l'on sait qu'au Sénégal, la notion de « croyant non pratiquant » a très peu de sens.

Comment expliquer ce paradoxe ? Une piste de recherche nous semble être le caractère essentiellement soufi de l'islam sénégalais. Le soufisme, comme on le sait dérive de la figure du Khidr, l'homme vert (cf. Coran 18-65-82). De ce fait, dans le soufisme, il y a, de manière essentielle, l'idée qu'existent des saints cachés dont les actes – apparemment essentiellement hérétiques – traduisent en fait une connaissance de réalités échappant au profane. Cette origine oblige les confréries soufies à une certaine tolérance envers la marginalité. Si réellement le Khidr est un saint encore plus au fait des décrets et secrets divins que Moïse qui est pourtant un prophète et s'il est vrai

⁸³ Samba, Bakary (sous la direction scientifique de), Ba Mouhamadou, Duchenne Geneviève, Hanne, Yague S. & Mbaye, Mame Seyni, « Facteurs de radicalisation. Perception du terrorisme chez les jeunes dans la grande banlieue de Dakar », Dakar, octobre 2016, rapport disponible à l'adresse suivante : <https://timbuktu-institute.org/wp-content/uploads/2016/10/TIM.1610-Rapport-radicalisation-Dakar.pdf>; dernier accès le 18 mars 2017

⁸⁴ Bien évidemment, ce résultat n'a rien de contradictoire. On peut 1) vouloir garder le système actuel et penser que dans une démocratie, les citoyens doivent se prononcer sur ce genre de questions 2) vouloir un système globalement laïc mais intégrant certains aspects de la Charia.

que Mansour Halladj⁽⁸⁵⁾ est un saint mais qu'en même temps il était normal qu'il fut écartelé; alors tout marginal, tout ivrogne, tout assassin même est potentiellement un saint, un « walliou » comme on dit au Sénégal. Cette conception permet de comprendre la myriade d'organisations, plus ou moins hétérodoxes, à la périphérie des confréries religieuses sénégalaises classiques. Les plus célèbres d'entre elles sont les thiantacounes de Cheikh Béthio Thioune et les Baye Fall de Serigne Modou Kara. Ces mouvements regroupent une partie de la jeunesse urbaine sénégalaise.

Si l'on considère leur recrutement, il y a une différence notable entre ces deux mouvements. Le recrutement de Cheikh Béthio Thioune est plus diversifié. Il se fait essentiellement à l'école notamment au collège et au lycée. Dans la quasi-totalité des lycées dakarois, il y a une cellule de ce mouvement. Ce qui est remarquable est qu'il y a une rétention telle que dans tous les segments de la société se retrouvent des membres de ce mouvement. Il y a donc des thiantacounes chez les cadres supérieurs aussi bien que chez les chômeurs. Le recrutement de Serigne Modou Kara est moins diversifié. Les membres de ce mouvement sont essentiellement des marginaux au regard des normes qui régissent la société sénégalaise. Ils ont la réputation de ne se réunir que pour se droguer et boire de l'alcool. Ce qui est intéressant c'est que, même si la société sénégalaise tout entière reconnaît le caractère peu orthodoxe des pratiques de ces mouvements-là, il n'en demeure pas moins qu'ils sont partie intégrante de l'une des confréries les plus importantes de ce pays : la confrérie mouride. Qu'est-ce que cela nous apprend de ce que nous avons nommé le paradoxe sénégalais ? L'un et l'autre mouvement me paraissent intéressants pour trois raisons :

1. D'abord parce qu'ils donnent un cadre non pas de légitimation mais d'exercice de modes de vie qui autrement auraient été non seulement ostracisés mais également sévèrement punis.

⁸⁵ Mansour Halladj (857-922) est un poète et mystique persan exécuté pour avoir proclamé sa propre divinité. Les soufis considèrent généralement que sa proclamation est véridique même si, légalement, elle n'avait pas lieu d'être ce qui justifie également son exécution. Cf. Louis Massignon : *La passion de Husayn ibn Mansûr Hallâj* Gallimard, Paris 1975

2. Ensuite parce que l'une et l'autre organisation donnent un réseau social à leurs membres. C'est particulièrement frappant dans le cas de Cheikh Béthio Thioune. Il permet à des jeunes de se marier en échappant aux lourdeurs que la société sénégalaise attache aux cérémonies familiales. Mais le plus intéressant c'est que des jeunes qui, économiquement n'auraient eu aucune chance de sanctionner leur union, non seulement peuvent se marier, mais vont également bénéficier d'un petit pécule de 500 000 Fcfa. C'est là un aspect négligé des confréries: elles ne prennent pas seulement de l'argent à leurs membres. Elles ont également un rôle de redistribution de ces ressources. Elles mettent par ailleurs en contact des individus qui autrement ne se seraient jamais rencontrés créant un réseau socio-économique transcendant les classes sociales.
3. Enfin parce que ces mouvements aux marges des confréries donnent un sentiment d'appartenance et de fraternité à des personnes qui, par leurs goûts, l'hétérodoxie de leur pratique religieuse ou leur situation économique auraient autrement été des atomes en déréliction. Ces personnes seraient allées dans toutes les directions; notamment vers le salafisme qui, dans beaucoup de pays musulmans est la seule fraternité offerte aux marginaux.

L'existence à la périphérie des confréries religieuses de groupes hétérodoxes qui récupèrent les jeunes en déshérence nous semble être la principale raison pour laquelle les versions salafistes de l'islam ne connaissent pas le succès qui aurait dû être le leur, vue la situation économique du pays. L'autre raison – sur laquelle nous n'insisterons pas – est le fait que 2 % de la population en 2005 (et sans doute plus en 2016) a quitté le pays.

Si je reviens au soufisme, c'est cette tolérance pour la dissension qui fait que des leaders comme Cheikh Béthio Thioune ou Serigne Modou Kara peuvent prospérer comme chefs religieux. Quoi que l'on puisse penser de ces dirigeants⁽⁸⁶⁾, ce serait une erreur que d'ignorer le rôle de contrôle et la gouvernementalité au sens foucauldien qu'ils

⁸⁶ Surtout si l'on sait que Cheikh Béthio Thioune sera jugé en mars 2017 pour meurtres et est actuellement en liberté provisoire.

exercer sur une partie vulnérable de la population. Qu'est-ce que cela nous apprend sur l'anthropologie du terrorisme ?

2. Comment peut-on être terroriste ?

Après les attentats de ces deux dernières années en France, la nécessité d'une pensée sérieuse sur le terrorisme islamiste a été plus que jamais ressentie. Bien évidemment, dans le monde anglo-saxon, ce processus de conceptualisation des causes du terrorisme islamiste avait déjà commencé dès après le 11 septembre 2001. Comment devient-on terroriste ? Y a-t-il une spécificité du terrorisme islamiste ? La controverse récente entre deux grands politistes français nous donne une première piste de réponse. Au-delà des propos peu amènes qu'ils se sont jetés à la figure par voie de presse⁽⁸⁷⁾, Olivier Roy et Gilles Kepel représentent en effet deux manières antagonistes d'expliquer l'attrait du terrorisme.

Gilles Kepel affirme que les attentats sont la conséquence directe de la guerre civile interne à l'islam qu'il avait déjà théorisée⁽⁸⁸⁾. Cette guerre opposerait, selon lui, les salafistes aux formes traditionnelles de l'islam. Le salafisme serait essentiellement violent et ayant pris le contrôle, c'est tout naturellement qu'il attaquerait le corps social qui est le sien, en l'occurrence la France. De ce fait, il serait, d'une certaine manière, nécessaire de contrôler ce qui se dit dans les mosquées pour vérifier que la forme d'islam qui y est prêchée est conforme aux valeurs de la République. Il n'est guère étonnant que Kepel soit le penseur préféré de politiciens culturalistes et obsédés du contrôle comme l'actuel premier ministre français Manuel Valls.

A contrario de Kepel, Olivier Roy affirme, quelque peu paradoxalement, que l'islam n'est pas nécessairement une explication pertinente du terrorisme islamiste. Il n'y a pas nécessairement une singularité djihadiste selon lui. Pour Olivier Roy, ce qu'il faut voir

⁸⁷ Kepel et Roy ont eu une controverse très violente notamment à travers le journal *Libération*. L'article de Cécile Daumas « Olivier Roy et Gilles Kepel, querelle française sur le jihadisme » mis en ligne sur le site de *Libération* le 14 avril 2016 récapitule cette querelle et ses enjeux à la fois scientifiques et politiques http://www.liberation.fr/debats/2016/04/14/olivier-roy-et-gilles-kepel-querelle-francaise-sur-le-jihadisme_1446226 dernier accès le 18 mars 2017.

⁸⁸ Notamment dans *Fitna. Guerre au cœur de l'islam*, Gallimard, Paris, 2004

c'est qu'il y a une *radicalisation de la jeunesse* qui adopte *a posteriori* les armes et le discours fourni par le takfirisme. Il en veut pour preuve que si l'on considère les derniers attentats en France, que ce soient les frères Kouachi ou Abdelhamid Abaaoud (Saint Denis, 2015), on se rend compte qu'il n'y a pas chez eux la pratique religieuse que l'on attendrait de salafistes. Il écrit : « le premier point sur lequel les jeunes radicalisés ne sont pas salafistes, c'est l'orthopraxie : ils n'attachent guère d'importance aux normes quotidiennes du halal, aux cinq prières »⁽⁸⁹⁾. Par exemple, Abaaoud, à l'approche de la mort, ne s'assure même pas que le repas qu'il prend est halal mais se contente d'un MacDo. « Or souligne-t-il, pour un salafiste, rien ne justifie un relâchement du respect strict des normes quotidiennes, hors des cas prévus par la charia. L'imminence de la mort ne dispense pas du respect de la norme, au contraire. »⁽⁹⁰⁾ Si l'on sait le soin que prend n'importe quel musulman un tant soit peu pratiquant, vivant en occident pour manger halal, c'est effectivement révélateur. Cela fait dire à Roy⁽⁹¹⁾ que s'il y a certes, avec le takfirisme, une radicalisation de l'islam, c'est là un phénomène qu'il faut disjoindre de l'islamisation de la radicalité qui est à l'origine des attentats terroristes. Il affirme que « la source de la radicalisation n'est pas le salafisme, même si le succès de ce dernier repose sur des mécanismes sociaux et générationnels qui fonctionnent aussi chez les radicaux. »⁽⁹²⁾ Se focaliser sur l'islam risque de voiler les vraies raisons de la colère des jeunes qui deviennent terroristes.

L'islam est-il un facteur important dans le terrorisme islamiste ? S'agit-il d'une radicalisation de l'islam ou la teinture islamique n'est-elle là que pour masquer une radicalisation qui s'explique par d'autres raisons ? Et surtout, cela éclaire-t-il le paradoxe sénégalais ou bien celui-ci n'est-il qu'un épiphénomène insignifiant ? Il nous semble que les découvertes de Diego Gambetta et Steffen Hertog d'une part et de Scott Atran de l'autre nous permettraient de répondre à ces questions.

⁸⁹ Olivier Roy, *Le djihad et la mort*, ed Seuil, 2016, p. 108

⁹⁰ Idem p. 109

⁹¹ Empruntant une expression d'Alain Bertho

⁹² O. Roy, op cit p. 110

Depuis 2007, Diego Gambetta – un sociologue italien d'Oxford qui a, entre autres, travaillé sur la mafia – et Steffen Hertog – un politiste spécialiste du Moyen Orient – ont uni leurs efforts pour essayer de mieux comprendre le phénomène du terrorisme islamiste. Dans une série de publications⁽⁹³⁾ ils démontrent que:

1. Les ingénieurs, médecins et scientifiques sont surreprésentés chez les islamistes violents dans les pays arabes⁽⁹⁴⁾,
2. Que les mêmes profils sont également retrouvés dans les groupes d'extrême droite occidentaux mais pas chez les groupes d'extrême gauche ni chez les islamistes occidentaux,
3. Que dans les groupes d'opposition non violents du monde musulman, les profils STEM⁽⁹⁵⁾ ne sont pas surreprésentés.

Que conclure de ces faits? Selon Gambetta et Hertog, ce qu'il faut en conclure, c'est que l'attrait pour le Jihad n'est pas dû à la pauvreté ni à une religiosité plus importante mais à deux choses.

1. D'abord à une structure cognitive et émotionnelle particulière, commune aux membres des groupes d'extrême droite occidentaux et aux islamistes.
2. Ensuite à une divergence entre les promesses faites aux profils STEM à l'entrée à l'université et leur situation. De fait, dans tous ces pays, les formations STEM sont extrêmement sélectives et dures. L'accord tacite est qu'après une telle formation un emploi bien rémunéré est garanti. C'est dans les pays où ce n'est pas le cas que s'est d'abord développé le terrorisme islamiste, constatent Gambetta et Hertog. Le seul pays où les STEM ne sont pas surreprésentés dans les cellules terroristes est l'Arabie

⁹³ Cf. Gambetta, Diego and Hertog, Steffen "Engineers of Jihad", *Sociology Working Papers Paper*, Number 2007-10, Department of Sociology, University of Oxford.

"Why are there so many engineers among Islamic radicals?" *European Journal of Sociology*, 2009, 50 (2) 201-230.

Engineers of Jihad. What education can tell us about violent extremists? Princeton University Press, 2016.

⁹⁴ Par exemple, Gambetta et Hertog notent que plus de 2000 ingénieurs et architectes ont été mobilisés par le Hezbollah libanais pour reconstruire le pays après la guerre avec Israël en août 2006. Cf. Gambetta et Hertog (2007-p.7)

⁹⁵ STEM –pour Science, Technology, Engineering & Mathematics– est l'acronyme consacré pour désigner les curricula dans les sciences dites dures.

saoudite. Cependant, en Arabie saoudite, les profils STEM ne chôment pas; ce qui tendrait à confirmer l'hypothèse de la déception mortifère.

Si l'on suit Gambetta et Hertog, c'est la déception suite à la violation du contrat social par la société à laquelle on appartient qui serait à l'origine de la violence terroriste. La coloration islamique serait donc seconde.

La dernière thèse intéressante pour nous est celle de Scott Atran. Atran est un anthropologue cognitif qui, bien avant les attentats du 11 septembre 2001, travaillait sur les limites de la théorie du choix rationnel lors des négociations politiques intercommunautaires (comme dans le conflit israélo-palestinien). L'un de ses résultats les plus frappants était que dans certains cas, les combattants ne s'avéraient prêts à cesser le combat que si des gestes symboliques sont d'abord accomplis par la partie adverse⁽⁹⁶⁾.

C'est tout naturellement qu'après le 11 septembre 2001, Atran a redirigé ses recherches vers la compréhension des motivations des terroristes islamistes. Il a donc interrogé des milliers de terroristes, de Gaza à l'Afghanistan en passant par tous les théâtres d'opérations de ces dernières années. Selon Atran l'attrait des mouvements radicaux violents s'explique par le fait que ce sont d'abord des mouvements révolutionnaires. Ce sont d'après lui, les rares mouvements qui proposent un projet aussi fort, un idéal aussi exaltant que celui qu'au début du siècle dernier offraient les partis communistes. Que ce projet soit religieux et violent est anthropologiquement secondaire. Le fait est qu'il est un puissant attracteur que les jeunes, partout dans le monde, s'ils sont insatisfaits de leur sort, peuvent saisir et essayer de faire avancer. À l'appui, du caractère secondaire de la religion dans la radicalité violente, Atran apporte le fait suivant: « jusqu'en 2001, le groupe d'assaillants suicidaires le plus prolifique celui des Tigres de Libération de l'Élam Tamoul, qui se veut, de son propre aveu, un mouvement séculier de libération nationale dont les membres sont nominalement de confession Hindou. »⁽⁹⁷⁾

⁹⁶ Atran, S., Axelrod, D., & Davies, Richard, *Sacred barriers to conflict resolution* vol. 317, 24 August 2007, pp. 1039-1040

⁹⁷ Scott Atran, *Talking to the enemy* Penguin books 2010 p. 412, notre traduction.

Jusqu'à la chute du mur de Berlin, le communisme et l'anticommunisme, le fascisme et l'antifascisme, l'anticolonialisme, le panafricanisme et le nationalisme arabe offraient aux jeunes désireux de changer le monde des modalités d'engagement qui leur permettaient d'espérer améliorer le sort de l'humanité. Avec ce que Fukuyama⁽⁹⁸⁾ a nommé la fin de l'histoire marquée par l'hégémonie idéologique du libéralisme économique, nul projet exaltant ne s'offre plus à la jeunesse sinon celui de s'enrichir. Le genre de projets englobant et exaltant comme le projet communiste qui a réuni et donné un but à la vie de beaucoup de membres des générations précédentes n'existe plus vraiment pour les gens de notre génération. Nous sommes des atomes dont la plus haute ambition semble être de nous engraisser et d'accéder à la classe dominante. Or, comme l'a montré le sociologue américain Robert Putnam⁽⁹⁹⁾, ce qui fait fonctionner une société c'est l'existence de liens sociaux transversaux qui permettent aux individus de milieux sociaux différents d'avoir une certaine fraternité et donc de se préoccuper du bien commun et pas seulement de leur propre intérêt. Pour Atran, c'est la nature humaine et son aspiration à la grandeur, particulièrement prononcée chez les jeunes, qui explique l'attrait des groupes takfiristes : « Les faveurs de la jeunesse vont généralement à l'action, pas aux mots ; aux défis, pas au calme. C'est une raison importante qui explique que tant de blasés, de sous employés, de surqualifiés, de déjà déçus du futur se tournent vers le djihad avec leurs amis. Le djihad est un employeur égalitaire et non discriminant (...) : fraternel, exaltant, glorieux et cool. N'importe qui est bienvenu pour essayer de s'essayer à décapiter Goliath avec un coupe papier. »⁽¹⁰⁰⁾ Décapiter Goliath avec un coupe papier est assurément une entreprise quasi impossible ; tout comme déboulonner la puissance américaine. Il

⁹⁸ Fukuyama, Francis, « The End of History », in *The National Interest* (N° 16 Summer 1989) : 3–18 et le livre subséquent : *La Fin de l'histoire et le Dernier Homme*, Paris, Flammarion, coll. Histoire, 1992.

⁹⁹ cf. notamment : « Bowling alone. America's declining social capital » *Journal of Democracy*, 6:1 (1995) 65-78, et « *E Pluribus Unum*: Diversity and community in the twenty-first century » *Scandinavian Political Studies*. Wiley 30 (2) : 137–174. June 2007.

¹⁰⁰ S. Atran, *Talking to the enemy*, p. 482, notre traduction.

se trouve justement que la perspective d'accomplir l'impossible est exaltante pour une jeunesse en manque de défis. En acceptant tout le monde et n'importe qui, les organisations takfiristes recréent des liens transversaux entre des individus que nos sociétés post-idéologiques avaient atomisées.

Conclusion

Revenons à présent, pour terminer, au paradoxe sénégalais. Pourquoi, malgré une situation économique difficile combinée à de très grandes inégalités et à une omniprésente religiosité, le terrorisme islamique ne constitue-t-il pas encore une option intéressante pour notre jeunesse? Les deux mouvements que nous avons décrits sont des cas extrêmes qui recrutent aux marges de la société. Il y a cependant un certain nombre d'organisations religieuses et non religieuses qui unissent des Sénégalais de milieux sociaux différents et qui font que le lien social n'est presque jamais coupé. Si telle est véritablement la raison pour laquelle le Sénégal ne sombre pas, qu'est-ce que le paradoxe sénégalais pourrait apprendre à des pays comme la France?

La principale leçon à en tirer est qu'il est urgent que des organisations comme les partis politiques mais également les associations de jeunesse et les clubs de foot essaient activement de créer des liens transversaux qui ne regroupent pas seulement des personnes socio-économiquement homogènes. La vulgate de la diversité doit cesser d'être un simple slogan si l'on veut que les gens fassent société. De fait, le secret du paradoxe sénégalais ne se trouve ni chez Serigne Modou Kara, ni chez Cheikh Béthio Thioune, leur existence ne fait que l'illustrer. Le secret du paradoxe sénégalais réside dans le fait que dans une salle de classe ou dans n'importe quel club sportif ou culturel, diverses sensibilités culturelles, politiques, religieuses, etc., soient représentées et que les appartenances des uns et des autres ne déterminent pas leurs prises de position.

Références :

Atran, Scott, *Talking to the enemy* Penguin books 2010

Atran, Scott, Axelrod, David, & Davies, Richard "Sacred barriers to conflict resolution" *Science* vol. 317, 24 August 2007, pp. 1039-1040

Ba, Mouhamadou El Hady et Mbaye, Pierre-Amath, « La Crise Malienne et Ses Leçons Pour Le Sénégal ». *Ipode Working Paper* N° 1 Dakar, février 2013 disponible à l'adresse internet suivante : <http://thinktank-ipode.org/2013/02/22/la-crise-malienne-et-ses-lecons-pour-le-senegal/> (dernier accès le 18 mars 2017)

Daumas, Cécile « Olivier Roy et Gilles Kepel, querelle française sur le jihadisme » http://www.liberation.fr/debats/2016/04/14/olivier-roy-et-gilles-kepel-querelle-francaise-sur-le-jihadisme_1446226 (dernier accès le 18 mars 2017)

Fukuyama, Francis, "The End of History", in *The National Interest* (N° 16 Summer 1989) pp.3-18

Fukuyama, Francis, *La Fin de l'histoire et le Dernier Homme*, Paris, Flammarion, coll. Histoire, 1992

Gambetta, Diego & Hertog, Steffen "Engineers of Jihad" *Sociology Working Papers Paper* Number 2007-10 Department of Sociology, University of Oxford

Gambetta, Diego & Hertog, Steffen (2009) "Why are there so many engineers among Islamic radicals?" *European Journal of Sociology*, 50 (2) 201-230 ISSN 0003-9756

Gambetta, Diego & Hertog, Steffen *Engineers of Jihad. What education can tell us about violent extremists?* Princeton University Press, 2016

Kepel, Gilles, *Fitna. Guerre au cœur de l'islam*, Gallimard, Paris, 2004

Massignon, Louis: *La passion de Husayn ibn Mansûr Hallâj* Gallimard, Paris 1975

Roy, Olivier *Le djihad et la mort* éd. du Seuil, 2016

Putnam, Robert, "Bowling alone. America's declining social capital" *Journal of Democracy*, 6:1 (1995) 65-78

Putnam, Robert, “*E Pluribus Unum: Diversity and community in the twenty-first century*” *Scandinavian Political Studies*. Wiley 30 (2): 137–174. June 2007

Sambe, Bakary (sous la direction scientifique de), Ba Mouhamadou, Duchenne Geneviève, Hanne, Yague S. & Mbaye, Mame Seyni, « Facteurs de radicalisation. Perception du terrorisme chez les jeunes dans la grande banlieue de Dakar », Dakar, octobre 2016, rapport disponible à l'adresse suivante: <https://timbuktu-institute.org/wp-content/uploads/2016/10/TIM.1610-Rapport-radicalisation-Dakar.pdf>; dernier accès le 18 mars 2017

Session 3 :

*Relation Europe-Afrique,
paix et sécurité collective :
analyses et propositions*

2. Paix et contre-terrorisme au Sahel

Des solutions politiques et socio-économiques à la question de Boko Haram

Gali Ngothé Gatta

*Député de l'Union des forces démocratiques-Parti républicain
(UFD-PR) du Tchad*

Devenu objet de préoccupations des États au niveau régional et international, et des populations victimes de ces pratiques criminelles, Boko Haram est comme dit une expression populaire « une arête dans la gorge ». En effet, « le nombre de morts par actes de terrorisme a quintuplé entre 2000 et 2013. En 2014, la hausse a été la plus importante de l'époque contemporaine : plus de 32 000 personnes ont été tuée. 95 % des victimes étaient dans des états fragiles ». La grande majorité des pertes humaines sont le fait des cinq groupes terroristes : le plus meurtrier en 2014-2015 est Boko Haram. Or les États fragiles sont ceux qui ne peuvent plus répondre aux besoins fondamentaux de leur population notamment l'accès aux services sociaux de base : éducation, santé, logement, alimentation, etc. Ainsi donc ces États, au lieu d'être une solution à la pauvreté sont plutôt un problème. Alors qu'ils bénéficient des financements internationaux pour lutter contre la pauvreté, les détournements et autres ponctions empêchent les populations concernées de bénéficier de cette aide. Pour combattre le terrorisme, ces États reçoivent des soutiens matériels et financiers énormes. Mais ils n'arrivent pas à bout du terrorisme. Il y a lieu de se demander si ces moyens réorientés ne peuvent pas servir au bien-être des populations pauvres ? Il faut donc sortir des sentiers battus et rechercher des réponses de longs termes à l'extrémisme violent. D'autant plus que les États sont incapables de se débarrasser des organisations djihadistes et que nos sociétés semblent se résigner à vivre avec cette violence gratuite.

Dans la première partie, je présente le contexte dans lequel Boko Haram a pu se développer. Dans la seconde partie, je résume la doctrine de Boko Haram, ses modes de recrutement,

d'endoctrinement et les raisons pour lesquelles les gens adhèrent. En conclusion nous faisons ressortir les limites des États à lutter contre Boko Haram. Il faut donc chercher d'autres solutions.

1. Un contexte fragile

Au niveau des États du Sahel, nous vivons dans des États fragiles ou faillis. Les populations sont gérées d'une manière qui, souvent, ne correspond plus aux attentes sociales. Au centre culturel Almouna, chargé du dialogue interreligieux au Tchad, il est tenu une banque de données sur les religions. Des statistiques récapitulent le nombre des enfants qui quittent le Tchad pour l'État du Borno, au nord du Nigéria, pour se former dans des écoles coraniques: 3 000 à 3 500 enfants par an sont concernés. Sur quatre ou cinq ans, cela fait 15 000 enfants. Comment sont-ils formés? Que deviennent-ils? Nos États ne sont pas en mesure de nous fournir des réponses. Ces écoles coraniques sont financées essentiellement par des bienfaiteurs saoudiens. Dans les États du nord Nigéria, la charia est la loi de l'État.

Quand il y a eu les premières implantations de Boko Haram, au bord du lac Tchad, et dans certaines grandes villes du Tchad, ses partisans paraissaient comme des gens parfaitement normaux. C'étaient des commerçants, des agriculteurs, des gens sympathiques! Quelques années après, ils ont commencé à créer des structures d'encadrement et de formation des femmes et des jeunes. Pour l'État, c'était une activité religieuse normale. Il n'y avait pas lieu de s'inquiéter. Une partie de l'élite de l'État s'est même mise à faire des affaires avec Boko Haram. Lorsque l'on sait qu'aujourd'hui entre le Cameroun, le Nigéria et le Tchad, il y a un no man's land devenu, selon les informations des forces de sécurité, un marché d'armes de guerre individuelles provenant de Somalie, d'Ouganda, de Lybie, etc., qu'on y vend librement de tout, une Kalachnikov coûte entre 20 000 et 25 000 Fcfa, nous sommes bien dans un environnement où se posent de grands problèmes de sécurité.

Des réseaux se créent et se greffent aux activités illégales et illicites: trafic d'armes, de drogues, de fausses monnaies et même humains. Ces activités génèrent des revenus qui, pour des populations pauvres, permettent de survivre. Dans une région où

ses populations sont abandonnées, sans éducation, sans soins, sans activités économiques sérieuses, le choix qui s'offre à elles est bien mince.

2. Boko Haram, un mouvement politico-militaire

Pour comprendre sa logique de fonctionnement et son articulation interne, il faut savoir que Boko Haram est un mouvement politico-militaire, c'est-à-dire un mouvement qui utilise la méthode de la lutte armée pour conquérir le pouvoir. Au Sahel, on a non seulement affaire à une population très pauvre mais aussi déscolarisée, analphabète avec un encadrement depuis les années 1970-1980 par des écoles coraniques financées essentiellement par de riches mécènes du golf persique.

Mohamed Yusuf, le fondateur de Boko Haram est issu de l'une de ces écoles. Il n'a pas été jusqu'à la fin de sa formation pour mériter le titre de grand théologien, un savant autorisé à faire l'exégèse du Coran. Mais c'est un lettré et un arabisant.

Mohamed Yusuf a écrit un livre en arabe que peu de gens lisent. Il n'a pas été traduit en français mais le titre signifie « notre credo », « notre profession de foi » ou « notre doctrine ». C'est un livre très riche quand on fait une lecture politique et idéologique. Mohamed Yusuf y révèle ses quatre principaux objectifs. Premièrement, il fait la guerre contre l'État fédéral pour séparer le nord du Nigéria de l'État laïc pro-occidental. Deuxièmement, il veut créer en lieu et place de l'entité fédérale un État islamique qui adoptera la charia comme loi de l'État. Troisièmement, il se propose d'éradiquer la culture occidentale et en particulier les écoles occidentales. Quatrièmement, il veut combattre les apostats, c'est-à-dire, tous les musulmans qui ne sont pas d'accord avec lui. On voit donc pourquoi l'action de Boko Haram ne vise pas principalement des chrétiens et des églises mais aussi des milieux dans lesquels prédomine l'islam.

Son projet est proprement politique car il s'agit de construire un État théocratique gouverné par la charia. Pour les progressistes, les hommes de gauche, c'est un État qui nous intéresse du point de vue idéologique, car il s'agit d'un État ultra-conservateur : on lapide les femmes, on coupe les bras, etc. Cette charia est inspirée par le hanbalisme, l'école juridique la plus dogmatique, la plus dure des

quatre écoles juridiques de l'islam sunnite. L'Arabie saoudite est le seul État qui l'applique. On voit les conséquences aujourd'hui en termes de violation des droits humains.

On a l'impression que les organisations terroristes naissent spontanément. Non ! Elles ont des théoriciens. Parmi les théoriciens des organisations extrémistes violentes, on peut distinguer ceux de l'époque classique et les contemporains. Pour l'époque classique, il s'agit d'Ibn Taymiyya, Ahmad Ibn Hanbal, Mohammed ben Abdelwahhab, pour ne citer que les trois auxquels les djihadistes se réfèrent assez souvent. Pour la période moderne, Mohamad Abdou, Al Afghani, Seïd Qutub et tous les conseillers juridiques de Ben Laden, aujourd'hui de l'État islamique sont abondamment cités. Tous ont eu maille à partir avec les pouvoirs locaux. Certains ont connu la prison, la détention, la pendaison, etc. Ce sont des exemples de martyrs pour tous ceux qui veulent se battre pour le pouvoir d'État. Donc ils ont aussi leurs Saints qui façonnent, entre autres, la psychologie du combattant. Vous lirez avec profit le titre du livre d'Abu Bakr Naji, traduit en français par *La Gestion de la barbarie*. Il explique très bien comment les organisations djihadistes encadrent les jeunes, les forment militairement et les amènent aux combats.

En ce qui concerne Boko Haram, Mohamed Yusuf avait ses propres mosquées, ses propres écoles coraniques. Autrement dit, il avait ses propres structures de fonctionnement et d'encadrement. Plus tard, Ababacar Shekau – le remplaçant de Mohamed Yusuf, tué par l'armée nigériane en 2009 – s'entoure d'un certain nombre de conseillers juridiques : des oulémas. À travers ses conseillers juridiques, Boko Haram a des relations avec Ansar Dine, Mujao, Aqmi, etc. Donc ce sont des organisations qui fonctionnent en réseaux. On ne peut combattre Boko Haram sans s'exposer aux autres organisations qui lui sont solidaires.

Conclusion

Il faut savoir qu'au niveau international, au début de la lutte contre le terrorisme, ce sont les Nations unies qui se sont chargées de coordonner l'effort international. Puis elles ont passé la main aux États-Unis, qui ont, à leur tour, délégué aux États maliens, tchadiens,

etc., avec des financements, la lutte contre les organisations terroristes. Cette solution est une impasse. En ce qui concerne le Tchad, il y a un an le président Déby a dit qu'il éradiquerait Boko Haram. C'était une illusion. Aujourd'hui encore, la lutte contre Boko Haram continue d'attirer les jeunes et l'État tchadien englouti de fortes sommes d'argent. Vu du Tchad se baser sur l'État pour éradiquer les organisations djihadistes est tout simplement impossible. Les États engagés prouvent tous leurs limites par leur approche juridique. Les lois qu'ils élaborent sont essentiellement répressives. Ils espéraient dissuader les djihadistes d'agir. Mais la répression n'apporte pas de solutions politiques et économiques aux problèmes posés par les organisations extrémistes violentes de types Boko Haram.

Il y a, en effet, des problèmes locaux d'ordre socioéconomique que l'État n'arrive pas à résoudre et sur lesquels se sont greffées les revendications de Boko Haram : les problèmes fonciers, le désespoir des jeunes, l'assèchement du lac Tchad et la reconversion des pêcheurs, les conflits entre éleveurs, et agriculteurs-éleveurs, les luttes tribales que l'État n'arrive plus à arbitrer. Boko Haram intervient dans ce milieu pour instituer ses tribunaux et conseillers afin de réguler les crises que l'État tchadien n'arrive pas à enrayer. Boko Haram se substitue donc à un État failli aux yeux de la société tchadienne.

Si nous devons combattre Boko Haram et les organisations djihadistes, il faut donc que nous développiions, dans les différentes communautés ethniques, des associations de tous ordres qui peuvent suppléer à tout ce que l'État n'arrive pas à faire, depuis les actions caritatives jusqu'aux démarches de paix. Par exemple, lorsqu'on connaît le conseiller d'une structure, on est en mesure de lui poser des questions, ce que le gouvernement ne fait pas ou peu. Il faut donc des solutions politiques et socio-économiques à la crise que provoque Boko Haram au niveau du vivre ensemble.

Des discussions directes avec ces dirigeants sont possibles. Il suffit de « trouver une porte d'entrée », c'est avant tout une décision politique. Il s'agit de mettre fin à une rébellion armée, tout en sachant impertinemment que nous désapprouvons ses actes et ses méthodes d'actions. Boko Haram se pare d'une idéologie religieuse

pour se justifier et mobiliser des partisans. Dans les pays où ces oppositions sont pacifistes dans un espace politique ouvert, elles sont désignées par l'appellation « partis ou mouvements politiques à référence religieuse ».

Discuter avec une organisation terroriste est certes difficile mais pas impossible. Dans le cas de Boko Haram, il faut se donner les moyens de connaître l'organisation. Il y a en effet plusieurs Boko Haram :

- Boko Haram religieux: les intellectuels et les cadres sont des ulémas (théologiens), les imams de mosquées, les responsables des écoles coraniques.
- Boko Haram des hommes d'affaires: ce sont les commerçants, les entrepreneurs agricoles, les chefs des réseaux de trafic, les gérants des microcrédits populaires. Ils pourvoient aux moyens financiers et matériels de l'organisation.
- Boko Haram politique: les notables, les élites politiques, administratifs et militaires qui, bien qu'acteurs formels dans les appareils d'État des pays soutiennent de multiples façons Boko Haram.
- Boko Haram des groupes ethniques: grâce à la solidarité de certains groupes ethniques, l'organisation tisse des toiles d'araignée par-delà les frontières et favorise la circulation des hommes et des biens. C'est par ces relations que la logistique de l'organisation est convoyée d'un point à un autre.

Boko Haram fonctionne en réseaux tant en son sein qu'avec les organisations sœurs. Entrer en rapport dans ces conditions suppose et exige une bonne connaissance de structures, des hommes et des modes opératoires de Boko Haram. C'est une démarche politique qui vise à instaurer la paix. Ne dit-on pas que la paix n'a pas de prix? que la guerre est le prolongement de la politique par d'autres moyens? C'est grâce à la paix que les nations, les peuples peuvent intégrer leur fraction, leur membre en révolte.

Les organisations djihadistes ne sont ni les premières ni les dernières criminelles et terroristes auxquelles les États ont à faire face. Dans les différents pays confrontés aux activités militaires et criminelles de Boko Haram, il s'agit de construire un vivre ensemble

qui se désagrège parce que les États-nations sont fragiles ou faillis et la démocratie balbutiante.

Dans cette perspective, l'action militaire des gouvernements doit seulement être un support à l'objectif politique. Elle doit créer et maintenir des rapports de force favorable à la recherche des consensus politiques invariants. Les gouvernements peuvent trouver des voies et moyens pour atteindre cet objectif politique. A-t-on au moins tenté de rencontrer certains responsables de Boko Haram? Et dans quel état d'esprit? C'est pourtant le premier pas nécessaire pour entrer en discussion sur de graves questions qui fâchent.

Boko Haram au Niger : les limites de l'approche sécuritaire et militaire

Moussa Tchangari

Alternatives Espaces Citoyens, Niger

Trois principaux enjeux du Sahel en guise d'introduction

Avant de traiter de la manière par laquelle le Niger a géré l'insurrection de Boko Haram (BH), il est important de rappeler le contexte global du Sahel dans lequel tout cela se passe. Le Sahel est une région qui a presque toujours été marquée par une conflictualité qui soulève trois catégories d'enjeux.

La première catégorie d'enjeux est d'ordre historique. Le Sahel est présenté comme une zone de séparation entre deux champs géopolitiques : l'Afrique du nord et l'Afrique subsaharienne. Le Sahel a toujours été un espace oscillant entre différents centres politiques stables et sédentarisés. Il a toujours été un espace de luttes. Tant au Mali qu'au Niger, on a vu l'émergence de mouvements identitaires, notamment les rebellions touarègues et toubous, réclamant un certain contrôle sur cet espace en disant qu'il s'agit de leur espace historique.

La deuxième catégorie concerne les enjeux d'ordre stratégique car cet espace est disputé. Les groupes terroristes ont essayé de s'installer sur cet espace. Ils sont le résidu d'un mouvement en Algérie qui a externalisé le conflit en chassant les groupes djihadistes plus au sud. Ces groupes cherchent à s'installer et à contrôler cet espace depuis très longtemps. Le Sahel est aussi le lieu de trafic divers : cigarettes, drogues et on évoque également souvent le trafic d'êtres humains en parlant des migrations. C'est donc un espace stratégique du fait de son potentiel et de l'importance de ses ressources.

Enfin, la troisième catégorie concerne les enjeux d'une coopération – protection. Il existe une véritable lutte pour le contrôle des ressources entre divers acteurs internationaux comme la France. Depuis 2001, les États-Unis ont essayé d'avoir une présence militaire marquée dans l'espace sahélien. La Chine arrive avec un

fort intérêt pour les ressources du sous-sol telles que l'uranium, le pétrole, etc. Il faut garder ces enjeux en vue pour réfléchir à la question de la paix.

1. Le contexte du Niger

La Niger est l'un des plus vastes pays du Sahel. Il est marqué par une pauvreté endémique. L'accès aux services de base – éducation, santé, etc. – est de plus en plus difficile, notamment depuis la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel. C'est aussi un pays connaissant une forte croissance démographique. Près de 70 % de la population a moins de 20 ans, les jeunes n'arrivant pas toujours à aller à l'école et à trouver des perspectives.

C'est aussi un pays qui a connu un processus dit de démocratisation assez chaotique car marqué par plusieurs coups d'État militaires. En l'espace de quelques décennies, on a enregistré au moins trois coups d'État militaires. La démocratisation n'a donc pas été stable. Il s'agit d'une parodie de démocratie, comme dans beaucoup d'autres pays. Par exemple, le Mali s'est pratiquement effondré sous nos yeux alors qu'il était cité à l'international comme un pays exemplaire.

Le système politique en cours au Niger est basé sur une certaine exclusion. Les courants islamistes dont on parle n'ont pas eu voie au chapitre parce que notre constitution empêche la création de partis sur des bases ethniques, régionalistes mais aussi sur la base de la religion. Donc il n'y a pas de débouchés politiques pour les personnes et les groupes qui ont un projet qui n'est pas basé sur la laïcité ou la non-confessionnalité.

Le Niger, pays très désertique, est aussi très vulnérable aux chocs climatiques. Comme pour la plupart des pays du Sahel, des cycles de sécheresse se sont traduits par des crises alimentaires violentes au moins biennales. J'insiste sur ces chocs climatiques car le foyer de ce conflit se situe dans la zone du lac Tchad qui a énormément souffert des effets du changement climatique, des risques annoncés d'assèchement du lac Tchad sont même annoncés.

2. Les défis de la lutte anti-terroriste

Le terrorisme est devenu un défi important pour le Niger mais aussi pour ses voisins, depuis l'intervention occidentale en Lybie en 2011, l'offensive dans le nord du Mali et les premiers attentats terroristes qui ont eu lieu au Niger en 2012. Plusieurs travaux annonçaient qu'on risquait d'assister à de pareils développements.

En prenant fonction en 2011, le président nigérien Mahamadou Issoufou a identifié quatre menaces. Premièrement, les forces centrifuges, c'est-à-dire les mouvements politiques armés récurrents notamment les rébellions armées cycliques que ce soit au Niger, au Mali ou au Tchad. Deuxièmement, les organisations criminelles qui font les trafics de drogues, d'armes, de cigarettes, etc. Troisièmement, les groupes terroristes internationaux tels qu'Al Qaïda. Quatrièmement, les conflits entre les éleveurs et agriculteurs qui font aussi beaucoup de morts et dont l'enjeu principal est l'accès aux ressources naturelles.

Face à ces menaces sécuritaires, les autorités ont également défini une certaine doctrine fondée sur deux piliers. Le premier pilier concerne les menaces à caractère régional avec la mise en place d'une politique sécuritaire commune conçue et exécutée conjointement par l'Algérie, le Mali, la Mauritanie, le Niger, la Lybie et le Tchad. Le second pilier concerne les menaces à caractère international émanant de groupes comme Al Qaïda prévoit un appui logistique et un renseignement des puissances occidentales.

Un troisième élément vise à répondre aux conflits et menaces plus locaux : le rétablissement du monopole de la violence de l'État à travers la récupération des armes de guerre, la sensibilisation, la dissuasion. Un redéploiement plus judicieux des fonds de dépenses et de sécurité a aussi été planifié. De plus, le Niger s'est doté d'un arsenal juridique en adoptant une loi de lutte contre le terrorisme en 2010, après l'enlèvement de deux jeunes français à Niamey qui ont finalement été tués par l'armée française elle-même pendant une opération.

En dépit de ces projets présentés en 2011, pratiquement rien n'a été véritablement fait. Au départ il y avait une sorte d'entente : « on ne vous touche pas, vous ne nous touchez pas ». À partir de 2015, on a assisté à une explosion des attaques de BH, notamment

dans la région de Diffa. La première attaque de BH faisait suite à une attaque de l'armée tchadienne présente au Niger – sans que personne ne soit au courant – contre les éléments de BH. Après cette attaque a suivi une série d'attentats dans la région de Diffa qui fait frontière avec l'État du Borno et du Yobe au Nigéria où sévissait déjà BH.

Après ces attaques, la réaction immédiate du gouvernement a été de décréter l'état d'urgence dans la région, comme le Nigéria avait essayé de le faire. Dans ce cadre, la production et la vente du poivron ont été interdites. Il s'agit de l'une des cultures d'exportation les plus importantes de la région qui avait déjà pâti des changements climatiques, les paysans n'ayant pas pu récolter pendant deux saisons successives. Ont également été interdites la pêche et la vente du poisson, la circulation en motos, la circulation des véhicules immatriculés au Nigéria, etc. La série de mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence s'est traduite par toutes sortes d'abus qui sont autant de violations très graves des droits humains : arrestations massives, détentions arbitraires, tortures, exécutions sommaires, déplacements forcés de population vivant dans les îles et les villages du lac Tchad.

J'ai moi-même passé une dizaine de jours emprisonné avec des présumés terroristes car j'ai été accusé d'être un soutien de ces terroristes. J'ai pu voir les conditions dans lesquelles ces personnes soi-disant terroristes étaient détenues. La fourchette d'âge de ces détenus variait de 11 à 80 ans. Pour la plupart, il s'agissait de pauvres gens arrêtés sans aucune base solide. Certains avaient été libérés par la justice mais continuaient à être détenus et la plupart des gens que j'ai vus ont été torturés.

Il y a donc eu une gestion qui s'est traduite par des violations massives des droits humains lesquelles contribuent à renforcer BH. On sait qu'au Nigéria la dureté de la répression exercée de façon indiscriminée contre tous les jeunes, *a priori* considérés comme suspects, a renforcé le problème de BH. J'ai eu la chance d'être à Maiduguri en 2009 au moment où cette affaire commençait et j'ai pu voir comment l'armée nigériane a réagi. Les premières émeutes ont causé au moins 1 000 morts.

3. Une opportunité pour les puissances occidentales

Dans le cadre de sa stratégie, le gouvernement nigérien avait prévu de s'appuyer sur les grandes puissances, des coopérations, etc. Pourtant, on n'a pas pu mettre en place toute la stratégie prévue avec certains pays. Finalement, la lutte contre le terrorisme a été une opportunité pour que les puissances occidentales s'installent au Niger. On l'avait vu au Mali avec l'opération Serval, au nom bien choisi car c'est un animal qui marque son territoire. Le Niger a également ouvert la voie à l'installation de bases militaires étrangères américaines, françaises et bientôt allemandes. On a aussi la mission civile européenne « EUCAP Sahel Niger » qui lutte à la fois contre le terrorisme et contre l'émigration clandestine.

Comme au Tchad, cette lutte contre le terrorisme engloutit des ressources énormes. Les dirigeants disaient que la réponse à cette menace serait d'abord sécuritaire et militaire, comptant en fait sur un soutien extérieur qui n'est pas venu. On a donc dû engloutir beaucoup de ressources. Le Niger a ainsi vu multiplier ses dépenses militaires et sécuritaires par au moins quinze entre 2012 et 2017, au détriment des secteurs sociaux.

Cette approche sécuritaire et militaire soulève un certain nombre de questions et même quelques problèmes. Premièrement, aucune attention n'a été portée aux droits humains, faisant courir le risque de contribuer à l'avènement d'un État pratiquement autoritaire. Deuxièmement, l'approche sécuritaire et militaire ne prend pas en compte les velléités des populations, les revendications et les luttes pour le contrôle des ressources. On ouvre grandement les portes pour l'installation des forces militaires étrangères sans prendre en compte les effets des enjeux internationaux sur l'espace sahélien. Troisièmement, les politiques mises en œuvre n'impliquent pas d'action significative de lutte sur les causes fondamentales du terrorisme, à savoir cette gouvernance qui génère inégalités, privations diverses et injustices.

La gestion actuelle tend à internationaliser les forces, ce qui a pour conséquence de dessaisir les États de leur capacité d'initiative sur la marche des choses. Cette stratégie génère aussi des acteurs locaux. Au Nigéria, des milices se sont mises en place, comme au Mali. Ce sont des acteurs locaux qui sont mobilisés sur différents critères, qui

font du renseignement ou mettent en place des structures. À court terme, par leur présence le monopole de la violence échappe à l'État. À plus long terme, ces acteurs auront leur mot à dire au cas où il y aurait un processus de sortie de la crise. Donc ils contribuent à une certaine fragmentation et accélèrent les risques d'un éclatement de nos États.

L'accaparement des terres est un autre élément important qui s'ajoute aux difficultés rencontrées par les populations sur les territoires et entravent leur droit. Pour la région de Diffa, ce sont 120 000 hectares de terres qui vont être concédés, à raison d'une redevance attendue de 10 000 Fcfa par hectare, à des investisseurs saoudiens lesquels vont s'installer dans la zone. Des populations ont déjà été chassés de leurs terres et l'idée du gouvernement est que les gens ne vont pas y retourner, ce sont les Saoudiens qui vont mettre ces 120 000 hectares de terres en exploitation.

Conclusion

L'analyse des impacts du conflit armé sur les populations soulève la question de la pertinence des mesures qui ont été prises par les autorités. Ces mesures ont plutôt tendu à renforcer BH alors qu'elles visaient à l'étouffer sur le plan de ses approvisionnements, de sa mobilité, etc. Près d'un an après la mise en œuvre de l'état d'urgence, BH a fait l'une de ses plus spectaculaires attaques en juin 2016 avec une débandade totale de l'armée.

Toutes les mesures qui ont été mises en œuvre ne se sont basées sur aucune consultation des populations. Ces dernières sont totalement tenues à l'écart et il y a déjà des milliers de réfugiés, de déplacés internes, etc. que l'État peine à prendre en charge.

Autre constat, la gestion actuelle a favorisé la présence militaire étrangère et a englouti des ressources importantes rendant nos États incapables de défendre leurs intérêts dans les négociations sur d'autres questions, par exemple avec Areva sur les contrats. Cela rend aussi ces États plus réceptifs à d'autres types de mesures que les pays du nord voudraient de leur part, par exemple contre l'immigration clandestine. Donc on s'engouffre jusqu'à se mettre à genoux.

De manière générale, le pari que font les États est un pari impossible. Ils veulent gagner la guerre contre le terrorisme sans

avoir à faire le moindre effort de fond, sans revoir la gouvernance. C'est-à-dire qu'on veut gagner pour maintenir le *statu quo*, continuer de gérer les pays comme ils l'ont été jusqu'à présent, et continuer à donner l'opportunité aux puissances étrangères de venir piller les ressources, etc.. On veut donc gagner sans rien changer.

L'autre élément que les gens perdent de vue est que, même si la lutte contre le terrorisme est un objectif impliquant également les grandes puissances, on constate de fait que l'action terroriste sert aussi d'une certaine manière les causes des uns et des autres. Depuis plusieurs années, on savait déjà que l'espace sahélo-saharien était très convoité par différentes puissances à cause de toutes les richesses qui s'y trouvent. Le projet de la France avant les indépendances était de créer « l'Organisation commune des régions sahariennes » qui devait aller de la Mauritanie jusqu'au Tchad, du sud de l'Algérie au nord du Niger, pour former un État sous contrôle.

Aujourd'hui, de fait, on a créé une situation qui permet pour les grandes puissances de rêver à cela et finalement ce sont elles qui détiennent les clés de la sortie de crise. On n'arrive pas à engager des processus de discussion parce qu'on se conforte avec de fausses idées sur ces groupes en disant que ces gens ne cherchent qu'à tuer et détruire sans aucun projet, par conséquent ce sont des fous qu'on ne peut qu'éradiquer, on ne peut pas discuter avec eux. On dit qu'on ne sait pas où ils sont, ni ce qu'ils veulent, mais chaque fois qu'ils prennent un otage occidental, on sait où ils sont et discuter avec eux devient possible!

Il y a aussi une certaine complicité de pays francophones de la zone qui pendant très longtemps ont été complaisants vis-à-vis du mouvement BH. C'est le cas du Niger, du Cameroun et surtout du Tchad. Un mois avant son entrée en guerre contre BH, le Tchad avait des liens en étant encore dans la position d'un pays médiateur avec BH pour la libération des filles de Chibok⁽¹⁰¹⁾.

¹⁰¹ Dans la nuit du 14 au 15 avril 2014, des hommes appartenant à Boko Haram ont enlevé 276 jeunes filles dans leur lycée à Chibok, une localité de l'Etat du Borno au Nigéria. 195 d'entre elles sont toujours portées disparues.

Session de clôture :

*Penser et construire l'Afrique
du XXI^e siècle : réflexions
sur les limites des paradigmes
et des imaginaires dominants*

Pour une transformation des rapports sociaux et des économies

Ebrima Sall

Sociologue, Secrétaire exécutif du CODESRIA⁽¹⁰²⁾ (Sénégal)

Notre point de départ est le présent. Si un mot le caractérise, c'est bien celui de mutation. Nous connaissons des changements très rapides. Certains sont perceptibles, d'autres beaucoup moins. Ils se produisent à tous les niveaux, dans les familles, les économies, les coutumes et les sociétés. La lecture qui en est faite a donné lieu à des discours contradictoires, soit très optimistes, soit très pessimistes. La question de l'avenir nécessite de regarder quelles sont les grandes tendances, elles-aussi contradictoires, que ce soit sur le plan démographique, environnemental, économique, du développement technologique et de la révolution numérique.

Il y a de bonnes raisons de s'inquiéter. D'ici trois à quatre décennies, le continent africain sera peuplé de plus de deux milliards d'individus. Dans quels espaces et de quoi vont-ils vivre ? Ce sont des questions auxquelles nous n'avons pas encore trouvé de réponse, tout comme celle de savoir comment ces situations seront gouvernées.

Les inégalités sont criantes. Lorsque l'on parle de l'Afrique émergente, on oublie de rappeler que c'est sur le continent que l'on trouve les cinq pays les plus inégalitaires au monde⁽¹⁰³⁾. S'il y a croissance, celle-ci n'est ni inclusive, ni partagée. On observe une grande fragmentation sur le plan politique, une insécurité grandissante, des pillages et des conflits.

Au CODESRIA, nous avons récemment mis en place un institut sur la gouvernance en Afrique qui concentre une part de son travail

¹⁰² Le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA) est une organisation panafricaine de recherche dont le but est de faire la promotion de la recherche en Afrique dans une perspective africaine.

¹⁰³ Il s'agit de l'Afrique du Sud, du Botswana, de la Namibie, de l'Angola et de la République centrafricaine.

au numérique et à la cyber sécurité. De nouveaux défis apparaissent dans ces domaines et sont extrêmement importants pour l'avenir. L'institut doit nous préparer à les affronter.

Nous devons aussi souligner ce qui se fait de positif sur le continent. Je pense d'abord aux mouvements sociaux qui s'organisent notamment au Burkina Faso ou en République démocratique du Congo, et dont il a été question pendant le colloque.

Le plus grand défi auquel il faudrait savoir répondre vient de la manière dont le capitalisme se métamorphose. Les moyens de la domination sont de plus en plus sophistiqués. Tous les secteurs sont concernés, de l'agriculture au cyber espace.

Parler de l'avenir de l'Afrique, c'est d'abord parler d'un projet sociétal, africain et panafricaniste. C'est certainement ce qui fait la différence entre le continent et la Chine, par exemple, qui a un projet quand l'Afrique n'en a pas.

L'agenda 2063⁽¹⁰⁴⁾ constitue une référence. Il propose une vision pour les cinquante années à venir, des objectifs de bonne gouvernance et de prospérité. Mais l'enjeu est de savoir si cette belle vision est portée par des moyens conséquents et surtout dans quelles conditions et quel contexte mondial elle pourrait se réaliser. Certains de ces engagements se retrouvent dans les objectifs de développement durable des Nations unies. C'est grâce à l'action des organisations africaines qui ont réussi à faire passer des exigences notamment dans le domaine du respect de l'environnement et de la solidarité.

Encore faut-il aussi savoir si nous voulons réellement construire cette société différente. Pour tenter d'y parvenir et comprendre les logiques de changement, il faut commencer par considérer la manière dont on analyse les choses. Nos organisations ont une grande expérience de lutte pour se libérer de savoirs, de concepts et d'outils qui sont longtemps venus de l'occident et de l'Europe. Il

¹⁰⁴ L'Agenda 2063 est un plan pour la transformation structurelle de l'Afrique, élaboré par la Commission de l'Union africaine (Commission de l'UA), avec l'appui de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Agence du NEPAD), de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), et qui a été approuvé par le Sommet du Jubilé d'or de l'Union africaine, en mai 2013.

a fallu lutter pour transformer ce qu'on a appelé la « bibliothèque coloniale ».

Une grande part du défi a d'abord consisté à comprendre nos sociétés africaines en ayant conscience que ces théories occidentales ne sont pas neutres, et qu'elles ont accompagné toutes les entreprises de domination. Ce travail n'est pas terminé car les logiques de domination changent. Nous ne sommes pas encore sortis des relations d'exploitation postcoloniales et impériales.

La réflexion prospective pose également l'enjeu de la planification qui a été abandonnée lors des années de l'ajustement structurel. On en est venu ensuite aux programmes de réduction de la pauvreté comme si l'ambition devait se réduire à ce seul horizon. Les résultats n'ont pas été au rendez-vous. Il nous a fallu conceptualiser notre propre avenir. Plusieurs projets sont en fait en construction. Ils portent des visions différentes du panafricanisme.

Un courant défend finalement les mêmes idées que le néolibéralisme à l'œuvre en Europe, celles de grands espaces et de marchés communs au service des entreprises. Un autre plus progressiste et humaniste propose un futur au contenu social élevé et s'inscrit dans les objectifs de la COP 21, puis de la COP 22 à Marrakech.

Des aspects du néolibéralisme sont souvent oubliés alors qu'ils sont bien documentés et portent beaucoup de tort au continent. Un seul exemple: en 2014, l'Union africaine et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique ont publié un rapport⁽¹⁰⁵⁾ qui démontre que l'Afrique perd au bas mot 50 à 60 milliards de dollars par an dans des circuits illicites et trafics de toute sorte. La fuite des capitaux qui n'est pas comprise dans ce calcul provoque des dégâts de même ordre. Ce transfert légal des ressources s'effectue par des mécanismes qui font partie de la manière dont le système fonctionne. Cela contribue à saigner le

¹⁰⁵ Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique établi à la demande de la Conférence conjointe UA/CEA des ministres des finances, de la planification et du développement économique, « Flux Financiers Illicites. Localisez-les! Neutralisez-les! Recouvrez-les! », disponible en ligne: http://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/ffi_rapport_francais.pdf

continent. On ne peut pas parler sérieusement de la construction de l'avenir, si l'on ne met pas en place un autre système qui empêche cette saignée.

Le passage obligé consiste donc en une transformation à tous les niveaux - les rapports sociaux, les rapports internationaux, la transformation structurelle de nos économies - pour sortir l'Afrique de son positionnement dans le système mondial qui continue de faire du continent un simple fournisseur de matières premières.

L'émergence tant vantée a en fait été portée essentiellement par la croissance des pays riches en ressources naturelles. Dès que les prix ont chuté et que la croissance chinoise a ralenti, l'impact sur les pays africains a été immédiat. Cette transformation des économies devrait comprendre nécessairement la renégociation de la manière dont l'Afrique est insérée dans la mondialisation. Ce n'est pas l'idée de mondialisation en elle-même qui pose problème, mais bien le mode d'insertion. C'est ici qu'intervient la solidarité internationale car il n'est pas possible de penser le futur de l'Afrique dans l'isolement, à l'écart du reste du monde. Cette solidarité devrait faire en sorte que les Africains puissent prendre en main le pilotage de ces transformations. La responsabilité première revient aux Africains, aux populations en particulier et non uniquement aux élites de nos pays.

L'Avenir de la démocratie africaine

D^r Oumar Dia

*Enseignant-chercheur, Département de philosophie,
Université Cheikh Anta Diop de Dakar*

La démocratie est souvent présentée comme un modèle politique étranger aux sociétés africaines, venu d'ailleurs, imposé, promu et diffusé par les anciennes puissances coloniales qui, malgré le caractère fondamentalement violent et autoritaire de la colonisation, seraient dit-on dépositaires des valeurs démocratiques qu'elles auraient la mission et la responsabilité de diffuser dans un monde sans frontières. Cette idée reçue sur le rapport des pays anciennement colonisés à la démocratie a reçu un semblant de justification avec la conférence de La Baule au début des années quatre-vingt-dix qui a vu l'ancien président français François Mitterrand ordonner aux pays africains qui ne l'avaient pas encore fait, d'opérer, sous peine de sanctions politiques et économiques, un passage à la transition démocratique pluraliste.

Cette idée qui veut que la démocratie soit inadaptée aux réalités africaines, en plus d'être fausse, comporte le danger si elle venait à être partagée par les élites et les masses africaines, de priver tout avenir véritablement démocratique à l'Afrique. Elle est fausse non seulement parce que la résistance multiforme à la domination coloniale est une preuve de la volonté de vivre dans la liberté, l'Etat de droit et la démocratie en Afrique mais aussi parce que la très rapide extension, depuis la révolution tunisienne de 2011, des mobilisations populaires et massives exigeant le respect des dispositions de la constitution limitant le nombre de mandats présidentiels à deux, la fin de l'autoritarisme et une juste répartition entre toutes les femmes et tous les hommes de la manne financière générée par les ressources naturelles prouve non seulement que les populations africaines aspirent très fortement à la démocratie mais aussi que celle-ci n'a d'avenir dans le continent que si elle est portée et mise en œuvre par ses filles et ses fils et non imposée de l'extérieur.

Nous avons tantôt laissé entendre que l'idée qui voudrait que la démocratie soit inadaptée à l'Afrique parce que venue d'ailleurs ne résiste pas à l'examen des faits historiques. Que l'on se réfère au mode de fonctionnement des sociétés africaines précoloniales (mode de décisions consensuel) ou aux récentes mobilisations populaires (Tunisie, Égypte, Sénégal, Burkina Faso, République Démocratique du Congo, etc.), on aboutit à la même conclusion : l'aspiration à la démocratie ou à ce qui peut être assimilé comme en tenant lieu est non seulement très ancienne mais aussi très forte en Afrique. S'il est indéniable que l'Afrique a connu et connaît encore des pratiques autoritaires du pouvoir, on n'est pas fondé à interpréter celles-ci comme le reflet de « la culture africaine », celle-ci n'existant que dans les fantasmes puisque l'Afrique est plurielle sociologiquement, géographiquement, politiquement, etc. En réalité, l'autoritarisme du pouvoir politique en Afrique après les indépendances est essentiellement lié à la période coloniale dont l'héritage a été reproduit dans les post-colonies avec le soutien et la complicité des dirigeants des anciennes puissances coloniales.

La pratique autoritaire du pouvoir politique en Afrique après les indépendances n'est donc pas liée à la survie d'une culture africaine traditionnelle par essence fermée au pluralisme et à la démocratie. D'ailleurs, comme l'ont montré de nombreux historiens et anthropologues⁽¹⁰⁶⁾, la plupart des sociétés africaines traditionnelles étaient fondamentalement des sociétés où la palabre et la délibération jouaient un rôle central. Et, de toute évidence, le despotisme et l'autoritarisme ne s'accommodent pas de telles pratiques. Une société qui place la palabre et la délibération au cœur de son mode de fonctionnement n'est pas par essence fermée au pluralisme démocratique. Elle fonde au contraire son organisation politique et sociale sur ce principe. L'Afrique est riche d'une culture de la délibération et de l'association qui peut nourrir utilement sa démocratie en la préservant des dérives autoritaires et populistes qui menacent de plus en plus nombre de démocraties

¹⁰⁶ Voir par exemple : Jean-Godefroy Bidima, *La palabre : une juridiction de la parole*, édition Michalon, 1997, et « Parlements de la rue. Espaces publics de la parole et pratiques de la citoyenneté en Afrique », *Politique africaine*, n°127, octobre 2012.

contemporaines. La thématique du chef (il n'y a pas de chef en démocratie)⁽¹⁰⁷⁾, incarnation de la pratique autoritaire du pouvoir politique dans l'Afrique coloniale et postcoloniale, n'est pas liée aux valeurs de la culture africaine mais essentiellement au phénomène colonial et à ses méthodes répressives. C'est ce qui amène Jean-François Bayart à écrire : « Dans de nombreux cas, la chefferie dite "traditionnelle" a été construite de toutes pièces par le colonisateur, notamment dans le contexte des sociétés lignagères acéphales. De plus, sous le régime colonial, la chefferie s'est illustrée par ses abus, soit parce que, de tradition récente, elle ne disposait pas des institutions délibératives qui auraient pu en limiter les excès, soit parce que le soutien de l'administration a permis à ses détenteurs de s'autonomiser par rapport aux conseils de notables qui les assistaient et les contrôlaient »⁽¹⁰⁸⁾.

Ce qui se présente aujourd'hui comme un déficit démocratique dans nombre de pays africains, comme le culte du chef ou l'autoritarisme postcolonial, a davantage sa source dans la période coloniale que dans la culture africaine traditionnelle. En fait, les régimes politiques autoritaires de l'Afrique postcoloniale ne sont rien d'autre que la continuité des pratiques autoritaires et despotiques de la période coloniale⁽¹⁰⁹⁾. Sous ce rapport, il est ironique d'entendre François Fillon inviter ses concitoyens à être fiers de leur histoire coloniale parce qu'au fond celle-ci ne serait rien d'autre d'après lui (il bat campagne pour la présidentielle française de 2017 entre autres sur le thème de la restauration de l'autorité de l'État) qu'un partage généreux, quoique forcé, des valeurs françaises,

¹⁰⁷ En démocratie, le "chef d'État" est élu par des concitoyens qui lui sont égaux en droit et à qui il est obligé de rendre compte. Il existe un contrat entre lui et ses concitoyens dont il est l'employé. Le chef autoritaire de la période coloniale et postcoloniale n'est pas l'égal des sujets qu'il dirige ; il n'a aucune obligation de leur rendre compte.

¹⁰⁸ Jean-François Bayart, « La problématique de la démocratie en Afrique noire : "La Baule et après ?" », *Politique africaine*, n° 43, Karthala, 1991, pp. 7-8.

¹⁰⁹ D'après des témoignages de fonctionnaires sénégalais de la période coloniale, recueillis par l'auteur, certains étaient embastillés de façon arbitraire sur la base d'un différend anodin avec un colon qui n'hésitait pas à les dénoncer. Il y a une similitude frappante entre cette pratique et celle des despotes africains de la période postindépendance qui n'ont fait qu'user des mêmes méthodes que pendant la colonisation.

parmi lesquelles l'autoritarisme de ses aïeux colonisateurs. En réalité, les sociétés africaines colonisées par la France se seraient bien passées de la colonisation en général et de valeurs pratiques comme l'autoritarisme et le despotisme qu'elles ont transmises aux élites africaines qu'elle a formées et dont certaines sont encore au pouvoir aujourd'hui (par exemple Paul Biya au Cameroun). Si l'injonction de Mitterrand à passer à la démocratie pluraliste n'a pas trouvé d'écho profond chez les populations africaines, c'est parce que d'une part il s'agissait d'une conversion de l'ancien colonisateur à de nouveaux principes; une conversion dont les Africains ignoraient les motivations profondes, et d'autre part parce que la démocratie ne se réalise et ne prospère que quand elle est portée à la base par les populations victimes du déni démocratique.

En Afrique, les sociétés victimes du déni et du déficit démocratique ont, après un long et difficile travail de décolonisation, exprimé à la face du monde leur aspiration très forte à la démocratie et leur capacité et leur droit à mettre en place un mode d'organisation sociale et politique conforme aux principes de ce système politique lors de la vague de libéralisation des années 1990 qui ont consacré le passage du parti unique au multipartisme de nombreux pays. On a ensuite assisté, depuis le début de la deuxième décennie de ce siècle, à d'importants soulèvements populaires (Tunisie, Égypte, Sénégal, Burkina Faso, République Démocratique du Congo, etc.) contre des dirigeants qui, non contents d'opprimer leur peuple, captent aussi à leur profit personnel et à celui de leur clan l'essentiel de la richesse nationale dans des proportions sans commune mesure avec les avantages financiers des dirigeants des pays occidentaux (l'affaire Petro Tim au Sénégal en est une illustration⁽¹¹⁰⁾). En 2012,

¹¹⁰ La gestion de la société Petro Tim, créée en juillet 2012, qui a pour objet social l'exploration pétrolière, la prise de participation dans tous les titres miniers et pétroliers, l'exploitation, la production, le stockage temporaire, le traitement, le transport, le raffinage, la distribution, le marketing et la commercialisation, est confiée à Aliou Sall, frère du président Macky Sall élu en mars 2012.

« Pourquoi Aliou Sall, le frère cadet du président, déchaîne les passions », *Jeune Afrique*, 3 octobre 2016 : <http://www.jeuneafrique.com/mag/359818/politique/senegal-aliou-sall-frere-cadet-president-dechaîne-passions/>

le président sénégalais Macky Sall a déclaré un patrimoine supérieur à ceux déclarés par Nicolas Sarkozy et François Hollande réunis.

Dans les cas de la Tunisie, de l'Égypte, du Sénégal et du Burkina Faso, ces soulèvements populaires ont réussi à mettre fin aux régimes autoritaires et prédateurs de Zine el-Abidine Ben Ali, d'Hosni Moubarak, d'Abdoulaye Wade et de Blaise Compaoré. Mais en lieu et place d'un changement radical à la hauteur du niveau des mobilisations populaires auxquelles on a eu droit, nous avons assisté au retour aux affaires d'anciens piliers des régimes déchus: Macky Sall au Sénégal, le tandem Roch Marc Christian Kaboré et Salif Diallo au Burkina Faso, le général Abdel Fatah Al Sissi en Égypte. Comme résultat des mobilisations populaires l'on a eu droit non pas aux ruptures attendues et espérées par les populations opprimées et appauvries mais à la récupération desdites mobilisations par des castes politico-affairistes ayant jadis collaboré à la répression et au pillage économique de leurs pays.

Cette issue décevante signifie-t-elle que la démocratie africaine est condamnée et sans avenir? De notre point de vue, malgré ces reculs et ces retours en arrière, la démocratie africaine a encore un avenir si l'esprit des manifestations ou de l'insurrection, comme dans le cas du Burkina Faso, arrive à survivre. Le baromètre de la survie de cet esprit, donc de l'espoir que la démocratie africaine puisse avoir un avenir, se mesure au nombre et à la qualité des sentinelles de la démocratie qui se mettent en place et qui tirent toujours la sonnette d'alarme en cas de dérive autoritaire et de pillage économique. Toutefois, si la survie de l'esprit des mobilisations populaires est nécessaire pour assurer un futur à la démocratie africaine, il faut avoir la lucidité de reconnaître qu'elle ne suffit pas. La démocratie africaine n'a d'avenir que si également sont menées des actions concrètes pour :

1. Réduire les inégalités sociales

D'anciennes et solides inégalités sociales en contradiction avec les principes démocratiques subsistent encore en Afrique. Ces dernières, aggravées dans une logique manifeste de domination par la colonisation, au lieu d'être supprimées ou sensiblement réduites par les États postcoloniaux, ont été au contraire gravement

accentuées. Des « élites prédatrices » selon l'expression d'Ibrahima Thioub⁽¹¹¹⁾ gardent encore en Afrique le contrôle du changement social. Jusque-là, les différentes alternances réalisées en Afrique n'ont pas renversé cette tendance mais l'ont plutôt préservée, voire accentuée. La démocratie sociale et économique ne s'accommode pas d'inégalités sociales aussi importantes que celles qui ont cours aujourd'hui en Afrique. Le futur de la démocratie africaine est donc aussi lié à la fin ou à la réduction significative des inégalités sociales.

2. Mettre fin aux inégalités entre hommes et femmes

Un système politique qui exclut ou qui, dans les principes ou la pratique, refuse des droits fondamentaux à une catégorie de la population aussi importante que les femmes, n'est pas un système véritablement démocratique. Pour ce qui est de cette question en Afrique, nous disposons de plus en plus de recherches⁽¹¹²⁾ qui montrent que la représentation que l'on se fait de la femme africaine traditionnelle est une représentation coloniale et fautive. Dans nombre de sociétés africaines traditionnelles, la femme n'était pas, comme on a tendance à le penser à tort, dépendante et soumise. Les femmes disposaient en général de terres et menaient des activités économiques indépendantes. En réalité, c'est la colonisation qui a importé et imposé (on est toujours dans le cadre du partage des valeurs du colonisateur si cher à François Fillon) en Afrique le modèle de la femme européenne des XVIII^e et XIX^e siècles ; femme soumise et dépendante de son mari. Pour retrouver l'égalité hommes/femmes perdue en Afrique suite à la colonisation, il faut non seulement mener un travail de décolonisation sur le plan des représentations mais aussi prendre des mesures politiques fortes comme la loi sur la parité par exemple ; l'une des deux bonnes

¹¹¹ « L'Afrique et ses élites prédatrices », entretien avec Ibrahima Thioub, *Le Monde*, le 1^{er} juin 2010.

¹¹² Voir Alain Renault, *Un humanisme de la diversité. Essai sur la décolonisation des identités*, Paris, GF, 2009, p. 354, Marc Ferro (dir), *Le livre noir du colonialisme*, Paris, Robert Laffont, 2003 et Anne Hugon, *L'histoire des femmes en situation coloniale. Afrique et Asie*, Paris, Karthala, 2004.

réalisations (l'autre étant la suppression de la peine de mort) du président Abdoulaye Wade.

3. Redonner leur importance à l'école et à l'université

Pour endiguer la faillite en cours des systèmes éducatifs africains, il convient de redonner à l'école et à l'université leur importance dans un délai raisonnable certes mais pas très long. Seule une population formée et éduquée peut être réceptive aux alertes des sentinelles de la démocratie. Un pays qui ne dispose pas d'un système éducatif de qualité pour tous ses enfants fait le choix dangereux de se priver de citoyens formés et informés, dotés d'un esprit critique et capables de véritables choix. Sans un système éducatif de qualité pour tous, la démocratie africaine est par avance condamnée. Dans une démocratie vivante et soucieuse de son avenir, on investit en priorité sur les intelligences, donc sur l'école et l'université. C'est pourquoi la décision du gouvernement sénégalais d'investir plus de soixante milliards de francs CFA (soit 91,5 millions d'euros) du contribuable dans la réalisation du centre de conférence de Diamniadio qui a accueilli en 2014 le sommet de la Francophonie est difficilement compréhensible, le pays étant confronté au même moment à un déficit critique d'écoles, d'universités et d'enseignants. Il en est de même de la décision scandaleuse de Macky Sall de doter le Sénégal d'un bout de TER (train express régional) de 57 km (Diass-Dakar), et non d'un réseau ferroviaire national, au montant faramineux de cinq cent soixante (560) milliards de francs CFA (soit 854 millions d'euros).

Conclusion : refuser l'unanimité

Comme nous l'a montré l'exemple malien sous Amadou Toumani Touré, l'unanimité politique représente une grave menace pour nos démocraties. En effet, si les principaux partis de gouvernement et d'opposition partagent les mêmes points de vue, une source majeure de débat et d'identification politique disparaît ; minant ainsi les fondements de la démocratie en donnant dans certaines situations à des courants d'extrême droite la possibilité d'imposer les termes du débat politique. C'est d'ailleurs peut-être l'une des explications de la montée de l'extrême droite aux États-Unis et en Europe.

Créer les conditions d'une véritable rupture

Maître Bénéwendé Stanislas Sankara

Président de l'Union pour la Renaissance/Parti Sankariste (UNIR/PS)

Premier Vice-président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso

C'est un plaisir et un honneur pour moi de prendre la parole à cette cinquième édition du colloque international de Dakar dont le thème est « Les relations entre l'Afrique et l'Europe aujourd'hui : le néolibéralisme contre la paix et le développement ». La présence effective de tous ces experts et personnalités venus de seize pays et de trois continents différents que sont l'Amérique latine, l'Afrique et l'Europe nous offre l'occasion de réfléchir ensemble sur un sujet stratégique qui devrait nous conduire à redéfinir autrement les relations entre l'Afrique et l'Europe pour un monde plus juste et équitable.

Le sujet du présent panel, « Penser et construire l'Afrique du XXI^e siècle : réflexions sur les limites des paradigmes et des imaginaires dominants » nous interpelle tous, au regard de l'histoire récente de notre continent, avec les changements politiques qui ont été observés, de la nécessité de tirer les leçons du rôle capital joué par la jeunesse africaine en tant que fer de lance de ces changements pour créer les conditions d'une véritable rupture de l'ordre ancien et redonner l'espoir au continent africain qui a un énorme potentiel de développement.

En effet, des incidents critiques ont jalonné l'histoire récente de l'Afrique et créé des opportunités de ruptures politiques dans nos différents pays. Comme vous le savez, la rupture politique doit émaner d'abord d'une prise de conscience collective fondée sur la maturation du peuple, faute d'une volonté politique effective porteuse de changement réel.

Au Burkina Faso, cette prise de conscience est née au lendemain du 13 décembre 1998 avec l'assassinat du Journaliste Norbert Zongo qui a provoqué l'accélération de la lutte sociale organisée à

travers le Collectif des organisations démocratiques de masse et de partis politiques et les associations de la société civile.

Personnellement, je me suis engagé à nouveau en politique après avoir eu le malheur de voir mon ami Norbert Zongo assassiné et brûlé ce 13 décembre 1998. C'était pour moi une suite logique à mon parcours d'activiste des droits humains et d'avocat, un métier que j'admire. Réduit en kilos de viande, calciné par la volonté de Blaise Compaoré, sa mort atroce a été le véritable déclencheur du processus insurrectionnel qui a conduit le peuple burkinabé à faire fuir Blaise Compaoré et ses thuriféraires en plein midi du 31 octobre 2014 pour se réfugier en République de Côte d'Ivoire.

En réalité, le Burkina a suivi le Sénégal et le Mali après le printemps arabe. En 2008, nous avons compris que ces pays étaient sur le chemin du changement. Cette vague dans la sous-région insufflée par l'ensemble des mouvements sociaux et de la jeunesse a été le reflet des aspirations des peuples africains notamment de leur jeunesse.

Mais au-delà des simples alternances, quelle rupture a été proposée par les gouvernants pour apporter de véritables réponses aux revendications des populations ?

Le cas du Burkina Faso semble être un cas d'école, comme tant d'autres, mais possède son originalité. L'endurance et l'abnégation des forces de changements ont eu raison de l'attentisme de la jeunesse et du parti-État qu'était le CDP, (Congrès pour la Démocratie et le Progrès), au pouvoir en 2014, provoquant à la fois l'implosion de celui-ci et la prise de conscience de la jeunesse quant à son pouvoir à changer les choses et à influencer la vie de l'État. Souvenez-vous que Norbert Zongo disait que le changement et l'alternance ne pouvaient venir que de l'implosion du parti au pouvoir lui-même. Les « RSS », Roch Marc Christian Kaboré, Salif Diallo et Simon Compaoré, ont quitté la barque du CDP, quand ils ont compris que le bateau était en train de chavirer. Cela a constitué un atout pour la réussite de l'insurrection populaire d'octobre 2014, mais souvenez-vous encore que l'armée s'est aussitôt emparée du pouvoir sous le nez des partis politiques dont on reprochait leur incapacité à mettre tout de suite en place un pouvoir civil. Cela mériterait quelques

développements, mais en tout cas, l'expérience conduite au Burkina devrait inspirer tous les démocrates et surtout les progressistes.

Les élections d'octobre 2015 ont été transparentes, bien qu'une partie de la population ne se soit pas enrôlée pour voter. Les quatorze candidats qui sont allés au scrutin ont pour la première fois reconnu que ces élections avaient été incontestables et équitables.

Le programme social-démocrate proposé au peuple par le MPP (Mouvement du peuple pour le progrès, fondé en janvier 2014 et issu du CDP), parti aujourd'hui au pouvoir, a été présenté comme étant celui de la « rupture » par le candidat Roch Marc Christian Kaboré, lui-même transfuge du CDP. Quand on sait que le CDP est né sur les cendres d'un État d'exception et est devenu un parti-État ayant façonné un système ultra-capitaliste et de patrimonialisation du pouvoir pour reprendre l'expression de Salifou Diallo (aujourd'hui président du MPP et président de l'Assemblée nationale), la question posée était de savoir si le président Roch Marc Christian Kaboré et ses hommes peuvent apporter une véritable rupture et une alternative à un système qu'ils ont eux-mêmes contribué à asseoir.

Si le président Roch Marc Christian Kaboré a été élu au premier tour avec 53 % des suffrages et si l'on se rappelle que les partis politiques de l'opposition ayant conduit l'insurrection sous l'égide du chef de file de l'opposition politique ont été surplombés par une certaine société civile qui a préféré une frange de l'armée au pouvoir, les questions de fond à mon sens demeurent celles de la problématique d'un leadership dans les alternances en Afrique.

En effet, la rupture ne semble plus être l'apanage d'un programme politique ou d'un projet de société où même celui d'un parti politique alors qu'elle devrait s'incarner en une classe dirigeante capable d'impulser le changement au bonheur des populations et porter un vrai rêve pour la jeunesse confrontée à tous les maux du siècle.

Ce constat m'amène à soutenir que si Thomas Sankara a séduit par la révolution démocratique et populaire, c'est parce que d'une part, il avait une claire vision du monde mais d'autre part, il a traduit cette vision en vécu quotidien, affranchi de la tutelle néocoloniale, qui a fait rêver tout le continent et au-delà, particulièrement sa jeunesse. Il s'est aussi entouré d'hommes et de femmes qui ont

su traduire cette vision en réalité, accélérant du même coup le développement du pays.

Dans ces exemples, on pourrait en citer d'autres à travers l'Afrique, l'organisation politique devient un outil efficace pour l'atteinte des objectifs parce qu'elle est conçue comme un instrument tourné vers le progrès et la démocratie et non comme un instrument voué aux intérêts personnels et claniques de quelques dirigeants et de leurs maîtres.

D'où reste posée l'équation des alternatives ou d'une vraie rupture en Afrique.

Comment construire une Afrique à notre image? Ce qu'ont proposé les démocrates africains comme Kwamé Nkrumah, qui insistent pour dire que nous sommes, nous Africains, tenus à l'unité africaine, à la solidarité entre nous, est plus que jamais à l'ordre du jour. C'est le constat que font tous les partis progressistes présents au colloque. Nous unir ou périr.

La mondialisation capitaliste a créé un néolibéralisme plus subtil, mais encore plus cynique et sauvage, qui exige une réaction concrète et appropriée de tous les hommes et femmes épris de paix et de justice.

Les pays africains exposent leurs richesses: l'or, le pétrole, les diamants, les forêts, etc. qui sont pourtant le socle de notre développement et de nos valeurs.

Quelles sont ces valeurs positives que nous pouvons fédérer pour permettre à l'Afrique de prendre son destin en main? Thomas Sankara nous en a enseignées avec des formules simples qui faisaient sa force. Il disait: « Prenons en main notre propre destin », « consommons ce que nous-mêmes nous produisons ». Lors d'un discours prononcé au sommet de l'Organisation de l'unité africaine le 29 juillet 1987, il avait déclaré que « la dette ne peut pas être remboursée [...] si nous payons, c'est nous qui allons mourir. », « Si le Burkina Faso tout seul refuse de payer la dette, je ne serai pas là à la prochaine conférence », prédisant ainsi son assassinat qui survint effectivement trois mois après son discours prémonitoire.

C'est la triste réalité ainsi qui nous rattrape chaque fois qu'un contexte de rupture s'offre à l'Afrique comme ce fut le cas au Burkina Faso. Toutefois, les peuples en lutte rivalisent d'ardeur

et de persévérance pour un monde plus juste et équitable. Il faut coordonner toutes ces actions et redonner un sens à la solidarité internationale. Il faut aller aux actions au-delà des ateliers et colloques. Plus que jamais nous devons prendre nos responsabilités devant l'histoire et les assumer pour créer les conditions d'une véritable rupture pour que les alternatives politiques puissent être le levain du développement de nos États, un développement harmonieux et endogène en cohérence avec nos cultures et les idéaux que nous défendons pour un monde juste et meilleur.

L'expérience de mon parti, l'Union pour la Renaissance/ Parti Sankariste (UNIR/PS) reste amère et au travers de la gorge. En effet, parti progressiste d'obédience sankariste, notre combat a toujours été de créer les conditions d'une rupture et d'une alternative au système créé par Blaise Compaoré que nous avons farouchement combattu jusqu'à sa fuite le 31 octobre 2014 suite à une insurrection populaire. Conformément à notre vision, nous avons proposé en tant que candidat des insurgés un programme de gouvernement sankariste. Malheureusement, après les élections couplées du 29 novembre 2015 jugées propres et incontestables, le candidat de l'UNIR/PS et de la convention sankariste que j'étais n'a recueilli que 2,7 % des suffrages à l'élection présidentielle et cinq députés aux élections législatives. Ce résultat s'est révélé à la fois décevant et porteur d'espoir tant il nous donnait les moyens d'assurer, dans le cadre d'une alliance structurelle et stratégique avec la majorité présidentielle, la veille et l'accompagnement stratégique pour faire de la rupture une réalité progressive et donner à notre peuple l'alternative crédible et de progrès dont il a besoin. C'est le sens de notre engagement aujourd'hui appuyé par la société civile burkinabè qui continue de jouer sa partition.

Conclusion

Michel Maso

Directeur de la fondation Gabriel Péri (France)

C'est à moi que revient l'honneur de dire quelques mots en guise de conclusion de notre cinquième colloque international de Dakar.

En fait le mot « conclusion » ne convient guère. Il ne s'agit pas en effet, au terme de nos trois journées de travail, de conclure pour passer à autre chose. C'est tout le contraire qu'il faut envisager : comment donner des prolongements utiles et féconds aux débats particulièrement riches que nous avons eus ensemble ? Je veux donc dire ici, simplement, quelques unes des réflexions qu'ils m'ont inspirées. J'évoquerai successivement nos trois journées de discussion pour en dégager ce qui me semble en constituer les lignes de force, ainsi que quelques pistes pour l'avenir, afin de faire vivre cette cinquième édition, dans le temps et dans l'espace, au-delà de 2016 et de Dakar.

Lors de la table ronde inaugurale, d'emblée, ceux qui étaient chargés d'ouvrir nos travaux ont bien campé le décor. Nous vivons une accumulation de contradictions. Partout dans le monde, il y a des luttes, nombreuses, contre les inégalités, le sous-développement, les dominations diverses, les guerres... De surcroît, ces luttes prennent des formes nouvelles, à bien des égards inhabituelles. Elles sont parfois « déstabilisantes » en cela qu'il nous faut, pour en comprendre la portée, modifier sensiblement nos « logiciels » de lecture. Cela dit, je tiens que cette situation est un facteur d'espoir !

Mais il y a aussi la montée des populismes, c'est-à-dire des droites « extrémisées », en Europe et aux États-Unis, tandis que perdurent en Afrique de nombreuses dictatures. C'est bien sûr préoccupant. En tendance longue, qui va l'emporter ? Si l'on se fie aux événements les plus récents - le Brexit en Europe, l'élection de Donald Trump ou encore le succès de l'ultralibéral François Fillon aux primaires de la droite française - on est tenté de penser que le néolibéralisme, particulièrement offensif, a de beaux jours devant lui tandis que les

forces progressistes seraient « dos au mur ». Mais on voit mal les choses à les regarder de trop près ; c'est de politique qu'il s'agit ici, et cela exige du recul.

Kjeld Jakobsen a rappelé fort opportunément les avancées sociales et démocratiques du Brésil avec l'accession de Lula à la présidence de la République. Il a évoqué également les progrès des forces de gauche en Amérique latine depuis la fin des années 1990. Certes, tout cela est aujourd'hui malmené, mais des traces profondes demeurent, qui sont autant de points d'appui pour repartir à l'offensive. Jilani Hammani nous a dit à peu près la même chose concernant la Tunisie, où la force du mécontentement est peut-être bien annonciatrice d'une nouvelle révolution sociale. Au fond la contre-offensive néolibérale et les poussées populistes sont peut-être bien plus une réaction, certes violente, dévastatrice socialement et au plan démocratique, que le signe d'une vigueur retrouvée par adhésion – même résignée – à ce qui serait le seul système possible pour faire société. Il n'en est rien, décidément, et la fameuse thèse selon laquelle nous vivrions la fin de l'histoire est bel et bien une baliverne.

Je partage l'opinion de Samir Amin : le néolibéralisme n'a jamais été fiable. Il implose partout, à toutes les échelles. Et le Nigéria, qui en a été pendant 30 ans le laboratoire, est un exemple particulièrement patent de ses échecs, nous a rappelé Ken Henshaw.

Je suis d'accord, donc, avec Samir Amin, sauf sur un point : il ne peut pas s'agir simplement d'appeler les gauches radicales à faire preuve d'audace pour mettre à bas les politiques néolibérales. Je crains que le compte n'y soit pas !

Je pense que c'est l'écrasante majorité de celles et ceux qui en pâtissent qu'il faut travailler à rassembler.

Marios Katsis nous l'a dit avec force : « Nous avons le devoir de nous rassembler ». Et d'une autre façon, Claudia Charles nous le suggère aussi quand elle nous invite – pour ne pas dire qu'elle nous exhorte – à décloisonner nos préoccupations. Tout est lié : économie, politique, migration... Il faut donc travailler ensemble conclut-elle, et organiser la synergie des mobilisations hostiles au néolibéralisme.

Notre deuxième journée a été consacrée à écouter des communications relatives à divers pays africains sous l'angle des luttes sociales et politiques qui s'y déroulent et du rôle qu'y jouent, plus ou moins, ce que l'on a coutume d'appeler les « mouvements sociaux ».

Là aussi, je limite mon propos à quelques remarques qui, selon moi, ont caractérisé nos échanges.

Premier constat : cette question des mouvements sociaux n'était pas absente de notre quatrième colloque, en 2013, et je me souviens l'avoir évoquée à l'époque dans mon intervention de clôture.

Mais alors – il y a 3 ans seulement – c'était « d'Occupy Wall Street », de « Podemos », de « Syriza », du mouvement des étudiants québécois que nous discutons presque exclusivement. En novembre 2016, c'est de l'Afrique dont nous avons surtout parlé et il me semble que cela signe l'émergence de quelque chose de nouveau et, déjà, d'une certaine ampleur.

Quoique l'on pense de ces mouvements – un intervenant s'est interrogé : ne sont-ils pas un leurre? – j'ai la conviction qu'on ne peut les ignorer quand on prétend agir pour transformer l'ordre des choses.

On ne peut ignorer, par exemple, ce que nous a exposé Fasiha Hassan à propos des luttes étudiantes en Afrique du Sud même, et en fait surtout, si on a de l'amitié pour l'ANC. Certaines choses peuvent nous bousculer, nous faire mal éventuellement, mais il est indispensable d'être lucide et de ne pas sacrifier cette lucidité à je ne sais quelle « raison d'État » réputée d'essence supérieure.

J'ai entendu de la même façon ce que Thierry Batoum, du Cameroun, nous a dit du mouvement étudiant dans son pays.

Mahamadé Savadogo, en philosophe qui s'intéresse à la politique comme il l'a dit lui-même, a montré le rôle et le poids, dans la durée, des mouvements sociaux dans l'insurrection au Burkina Faso. Il nous a dit combien ils pèsent à présent dans le débat politique. On peut s'interroger sur le fait de savoir si constitutionnaliser le « droit à l'insurrection » est une bonne ou une mauvaise chose. Mais qu'une telle question soit posée à ce niveau est un fait politique à mon sens de la plus haute importance. Prenons le temps d'y réfléchir.

Floribert Anzulini après avoir évoqué ces collectifs « très divers socialement », ce sont ses mots, qui se constituent pour expliquer leur « ras le bol », ajoute que le pouvoir de la RDC, inquiet de leur dynamique, a cependant échoué dans sa tentative de les briser.

Dieynaba Ndiaye, notre amie sénégalaise, nous a exposé la profonde originalité de « l'en commun », ce mouvement de résistance au néolibéralisme, préoccupé et agissant au service d'une nouvelle gestion des ressources et de partage tous azimuts. Elle l'a fait avec des mots qui « décoiffent », comme on dit en Français. Personnellement cela ne m'a pas gêné : cela m'a passionné. On peut être circonspect devant les ambitions affichées, et même les juger inappropriées. Mais on aurait tort de les balayer d'un revers de main, pas plus que les expériences que j'ai évoquées précédemment. Pour une raison simple et forte : elles sont toutes partie intégrante de ce processus qu'est la politique. Elles pèsent sur elle et sur les consciences ; elles mobilisent des femmes et des hommes dans la réflexion et dans l'action.

Daniel Cirera l'a dit avec raison en prenant l'exemple burkinabè : le mouvement social a éminemment contribué à politiser la société et, ce qui ne gâte rien, dans un sens progressiste.

Comme lui, je pense que ces mouvements sociaux, ou si l'on veut ces « nouveaux mouvements sociaux », ne peuvent en aucun cas nuire à la cause des progressistes, de celles et de ceux qui veulent faire reculer les dogmes et les exigences du néolibéralisme.

Les partis politiques – à gauche, j'entends – qui les ignoreront ou les toiseront avec condescendance sont, je ne crains pas de le dire, perdus. Et tant pis pour eux ! Ceux qui sauront leur porter attention, les écouter et dialoguer avec eux s'en porteront bien mieux en cela qu'ils se renouvelleront à hauteur des enjeux et défis contemporains. Que l'on me comprenne bien : les mouvements sociaux n'ont pas de vertus magiques. C'est d'efforts exigeants, de travail de longue haleine qu'il est ici question.

C'est sans doute difficile, mais je tiens que c'est indispensable, et à notre portée.

Je tiens, surtout, que « ça vaut le coup ! ».

Sur notre troisième journée je serai plus bref parce que les questions que nous avons examinées sont d'une très grande complexité et qu'elles ne supportent pas la simplification.

Nous n'y avons pas cédé et les interventions prononcées ont toutes été d'un très haut niveau.

Je me permets trois remarques.

D'abord j'ai la conviction que la « thèse » selon laquelle l'islam serait intrinsèquement producteur de terrorisme n'est pas seulement absurde, elle est aussi monstrueuse.

J'ai été élu dans une grande ville de la région parisienne où les musulmans sont très nombreux. De cette expérience, j'ai acquis une certitude : pour l'immense majorité des quelques 5 millions de musulmans de France les préoccupations essentielles, quotidiennes ont pour noms emploi, pouvoir d'achat, logement, éducation, avenir de leurs enfants... Bref, les musulmans de France sont très normaux, tout autant que leurs concitoyens d'autres confessions ou de ceux qui n'en observent aucune. Avec, cependant, une différence : ils sont très souvent victimes de discriminations négatives – en matière d'emploi et de logement tout particulièrement – non pas en raison de leur croyance religieuse, mais de leur origine.

Deuxième remarque, directement liée à la précédente, en France comme par exemple dans l'espace sahélo-saharien, la stigmatisation de l'islam et des musulmans profite « in fine » au fondamentalisme politique. Pas de manière massive, loin s'en faut, mais significative cependant, et nous savons bien qu'un très petit nombre d'individus, déterminés jusqu'au fanatisme, peut causer d'immenses dégâts et de très grands malheurs.

C'est bien pourquoi, et c'est ma troisième remarque, il faut s'intéresser à eux de très près en recourant à tous les moyens de la connaissance pour comprendre les raisons et les mécanismes qui abondent le terrorisme. Il me semble que nous avons contribué, ici à Dakar en novembre 2016, à ces indispensables éclairages. Cela dit le chantier est si vaste, le mal si profond, que l'on peut dire que nous aurons probablement à y revenir lors de la sixième édition du colloque international de Dakar.

Nos travaux s'achèvent. Permettez-moi de vous faire une proposition. Celle de dédier les actes de nos travaux à deux amis qui nous sont très chers, trop tôt disparus, et dont les noms ont été plusieurs fois cités pendant ces trois jours.

Je pense à Sémou Pathé Gueye, professeur de philosophie, à l'université Cheik Anta Diop, et porte-parole du PIT.

Je pense à Lila Chouli, collaboratrice de la fondation Gabriel Péri, amoureuse de l'Afrique et spécialiste du Burkina Faso.

L'une et l'autre étaient des êtres rares par leur compétence, leur intelligence sensible de la politique, par leur humanité et leur simplicité. Je suis sûr que, comme moi, toutes celles et ceux qui les ont connus pensent souvent à eux. Ils ne sont plus parmi nous mais « Dakar 5 » leur doit cependant beaucoup.

Du fond du cœur, merci Lila, merci Sémou.

Sommaire

Allocutions d'ouverture :

Samba Sy , secrétaire général du Parti de l'indépendance et du travail (PIT - Sénégal),	p. 5
Alain Obadia , président de la fondation Gabriel Péri (France)	p. 7
Mamadou Kabirou Gano , chef du Département de philosophie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)	p. 12
Armin Osmanovic , directeur du Bureau Afrique de l'Ouest de la fondation Rosa Luxemburg (Dakar)	p. 18

Session 1: Sortir des impasses du néolibéralisme, repenser la relation Europe-Afrique

1. Peut-on sortir des politiques néolibérales ?

<i>Quels enseignements tirer de la crise grecque ?,</i> Marios Katsis , député de Syriza (Grèce)	p. 21
<i>Au Nigeria, rupture ou continuité ?,</i> Ken Henshaw , ONG Social Action (Nigeria)	p. 28
<i>Tunisie: libéralisme, austérité et luttes sociales,</i> Jilani Hammami , député du Front populaire, secrétaire général du Parti des travailleurs de Tunisie	p. 34
<i>La lutte contre les politiques néolibérales vue d'Amérique latine: le cas du Brésil,</i> Kjeld Jakobsen , directeur de la fondation Perseu Abramo (Brésil)	p. 40

2. Repenser et transformer la relation Europe-Afrique: quelles solutions face aux défis communs? Partenariat économique, réchauffement climatique et migrations.

<i>L'APE: Accord de partenariat économique ou Accord de paupérisation économique entre l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest,</i> Jacques Berthelot , analyste des politiques agricoles à SOL (France)	p. 47
<i>Pourquoi nous disons « Non aux APE »,</i> Guy Marius Sagna , coordinateur de la Coalition nationale sénégalaise « Non aux APE »	p. 59
<i>L'Afrique dans le contexte énergétique mondial,</i> Michel Rogalski , directeur de la revue Recherches internationales (France)	p. 64

- Quel partenariat face au réchauffement climatique après l'accord de Paris ?
Le cas de l'agriculture, Mamadou Amadou Sow,*
directeur général de l'Institut national de pédologie du Sénégal p. 69
- A l'heure du réchauffement climatique et après l'Accord de Paris,
quelles solutions face au défi commun du droit à l'énergie pour tous ?
Robert Textoris,* Pôle international de la Fédération nationale des mines
et de l'énergie de la CGT, secrétaire du comité d'entreprise européen
d'Engie (France) p. 77
- Migrations africaines et politiques migratoires en cours, Aly Tandian,*
sociologue, GERM, Université Gaston Berger (Sénégal) p. 88
- Externalisation et sous-traitance de la gestion des migrations,
Claudia Charles,* juriste, chargée d'étude au GISTI-Migreurop (France) p. 98
- Le vote des diasporas africaines : nouvelle frontière de la citoyenneté ?,
Thibaut Jaulin,* politiste, Etienne Smith, chercheur au sein
de la Chaire d'études africaines comparées (EGE- Rabat) p. 107

Session 2: Les luttes sociales et politiques au cœur du changement

1. Mobilisations collectives, mouvements citoyens et impacts sur le et la politique

- Le mouvement étudiant #FeesMustFall en Afrique du Sud, Fasiha Hassan,*
secrétaire général adjointe de l'Union des étudiants d'Afrique du Sud p. 115
- Le mouvement social en Côte d'Ivoire : rappel historique et situation actuelle,
Nahounou Pierre Lautti Daleba,* coordinateur par intérim
de la coalition des Indignés de Côte d'Ivoire p. 122
- Les obstacles à la démocratie au Cameroun, Thierry Batoum,* conseiller de
l'Association pour la défense des droits des étudiants du Cameroun p. 126
- Les avancées de la justice et de la lutte contre l'impunité au Burkina Faso,
D^r Koffi Ametepe,* conseiller technique du président du Conseil
national de la transition, journaliste, enseignant (Burkina Faso) p. 131
- Lutte contre les injustices et l'impunité : tout reste à faire,
Mamadou Mbodji,* coordonnateur du M23 (Sénégal) p. 141

2. Alternances impossibles, alternances sans alternatives? Est-ce le temps des alternatives citoyennes?

- Cameroun: une alternance impossible?* **Jean-Marc Bikoko**,
président de la Centrale Syndicale du Secteur Public (CSP)
du Cameroun, point focal national de Dynamique citoyenne p. 146
- Mouvements sociaux et gouvernance post-insurrectionnelle*,
P^r Mahamadé Savadogo, Université Ouaga I Joseph Ki-Zerbo
(Burkina Faso) p. 154
- FILIMBI: l'engagement citoyen des jeunes pour l'alternance démocratique
en République démocratique du Congo*,
Floribert Anzuluni, coordonnateur du collectif Filimbi (RDC) p. 165
- L'en-commun, un mouvement de résistance au néolibéralisme*,
Dieynaba Gabrielle Ndiaye, enseignante-chercheuse en psychologie sociale,
Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Département de philosophie p. 175
- Réflexions sur les conditions de l'action politique transformatrice*,
Daniel Cirera, secrétaire général du Conseil scientifique
de la fondation Gabriel Péri (France) p. 184

Session 3: Relation Europe-Afrique, paix et sécurité collective: analyses et propositions

1. Jeunesse, radicalisation et djihadisme

- Le Djihad, une islamisation de la rage du désespoir*, **Alain Bertho**,
anthropologue, université Paris 8 – MSH Paris-Nord (France) p. 191
- Quelles stratégies face au terrorisme?* **Mariam Touré**,
coordinatrice de la ligue des femmes « Awa Keita » du SADI (Mali) p. 197
- Le Salafisme radical au Sahel: décryptage d'une idéologie politique*,
D^r Rahmane Idrissa, politiste (Niger) p. 199
- Le paradoxe sénégalais et l'anthropologie du terrorisme*,
Mouhamadou El Hady Ba, philosophe FASTEF Université
Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal) p. 208

2. Paix et contre-terrorisme au Sahel

- Des solutions politiques et socio-économiques à la question de Boko Haram*,
Gali Ngothé Gatta, député de l'Union des forces démocratiques-
Parti républicain (UFD-PR) du Tchad p. 223
- Boko Haram au Niger: les limites de l'approche sécuritaire et militaire*,
Moussa Tchangari, Alternatives Espaces Citoyens (Niger) p. 230

Session de clôture: Penser et construire l'Afrique du XXI^e siècle: réflexions sur les limites des paradigmes et des imaginaires dominants

Pour une transformation des rapports sociaux et des économies, **Ebrima Sall**, sociologue, secrétaire exécutif du CODESRIA (Sénégal) p. 238

L'Avenir de la démocratie africaine, **D^r Oumar Dia**, enseignant-chercheur, Département de philosophie, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal) p. 242

Créer les conditions d'une véritable rupture, **Maître Bénéwendé Sankara**, Premier Vice-président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso p. 249

Conclusion, **Michel Maso**, directeur de la fondation Gabriel Péri (France) p. 254

